

Rapport *sur*

l'homophobie 2008

SOS homophobie
c/o Centre LGBT Paris IDF
61- 63 rue Beaubourg
75003 Paris

Directeurs de la publication

Marion Le Moine, coprésidente de SOS homophobie

Jacques Lizé, coprésident de SOS homophobie

Directeurs de la rédaction

Marion Le Moine

Julien Lemonnier

Rédacteur en chef

Julien Picquart

Rédaction

Lucie Béguin

Jean-François Berthou

Ingrid Beyaert

Christian Boyer

Anne-Lyse Cauvin

Jean-Philippe Cazier

Florent Chevolleau

Meriadec de Rigaud

Sébastien Doggwiller

Karen Dubuisson

Michel Duvail

Laurent Gauchon

Martin Gicquel-Maret

Jacques Giral

Sylvie Gras

Meoïn Hagège

Stéphane Jarre

Jean-François Lacoux

Olivier L.

Viktor Morris

Laurent Neauport

Laure Nicolas

Laurent Ortunio

Alexandre Picotin

Ronan Rosec

Yohann Roszewitch

Maquette

Marty de Montereau

Impression

Imprimerie CPI France-Quercy

ZA des Grands Camps

46090 Mercuès

Distribution/ Diffusion

KTM éditions

15 rue Claude Tillier

75012 Paris

SOMMAIRE

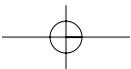
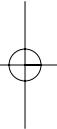
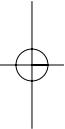
Édito	7
Définitions	9
L'association SOS homophobie.....	13
Le Rapport 2008	17
Panorama 1997-2007	21

Analyses et témoignages 25

Agressions physiques.....	27
Commerces et services	41
Famille, entourage proche.....	49
Internet.....	59
Justice.....	65
Lesbophobie	75
Lieux publics.....	85
Mal de vivre	95
Milieu scolaire.....	103
Police-Gendarmerie.....	115
Politique.....	123
Presse	133
Religions	149
Santé-Médecine	155
Sport.....	159
Travail	167
Voisinage.....	177

Annexes 181

Chronologie (mars 2007 – février 2008).....	183
Charte des interventions en milieu scolaire.....	195
Lettre ouverte du 16 mai 2007.....	198
Le droit français face à l'homophobie	201
Récapitulatif des communiqués de presse de SOS homophobie	203
Table des documents.....	209
Informations pratiques.....	211
Remerciements.....	213



Edito

La lutte contre l'homophobie piétine. Ce douzième *Rapport sur l'homophobie* en est la preuve : notre association a encore reçu en 2007 1263 témoignages d'homophobie et de lesbophobie.

C'est vrai pourtant, des avancées ont eu lieu et la situation des gays et des lesbiennes s'est globalement améliorée durant la dernière décennie : des lois ont été votées, la justice les applique, les médias se font l'écho du combat des personnes LGBT, des actions de prévention sont menées dans certains collèges, dans certaines entreprises et le plan « Santé-Jeunes » de Roselyne Bachelot a pris en compte les souffrances psychiques engendrées par l'homophobie chez les jeunes homosexuel-le-s. Mais nous qui sommes confrontés quotidiennement à la souffrance des homosexuel-le-s victimes de discriminations, d'agressions ou de harcèlement, nous ne pouvons nous contenter d'en rester là. Car, année après année, les témoignages se ressemblent et les statistiques n'évoluent que bien peu. La proportion d'agressions physiques se maintient autour de 10% des témoignages reçus, l'homophobie au travail reste le premier motif d'interpellation de l'association, les cas d'homophobie sur Internet augmentent de façon inquiétante, tout comme les conflits de voisinage. La fréquence des meurtres homophobes nous alarme particulièrement (deux pour le seul mois de janvier 2008) et la jeunesse des agresseurs, souvent des mineurs, nous effraie.

Encore ces chiffres et ces témoignages ne sont-ils que la partie émergée de l'iceberg. Beaucoup d'homosexuel-le-s, agressé-e-s ou discriminé-e-s, se referment sur leur douleur ou leur malaise : victimes d'homophobie mais aussi de la peur de réagir ou du refus de soi. Un faible pourcentage de victimes d'homophobie porte ainsi plainte et dans les cas portés en justice, le motif de l'orientation sexuelle reste trop souvent masqué, par les forces de l'ordre ou les magistrats, mais plus souvent encore par les victimes elles-mêmes.

Partie émergée de l'iceberg également car les lesbiennes témoignent moins que les gays : chaque année, seulement un cinquième environ de témoignages émanent de lesbiennes. Et pourtant, la très large enquête que notre commission lesbophobie a menée fait apparaître et décrypte une lesbophobie, bien réelle – plus de 60% des lesbiennes interrogées ont ainsi déclaré avoir été victimes de lesbophobie au cours de leur vie – et bien spécifique par rapport à la gayphobie. Cette étude, une première en Europe, paraît en même temps que ce rapport.

Face à cette réalité, nous réaffirmons nos revendications : d'une part, la prévention, et pas seulement en milieu scolaire, mais également dans le monde du travail, au sein des forces de police et de gendarmerie, de l'institution judiciaire et en milieu hospitalier ; d'autre part, l'égalité de droits entre hétérosexuel-le-s et homosexuel-le-s, la fin des discriminations institutionnalisées. Pour qu'enfin les lesbiennes et les gays ne soient plus perçu-e-s dans la société comme des êtres à part ou inférieurs.

Pourtant, la politique de prévention promise par le candidat Nicolas Sarkozy a été oubliée par le chef de l'Etat ; son parti, l'UMP, a même investi à Tourcoing, aux élections municipales de mars 2008, un député condamné pour propos homophobes, Christian Vanneste.

Quand la France se montre ainsi frileuse, incohérente et conservatrice, c'est du côté des institutions européennes qu'il faut regarder pour espérer que la lutte contre l'homophobie finira par porter ses fruits et constater qu'heureusement ce combat n'est pas seulement le nôtre. En effet, à travers sa jurisprudence, la justice européenne rappelle que l'égalité n'est pas un vain mot, qu'elle s'applique à toutes et tous, sans exception, et que l'action politique n'a de sens qu'en poursuivant cet objectif. Puisse l'exécutif français entendre ce message et s'en inspirer pour lutter véritablement contre l'homophobie dans notre pays.

Marion Le Moine
Co-Présidente

Jacques Lizé
Co-Président

Définitions

L'homophobie, qu'est-ce que c'est ?

Le terme **homophobie**, apparu dans les années 1970, vient de *homo*, abréviation de « homo-sexuel », et de *phobie*, du grec *phobos* qui signifie crainte. Il désigne les manifestations de mépris, rejet et haine envers des personnes, des pratiques ou des représentations homosexuelles ou supposées l'être.

L'homophobe est ainsi toute organisation ou individu rejetant l'homosexualité et les homosexuel-le-s, et ne leur reconnaissant pas les mêmes droits qu'aux hétérosexuel-le-s. L'homophobie est donc **un rejet de la différence**, au même titre que la xénophobie, le racisme, le sexisme, les discriminations sociales, liées aux croyances religieuses, aux handicaps, etc.

Une **discrimination** est une attitude, une action ou une loi qui vise à distinguer un groupe humain d'un autre à son désavantage. La lutte contre les discriminations est avant tout une démarche pour obtenir l'égalité en droit et en considération. Il ne s'agit pas d'obtenir des droits spécifiques ou des privilèges.

Le terme **lesbophobie**, apparu plus récemment que le terme d'homophobie, désigne les formes d'homophobie qui visent spécifiquement les lesbiennes. Cette discrimination combine homophobie et sexisme.

Le terme de **gayphobie**, apparu plus récemment, désigne les formes d'homophobie qui visent spécifiquement les hommes homosexuels.

Les termes de **biphobie**, désignant les discriminations à l'encontre des bisexuel-le-s, et de **transphobie**, à l'encontre des transsexuel-le-s, sont souvent associés à celui d'homophobie.

L'abréviation **LGBT** signifie Lesbiennes, Gays, Bisexuels et Transgenres.

« Faire son **coming out** » signifie annoncer son homosexualité.

« **Outer** » quelqu'un signifie annoncer l'homosexualité de quelqu'un sans l'accord de cette personne.

L'homophobie, ça se manifeste comment ?

Dans sa forme la plus violente, l'homophobie s'exprime par des violences physiques et peut dégénérer : de la bousculade, du passage à tabac, jusqu'au viol et même au meurtre, encore en 2008¹.

Dans une forme plus quotidienne, elle se traduit par des réactions, avouées ou non, de rejet,

¹ Cf. p.30

d'exclusion : injures verbales ou écrites, moqueries, humiliations, harcèlements, refus de service, dégradations de biens et discriminations.

Elle se manifeste dans tous les domaines de la vie quotidienne : famille, amis, entourage, voisinage, travail, milieu scolaire, commerces, services, administrations, lieux publics, etc.

Depuis 2003 et 2004, la loi française punit plus sévèrement les agressions et les insultes lorsqu'elles sont motivées par l'homophobie, de manière similaire aux comportements racistes ou antisémites².

L'homophobie, quelles conséquences ?

L'homophobie peut avoir des conséquences psychologiques, physiques et sociales dramatiques pour les personnes qui en sont victimes.

D'un point de vue **psychologique**, les conséquences vont de la tristesse et du repli sur soi à l'inquiétude, l'angoisse, la dépression, voire à la tentative de suicide. Rappelons que l'homophobie est aussi une cause de suicide. Certaines études ont indiqué que des jeunes homosexuel-le-s ont quatre à sept fois plus de risque de faire des tentatives de suicide que les adolescents hétérosexuels³. Pour d'autres homosexuel-le-s, l'homophobie va au contraire susciter un sursaut de combativité qui les portera à affirmer leur orientation sexuelle et leur mode de vie.

D'un point de vue **physique**, les agressions peuvent causer de lourdes séquelles. Parfois, les victimes n'y survivent pas⁴.

D'un point de vue **social** enfin, l'homophobie peut aussi avoir des conséquences importantes et difficiles à gérer pour les personnes qui en sont l'objet, et ce dans différents domaines :

- dans le monde du travail, l'homophobie se manifeste par le refus de promotion, la mise au placard et parfois même le licenciement
- dans la vie quotidienne, l'obligation de déménager ou de changer d'établissement scolaire sont parfois les seules solutions pour fuir un quotidien insupportable
- plus généralement dans la vie sociale, l'homophobie prend la forme du rejet, de l'incompréhension, de la solitude et de l'isolement.

Lutter contre l'homophobie, c'est...

Outre un cadre législatif⁵, encore insuffisant certes mais pour lequel nous nous sommes battus car il permet un réel recours pour les victimes, notre association reste persuadée que la lutte contre l'homophobie passe par la mise en place d'une ambitieuse politique de prévention. Expliquer, rassurer, éduquer à la différence, sensibiliser à l'acceptation des orientations sexuelles : autant d'objectifs que nous poursuivons dans notre lutte à travers le travail de l'ensemble de nos commissions. Mallettes et

² Cf. Le droit face à l'homophobie, p. 201

³ Etude 1999-2003, Marc Shelly, médecin en santé publique à l'hôpital parisien Fernand- Widal, et David Moreau, de l'association de prévention Aremedia. Cf. aussi, p. 97 de ce Rapport

⁴ Cf. p. 30

⁵ Cf. Le droit face à l'homophobie, p. 201

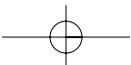
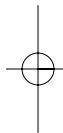
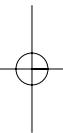
dossiers de sensibilisation sont ainsi préparés et présentés autant que possible, partout où cela est nécessaire : milieux scolaire, policier, professionnel⁶. Enfin, pour que cette discrimination ne soit plus considérée comme négligeable, voire inexistante, notre lutte passe aussi par la visibilité de la réalité des agressions homophobes aujourd'hui. Ce *Rapport sur l'homophobie*, qui existe depuis 1997, est pour nous un moyen d'en rendre compte et de mieux connaître l'homophobie pour mieux la combattre.

Pour en savoir plus :

Daniel Borrillo, *L'homophobie*, PUF (collection Que sais-je ?), 2001

Louis-Georges Tin (sous la direction de), *Dictionnaire de l'homophobie*, PUF, 2003

⁶ Cf. chapitres Milieu scolaire, Police-Gendarmerie et Travail





L'association **SOS homophobie**

L'origine

11 avril 1994 : création de SOS homophobie. Une poignée de militants se mobilise autour de la lutte contre l'homophobie. Leur projet : créer en France une permanence téléphonique qui puisse répondre spécifiquement aux problèmes de violence et de discrimination que rencontrent les gays et les lesbiennes, comme cela existe dans d'autres grandes villes à l'étranger (Londres, Berlin, New York). Les agressions homophobes sont nombreuses et aucune structure d'écoute spécialisée n'existe alors. Le 25 octobre 1994, la ligne d'écoute anonyme est

ouverte. Les écoutant-e-s assurent des permanences quotidiennes, le soir, du dimanche au vendredi. Conscients que ces témoignages constituent un outil capable d'influer sur des décisions politiques et de faire avancer les droits des homosexuels, les militants publient en 1997 le premier *Rapport sur l'homophobie*. Analyse des témoignages qu'ils ont reçus, de façon à la fois quantitative (statistiques) et qualitative, ce rapport dresse un état des lieux de l'homophobie en France. Il est envoyé aux médias et politiques et est réédité chaque année.

Le fonctionnement de **SOS homophobie**

SOS homophobie est organisée en trois pôles :

Pôle Écoute et soutien

L'assistance aux victimes s'organise en deux niveaux :

Niveau 1 : anonyme

Il s'agit de la ligne d'écoute, des réponses aux courriels, apportant aux victimes écoute et information. La Commission Écoute gère le fonctionnement de la ligne d'écoute, assure la formation initiale et continue des écoutant-e-s, via un groupe de parole régulier et un séminaire annuel.

Niveau 2 : personnalisé

Dans certains cas, les victimes nous demandent d'agir concrètement. L'anonymat doit être rompu et la personne qui nous a contactés nous adresse sa demande par téléphone, courrier électronique ou postal. En raison de l'augmentation du nombre de demandes de ce type, un service particulier a été créé : la Commission Soutien. Dans de nombreux cas, la commission envoie une « lettre de soutien » à la victime et/ou un courrier à l'agresseur qui indique les faits signalés et fait un rappel de la loi. Dans les cas les plus complexes, nous pouvons faire appel à nos avo-

cats conseil et aller plus en avant dans le dossier : rencontre avec la victime, accompagnement dans ses démarches. L'association ayant plus de cinq ans d'existence, elle peut également se porter partie civile.

Pôle Prévention

Interventions en milieu scolaire (I.M.S.)

La Commission Interventions en Milieu Scolaire organise des actions de prévention de l'homophobie en collège et lycée à l'aide d'outils créés par l'association. Convaincue que la lutte contre l'homophobie ne consiste pas seulement en une logique de répression mais également en un vrai travail de prévention et d'éducation et ce, le plus tôt possible, la Commission I.M.S sollicite des proviseurs de toute la France ou répond à leurs demandes, et anime un module dans différents établissements.

Formation pour adultes

La Commission Formation pour Adultes s'est donné l'objectif de sensibiliser les professionnels des domaines de l'éducation, de la santé, du sanitaire et social, de la justice, de la police, de la gendarmerie, et les différents acteurs sociaux (syndicats, associations...) à la prise en compte des phénomènes de discrimination homophobe.

Lesbophobie

La Commission Lesbophobie étudie les aspects spécifiques des discriminations dont les lesbiennes sont les cibles. Devant le manque criant d'informations sur la lesbophobie, elle a réalisé en 2004 une enquête auprès de 1793 lesbiennes afin de mieux connaître le phénomène, son ampleur, les contextes dans lesquels elle se déploie, ses formes, ses conséquences, ses points communs et ses différences avec la gayphobie, et ce afin d'adapter les formes d'action pour la combattre. Elle édite en cette année 2008 un rapport présentant ses conclusions.

La commission participe à des actions de communication, d'information et de prévention à Paris,

en province et à l'étranger, tissant ainsi des liens avec de nombreuses associations lesbiennes. Elle veille en outre à ce que la mixité soit assurée au sein de toutes les commissions de l'association.

Dossiers de sensibilisation

L'association réalise régulièrement des dossiers de sensibilisation destinés à des milieux dans lesquels de nombreuses manifestations d'homophobie sont observées : police et gendarmerie, syndicats, milieu scolaire... Ces dossiers, véritables outils de prévention et de sensibilisation, sont à la disposition d'autres associations, des professionnels ou des médias. Par ailleurs, l'association édite des documents de référence, le *Guide pratique contre l'homophobie* (sortie actualisée prévue pour le deuxième trimestre 2008), synthétisant les droits des homosexuels dans leur vie quotidienne (agression, adoption, mariage, plaintes, travail...), et a également réalisé le *Guide des rencontres*, en collaboration avec d'autres associations, rappelant les principes de sécurité dans le cadre de rencontres entre homosexuels, ainsi que les actions à mener en cas de problème ou d'agressions.

Groupe Travail

La thématique Travail est le premier motif d'interpellation de l'association de façon récurrente depuis sa création. Le groupe Travail a pour vocation de mener des projets sur cette thématique en collaboration avec les acteurs privés ou publics y intervenant : syndicats, ministère, conseils généraux... et avec les autres groupes ou commissions de l'association : Formation pour Adultes et Lesbophobie notamment. Ainsi, elle a développé une ligne d'écoute entreprise, qui fonctionne actuellement avec la Mairie de Paris, afin de mettre à la disposition des salariés une ligne d'écoute spécifique, ainsi qu'un module de formation pour adultes.

Groupe Adolescents

Ce groupe a pour vocation de travailler sur des actions dédiées aux plus jeunes, population



Marche des Fiertés, Paris, juin 2007

particulièrement sensible et vulnérable face à l'homophobie : projet de création d'un site Internet sur cette thématique, intensification de la formation des infirmières en milieu scolaire,... Il s'appuie notamment sur les actions et interventions menées par la commission I.M.S., ainsi que sur les projets du Groupe Formation pour Adultes.

Pôle Actions **Rapport Annuel**

La Commission Rapport Annuel assure la publication du *Rapport sur l'homophobie*, à partir des témoignages reçus et d'un suivi de la ligne éditoriale des titres majeurs de la presse.

Communication / Événements

La Commission se charge de la participation de SOS homophobie à diverses manifestations : Journée mondiale de lutte contre l'homophobie, Marches des Fiertés, Printemps des Associations et autres salons associatifs. Elle co-organise également des soirées de promotion et de soutien en faveur de notre association. Enfin, elle gère les outils de communication en interne et en externe, notamment la Lettre de SOS homophobie qui paraît régulièrement et informe de ses nombreuses actualités.

Internet

Ce pôle est constitué d'experts qui assurent une veille sur les sites web et propos homophobes. Il intervient auprès des webmasters afin de leur demander le retrait de ces propos, comme la loi du 30 décembre 2004 les y oblige.

Organisation

L'association s'appuie sur une assemblée générale annuelle, un conseil d'administration qui se réunit régulièrement et prend toutes les décisions importantes qui engagent l'association, et un bureau. Consciente d'un nécessaire développement en régions, l'association développe également un réseau de délégations régionales, actuellement présentes dans six régions en plus de l'Ile-de-France. Nous intervenons ainsi en PACA, Rhône-Alpes, Normandie, Bretagne, Alsace et Languedoc-Roussillon. Ces délégués, véritables relais de l'association, effectuent des missions de communication, se chargent des relations avec les associations et les institutionnels locaux. Enfin, depuis 2005, l'ensemble des adhérents de l'association se réunit une fois par an lors d'Assises nationales afin de partager projets, pistes de travail et de réflexion.

Association de référence

Force est de constater que la rigueur de nos méthodologies et l'ampleur de notre approche, couvrant tous les aspects de l'homophobie, ont su faire de nous l'association de référence de la lutte contre l'homophobie en France. À ce titre, de nombreuses organisations gouvernementales ou territoriales font appel à notre expertise en la matière. Pour ne citer que quelques exemples, SOS homophobie :

- est représentée au Conseil National de la Jeunesse
- fait partie du Comité National de Campagne de « *Tous Différents, Tous Égaux* », campagne du Conseil de l'Europe relayée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
- est la seule association à avoir reçu un agrément rectoral pour ses Interventions en Milieu Scolaire

(Académie de Versailles – demande d'agrément national en cours)

- est consultée, à la demande du Ministère de la Santé, comme expert par l'Union Nationale de Prévention du Suicide, pour la création d'une mission d'observation sur le suicide des homosexuels
- est membre de l'Espace 93 pour l'égalité des droits mis en place par le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis
- collabore étroitement avec le service juridique de la Halde⁷ en matière de saisine ou sur des études spécifiques
- est représentée par son président au Conseil de l'égalité du Conseil régional d'Ile-de-France.

⁷ Halde : Haute Autorité de Lutte contre les discriminations et pour l'égalité. www.halde.fr

Le rapport 2008

Comment est réalisé le *Rapport sur l'homophobie* ?

Le *Rapport sur l'homophobie 2008* a été constitué à partir de quatre sources :

- les témoignages reçus par notre association au cours de l'année 2007 (sur notre ligne d'écoute, par courrier ou par mail)
- le travail des différents groupes et commissions de l'association
- le suivi de l'actualité de mars 2007 à février 2008
- l'analyse de la presse au cours de cette même période.

Il n'est donc pas le recensement exhaustif de toutes les manifestations homophobes survenues en 2007.

La combinaison de ces sources nous a permis d'alimenter dix-sept rubriques :

- quinze étudient les différents contextes dans lesquels se manifeste l'homophobie : commerces et services, famille et entourage proche, Internet, justice, lieux publics, mal de vivre, milieu scolaire, police et gendarmerie, politique, presse, religions, santé-médecine, sports, travail et voisinage
- deux sont des analyses transversales : agressions physiques et lesbophobie.

Les témoignages reçus en 2007

En 2007, nous avons reçu **1263 témoignages d'homophobie**, soit une baisse de 5% par rapport à 2006 (cf. p. 21).

Cette baisse ne saurait être automatiquement interprétée comme un recul des actes homophobes en France puisque nous ne sommes pas systématiquement contactés par les victimes ou témoins et qu'il n'existe pas de statistiques officielles sur le sujet. Il est en revanche possible que les avancées législatives et les actions de SOS homophobie ainsi que des autres associations luttant contre les discriminations homophobes commencent à porter leurs fruits.

D'autres facteurs peuvent avoir influencé le nombre de témoignages :

- la moindre médiatisation du précédent *Rapport* présenté le 17 mai 2007 au moment de la passation de pouvoirs à la présidence de la République (nos statistiques montrent en effet que cette baisse des témoignages en 2007 est particulièrement marquée durant le

mois de mai, en comparaison avec mai 2006)

- la moindre médiatisation en 2007 de la thématique de l'homophobie, et donc de l'association, en raison d'une actualité, notamment électorale, chargée et de l'absence de procès à forte médiatisation comme l'association en avait connu les années précédentes (David Gros, Christian Vanneste...)
- l'impact de la création de la Halde, qui a bénéficié d'une campagne de publicité massive : son dernier *Rapport annuel* (2006) indique en effet une très forte augmentation du nombre de saisines (4058 contre 1410 en 2005), cette tendance étant valable pour toutes les thématiques y compris celle de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle.

Au regard de ces hypothèses, l'association a entamé une réflexion sur sa communication afin de développer la notoriété de la ligne d'écoute (téléphone et Internet).

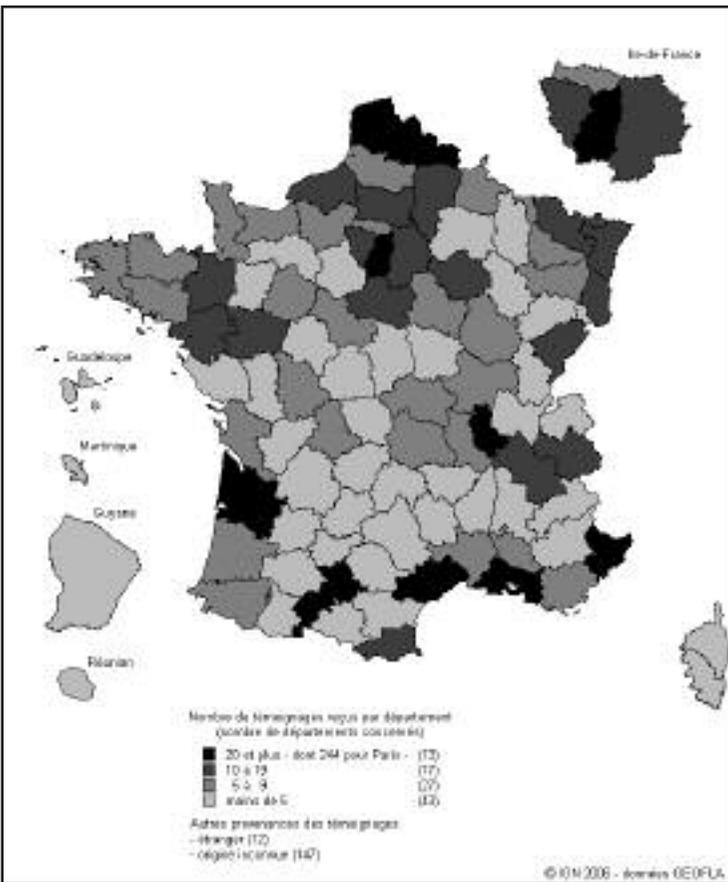
Nous présentons dans les pages suivantes une cartographie et une typologie des témoignages reçus en 2007.

Nombre de témoignages reçus en 2007 par département

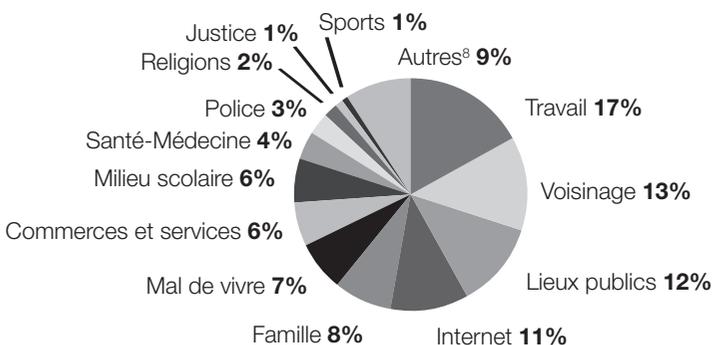
Les départements pour lesquels nous avons reçu en 2007 plus de vingt témoignages d'homophobie sont, par ordre alphabétique : les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, la Gironde, la Haute-Garonne, les Hauts-de-Seine, l'Hérault, le Nord, le Pas-de-Calais, le Rhône, la Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et les Yvelines.

Se détachent ainsi trois ensembles régionaux : l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais et le pourtour méditerranéen.

Cette cartographie des témoignages que nous avons reçus en 2007 recoupe en grande partie celle des agressions physiques homophobes présentée page 29.



Contextes des témoignages reçus en 2007



L'homophobie dans le monde du travail reste le premier motif d'interpellation de l'association avec 17% du total des témoignages. Viennent ensuite les conflits de voisinage (13%) et l'homophobie dans les lieux publics (12%). Les manifestations d'homophobie sur Internet constituent désormais 11% des témoignages (en hausse de deux points par rapport à 2006) et celles dans le cercle familial 8% (en baisse de trois points).

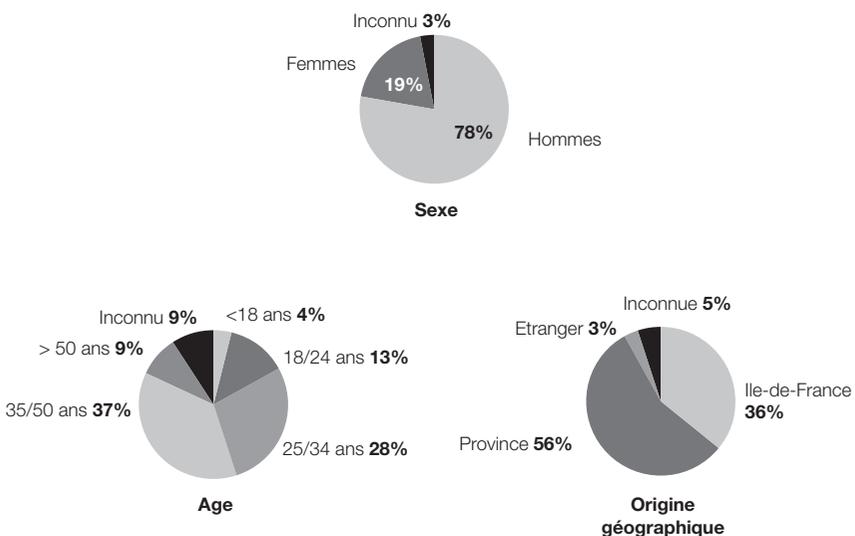
Les témoignages concernant le mal de vivre son homosexualité représentent encore 7% de l'ensemble, ceux ayant trait à l'homophobie dans le milieu scolaire 6%, comme pour les commerces et services.

Proportionnellement au nombre de témoignages reçus en 2007, **les femmes témoignent beaucoup plus que les hommes dans le cadre du milieu scolaire, de la famille et des commerces et services. Les hommes nous contactent plus pour des problèmes avec la police et la gendarmerie, des agressions physiques** et exprimer un mal de vivre.

Ce constat est le même qu'en 2006, sauf sur un point : le mal de vivre était plus féminin que masculin en 2006.

⁸ La rubrique « Autres » regroupe les appels et mails concernant les médias, le monde associatif LGBT, les demandes d'informations ou de coordonnées, etc.

Typologie des témoignages reçus en 2007



Le profil des personnes qui nous contactent ne change pas par rapport aux années précédentes⁹:

- ce sont **majoritairement des hommes** (78%)
- plus du tiers sont **âgés de 35 à 50 ans**
- la plupart habitent **en province** (56%).

Remarques :

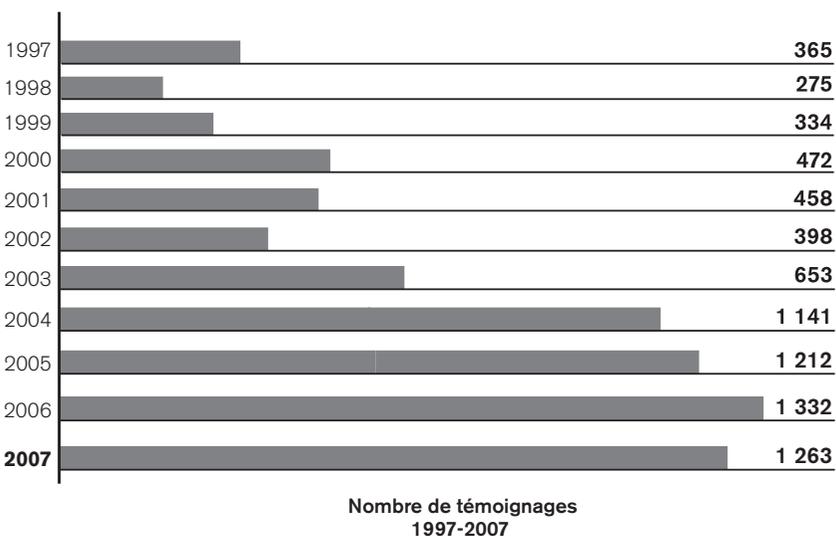
- *Nous avons reçu en 2007 trois témoignages de personnes trans. Mais il est possible que nous ayons reçu des témoignages de personnes trans qui ne se définissent pas comme telle.*
- *Dans la mesure où certaines personnes nous contactent à plusieurs reprises pour une même situation, nous avons établi des statistiques sur la base du nombre de cas et non du nombre de témoignages.*

⁹ Cf. également Panorama, pages suivantes

Panorama 1997-2007

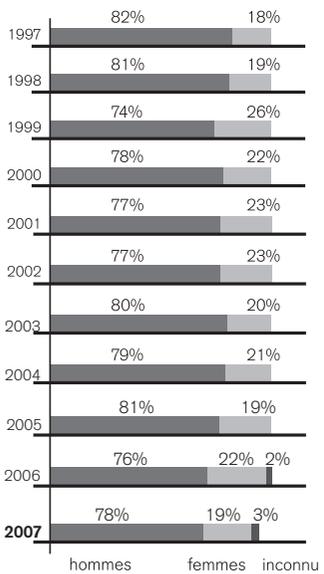
Les trois pages qui suivent présentent un panorama des témoignages que SOS homophobie a reçus de 1997 à 2007. Quelles conclusions en tirer ?

- le nombre de témoignages augmente régulièrement depuis 1997 passant de quelques centaines à la fin des années 90 à systématiquement plus d'un millier depuis 2004
- ce sont très majoritairement des hommes, âgés de 25 à 50 ans, qui nous contactent
- la part des témoignages de province augmente de façon régulière
- le travail est depuis le début des années 2000 le contexte d'homophobie qui revient le plus souvent dans les témoignages que nous recevons.

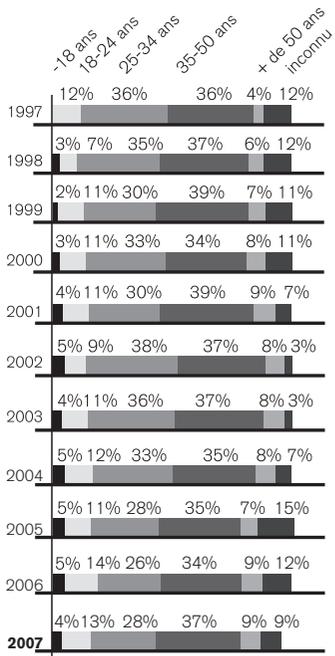


Remarques :

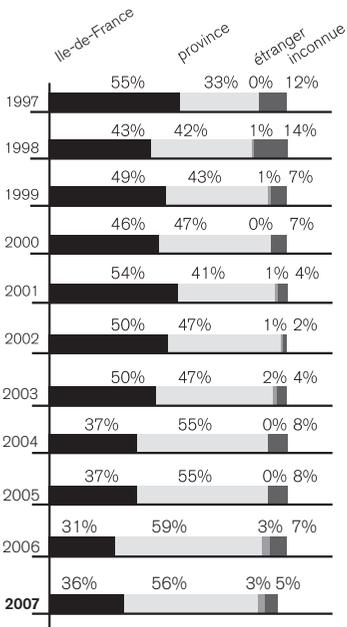
- *Le Rapport 1997 reprenait les chiffres de 1996 et 1997.*
- *De 1997 à 2002 ne sont comptabilisés que les témoignages reçus sur la ligne d'écoute ; depuis 2003 sont ajoutés ceux reçus sur le site Internet.*



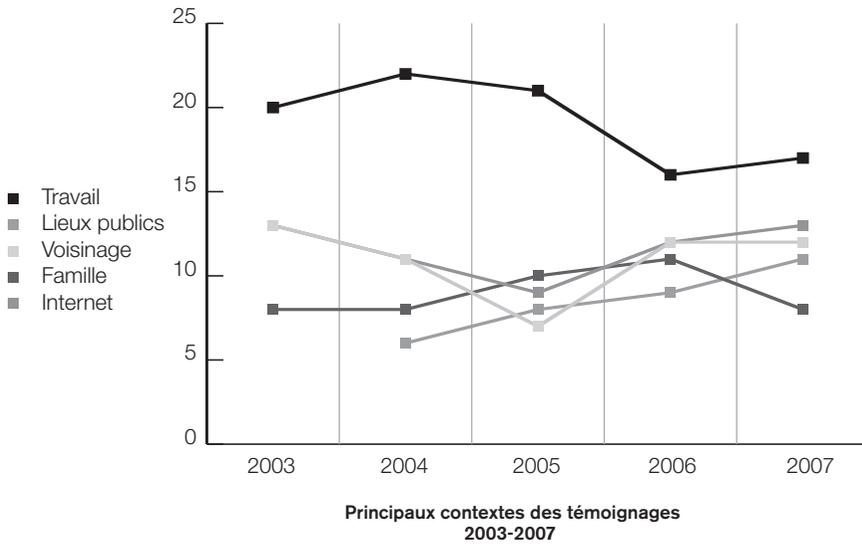
**Répartition par Sexe
1997-2007**



**Répartition par Age
1997-2007**



**Origine géographique
1997-2007**

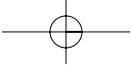


Remarques :

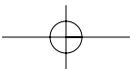
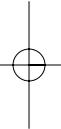
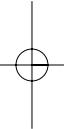
- Afin de rendre ce graphique plus lisible, nous n'avons pris en considération que les contextes représentant au moins une fois depuis 2003 plus de 10% des témoignages reçus.
- En 2003, nous ne tenions pas les comptes des témoignages relatifs à l'homophobie sur Internet.

Remarques :

- *Les prénoms utilisés dans ce rapport sont fictifs et servent à en rendre la lecture plus facile.*
- *Ce rapport est rédigé par les bénévoles de l'association, venus d'horizons divers, ce qui explique les différences de style d'un chapitre à l'autre, mais en fait aussi la richesse.*

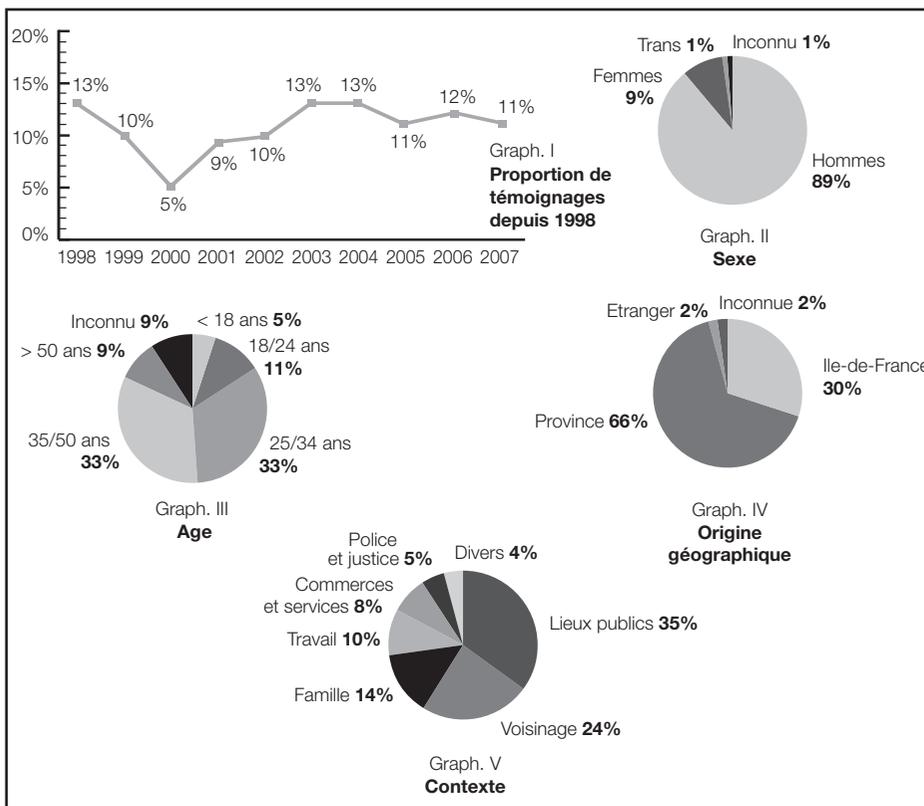


Analyses et témoignages



Agressions physiques – Données chiffrées

• 157 témoignages représentant 132 cas, soit une baisse de 14% par rapport à 2007



Analyse

132 cas d'agressions physiques ont été signalés en 2007 à SOS homophobie (21 cas de moins qu'en 2006).

- **Origine géographique** : la majorité des témoignages fait état d'agressions physiques en province (66%). Paris et sa banlieue réunissent 30% des cas. La carte p. 29 indique en outre que quatre départements sont cités dans cinq témoignages ou plus : la Moselle, le Nord, le Rhône et la Seine.
- **Age** : deux tranches d'âge sont également et majoritairement représentées parmi les victimes : les 25-34 ans et les 35-49 ans avec chacune 33% des cas.
- **Sexe** : ce sont toujours les hommes qui sont les plus touchés par cette manifestation de l'homophobie. Toutes ces proportions restent relativement stables

par rapport à celles de l'année 2006.

- **Contexte** : on observe une baisse de la part des témoignages d'agressions sur les lieux publics (35% contre 41% en 2006) et une diminution plus légère de la part d'agressions familiales (14% contre 16% en 2006). Les autres catégories sont donc davantage représentées en proportion mais également en nombre : les agressions policières (sept cas en 2007 contre deux en 2006), cinq cas d'agressions au travail supplémentaires (treize en 2007 pour huit en 2006). Les témoignages d'agressions physiques homophobes dans le voisinage sont également en forte hausse (24% des cas), cette hausse confirmant celle observée dans le précédent rapport.

Chapitre 1

Agressions physiques

Quand le mépris devient violence

En 2007, 132 cas d'agressions physiques ont été rapportés à SOS homophobie, soit 21 cas de moins qu'en 2006. Cette baisse de 14% est significative et nettement supérieure à la baisse du nombre global de cas recensés en 2007. Les agressions représentent néanmoins toujours 11% des cas, tous contextes confondus, de l'homophobie qui nous est signalée. Les actions de prévention associatives et institutionnelles commencent peut-être à porter leurs fruits. Elles ne retirent néanmoins rien à la réalité vécue par les toujours trop nombreuses victimes, au moment et après les agressions qu'elles ont subies. De la bousculade, des crachats aux tentatives de meurtre, en passant par les coups et blessures, les attouchements et les viols, ces agressions se manifestent de diverses façons. D'une région à une autre, les témoignages sont très contrastés : une prévention ciblée apparaît donc comme prioritaire dans certaines zones géographiques.

La France des agressions physiques homophobes

À elles seules, quatre zones géographiques représentent 72% des cas recensés en 2007¹ : l'Ile-de-France (40 cas), le Sud de la France (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et PACA : 28 cas), l'Alsace-Lorraine (15 cas) et le Nord-

Pas-de-Calais et la Picardie (12 cas) sont, comme nous l'avons déjà observé précédemment, des régions où l'on constate que les agressions sont nettement plus nombreuses qu'ailleurs. Quatre départements se distinguent tristement quant au nombre d'agressions physiques qui y sont recensées : Paris, le Rhône, le Nord et la Moselle. Dans d'autres départements, notamment ruraux, aucune agression ne nous a été signalée. Comment expliquer cette prévalence de certaines régions ?

On peut supposer que les populations homosexuelles sont plus importantes dans certaines agglomérations, à Paris et en Ile-de-France notamment, et que, de ce fait, le nombre d'agressions homophobes y est mathématiquement plus fort qu'ailleurs. Cela peut expliquer que trois des quatre départements les plus souvent cités (Paris, Rhône, Nord) sont des départements particulièrement urbains. Mais ajoutons que cela ne peut être qu'un facteur d'explication notamment parce que d'autres départements ayant une population dense et citadine ne semblent pas ou moins touchés par ces agressions physiques.

On peut également s'interroger sur le lien qui peut exister entre l'implication des pouvoirs locaux dans la prévention et l'information et la baisse des agressions. La présence sur le terrain d'associations LGBT (interventions en milieu scolaire notamment) ou l'implication des élus locaux ne peuvent pas à elles seules faire reculer les

¹ Cf. p. 29

agressions homophobes. Elles peuvent néanmoins y contribuer en même temps qu'à une sensibilisation sur l'ensemble des discriminations. Racisme, antisémitisme, sexisme, xénophobie, homophobie vont souvent de pair. Si chaque thématique nécessite d'être traitée selon ses particularités, aucune ne doit être négligée au profit des autres. La visibilité des homosexuel-le-s, la place qui leur est donnée au sein des municipalités, la considération qui est apportée à leurs associations sont autant d'atouts dans l'avancée vers davantage de tolérance, de respect et de lutte contre les représentations homophobes. Enfin, les témoignages que nous recensons nous sont communiqués volontairement : ce n'est pas parce que nous recevons très peu de témoignages de certains départements ruraux que l'homophobie n'y est pas présente. Le fait de vivre dans une zone urbaine dans laquelle le tissu associatif et la « communauté » homosexuels sont particulièrement présents est certainement un facteur favorisant le fait de témoigner quand on est agressé. Il est parfois particulièrement délicat de témoigner contre des voisins, des proches, des collègues de travail quand on ne se sent pas soutenu. Certes, les témoignages que nous recevons sont anonymes, mais contacter SOS homophobie s'inscrit souvent dans une démarche globale de réaction face à l'agression qu'on a subie et franchir cette étape n'est pas nécessairement une évidence pour des victimes isolées.

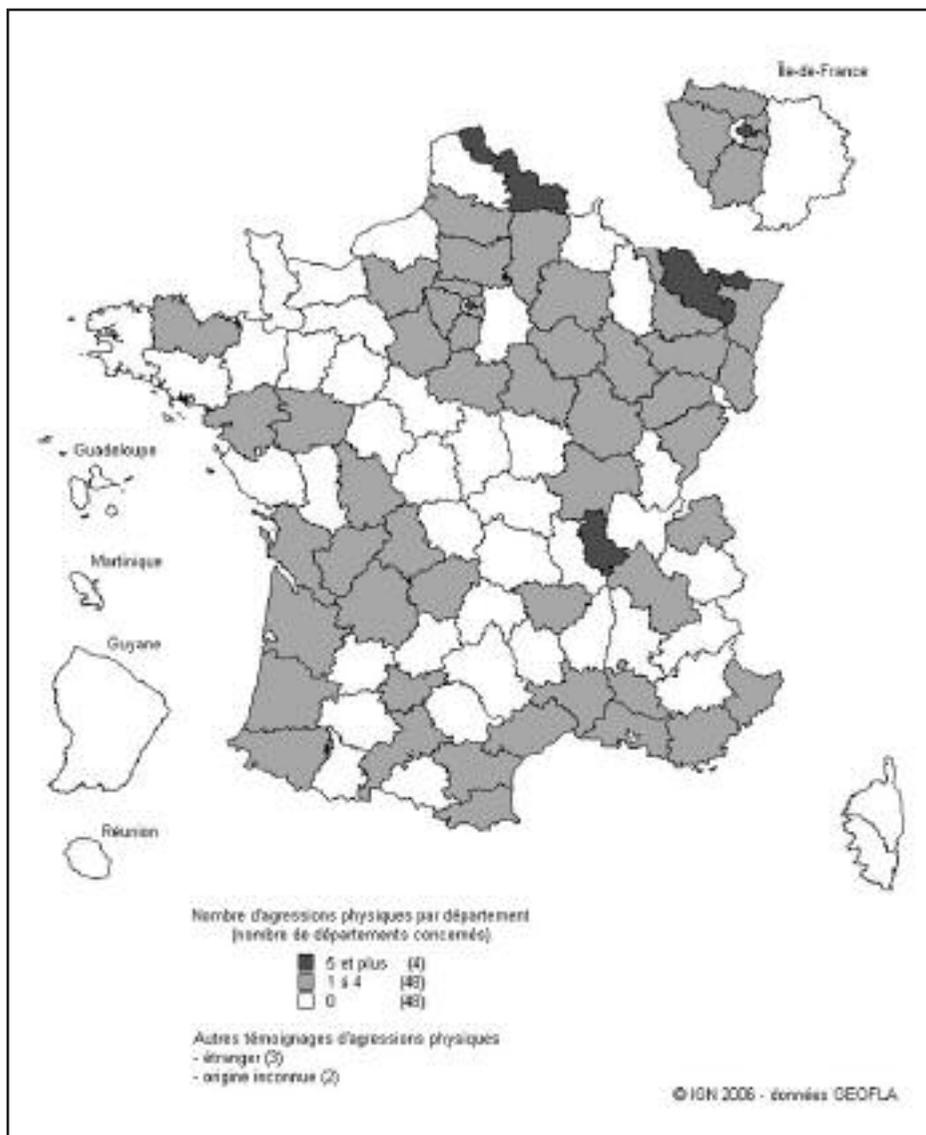
Par cette cartographie et cette étude de la violence homophobe en France, il n'est pas question pour nous de jeter l'opprobre sur les habitants des régions et des départements cités mais bien d'alerter les autorités nationales et régionales de l'urgence à mettre en place dès le collège et le lycée des actions de sensibilisation et de prévention afin d'accroître l'acceptation de la différence et l'ouverture d'esprit chez les plus jeunes. Des actions sont à mener et les présidents de régions, de départements, les élus locaux, les recteurs d'académies et les directions régionales

de la police nationale et de la gendarmerie doivent absolument être conscients de l'urgence à sensibiliser leurs effectifs et le grand public au respect des homosexuel-le-s, à la législation française en matière de lutte contre l'homophobie et à l'interdiction de refuser un dépôt de plainte, quelles que soient les convictions personnelles de chacun.

De la bousculade à la tentative de meurtre...

Selon le contexte dans lequel les agressions physiques ont lieu, on remarque que le profil des agresseurs est sensiblement différent. Ce sont majoritairement des jeunes hommes isolés ou en bandes dans les lieux publics alors qu'on rencontre des populations d'agresseurs plus variées (femmes et hommes de tous âges) dans le travail, le voisinage ou la famille, agissant souvent seuls. En fonction du cadre dans lequel se déroule l'agression, ces manifestations d'homophobie vont être également sensiblement différentes notamment dans la violence qui peut les caractériser. Sur les 132 cas qui nous ont été signalés, les victimes ou témoins ont fait état de coups (dans 117 cas), de blessures (79 cas), d'attouchements sexuels et/ou de viol (onze cas). Dans 41 cas, il a été précisé que ces agressions avaient donné lieu à une incapacité temporaire de travail (ITT). Enfin huit personnes ont signalé que leur(s) agresseur(s) les avaient également volées (effets personnels, argent, cartes bancaires...). Dans dix-sept cas, les agresseurs étaient armés (pierre, arme blanche, arme à feu).

Quelle que soit la raison initiale du malentendu, de la dispute ou de toute autre situation ayant dégénéré en agression, l'homophobie transparaît systématiquement au fur et à mesure de cette dernière, la rendant encore plus violente. Certaines victimes ont été bousculées, molestées, ont reçu des crachats et des menaces,



Agresions physiques homophobes en 2007

Janvier 2002-Janvier 2008 : quatorze

Cette liste ne recense pas les meurtres d'homosexuels, mais bien les meurtres dont le motif homophobe est avéré. En sont donc exclus les crimes passionnels et les meurtres d'homosexuels dont le caractère homophobe ne nous a pas semblé évident. Cette liste n'est probablement pas exhaustive.

Date : janvier 2002

Victime : Thierry K., 39 ans

Lieu : Haguenau (Bas-Rhin)

Contexte : domicile

Agresseurs : deux hommes

Condamnation : vingt ans de réclusion criminelle (décembre 2004)

Date : nuit du 13 au 14 septembre 2002

Victime : François Chenu, 29 ans

Lieu : Reims

Contexte : lieu de drague

Agresseurs : trois jeunes hommes âgés de 16 à 23 ans au moment des faits

Condamnation : quinze à vingt ans de prison ferme (octobre 2004)

Date : octobre 2002

Victime : un homme qui avait engagé son agresseur comme homme de ménage

Lieu : Paris, XVème arrondissement

Contexte : domicile

Agresseur présumé : un jeune homme de 21 ans

Condamnation : aucune à notre connaissance

Date : 1er août 2003²

Victime : Jean-Pierre Humblot, sexagénaire

Lieu : Nancy

Contexte : lieu de drague

Agresseurs : deux jeunes âgés de 17 ans au moment des faits

Condamnation : cinq ans de prison dont trois avec sursis et mise à l'épreuve (avril 2007)

Date : octobre 2004

Victime : David Estournel, 40 ans

Lieu : Nîmes

Contexte : domicile, après une rencontre sur Internet et des relations sexuelles

Agresseur : un jeune homme de 19 ans

Condamnation : vingt ans de réclusion criminelle, sans peine de sûreté (juin 2007)

Date : 25 janvier 2005³

Victime : Xavier Boudinot

Lieu : Paris

Contexte : domicile, après une rencontre dans un bar du Marais à Paris

Agresseur : un homme d'une vingtaine d'années

Condamnation : douze ans de réclusion criminelle (février 2008)

Date : 10 avril 2005

Victime : un homme de 68 ans

Lieu : Marseille

Contexte : inconnu

Agresseurs : deux mineurs

Condamnation : peines de prison ferme (septembre 2006)

meurtres homophobes en France

Date : nuit du 30 juin au 1er juillet 2005

Victime : Yitzhak René Autard, 60 ans

Lieu : Toulouse

Contexte : après des relations sexuelles avec l'agresseur

Agresseur : un homme de 28 ans

Condamnation : vingt ans de réclusion criminelle (février 2008)

Date : 29 octobre 2005

Victime : Guy H., 46 ans

Lieu : Bas-Rhin

Contexte : inconnu

Agresseur : un jeune homme de 23 ans a reconnu être le coupable le 22 novembre 2005

Condamnation : aucune à notre connaissance

Date : 6 juillet 2006

Victime : Dominique L., une soixantaine d'années

Lieu : Landes

Contexte : violemment agressé par son voisin, l'homme décède quelques semaines plus tard

Agresseur présumé : un voisin, qui a été par la suite écroué

Condamnation : l'affaire n'a pas encore été jugée

Date : avant septembre 2006

Victime : un jeune homme (mort à coups de ciseaux)

Lieu : Martinique

Contexte : inconnu

Agresseur : un jeune homme de 21 ans

Condamnation : un procès en assises a eu lieu le 18 septembre 2006

Date : 16 juin 2007⁴

Victime : un jeune homme

Lieu : Reims

Contexte : inconnu

Agresseurs : quatre jeunes gens, dont deux mineurs de 17 ans, qui ont reconnu les faits et été mis en examen le 29 juin 2007

Condamnation : l'affaire n'a pas encore été jugée

Date : 19 janvier 2008

Victime : un homme d'une soixantaine d'années

Lieu : Cambrai (Nord)

Contexte : lieu de drague

Agresseurs présumés : deux jeunes de 18 et 26 ans ont été mis en examen

Condamnation : l'affaire n'a pas encore été jugée

Date : 30 janvier 2008

Victime : un homme de 62 ans

Lieu : Romans-sur-Isère (Drôme)

Contexte : domicile

Agresseur : un jeune homme de vingt ans a reconnu les faits et été mis en examen le 14 février 2008

Condamnation : l'affaire n'a pas encore été jugée

^{2/3/4} Le corps a été retrouvé à cette date.

Analyse des meurtres homophobes depuis 2002

L'étude de ces quatorze meurtres homophobes fait ressortir plusieurs constantes concernant :

- le profil des victimes
- le profil des agresseurs
- le contexte de ces meurtres
- leurs suites judiciaires.

Profil des victimes :

- les victimes sont **toujours des hommes** ; nous n'avons connaissance d'aucun meurtre de lesbienne à caractère homophobe
- une tranche d'âge semble particulièrement concernée : les **plus de 60 ans** (au moins six des quatorze victimes étaient sexagénaires). Trois autres des victimes avaient moins de 30 ans et trois autres entre 39 et 46 ans.

Profil des agresseurs :

- c'est le fait le plus marquant de cette analyse : pour onze de ces meurtres (sur quatorze), **les agresseurs ont moins de 26 ans**
- dans cinq de ces affaires, des mineurs sont impliqués.

Contexte :

- au moins sept de ces meurtres, soit la moitié, interviennent **dans un contexte sexualisé** : sur un lieu de drague, au domicile de la victime après une rencontre sur Internet ou dans un bar, après des relations sexuelles entre l'agresseur et sa victime ou des avances de l'un à l'autre
- sur quatorze meurtres, Paris est cité deux fois, tout comme Reims, et deux meurtres ont eu lieu dans le Bas-Rhin.

Suites judiciaires :

- sur quatorze meurtres, sept ont eu des suites judiciaires et quatre pas encore ; pour trois de ces affaires, nous n'avons eu connaissance d'aucune condamnation
- sur les sept affaires qui ont fait l'objet d'un procès dont nous avons eu connaissance, cinq se sont soldées par des peines de **douze à vingt ans de réclusion criminelle** pour les accusés.

Conclusion :

Depuis janvier 2002, au moins quatorze meurtres homophobes ont eu lieu en France.

Les victimes étaient toujours des hommes, majoritairement âgés de plus de 60 ans, agressés par des moins de 26 ans dans presque tous les cas et le plus souvent dans un contexte sexualisé.

ces actes et propos étant le plus souvent accompagnés d'injures homophobes. Toutes les personnes qui nous ont contactés ont ressenti le besoin de témoigner de cette double violence, physique et morale, qui les a atteintes.

- *Julien, 25 ans, nous contacte par mail : son petit ami, Ümit, étudiant, a fait son coming out auprès de ses parents. Leur réaction a été très vive.*

Ümit se fait régulièrement insulter et sa famille exerce une pression morale sur lui ; son père lui a même craché au visage et a voulu se battre avec lui. Les deux jeunes gens sont décidés à vivre ensemble, mais le père a déjà prévenu qu'il n'hésiterait pas à les tuer pour sauver l'honneur de sa famille.

La majeure partie des victimes d'agressions physiques nous informe avoir reçu des coups, généralement violents et répétés, occasionnant parfois même des blessures nécessitant un arrêt de travail. Les agresseurs sont d'autant plus violents qu'ils se sentent légitimes dans leur geste. L'homosexuel apparaît dans leurs propos comme une sous-personne et ils expriment, dans les paroles accompagnant les coups qu'ils assènent, leur dégoût d'une orientation sexuelle différente de la leur et à leurs yeux illégitime, pour des raisons culturelles, religieuses, d'« honneur familial » ou encore par « responsabilité civique » ou « sanitaire ». La douleur due aux blessures physiques va presque toujours de pair avec une souffrance morale, plus durable et insoutenable!

- *Abdel, étudiant de vingt ans, est actuellement en dépression. Son frère aîné a découvert, en consultant son ordinateur, des vidéos gays. Il l'a frappé en lui donnant des coups de poing et de pied, lui occasionnant de nombreux hématomes. Depuis, il ne cesse de vouloir lui faire rencontrer des filles, lui affirmant qu'« un homme, c'est sale et que le droit chemin, c'est un homme et une femme ». Abdel est désespéré. Il pense qu'il doit quitter sa famille, mais ne sait pas où se réfugier.*

Plusieurs personnes témoignent de violences encore plus graves, de viols (onze cas) ou encore de tentatives de meurtre. L'homophobie n'épargne malheureusement pas certains homosexuels eux-mêmes qui sont capables de violence à l'égard de gays qu'ils savent ou imaginent plus fragiles qu'eux. Difficultés à s'accepter ? Refus d'une certaine image de l'homosexualité ? Mal de vivre qui se traduit par la haine de l'autre ? Utilisation de son propre charme à des fins malhonnêtes ? Qu'importe. Ces agressions sont d'autant plus inacceptables pour les victimes qu'elles proviennent de personnes en qui elles ont *a priori* confiance. Double traumatisme que celui d'être agressé et trahi en même temps. D'autres agresseurs ont une telle haine des homosexuels qu'ils vont jusqu'à tenter de briser une vie par le degré

de violence qu'ils infligent à leurs victimes, comme s'ils libéraient tout leur dégoût et leur ressentiment d'une orientation sexuelle différente de la leur, sur une seule et même personne.

- *Michel, 48 ans, a été victime des coups d'un jeune homme rencontré sur un lieu de drague parisien. L'agresseur a voulu le jeter dans la Seine en le passant par-dessus le parapet d'un pont. Michel a eu extrêmement peur d'être tué, il s'est accroché de toutes ses forces à la rambarde. Réussissant à se dégager, il s'est enfui. Hospitalisé, il a quatre agrafes sur le crâne, des côtes fêlées, des hématomes sur tout le corps et le visage.*
- *Emilien, 16 ans, appelle notre ligne d'écoute en l'absence de sa mère. Il a du mal à exprimer ce qu'il ressent : il ne sait pas s'il est homo, il ne peut en parler à personne par peur de se faire rejeter. Il a eu plusieurs relations sexuelles forcées avec un garçon un peu plus âgé que lui et qui lui disait ne pas être gay mais être très excité par ces rapports entre hommes. Ce garçon l'a rabaisé, humilié, l'a traité de « fille », de « bébé », l'a obligé à porter des sous-vêtements féminins. Emilien n'arrive pas à se construire suite ce qu'il a vécu.*
- *Adrien, 20 ans, s'est rendu à une soirée chez des connaissances. Dès son arrivée, il a été pris à partie par un homme qui lui a fait des remarques tendancieuses sur son homosexualité présumée ; les propos homophobes se sont poursuivis jusqu'à ce que l'agresseur frappe Adrien au visage. Ce dernier a tenté de riposter, mais un ami de l'homme violent l'a alors étranglé. Adrien a réussi à s'enfuir, mais il est aujourd'hui très marqué psychologiquement par cette soirée.*

Les contextes des agressions homophobes

Les lieux publics, toujours en tête

Près de 35% des cas qui nous ont été signalés se sont produits dans des lieux publics. Cette part est en baisse par rapport à 2006, mais le nombre

de cas (46) reste important. Des agressions se produisent dans la rue, sur des lieux de drague ou des quartiers connus comme étant fréquentés par des homosexuels. Un homme travesti a ainsi été attaqué, insulté et roué de coups par trois jeunes un soir de Marche des Fiertés, dans le Marais à Paris. C'est souvent de nuit que ces homophobes agissent, profitant du fait que les rues, les parcs, les abords des boîtes de nuit sont alors moins fréquentés qu'en journée. Ce sont parfois de véritables guet-apens qui sont organisés ou encore des pièges qui sont mis en place afin d'attaquer et/ou de détrousser des homosexuels que les agresseurs se représentent comme des victimes faciles, passives, argentées et discrètes. Avec un fort sentiment d'impunité, ils agissent sans apparemment se soucier des conséquences de leurs actes ni pour les victimes ni pour eux-mêmes. Ainsi cet homme qui a été drogué dans un sex-club par deux inconnus et qui s'est retrouvé sur un banc, couvert d'ecchymoses, sa carte bancaire volée, son code extorqué et son compte bancaire vidé. Nous avons pu établir le profil-type des agresseurs sur les lieux publics : ce sont tous de jeunes hommes (entre 14 et 30 ans maximum), qui agissent rarement seuls (seulement six agresseurs sur les lieux publics étaient seuls). Sept d'entre eux étaient armés.

- *Alex, 35 ans, en vacances dans sa famille à Limoges, est allé sur un lieu de drague, un soir en sortant de boîte de nuit. Soudain arrivent sur les lieux deux jeunes qui avaient l'air « énervés et surexcités ». La plupart des hommes présents sur le lieu ont alors rejoint leurs véhicules. Alex n'a pas eu le temps d'aller jusqu'à sa voiture, mais il a couru jusqu'à une route très fréquentée, un peu plus loin. Les deux jeunes ont entre-temps réussi à attraper un autre homme. Rejoints par d'autres homophobes, ils ont frappé leur victime sur le capot d'une voiture. Alex a pu prévenir la police qui s'est rendue sur les lieux mais n'a pu que constater les traces de violences...*

Hausses dans le voisinage, le travail et la police

31 cas d'agressions physiques nous ont été relatés en 2007 (24% des cas) dans le contexte du voisinage contre 23 en 2006. Un simple différend peut faire ressortir toute la haine homophobe du voisin, de la voisine. Toutes les tranches d'âge sont représentées parmi les agresseurs. Ces derniers agissent parfois seuls, parfois en bandes. Il est impossible d'en dresser un profil-type. Ce sont parfois des bandes de jeunes qui harcèlent un homme qu'ils pensent être gay, parfois encore une famille qui rend la vie impossible à un couple de lesbiennes. Ce sont aussi des voisins qui pénètrent au domicile d'un homme pour lui faire subir violences et injures. Franck, un professeur de sport qui habite depuis quinze ans dans le même appartement, subit depuis son arrivée les propos homophobes de deux jeunes couples (« *On ne veut pas de pédés dans la résidence* », « *Dans mon pays, on l'aurait pendu* »). Ces propos sont tenus aussi bien par les maris que par leurs épouses. Dernièrement, il a été violemment poussé dans les escaliers, faisant une chute de quinze marches. Il a perdu une dent, a eu deux côtes cassées... Un autre témoin nous a signalé l'agression subie par un de ses jeunes voisins qui se faisait harceler par une bande devant leur immeuble et qui a fini par être tabassé dans le hall.

- *Rebecca, Gardoise de 40 ans, a eu une altercation sur la route avec une de ses voisines, pour une question de priorité non respectée au volant. Trois semaines plus tard, cette même voisine s'est présentée à son domicile. Elle l'a insultée (« sale gouine ») et l'a frappée d'un coup de poing sur le visage. Rebecca a été blessée, physiquement et psychologiquement. Ses lunettes ont été cassées, elle a eu vingt jours d'arrêt maladie.*

En ce qui concerne les témoignages relatifs au milieu du travail (10% des cas d'agressions physiques en 2007 contre 5% en 2006), les agres-

seurs ont tous agi seul. Ce sont parfois les employeurs ou des collègues qui sont les auteurs des violences. Un jeune homme reçoit ainsi en même temps que son solde de tout compte deux coups de poing au visage ainsi qu'un violent coup de pied dans le dos. Il apprend ensuite de ses anciens collègues de travail que son agresseur avait déjà eu le même type de comportement vis-à-vis d'anciens collaborateurs dont il avait appris l'homosexualité. Une salariée lilloise d'une association est également insultée et agressée par une collègue (« *ferme ta gueule, espèce de gouine mal baisée* »).

- *Fabrice, 35 ans, Charentais, est peintre en bâtiment. Il a été par deux fois brûlé par le white spirit mis sur le siège de sa voiture. Quelques jours auparavant, un collègue l'avait « outé » devant son patron. Depuis cette révélation, l'attitude du patron avait changé. Fabrice va déposer une plainte contre X auprès du commissariat de police. Son patron a en outre refusé de remplir la déclaration d'accident de travail qu'il aurait dû fournir à son salarié.*

Les témoignages d'agressions en milieu policier ou judiciaire sont en hausse (5% des cas en 2007 pour 1% en 2006). Ce sont donc sept cas qui nous ont été signalés, dont un en milieu pénitentiaire et six mettant en cause des fonctionnaires de police. Les policiers agresseurs sont généralement plusieurs. Le fait qu'ils agissent dans le cadre de leurs fonctions rend encore plus inacceptable la violence subie par leurs victimes. Quels que soient les faits reprochés à des individus, les représentants de la loi ne peuvent en aucun cas s'autoriser les dérapages qui nous sont rapportés. Un homme a ainsi été insulté (« *tarlouze* », « *pédophile* ») et battu par des policiers pendant une garde à vue. Deux femmes ont été frappées, humiliées, insultées au cours d'un contrôle sur la voie publique et de la garde en vue qui s'en est suivie. Un détenu a subi « *des faits inhumains, inacceptables, des agressions verbales et parfois physiques* » et des « *gestes déplacés* »...

Il dénonce les abus de pouvoir de fonctionnaires de la justice, « *protégés par leur hiérarchie* ». Deux cas d'agressions lors de contrôles par des patrouilles de police sur des lieux de drague nous ont également été signalés.

Famille et entourage, encore trop souvent agressifs

Les témoignages d'agressions au sein du cercle familial et de l'entourage sont en légère baisse (14% des cas en 2007 contre 16% en 2006). Les agressions dans ce contexte sont majoritairement le fait d'une seule personne (10 cas sur 17). Dans trois cas, on note que les victimes nous ont signalé avoir été violées par leur compagnon, celui-ci n'assumant pas totalement son orientation homosexuelle ou abusant de sa supériorité physique ou morale sur sa victime. Les violences familiales sont dans plusieurs témoignages « *justifiées* » par les agresseurs au nom de motifs moraux, religieux ou encore culturels. Une des autres particularités de ces violences est qu'elles se répètent régulièrement.

Les victimes sont généralement jeunes, dépendant encore financièrement de leurs familles et ayant peu de solutions pour échapper durablement à des agresseurs avec qui elles vivent souvent sous le même toit. Certaines de ces victimes subissent des violences de la part de l'ensemble de leur cercle familial. Un jeune homme est ainsi frappé par son père et ne peut bénéficier de l'aide de sa mère, de ses frères et de ses sœurs car tous soutiennent et acceptent le comportement homophobe du « *chef de famille* ». Un autre jeune gay subit les coups de ses trois frères depuis qu'ils ont découvert un magazine gay dans ses affaires.

Suite à ces agressions physiques...

Toutes les victimes qui nous ont contactés restent psychologiquement marquées par les agressions qu'elles ont subies. Le fait que ces violences soient homophobes a des répercussions sur

l'image qu'elles peuvent avoir d'elles-mêmes. Même si bon nombre des victimes ont le souhait de se défendre, de saisir la loi et nous contactent pour bénéficier de conseils et d'informations juridiques, on constate que, dans presque chaque témoignage, des conséquences psychologiques dues aux agressions sont signalées. C'est donc avant tout pour parler, bénéficier d'une écoute et témoigner que les victimes nous ont contactés. Elles demandent souvent des conseils, un soutien, un appui dans l'épreuve qu'elles viennent de subir ou subissent régulièrement.

• *Charles est descendu dans la rue demander à son voisin, qui klaxonnait intempestivement en pleine nuit, de cesser de faire du bruit. Le voisin est alors sorti de sa voiture, l'a insulté (« sale pédé ») et frappé. Charles appelle pour faire le point sur cette affaire. Il a déposé une plainte, mais craint que cette dernière ne soit classée sans suite, comme une « simple querelle de voisinage ». Depuis son agression, il dort mal et est particulièrement inquiet.*

Sur les 132 cas relatant une agression physique, 92 ont donné ou devaient donner lieu à un dépôt de plainte ou à une saisie d'une autre autorité (responsable hiérarchique dans le travail notamment). Le fait que 70% des victimes soient prêtes à saisir la loi ou à agir d'une autre façon est un taux encourageant qui montre que les homosexuel-le-s ne sont plus disposé-e-s à laisser impunies les agressions qu'ils peuvent subir. Sans surprise, c'est dans le cercle familial que les agressions homophobes resteront souvent impunies, les victimes ne souhaitant ou ne pouvant pas porter plainte contre un membre de leur famille. La fuite reste souvent la seule solution envisagée.

Si en 2007, enfin, le nombre d'agressions physiques signalées à SOS homophobie est en baisse, on ne peut que déplorer qu'elles restent encore nombreuses et que leur forme et les caractéristiques des agresseurs

Bon nombre de victimes demandent à SOS homophobie de se porter partie civile dans leur affaire. Pour des raisons financières, notre association ne peut malheureusement pas s'engager dans de nombreux procès mais tente de le faire, notamment dans ceux qui pourraient faire jurisprudence et ainsi faire avancer l'intérêt collectif.

Dans la majeure partie des témoignages, l'accueil des policiers ou des gendarmes est signalé comme professionnel et parfois même comme bienveillant. On déplore néanmoins la méconnaissance par certains fonctionnaires de la loi permettant de qualifier comme homophobe une agression physique. Quatorze témoignages relatent un accueil ou un comportement malveillant ou négligeant des forces de l'ordre lors d'un dépôt de plainte. Certains policiers ont ainsi refusé des plaintes ou des dépôts de mains courantes alors qu'ils n'en ont pas le droit. D'autres s'y sont prêtés avec mauvaise grâce, cherchant à minimiser les faits décrits par les victimes. On peut donc légitimement s'interroger sur la qualité ou l'efficacité des actions de prévention ou de formation qui sont mises en place vis-à-vis de ces fonctionnaires.

On constate enfin que des personnes hétérosexuelles prennent la peine de nous signaler des agressions dont elles ont été témoins et s'offusquent du caractère homophobe de ces dernières. Ce fait, assez nouveau, est particulièrement positif et montre que l'homophobie n'est plus seulement considéré comme le problème des lesbiennes et des gays.

ne changent pas, année après année. Les dispositifs législatifs mis en place sont certes de véritables avancées et sont peut-être dissuasifs vis-à-vis de certains homophobes mais la loi n'est toujours pas connue de tous (et notamment

de certains représentants des forces de l'ordre !). La politique de prévention que nous réclamons sans relâche depuis de nombreuses années est plus que jamais nécessaire. Le jeune âge de beaucoup d'agresseurs montre qu'une ouverture à la différence et au respect doit urgemment être transmise aux élèves des collèges et lycées.

Enfin, on constate que les plus jeunes homosexuel-le-s n'ont toujours pas de moyens d'échapper à une homophobie familiale destructrice. Il est urgent que ces jeunes, quel que soit leur âge, puissent trouver un refuge notamment quand ils sont victimes d'agressions répétées au sein de leur cercle familial (cf. p. 55).

Chronique d'une violence stupide, hélas ordinaire

Le 14 août 2007, Laurent P., 33 ans, Sofiane L., 18 ans, ainsi qu'un mineur font partie d'un groupe de six personnes, dont deux filles, qui reviennent en voiture de la Fête des Loges, en région parisienne. En forêt de Saint-Germain-en-Laye, ils s'arrêtent pour fumer une cigarette, prétendent-ils, dans un endroit connu comme lieu de rencontre fréquenté par les homosexuels. Là, ils agressent sans motif deux hommes. L'une des deux filles semble avoir tenté d'empêcher l'agression, en vain. Une victime, un homme de 51 ans, violemment frappée au visage à coups de poing puis à coups de pied, s'est vue prescrire trente et un jours d'interruption temporaire de travail. La deuxième victime, un homme de 30 ans, avait réussi à s'enfuir et à alerter la police, permettant ainsi de mettre fin à l'agression et d'arrêter les auteurs. SOS homophobie était partie civile dans cette affaire et a accompagné les deux victimes tout au long de leurs démarches⁵.

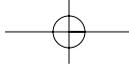
Le mineur, écroué et en détention provisoire depuis les faits, a été condamné le 11 septembre 2007 par le tribunal pour enfants de Versailles à un an de prison assorti d'un sursis de six mois. A la procureure qui lui demandait les raisons de son geste, il a répondu : « *je ne savais pas pourquoi* ». S'agissant des prévenus majeurs, l'affaire a été jugée le 21 septembre 2007 par le tribunal de grande instance de Versailles. Déjà écroués et en détention provisoire depuis les faits, ils étaient accusés de violences aggravées par deux circonstances : commises

en réunion et à raison de l'orientation sexuelle vraie ou supposée des victimes.

Si l'une des victimes a accepté de venir au procès pour témoigner face à ses agresseurs, l'autre n'en a pas eu la force. L'un des agresseurs a reconnu avoir frappé une victime mais selon lui sans intention homophobe. L'autre individu, père divorcé de trois enfants, a tout nié en bloc malgré les preuves matérielles et les témoignages recueillis par la police la nuit de l'agression. La procureure a souligné qu'il était évident, au vu des éléments du dossier, que le groupe était venu sur ce lieu de drague pour « *casser du PD* » et que la justice devait condamner fermement ce genre d'agression comparable aux violences racistes, xénophobes ou antisémites. Elle a requis deux ans de prison assortis d'un sursis de douze mois et le maintien en détention des prévenus.

Après délibéré, le tribunal a suivi les réquisitions du parquet et a condamné les agresseurs à deux ans de prison dont un an de sursis assortis d'une mise à l'épreuve de deux ans avec obligation, pour bénéficier du sursis, d'avoir un travail, une résidence et d'indemniser la victime après l'expertise médicale qui a eu lieu ultérieurement. Les prévenus ont été condamnés à verser à SOS homophobie 3 000 euros de dommages et intérêts ainsi que 800 euros pour frais de justice.

⁵ Cf. communiqués de presse de SOS homophobie, pages suivantes



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 20 SEPTEMBRE 2007

Agression physique homophobe : procès le 21 septembre à 14 heures au TGI de Versailles

Dans la nuit du 13 au 14 août 2007, deux homosexuels ont été victimes d'une violente agression physique à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines). Les prévenus sont deux hommes majeurs, écroués et en détention provisoire depuis les faits (Laurent P. et Sofiane L.), un garçon mineur (Sofiane O.), ainsi qu'un homme et deux femmes qui ont assisté passivement à l'agression.

Une victime, âgée de 51 ans, s'est vu prescrire trente et un jours d'interruption temporaire de travail, et l'autre victime, un homme de 30 ans, a réussi à s'enfuir et à alerter une patrouille de police qui passait par là, permettant sans doute de sauver la vie de la première victime.

Les 2 prévenus majeurs ont été déférés en comparution immédiate le 16 août, affaire renvoyée au 21 septembre à Versailles pour violences en réunion à raison de l'orientation sexuelle de la victime.

Le mineur a comparu le 11 septembre devant le tribunal pour enfants de Versailles.

SOS homophobie s'est portée partie civile dans cette affaire et a apporté son soutien aux deux victimes.

Afin de tenter de prévenir ces agressions et de sensibiliser les victimes potentielles, plusieurs associations regroupées dans une cellule de crise travaillent à la rédaction d'un guide qui sera mis en ligne sur internet à l'automne.

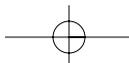
SOS homophobie, qui lutte au quotidien contre l'homophobie, reste très attentive aux nouveaux cas de violences qui lui sont signalés et incite très fortement les homosexuel-le-s victimes d'agressions ou de discriminations à contacter l'association, et à ne pas hésiter à porter plainte en mentionnant le caractère homophobe de l'agression

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 23 SEPTEMBRE 2007

Agression homophobe : deux ans de prison

Le 21 Septembre à 14h30 a eu lieu au Tribunal de Grande Instance de Versailles le jugement de deux agresseurs homophobes (Laurent P. et Sofiane L.) qui avaient agressé, dans la nuit du 13 au 14 août, deux homosexuels à Saint-Germain en Laye. Les prévenus, écroués et en détention provisoire depuis les faits, étaient accusés de violences aggravées par deux circonstances : commises en réunion et à raison de l'orientation sexuelle vraie ou supposée des victimes.

Les agresseurs, Laurent P. et Sofiane L. ainsi qu'un mineur, faisaient partis d'un groupe de six



personnes, dont deux filles, qui revenait d'une soirée bien arrosée à la fête des loges, à bord d'un véhicule conduit sans permis. Le mineur a déjà été condamné le 11 septembre par le tribunal pour enfants de Versailles. L'une des deux filles semble avoir tenté d'empêcher l'agression.

Une victime, un homme de 51 ans, violemment frappée au visage à coups de poings puis frappée à coups de pieds, s'était vue prescrire trente et un jours d'interruption temporaire de travail. Il a courageusement accepté de venir au procès pour témoigner face à ses agresseurs. La deuxième victime, un homme de 30 ans, avait réussi à s'enfuir et à alerter la police, permettant ainsi de mettre fin à l'agression et d'arrêter les auteurs. Il n'a pas eu la force d'assister au procès.

SOS homophobie s'était portée partie civile dans cette affaire et a accompagné les deux victimes tout au long de leurs démarches.

Si l'un des agresseurs a reconnu avoir frappé une victime mais pas l'homophobie, l'autre individu, père divorcé de trois enfants, a tout nié en bloc malgré les preuves matérielles et les témoignages recueillis par la police la nuit de l'agression.

La procureur a souligné qu'il était évident, au vu des éléments du dossier, que le groupe était venu sur les lieux, connus pour être un endroit de rencontres homosexuelles, pour "casser du PD" et que la justice devait condamner fermement ce genre d'agression comparable aux violences racistes, xénophobes ou anti-sémites. Elle a requis 2 ans de prison assortis d'un sursis de 12 mois et le maintien en détention des prévenus. Après délibéré, le tribunal a suivi les réquisitions du parquet et a condamné les agresseurs à deux ans de prison dont un an de sursis assortis d'une mise à l'épreuve de deux ans avec obligation, pour bénéficier du sursis, d'avoir un travail, une résidence, et d'indemniser la victime après l'expertise médicale qui aura lieu le 6 décembre et dont le délibéré a été fixée au 12 février 2008 pour fixer le montant des dommages et intérêts.

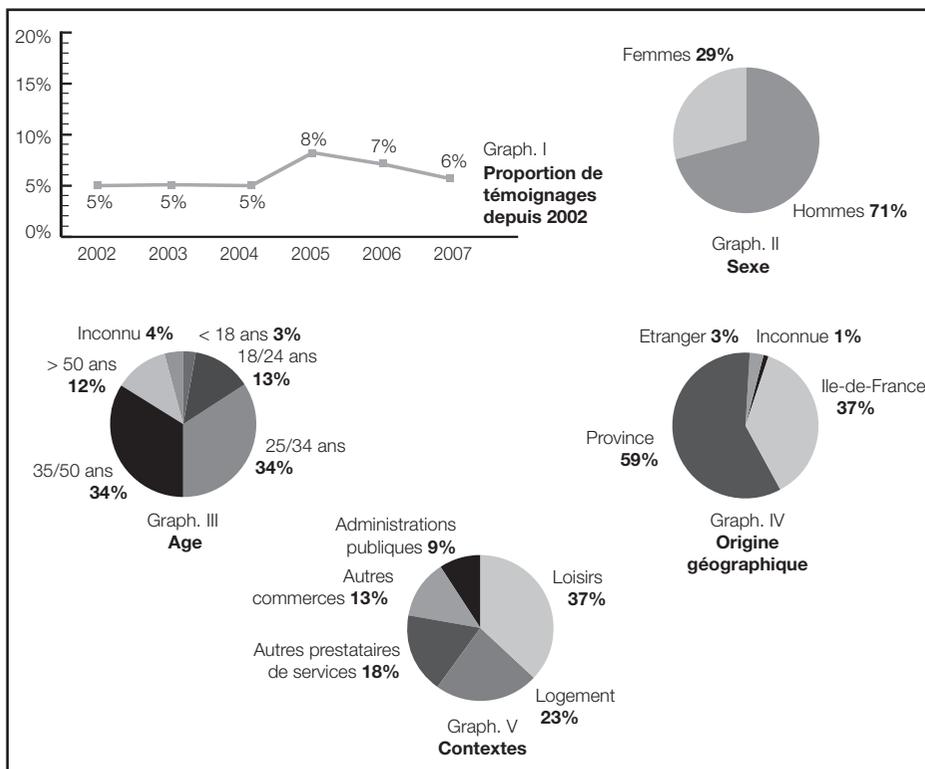
SOS homophobie a obtenu 3.000 euros de dommages et intérêts ainsi que 800 euros pour frais de justice au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

Afin de sensibiliser les victimes potentielles d'agressions homophobes, plusieurs associations regroupées dans une cellule de crise travaillent à la rédaction d'un document qui sera mis en ligne sur internet à l'automne.

SOS homophobie se félicite de ces condamnations, reste très attentive aux nouveaux cas de violences qui lui sont signalés et encourage fortement les homosexuel-le-s victimes d'agressions ou de discriminations à contacter l'association et à ne pas hésiter à porter plainte en mentionnant le caractère homophobe de l'agression afin de faire condamner les auteurs.

Commerces et services – Données chiffrées

• 78 témoignages en 2007, correspondant à 68 cas, soit 6% du total



Analyse

Le nombre de cas d'homophobie dans les commerces et services est en baisse (68 cas en 2007 contre 92 en 2006) mais reste proportionnellement stable : 6% de l'ensemble des témoignages contre 7% en 2006.

- **Sexe** : la proportion des femmes dans les témoignages continue d'augmenter en 2007 (29% des cas contre 23% en 2006 et 19% en 2005), même si celle des hommes reste largement majoritaire.
- **Age** : les témoignages proviennent toujours majoritairement de personnes de la tranche d'âge des 25/50 ans, avec plus de deux tiers des cas.

- **Origine géographique** : la province reste majoritaire (59% des cas), même si la part de l'Ile-de-France augmente : 37% des cas en 2007 contre 29% en 2006.

- **Contexte** : les lieux de loisirs et de détente représentent toujours le principal contexte d'homophobie dans les commerces et services (37% des cas), suivis du logement (23%), des autres prestataires de services (18%), des autres commerces (13%) et des administrations publiques (9%).

Chapitre 2

Commerces et services

Homophobie comprise

Discriminations, brimades et insultes homophobes existent, comme partout ailleurs, dans les commerces et services, mais les refus de vente et de service sont une forme d'homophobie qui leur est spécifique. Les commerces et services n'échappent pas non plus à de violentes manifestations d'homophobie : menaces, harcèlement et agressions physiques. Ces actes homophobes surviennent principalement dans deux contextes : les lieux de loisirs et de détente (37% des cas) et le logement (23%).

D'où provient cette homophobie, souvent assumée, des commerçants et des prestataires de services? Et quelles sont les réactions des victimes suite à ces actes, dont les conséquences physiques et morales peuvent être alarmantes?

De la discrimination aux violences physiques

Les commerces et services sont un contexte dans lequel toutes les formes d'homophobie se manifestent, des plus courantes (discriminations, brimades, insultes) aux plus violentes (menaces, harcèlement et agressions physiques), et ce, dans tous les secteurs d'activité.

Dans le cadre de transactions commerciales, les cas de discrimination envers les homosexuel-le-s

ne sont pas rares et prennent souvent la forme de refus de vente ou de service. Pierre se plaint par exemple de ne pas pouvoir louer une chambre dans un hôtel de la Marne : quand l'hôtelier apprend que la personne qui le rejoindra est un homme, il lui indique que « *toutes les chambres sont prises* » (alors qu'il constate que des couples hétérosexuels en obtiennent une sans problème) et que « *ce n'est pas la peine de revenir pour faire ça* ». Comme les années précédentes, des couples homosexuels se voient aussi refuser des prêts par des banques ou des contrats par des assureurs. Une conseillère clientèle refuse ainsi d'assurer Jérôme et Sébastien, jeune couple parisien, sous prétexte qu'ils ne sont pas « *légalement conjoints* ».

Les refus de vente ou de service ne constituent pas la seule forme de discrimination homophobe dans les commerces et services. Il existe toute une série de pratiques qui briment régulièrement les couples homosexuels par rapport aux couples hétérosexuels, notamment en leur interdisant tout geste de tendresse, toute manifestation d'intimité et en les condamnant, sinon à l'invisibilité, du moins à la discrétion.

Dans la région Centre, un serveur de bar empêche ainsi Claire et Florence, deux étudiantes, de s'embrasser car « *ça gêne le patron* », tandis qu'un chauffeur de taxi parisien défend à Philippe de poser sa tête sur l'épaule de son copain car

« on ne fait pas ces choses-là dans [son] taxi ». On nous signale aussi qu'une piscine en Alsace propose des tarifs réduits pour les couples, mais seulement ceux formés d'un homme et d'une femme ! Et comment ne pas déplorer cette publicité pour une chaîne de pizzas, qui suppose que « la personne tant désirée » par ses clients est nécessairement « du sexe opposé » (cf. ci-contre) ?

Ces différences de traitement entre couples homosexuels et hétérosexuels sont parfois le fait d'administrations, qui devraient pourtant montrer l'exemple.

- *Cécile et Nathalie, en couple depuis quinze ans, s'étonnent qu'un contrôleur de la Caisse d'allocations familiales (Caf) leur demande de restituer une allocation de logement versée à Nathalie, sans emploi ni ressources. La Caf considère en effet que Cécile et Nathalie forment « un couple », alors qu'elles ne sont pas pacsées et se déclarent comme « célibataires » auprès des impôts. Elles ne bénéficient donc pas de certains avantages fiscaux offerts aux couples, mais pas non plus des allocations réservées aux célibataires par la Caf.*
- *Jacques, gay parisien de 50 ans, souhaite modifier le bail de son appartement loué à l'Opac de Paris. Il aimerait que son compagnon devienne cotitulaire de son contrat de location, mais l'Opac lui indique que ce n'est possible qu'en cas de mariage, pas en cas de pacs ou de concubinage. L'Opac stipule qu'en cas de mariage, « votre conjoint devient cotitulaire de votre contrat de location » et qu'en cas de pacs ou concubinage, « le bail ne sera pas modifié », mais que le nom du conjoint pourra être inscrit... sur la boîte aux lettres ! Les couples homosexuels, même pacsés, subissent donc une discrimination évidente de la part de l'Opac.*

Ces discriminations au sein d'organismes publics peuvent aussi s'expliquer par le comportement de personnels homophobes ou faisant preuve d'un zèle déplacé. Suite à un litige entre la Caf et

deux habitants de la région montpelliéraine, le directeur de la Caf locale a porté plainte contre eux, précisant dans sa déposition qu'ils faisaient partie de « la communauté homosexuelle ». En cas de plainte contre un homme et une femme, ce directeur aurait-il pris la peine d'écrire qu'ils faisaient partie de « la communauté hétérosexuelle » ?

Les homosexuel-le-s peuvent aussi être victimes d'insultes et de propos diffamatoires de la part des professionnels. Les classiques « PD », « enculé », « fiotte » ou « sale gouine » sont ainsi proférés par un gardien d'immeuble du Languedoc, un chauffeur de bus de la Côte d'Azur, un artisan du Tarn ou une propriétaire de chambres d'hôtes du Nord. Dans un café parisien, le serveur dit à Frédéric : « dégage sale PD, va te faire enculer », tout en se dandinant. En Bretagne, Patrick se fait régulièrement traiter de « grande folle » par des brocanteurs.

Ces insultes homophobes s'accompagnent souvent de menaces physiques : « je vais te péter la gueule », « on va te casser la gueule un soir sans témoin », « je vais te casser les dents ».

- *En région parisienne, Nicolas, gay de 46 ans, s'est fait insulter par un patron de bar éméché : « Sale pute, va te faire enculer dans ton bois », et menacer physiquement : « Casse-toi ou je te casse la tête ». Choqué par ces propos, Nicolas est en arrêt maladie et sous antidépresseurs. Il a décidé de porter plainte.*

Forme d'homophobie la plus violente, les agressions physiques sont toujours présentes dans les commerces et services.

- *En Bourgogne, Marc et son ami ont été molestés et blessés par un chef d'atelier d'une concession automobile, provoquant deux jours d'ITT pour Marc et le port d'une minerve pour son compagnon.*
- *Fabrice passe la soirée dans un bar de Dijon avec son petit copain. Au cours de la soirée, les deux jeunes hommes s'embrassent à plu-*



Actualités

22 Octobre 2007

“Pan”

La nouvelle pâte Pan Domino's bien partie pour faire le trou

Avec les beaux jours qui sont déjà bien loin et les signes avant-coureurs d'un hiver rigoureux qui s'accroissent, on a de plus en plus envie de confort, de douceur, de chaleur... Alors on se cale chez soi avec ses amis ou la personne du sexe opposé tant désirée qui a enfin dit oui, et on appelle Domino's Pizza parce qu'il est hors de question d'aller ouvrir cette horrible boîte froide qui s'appelle un frigo. Et là, à l'autre bout du fil, on vous apprend que la pâte “Pan” fait son grand come-back. Et comme si ça ne suffisait pas, on vous la décrit : fraîche, garantie jamais congelée, étalée et mise en forme lors de la commande, dorée à souhait grâce à une cuisson traditionnelle dans un caquelon... Comment réagir alors ? Sauter d'enthousiasme ? Hurler de bonheur ? Ecouter de joie ? (non, non, ça n'en met pas partout). Se rouler par terre d'excitation ? (à ne pas faire devant la personne du sexe opposé tant désirée qui a fini par dire oui) Tout ça à la fois ? En tout cas, la nouvelle se propage déjà comme une traînée de poudre et va faire grand bruit dans les foyers français qui savent vivre. Quant aux autres foyers français, et bien Domino's leur présente dès à présent ses moins plates excuses d'avoir osé faire une si belle pâte “Pan”. AR.



siens reprises. Au bout de quelque temps, le propriétaire vient voir les deux amis et leur demande de se tenir correctement et d'arrêter de s'embrasser. Fabrice lui répond que ce n'est pas un comportement incorrect, ce qui provoque la colère du patron de bar : « Ce n'est pas une taffiole qui aura le dernier mot ». Il attrape alors par le bras et le dirige vers la sortie. Le jeune homme ne se laissant pas faire, le propriétaire devient violent, le frappe au visage et au ventre, tout en l'insultant. Fabrice, le nez en sang, a fait venir la police, qui lui a conseillé de faire établir un certificat médical aux urgences et de porter plainte.

Le logement, un contexte sensible

Près du quart des témoignages d'homophobie dans les commerces et services concernent le logement. Lors de l'achat ou de la location d'un logement, les gays et les lesbiennes subissent

parfois des discriminations basées sur leur orientation sexuelle. Au vu de la crise actuelle du logement, les propriétaires pensent ne pas avoir de mal à trouver des acheteurs ou des locataires et certains n'hésitent pas à discriminer les homosexuel-le-s. Fait plus marquant encore, ils ont le sentiment d'être dans leur bon droit et n'hésitent pas à dire aux agences immobilières qu'ils ne veulent pas vendre ou louer leur propriété à des couples d'hommes ou de femmes, semblant ignorer qu'ils se rendent ainsi coupables de discrimination homophobe¹.

• *Franck, gay d'une vingtaine d'années, et son compagnon Laurent, la trentaine et père de*

¹ Le Code pénal définit la discrimination comme une distinction opérée entre des personnes physiques ou morales à raison notamment de leur orientation sexuelle (art. 225-1). L'article 225-2 définit comme comportement discriminatoire, entre autres, le fait de faire dépendre de l'orientation sexuelle la fourniture d'un bien ou d'un service. Le même article punit ce comportement discriminatoire de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

SOS homophobie face à la tournée du chanteur Admiral T à l'automne 2007

Admiral T a écrit et interprété des chansons violemment homophobes telles que « *Makoumé* » ou « *Batty Boy Dead* », qui appellent à la violence, à la haine et à l'extermination des homosexuels. Le chanteur a ultérieurement tenté de minimiser la portée de ses textes, sans jamais les renier. Il n'est pas certain qu'il ait modifié son opinion, s'en défendant au prétexte d'une pseudo culture rap antillaise qui considérerait comme inférieurs les homosexuels, entre autres catégories d'êtres humains à discriminer.

Cette attitude est particulièrement préoccupante dans la mesure où les genres musicaux (rap, dancehall, ragga...) en cause sont écoutés par des jeunes, dont les repères sont encore flous et les caractères malléables. Certains de ces jeunes, encouragés par ces chansons, peuvent verser dans la violence envers les homosexuels, ce que constate trop souvent l'association tant dans les établissements d'enseignement que devant les tribunaux.

Or, Admiral T avait prévu d'effectuer une série de concerts en France du 26 octobre au 30 novembre 2007. SOS homophobie a donc alerté les responsables des salles de concert, les procureurs de la République et les préfets des villes concernées par cette tournée, et rappelé les peines encourues par les auteurs de provocation à la haine, à la violence ou à la discrimination à raison de l'orientation sexuelle. Sans porter un jugement de valeur sur le style musical ou la personnalité du chanteur, l'association y indiquait son intention d'agir en justice en cas de nouvelles manifestations d'homophobie. Douze lettres recommandées aux directeurs de salle, 52 lettres aux autorités, 68 communiqués

à la presse régionale, neuf réponses officielles : tels sont les chiffres de l'action de SOS homophobie face aux risques liés à la tournée en France du chanteur Admiral T. (cf. communiqué de presse p.205).

Résultat : les autorités ont souvent assuré l'association de leur vigilance, notamment la préfecture de Meurthe-et-Moselle, celle de la région Rhône-Alpes et celle du département du Rhône. A Limoges, « *la Ville ne saurait admettre que des propos homophobes soient tenus dans l'enceinte de ses bâtiments et l'animateur du Centre Culturel John-Lennon sera de son côté particulièrement vigilant* ». La police a pris quelquefois contact avec l'association, en vue de prévenir d'éventuels troubles, par exemple à Marseille. De nombreux médias écrits ou audiovisuels ont pris contact avec nous à cette occasion.

Les directeurs de salle, eux, ont été plus ou moins coopératifs : un bon point pour *Artefact-La Laiterie* à Strasbourg, pour *l'Autre canal* à Nancy, qui ont offert des places à nos observateurs pour assister au concert ; par contre, un mauvais point pour la MJC de Montluçon et le 4 Sans à Bordeaux, qui n'ont même pas retiré à la Poste nos lettres recommandées ! Enfin, L'Exo 7 à Rouen et le Bikini près de Toulouse ont courageusement annulé le concert.

Bilan de l'opération : soit le chanteur est devenu plus respectueux des valeurs humaines, soit il a voulu éviter les procédures judiciaires que l'association n'aurait pas manqué d'initier en cas de nouvelles provocations à la haine, en tout cas force a été de constater qu'aucun débordement homophobe n'a eu lieu.

deux enfants, souhaitent louer une maison dans la région lilloise. Travaillant à domicile, ils voudraient la louer avec un bail commercial, ce qui ne pose pas de problème à la propriétaire. En raison de soucis administratifs, ils décident finalement de la louer en leur nom propre. La propriétaire comprend alors que les deux hommes ne sont pas seulement partenaires de travail et leur refuse la location. Elle n'hésitera pas à dire à l'agence immobilière qu'elle « ne louerait pas à deux hommes », ajoutant : « je plains les enfants ! ».

Une fois logés, les homosexuel-le-s ne sont pas tranquilles pour autant et peuvent encore subir des actes homophobes². A Paris, Anne-Marie se fait régulièrement traiter de « gouine » par son concierge. En banlieue parisienne, Maxime et Joël subissent l'hostilité de la directrice de l'agence immobilière qui gère leur appartement : « Des gens comme vous, on en a assez dans l'immeuble ». Quand les propriétaires découvrent a posteriori l'homosexualité de leur locataire, ils peuvent aussi lui faire vivre un véritable enfer, souvent pour lui faire quitter le logement.

- Rémi, étudiant picard, loue un studio depuis un an. Son petit copain vient d'emménager avec lui. Quand la propriétaire l'apprend, son comportement change radicalement, elle se met à crier en les voyant, tremble et devient rouge. En outre, elle informe les occupants de l'immeuble qu'ils ont pour voisins « un couple homo », fait payer à Rémi et son ami une facture d'eau disproportionnée et refuse de leur rembourser des travaux nécessaires dans le studio. Elle menace également de les expulser : « Si vous n'êtes pas contents, vous n'avez qu'à partir », « Vous risquez l'expulsion ».

Les préjugés ont la vie dure

Il arrive qu'un commerçant se montre homophobe au nom de sa clientèle. Un patron de bar de Dijon refuse ainsi que Fabrice, cité plus haut, embrasse

son copain car « ça peut déranger [sa] clientèle ». Mais le plus souvent, il assume ouvertement sa propre homophobie : « Moi, je suis homophobe » n'hésite pas à dire un patron de bar du Nord, tandis que pour une conseillère en assurances du Vaucluse, « un couple de deux hommes n'est pas dans la normalité ». Ces comportements hostiles aux homosexuel-le-s de la part de commerçants et de prestataires de services sont souvent dus à des préjugés qu'ils ont sur les gays et les lesbiennes. Ces clichés les conduisent à faire des amalgames douteux et à discriminer les homosexuel-le-s.

Plusieurs cas en témoignent. Une société de gîtes ruraux demande par « prévention » aux propriétaires s'ils acceptent des couples homosexuels, tandis qu'une compagnie d'assurances propose une assurance crédit immobilier aux personnes séropositives seulement au sein de sa filiale dédiée à « la communauté homosexuelle », assimilant ainsi séropositivité et homosexualité.

- A Lille, Louise et Thibault, deux militants associatifs, mènent une action contre l'homophobie en déposant des tracts dans les cafés de la ville. Dans l'un d'entre eux, le patron leur donne l'autorisation jusqu'à ce qu'il ait connaissance du contenu des tracts. Il leur tient alors des propos associant homosexualité et pédophilie : « Mes enfants ont été violés par des homosexuels ; les homosexuels sont tous des violeurs ». Il poursuit, s'en prenant particulièrement aux homosexuels militants : « Les homosexuels sont violents et ceux qui s'affichent sont les plus pervers ». Et d'ajouter : « Les gens comme vous, je n'en veux pas dans mon bar ».
- Mickaël, étudiant de 23 ans, loue un appartement en région parisienne. Jonathan, son ami, l'a rejoint depuis peu. Les jeunes hommes souhaitent alors inscrire leurs deux noms sur le bail et s'adressent à l'agence immobilière qui gère leur logement. La responsable leur tient des propos homophobes et discriminatoires :

² Cf. chapitre Voisinage

« Si j'avais eu directement affaire à vous dès le début, j'aurais préféré mille fois louer à d'autres ». Elle explique alors ses propos : « Avec vous, ça change tout le temps et il faut refaire les papiers tous les trois mois », sous-entendu : *les couples homos ne sont pas stables et lui causent du travail supplémentaire.*

Plusieurs témoignages nous montrent que les professionnels homophobes ont quelquefois tendance à ghettoïser les homosexuel-le-s. Des patrons de bars parisiens disent ainsi à des gays en train de s'embrasser que « *le Marais, ce n'est pas ici mais à côté* » ou encore : « *Pas de ça chez moi, vous avez des lieux pour vous* ». Et pourtant, le « milieu gay » n'échappe pas à l'homophobie. Cette année encore, des gays et des lesbiennes y ont subi des comportements homophobes. Des homosexuel-le-s sont régulièrement expulsés de bars prétendument « branchés » au prétexte qu'ils se sont embrassés.

De lourdes blessures

Méconnaissant ainsi leurs droits, les victimes d'homophobie hésitent souvent à signaler ces agressions et discriminations. Certains policiers eux-mêmes ne connaissent pas toujours le caractère aggravant de l'homophobie dans les actes qui leur sont rapportés. Certaines victimes aimeraient porter plainte, mais ne trouvent pas de personnes prêtes à témoigner, ce qui n'est pas surprenant quand on voit la frilosité des témoins à intervenir face à une agression. D'autres n'osent pas témoigner des actes qu'ils subissent par honte de révéler leur homosexualité ou par peur de rompre leur anonymat. Ainsi, Pierre et son ami, tous deux mariés, ne souhaitent pas porter plainte pour ne pas dévoiler leur bisexualité alors qu'ils sont victimes d'un refus de location dans un hôtel. Enfin, certain-e-s homosexuel-le-s craignent un accueil hostile de la part des policiers et des gendarmes chargés d'enregistrer la plainte ou des services hospitaliers

qui constateront les conséquences physiques et morales de l'agression dont ils ont été victimes. Cette appréhension peut se comprendre au vu du témoignage de Benjamin, victime d'insultes homophobes dans le Languedoc, à qui des gendarmes expliquent que « *dans le Sud, ces propos sont monnaie courante et doivent être relativisés* ».

Nous avons vu à quel point les actes homophobes les plus violents pouvaient engendrer de graves conséquences physiques sur les victimes. Quand les conséquences sont lourdes et que les services de police réservent un accueil hostile aux victimes, ces dernières peuvent alors vivre un vrai calvaire.

- *Lucie et Emmanuelle, couple de lesbiennes d'une trentaine d'années, passent leur soirée dans une boîte de nuit d'Avignon. Souhaitant s'embrasser, elles décident de s'isoler dans les toilettes « pour être plus tranquilles ». Les videurs les surprennent et démontent la porte des toilettes pour les en faire sortir. Lucie reçoit alors un coup de poing au visage de la part d'un videur, tandis qu'Emmanuelle est poussée violemment. Les deux femmes sont ensuite rouées de coups et traînées par les cheveux jusqu'à la sortie, sous les insultes des videurs : « sales gouines », « bande de salopes », « connasses ». Lucie, en sang, décide d'appeler la police. Mais les policiers font à leur tour preuve de lesbophobie, demandant au patron de la boîte si les deux femmes sont des « disciples de Lesbos », se moquant d'elles et n'écoutant que le chef d'établissement. Les deux femmes se rendent alors aux urgences. Les médecins constatent de lourdes conséquences physiques (blessures en tout genre, hématomes sur le corps, entorses), leur prescrivent des médicaments et une ITT de trois jours, qui sera prolongée par leur médecin traitant. Le couple se rend alors au commissariat de police, qui refuse d'enregistrer leur plainte. Elles finiront par porter plainte à la gendarmerie : contre l'établissement (pour violence en réunion, coups*

et blessures, injures et discrimination), et contre les services de police.

Les blessures physiques amplifient bien souvent les souffrances morales, conduisant souvent les victimes à éprouver un certain mal de vivre. Ces répercussions morales sont d'autant plus lourdes si les victimes sont fragiles. C'est ce que révèlent les témoignages d'Annie, transsexuelle « *discrète et effacée* », très touchée par les moqueries et injures d'un patron de bar, même si « *[elle] en [a] déjà beaucoup entendu dans sa vie* », et de Jean, gay séropositif qui est très perturbé par les insultes homophobes de son gardien d'immeuble et ressent « *une haine monstrueuse* ». Les personnes assumant difficilement leur homosexualité sont aussi particulièrement vulnérables à l'homophobie. Sylvie, lesbienne ayant du mal à

assumer sa relation homosexuelle, culpabilise de ne pas avoir réagi au comportement hostile de la propriétaire d'une chambre d'hôtes.

• *Stéphane, internaute suisse de 22 ans, nous décrit ses angoisses depuis qu'il a été confronté au comportement homophobe de sa propriétaire (rires moqueurs, reproches injustifiés, mails « remplis de haine et de rancœur »). Le jeune homme se décrit comme une personne « fragile », « hypersensible » et « malade », atteinte de troubles obsessionnels. Il a aujourd'hui quitté le logement mais éprouve toujours des souffrances morales « Je me sens humilié, sali et détruit intérieurement », « Je ne sais pas si j'arriverai à l'oublier ». Il a même peur que « cette dame, qui connaît [son] nom et [son] adresse, puisse un jour [le] harceler si elle en avait envie ».*

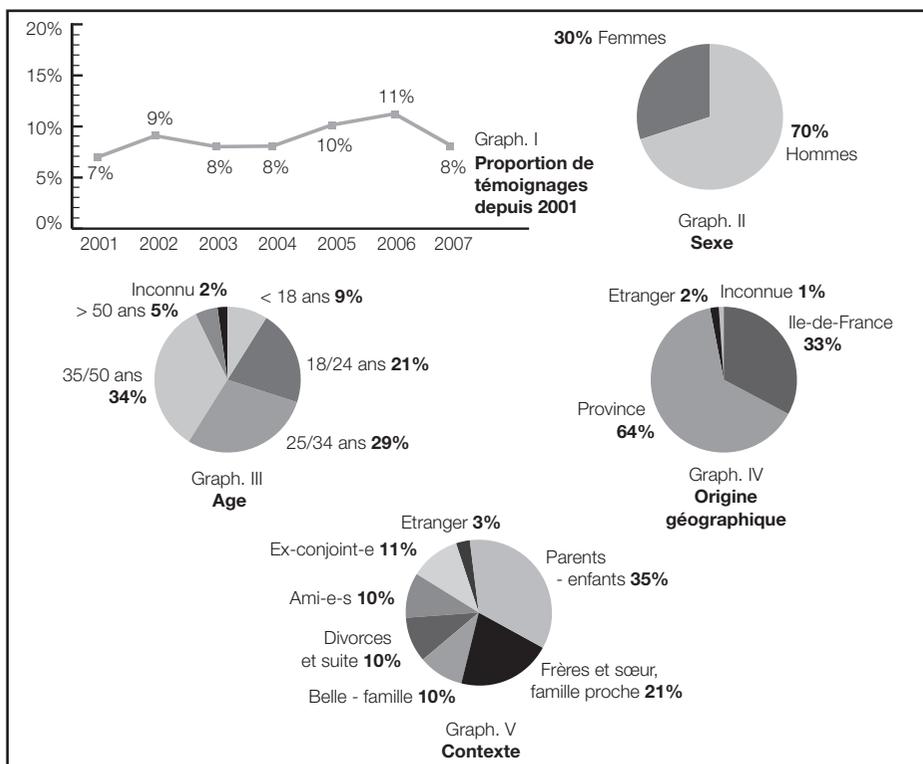
Les cas d'homophobie dans les commerces et services sont toujours nombreux en 2007 et parfois violents, allant jusqu'à des actes de harcèlement et d'agressions physiques. Malgré les lois existantes contre l'homophobie, les professionnels assument souvent leurs actes, pensant être dans leur bon droit,

principalement à cause de préjugés qu'ils ont sur les gays et les lesbiennes.

Certains homosexuel-le-s ont parfois du mal à réagir, connaissant mal la législation, ne souhaitant pas révéler leur homosexualité ou craignant les réactions des services hospitaliers ou de police et gendarmerie.

Famille, entourage proche – Données chiffrées

• 101 témoignages, correspondant à 91 cas uniques.



Analyse

Représentant 8% du total des témoignages en 2007, la proportion des cas relatifs au thème de la famille est en recul de trois points par rapport à 2006.

- **Sexe** : les témoignages d'hommes restent de loin majoritaires (70%), mais proportionnellement les lesbiennes témoignent plus d'homophobie familiale que les gays.
- **Age** : la répartition par âge est quasiment identique à celle de 2006, avec cependant une augmentation de la catégorie des 25/34 ans : 29% en 2007 contre 22% en 2006. La plus représentée demeure celle des 35/50 ans (34%).

- **Origine géographique** : avec 64% (contre 65% en 2006), les témoignages en provenance de province restent les plus fréquents même si ceux d'Ile-de-France sont en nette augmentation (33% contre 25%).
- **Contexte** : la part du contexte « parents-enfants » est en hausse sensible. En revanche, le contexte « divorce » est en très nette diminution (10% en 2007 contre 20% en 2006).

Chapitre 3

Famille, entourage proche

L'insoutenable cruauté des êtres chers

Pour la première fois depuis 2004, les témoignages relevant du cadre familial et amical sont en baisse. Comme en 2003 et 2004, ils représentent 8% des cas en 2007 contre 11% en 2005 et 10% en 2006. Malgré cette tendance relative à la baisse, ce contexte n'en demeure pas moins la cinquième thématique des appels et des mails que nous recevons, preuve que cette « homophobie du familial » demeure difficile à prévenir et éradiquer tant elle s'inscrit dans une sphère intime et close.

Deux tiers des témoignages (proportion stable depuis plusieurs années) dénoncent en effet des manifestations homophobes au sein de la famille *lato sensu*, dont 35% (soit une augmentation de presque dix points) concernent les relations parents-enfants. Le dernier tiers se répartit de manière égale entre les problématiques de séparations litigieuses (divorce où l'homosexualité peut être instrumentalisée à des fins juridiques, harcèlement des ex-conjoints), de garde d'enfants (crainte de perdre la garde, manipulation des enfants) ou d'agressions dans le cercle amical.

Faisant face au paradoxe d'être malmenées et agressées par des personnes censées être bienveillantes, les victimes de cette homophobie ne vivent que plus violemment ces situations de crise.

Parents oppresseurs : l'implosion d'une sphère protectrice

Suite à un *coming out*, un *outing* ou une découverte accidentelle, 35 % des témoignages nous indiquent que les parents sont encore trop souvent les premiers agresseurs. Expression d'une incompréhension, du dégoût et du rejet qui en résultent, l'homophobie parentale utilise comme arme principale celle des mots. L'enfant est critiqué sur son mode de vie, dénigré, rabaissé (« *déchet humain* », « *c'est un malade et il faut le soigner* », « *c'est comme si j'étais plus ma fille* »), insulté (« *T'es une salope ! T'es une pute ! J'veux pas de PD chez moi !* ») ou menacé. Mais si les mots peuvent blesser, leur absence, leur dissimulation ou le silence sont parfois tout aussi cruels. Ne pas évoquer l'homosexualité de l'enfant est une manière de la nier, et par extension de nier son identité même. « *J'ai entendu mon père pleurer et dire à ma mère qu'il ne savait pas ce qu'il avait fait pour avoir une fille si anormale* », nous raconte Edith. « *Et quand je vais assez mal parfois, que ma mère me demande ce qui ne va pas et que je fais allusion à mon homosexualité, elle me demande de ne pas parler de ça... parce que je la rends malade...* ».

Quand les mots ne suffisent plus, les parents ont

alors fréquemment tendance à abuser de leur autorité via des mesures plus concrètes : immixtion dans la vie privée (la mère de Camille, 19 ans, fouille son courrier et détruit ses lettres), réduction du confort matériel (le père de Luc, 23 ans, lui coupe les vivres), suppression des moyens de communication... Tous les stratagèmes sont bons pour exercer sur l'enfant un chantage asphyxiant.

- *Arnault, 17 ans, ne supporte plus le harcèlement de ses parents : ils l'ont forcé à consulter un psychologue, à prendre des anti-dépresseurs et sa mère lui confisque son salaire (il est en contrat d'alternance).*

La plus radicale de ces mesures demeure l'exclusion du domicile familial, comme en témoigne Thierry dont le petit ami de 19 ans a été mis à la porte de chez lui, en pleine nuit, dans un village situé en rase campagne, avec pour seuls bagages sa carte d'identité et son téléphone portable. Ces exclusions sont dramatiques car elles laissent les jeunes homosexuel-le-s en errance, sans ressources ni solution durable (cf. encadré p. 55).

Au-delà de ces méthodes, des témoignages certes moins nombreux mettent en lumière un abus inacceptable : le recours aux coups.

- *Philippe a 17 ans. Après la coupure du chauffage de sa chambre pendant l'hiver, les propos homophobes, les violences verbales, humiliations et menaces, son père en est arrivé aux violences physiques : il l'a frappé au visage, le faisant saigner du nez.*
- *Dans un courriel, Teddy nous écrit : « J'ai besoin d'aide pour mon petit copain qui se fait frapper et insulter par ses parents (tympa percé, cocards, insultes homophobes...) ».*

L'oppression exercée par les parents s'inscrit dans presque tous les cas dans un schéma parents adultes/enfant mineur ou âgé de moins

de 25 ans. Mais l'enfant même devenu adulte peut continuer à subir et souffrir de l'hostilité parentale.

- *Bruno a 57 ans. Il témoigne pour son ami de 46 ans qui ne supporte plus le comportement de sa mère. Depuis son enfance, elle l'a toujours brimé à cause de son homosexualité : « il ne fait pas partie de ma race », dit-elle. Les tentatives de Bruno et son ami pour la faire évoluer sont restées vaines.*
- *Depuis le décès de sa mère, Claude, 34 ans, doit faire face à l'homophobie de sa famille et surtout celle de son père : « il refuse de me voir, de me recevoir à la maison même seul, de me prêter les clefs d'une maison familiale en Italie alors qu'il le fait pour mon frère. Il m'a empêché d'assister à l'enterrement de mon oncle et de prendre contact avec ma grand-mère. Les rares fois où je l'appelle, il m'insulte ».*
- *A 34 ans, Pierre, suite à son divorce et à la révélation de son homosexualité, est en conflit avec son père. Ce dernier demande un droit de visite de son petit-fils de huit ans alors que l'enfant ne veut plus le voir. Devant un expert indépendant mandaté par le tribunal, le grand-père accuse son fils d'attouchements envers son petit-fils et de faire participer à ses ébats sexuels. La souffrance de Pierre est grande. Le petit-fils est également très perturbé : sur un dessin destiné à l'expert judiciaire, il tue son grand-père avec un revolver !*

Ces situations conflictuelles ont des conséquences à la hauteur de leur violence : dépression, crainte de faire son *coming out*, repli sur soi, relation cachée, négation de l'identité, violence et pulsions agressives... Le plus tragique n'est pas à exclure. Ainsi, une enseignante sous le choc nous fait part du suicide d'un de ses élèves suite à son *coming out* trop mal accepté par ses parents¹.

¹ Cf. chapitre Mal de vivre

Ennemis intimes : la malveillance du cercle familial

Frères, sœurs, membres de la famille proche ne sont pas en reste en matière d'homophobie puisque 21% des témoignages les concernent (contre 18% en 2006). Là encore, l'insulte est monnaie courante, la moquerie stigmatisation facile, le travail de sape une technique bien rodée et la mise à l'écart parfois révélatrice d'assimilations dangereuses et révoltantes.

- *Simon, 39 ans, vit la moitié de l'année dans le village de son enfance où réside sa famille. Depuis son coming out, son oncle lui « pourrait la vie ». Il essaie de l'empêcher de rejoindre une association locale, d'acheter des terrains attenants à sa maison, etc.*
- *Les sœurs d'Adrien le menacent de le mettre à la porte de la maison maternelle (dans laquelle il habite) au décès de leur mère. Elles le raillent librement, singeant les clichés des homosexuels et imitant « les folles ».*
- *Les sœurs et beaux-frères de Benoît, 41 ans, ne le laissent pas voir ses neveux et nièces. Il perçoit derrière cette tentative d'éloignement un « amalgame entre pédophilie et homosexualité ».*

Enfin, deux témoignages particulièrement poignants attestent que la violence physique n'épargne pas les relations au sein des fratries.

- *Le grand frère de Nidal (vingt ans) découvre les vidéos gays de son frère : « Il me dit : « c'est quoi ces vidéos de PD ? » et commence à m'agresser en me donnant des coups de poing et des coups de pied partout. Mon petit frère s'est mis lui aussi à m'agresser physiquement et moralement. J'étais en larmes, ma mère a pleuré, m'a enlacé fort pour faire barrage, pour qu'ils arrêtent de me taper ».*
- *Sofiane, un adolescent, nous appelle après que ses frères lui ont cassé le nez et envoyé à l'hôpital pour six jours. Il sèche les cours pour pouvoir nous téléphoner car ses frères surveillent*

ses sorties. Un mois plus tard, nous apprendrons par un de ses amis qu'un de ses frères lui a planté une fourchette dans le cou et la poitrine...

Dépression et découragement sont les conséquences courantes de ces relations de désamour fraternel.

- *Jérémy est psychologiquement fragile : « Je suis en pleine dépression. Demain, j'ai encore rendez-vous chez le médecin et au commissariat. Je compte sur vous pour me soutenir car pour moi ça devient insupportable ».*
- *Sofiane (cf. supra) parle, lui, de suicide et évoque une extrême solitude. Après avoir rencontré une assistante sociale, il exprime son désir de quitter le domicile familial mais craint des représailles.*

Notons que, comme en 2006, plusieurs témoignages mentionnent la culture religieuse ou les origines de la famille comme facteurs favorisant l'homophobie des proches parents.

- *Siham est la dernière d'une famille de neuf enfants et nous écrit : « Nous sommes d'origine algérienne et musulmans. Deux de mes sœurs n'ont pas arrêté de me discréditer auprès de mon père : je ne suivais pas correctement mes cours d'arabe. [Elles me forçaient à] devenir pratiquante pour me sortir de l'homosexualité. Un jour, j'ai séché un cours d'arabe et ce fut la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Mon père m'a frappée avec une ceinture et menacée avec un couteau. Quelques années plus tard, il s'est excusé et m'a dit qu'il regrettait. Par contre, mes deux sœurs continuent à me faire subir leur homophobie : discrimination, tentatives de mariages et d'apprentissage des cinq prières. J'essaie de m'en sortir mais tout ceci est difficile ».*
- *Hugues, 36 ans, fils de bonne famille catholique, tendance traditionaliste, a un ami. Il n'a pas fait son coming out mais des soupçons pèsent sur lui dans la famille. Son père lui a écrit qu'il s'inquiétait de cette relation, qu'il*

désirait savoir s'il y avait autre chose que de l'amitié. En ce cas, il se dit prêt à l'aider à « sortir de cette voie sans issue ».

Belle-famille : s'immiscer pour mieux diviser

En 2007, encore 10% des témoignages (soit quatre points de moins qu'en 2006) s'inscrivent dans le contexte des relations avec la belle-famille et révèlent pour la plupart des tentatives de déstabilisation du partenaire pour fragiliser le couple. Celles-ci prennent la forme de menaces et de manœuvres culpabilisantes (la belle-mère de Gabrielle lui demande « de ne pas pervertir leur fille » afin que celle-ci puisse avoir « une vie normale »).

- *Patrick, 47 ans, vit depuis six mois dans l'appartement de son ami. Ses beaux-parents lui reprochent d'avoir une mauvaise influence sur leur fils, de l'avoir transformé en marginal, en bon à rien. Ils menacent de faire saisir ses meubles et de lui envoyer un huissier pour qu'il quitte l'appartement. Patrick tente de les raisonner, sans succès.*
- *Julien vit dans l'angoisse : sa belle-famille ne veut pas accepter sa relation avec son ami. « Ce qui leur fait surtout peur, c'est la honte sur la famille. Nous sommes déterminés à vivre ensemble, mais son père a déjà prévenu : si nous allons jusqu'au bout de notre projet, il n'hésitera pas à nous tuer pour sauver l'honneur de la famille ».*
- *Laurent, quadragénaire, vit en couple avec son ami depuis quatre ans, à Paris. Suite à un accident cérébral, ce dernier tombe dans le coma et la belle-mère de Laurent s'arrange pour placer son fils dans un établissement hospitalier à Marseille. Elle fait main basse sur les affaires du couple, parvient à se faire nommer tutrice légale, empêche toute communication et profite de la faiblesse de son fils, sorti du coma, pour redessiner son histoire et ses opinions selon son bon vouloir. Le fils, désta-*

bilisé dans sa phase de reconstruction psychique, ne veut plus voir Laurent.

Enfin, lorsque plus rien ne lie l'ancienne belle-famille avec l'ex-conjoint ou ami, l'homophobie, parfois jusque-là contenue, s'exprime violemment.

- *Didier, 25 ans, téléphone au père de son ex-amoureux et s'entend dire : « Les PD, je les encule, je leur bourre la gueule », et lors d'une conversation ultérieure : « Je vais venir te casser la gueule. Je vais t'enfoncer un bâton dans le cul. Même ta mère ne te reconnaîtra pas ». L'appelant est choqué et craint d'être agressé alors qu'il n'a « rien fait de mal ».*

Divorce, garde d'enfant et homosexualité : un argument exploité sans vergogne

La thématique du divorce, de ses suites et de la garde des enfants est abordée dans 10% des témoignages, c'est-à-dire dix points de moins qu'en 2006. Si l'utilisation de l'homosexualité comme une faute et un motif de divorce n'apparaît en 2007 que dans un seul témoignage, une situation reste cependant récurrente : la mise en avant de l'homosexualité pour obtenir la garde des enfants. Rappelons ici que l'orientation sexuelle ne peut légalement empêcher quelqu'un d'obtenir la garde de ses enfants, mais la plupart des appelants restent inquiets et parfois sceptiques vis-à-vis de la justice, tout en présentant une disposition d'esprit combative et offensive.

- *Hélène, en couple depuis six mois avec une femme, craint de perdre la garde alternée de ses enfants, car l'assistante sociale mandatée pour l'enquête a rendu un rapport implicitement homophobe. Elle ne cesse de mentionner les difficultés qu'exprimeraient le père et les enfants à voir des lesbiennes élever ces derniers.*
- *Deux ans après avoir obtenu la garde alternée de ses enfants, Yves demande leur garde*

totale. Son ex-femme avait en effet pour habitude de les battre. Après une enquête sociale durant laquelle aucune charge n'a pu être retenue contre Yves, le juge donne pourtant à son ex-femme la garde totale des enfants. Yves pense qu'il a statué ainsi à cause de son homosexualité.

- *Anna, 40 ans, en cours de divorce, reçoit de l'avocat de son mari des documents ajoutés au dossier. Ils mentionnent qu'elle « héberge à l'occasion [son frère], un homosexuel quelque peu exubérant » et évoquent implicitement l'influence qu'aurait ce frère sur les deux enfants d'Anna. Celle-ci est scandalisée et prête à monter au front. Son frère culpabilise et craint de lui porter préjudice.*

Parfois l'homophobie de l'ex-conjoint est si profonde qu'elle entraîne le non-respect de décisions juridiques ou des comportements répréhensibles : refus de payer une pension alimentaire, menace de mort, etc.

- *L'ex-femme de Nicolas a révélé aux clients et collègues de travail de celui-ci qu'il vit avec un homme et leur envoie des courriels d'une violence et d'une vulgarité sans borne : « plutôt que de laisser tomber les enfants, il préfère se faire bourrer le cul et sucer le cerveau par son pote PD », « sa pension alimentaire il n'aura qu'à se la carrer dans le cul ». Elle lui soustrait parfois ses filles, prétend qu'il porte des vêtements trop moulants devant elles, etc. Nicolas se dit prêt à porter plainte et a déjà engagé une procédure pour non-présentation d'enfant.*

Une dernière problématique apparaît fréquemment. En cas de garde alternée ou de droit de visite, certains ex-partenaires et/ou leur famille tentent de semer chez l'enfant les germes de l'homophobie (« *Ce n'est pas normal que ta maman dorme avec une autre femme* »). Ces situations sont délicates. La douleur d'entendre ses enfants tenir des propos homophobes peut conduire à

sacrifier le nouveau conjoint.

- *Sophie est divorcée et mère d'une fille de treize ans et d'un garçon de onze. Son amie et elle ne peuvent vivre ensemble car son ex-mari et son ex-belle-mère manipulent sa fille : « ils lui font rentrer dans la tête que c'est une enfant malheureuse et perturbée car elle ne peut pas avoir de vie normale avec nous. Ils lui font du chantage affectif : si elle répète ce qu'ils disent, [son père] ne la prendra plus le week-end, lui interdira de voir sa grand-mère et n'aura plus confiance en elle ».*
- *Magali est divorcée et vit avec une femme : « J'ai une fille de dix ans dont j'ai la garde par jugement, mais je permets la garde alternée à son papa à la demande de ma fille. Mon ex-famille lui tient des propos homophobes et ma fille me les retourne durement ! J'ai peur de perdre ma fille si je continue ma relation avec mon amie. Que puis-je faire ? ».*

Amis, anciens conjoints : l'insécurité rapprochée

En 2007, 10% des témoignages « Famille et entourage proche » dénoncent des amitiés s'avérant peu sympathiques. Ils illustrent parfaitement la difficulté d'être confronté à des propos homophobes, même sur le ton de la plaisanterie de la part de ses proches.

- *Lorsque Caroline fait son coming out auprès d'un ami, celui-ci lui répond : « mais non, t'es pas une broute-poil, toi », suivi d'un éclat de rire. « Ces mots-là m'ont vraiment blessée, venant d'un ami proche. Il a souvent utilisé un vocabulaire insultant pour qualifier mes amies lesbiennes, sous couvert d'un soi-disant humour un peu grivois : « broute-minou, gouinasses, lèche-clito ». Ce genre de vocabulaire est inacceptable et encore plus lorsqu'il est systématique. Un ton humoristique [n'est] qu'une manière de déguiser une homophobie latente ».*
- *Guy, un jeune agriculteur breton de 24 ans, a du mal à assumer son homosexualité.*

Son entourage lui renvoie une image négative, le raille et lance des rumeurs. Il souffre beaucoup, aimerait prendre un traitement pour devenir hétérosexuel !

Nombreux sont les cas où l'entourage direct des amis se révèle particulièrement homophobe :

- *Sylvain, 33 ans, et son partenaire se rendent chez une amie pour l'aider à faire sortir l'ex-compagnon éméché de celle-ci de son appartement. Résultat : insultes (« pauvre PD », « sale infirme » à Sylvain qui est non-voyant), agression physique (coups, cigarette allumée lancée au visage) entraînant deux jours d'ITT. La plainte a été retenue mais pas les propos homophobes aggravants. Sylvain ne peut l'accepter : au-delà de la violence physique, ce sont ces mots qui l'ont le plus blessé.*
- *Léo, 27 ans, raccompagne le copain de sa meilleure amie chez ses parents. Aussitôt arrivé, il se fait insulter et menacer par le père (« si tu descends pas de la voiture, je te casse la gueule », « tapette, salope, petite pute ! T'es qu'un PD, un enclulé »), puis subit coups et blessures (coups au visage, à l'arcade sourcilière ; tentative d'étranglement). Depuis, Léo est sujet à des crises d'angoisse et des troubles du sommeil. Il s'isole de plus en plus.*

Enfin, quelques cas révèlent des situations paradoxales où l'homophobie est véhiculée par un ancien amant. Avoir vécu une relation homosexuelle n'excluait donc pas un comportement homophobe.

- *Emmanuel est épuisé : son ex-ami le harcèle, le menace et tague sa porte d'entrée et les couloirs de son immeuble de « sale PD ».*
- *Marc, désespéré, témoigne du comportement de son ancien amant, un collègue de travail, marié. Ce dernier l'a plusieurs fois agressé,*

allant jusqu'aux coups. Lors d'une médiation pénale, l'avocat représentant ce collègue traite Marc d'anormal et de pervers.

Famille et entourage proche vus de l'étranger

Comme chaque année, quelques témoignages nous sont parvenus de l'étranger en 2007 (3%). Malgré leur nombre peu élevé, ils rappellent que dans certains pays, les homosexuel-le-s s'exposent à des réactions d'autant plus violentes que l'homosexualité est encore culturellement considérée comme une anormalité, voire légalement comme un délit ou un crime. La fuite est souvent l'unique issue.

- *Bintou, jeune lesbienne burkinabé, est menacée, insultée et discriminée par sa famille. Mariée de force à seize ans, mère d'un enfant, elle a rencontré une Française dont elle est tombée amoureuse. Les deux femmes souhaiteraient vivre en France et se pacser.*
- *Hugo réside en Suisse. En avril 2007, Vloran, son petit ami kosovar, s'est fait expulser et est retourné dans son village natal. Face aux tentatives de mariage forcé qu'il a subies, il a finalement révélé son homosexualité. Depuis, sa famille ne lui parle plus et le laisse sans ressources. Hugo et Vloran souffrent tous deux de cette séparation et cherchent un moyen pour que ce dernier puisse quitter le Kosovo où sa situation est devenue très précaire.*
- *Amosa appelle de Douala, au Cameroun. Evenye, la sœur d'un de ses amis, y est persécutée par sa famille, parce qu'elle est lesbienne. Rejetée, menacée de mort, la jeune fille est obligée de se cacher et envisage de partir au Gabon avec l'aide de son frère pour s'éloigner du danger familial.*

Quelles solutions pour les jeunes homosexuel-le-s en errance ?

En France, 25% des SDF seraient des jeunes de 15-25 ans, alors même que cette tranche d'âge ne représente que 15% de la population française. Pire : ce nombre est en constante augmentation depuis les années 90. Or, pour cette jeunesse en difficulté les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics à destination des SDF sont loin d'être totalement satisfaisants. Le 115, les centres d'hébergement d'urgence et les lieux d'accueil de jour sont souvent désertés par des jeunes qui n'acceptent ni la promiscuité et les contraintes qui y règnent, ni la vision d'un avenir encore plus douloureux à laquelle les confronte la présence de SDF plus âgés. Non seulement ces structures d'hébergement sont peu adaptées aux moins de trente ans en général, mais elles le sont encore moins pour des jeunes homosexuel-le-s en errance. Françoise Charpentier, conseillère en insertion à la mission locale des jeunes de Montpellier, souligne que la problématique de ces jeunes gays et lesbiennes « *est non seulement celle de l'exclusion, de la déqualification et du désœuvrement, mais aussi et surtout celle du rejet violent dont ils se sentent victimes : celui de leur famille, celui qu'ils peuvent connaître dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale ou dans la rue et celui qu'ils continuent d'expérimenter dans certaines administrations lorsqu'ils viennent faire rétablir leurs droits* »². En fugue pour échapper aux manifestations homophobes

qu'ils subissent au sein de leur famille ou chassés du domicile familial par leurs propres parents, ces jeunes homosexuel-le-s livrés à eux-mêmes ne trouvent aucune écoute formée à leur situation et ne peuvent se faire soutenir dans une démarche de réinsertion. L'expérience de la rue est alors terrible, la prostitution une conséquence fréquente, tout comme les pulsions suicidaires.

Face à ce constat, Nicolas Noguier a fondé en 2003 l'association nationale Le Refuge, soutenue par la DDASS et le conseil général de l'Hérault³. C'est la première fois en France qu'une structure propose un hébergement d'urgence aux jeunes gays et lesbiennes en rupture familiale ainsi qu'un soutien psychologique et leur accompagnement social dans un processus de réinsertion. En 2007, douze garçons et filles ont été ainsi pris en charge par les bénévoles du Refuge. Cette initiative montpelliéraine porte ses fruits. Une délégation parisienne a vu le jour le 15 décembre 2007. D'autres groupes de réflexion se sont également formés à Bordeaux et Toulouse... Aujourd'hui plus que jamais, alors que ces associations spécifiques tentent de se développer et que la lutte contre l'homophobie demeure d'actualité, le soutien de l'Etat est nécessaire.

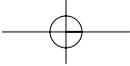
² *Actualités Sociales Hebdomadaires*, 26 octobre 2007

³ Pour plus d'informations : www.le-refuge.org

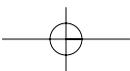
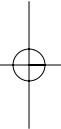
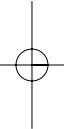
On peut certes se réjouir de la baisse des témoignages s'inscrivant dans le contexte familial et amical. Cette diminution est sensible dans le cadre des procédures de divorce, de garde d'enfants et des violences au sein du cercle amical. Comportement plus impartial des tribunaux ? Utilisation moindre par les ex-conjoints de l'homosexualité comme un argument stigmatisant ? Visibilité de l'homosexualité et des lois contre les discriminations qui dissuadent les agresseurs du quotidien ? Nous ne pouvons apporter de réponse définitive, mais peut-être y a-t-il là un signe encourageant.

Néanmoins, le nombre de cas d'homophobie dans les relations parents-enfants et la famille proche demeure identique à 2006. L'homophobie

est donc encore trop complexe à appréhender et à prévenir dans des champs où elle se manifeste en vase clos. Le caractère presque inattendu des agressions perpétrées par des parents plus ou moins proches rend les traumatismes qui en résultent d'autant plus difficiles à surmonter. Mais les victimes manifestent davantage leur volonté d'agir, se renseignent sur la législation, les possibilités qui s'offrent à elles. Au-delà de la dépression ou de la tristesse émerge une capacité nouvelle de faire valoir ses droits et son identité, sans honte, même si poursuivre des proches en justice reste délicat et douloureux. Il y a donc un effort à fournir quant à l'information, à l'orientation et à l'accueil des victimes surtout lorsqu'elles sont jeunes et livrées à elles-mêmes.

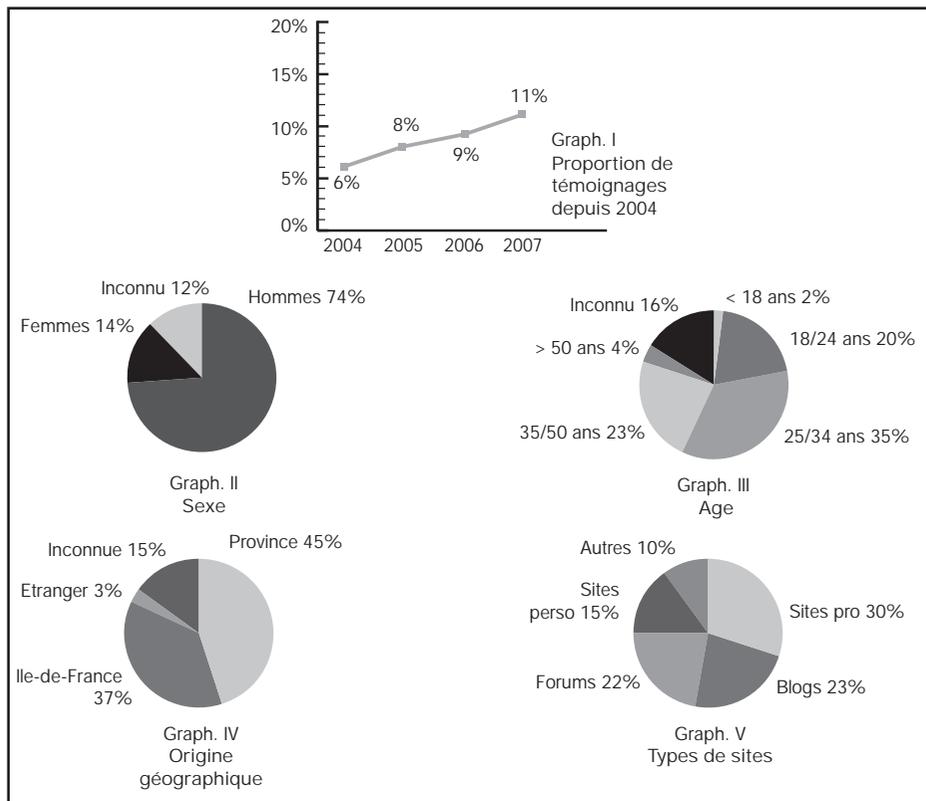


FAMILLE
ENTOURAGE
PROCHE



Internet – Données chiffrées

- 130 témoignages correspondant à 123 cas, soit 11% du total.



Définitions

- **blogs** : sites gérés le plus souvent par une seule personne et pouvant s'assimiler à un journal personnel. Les visiteurs peuvent réagir à chacun des billets publiés par le responsable du blog.
- **forums** : lieux de discussion où tout un chacun peut émettre ses idées et opinions et réagir à celles des autres.
- **sites personnels** : cette catégorie regroupe les

autres types de sites gérés par une seule personne dont ce n'est pas le métier. Il n'est pas possible pour les internautes de répondre au contenu de ces sites comme sur un forum.

- **site professionnel** : site professionnel autre que blog ou forum professionnels, site institutionnel.
- **autres** : chats, courriels, etc.

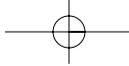
Analyse

La proportion des témoignages concernant l'homophobie sur Internet progresse d'année en année : 6% en 2004, 9% en 2006, 11% en 2007.

- Ce sont majoritairement des hommes qui nous contactent.

Les témoignages proviennent le plus souvent de province.

- Les sites les plus souvent cités dans ces témoignages sont les sites professionnels (30%) devant les blogs et les forums.



Chapitre 4

Internet

Homophobie à haut débit

INTERNET

Alors que les réseaux sociaux et les sites web participatifs sont en pleine explosion sur Internet, le nombre des cas d'homophobie sur le web qui nous sont signalés est en augmentation : ils représentent 11% du total en 2007 contre 9% en 2006. Les sites professionnels sont les plus souvent cités (30% des cas) devant les blogs et les forums. Mais quels que soient les sites dénoncés, ce qui caractérise l'homophobie sur Internet, c'est son extrême violence. Les appels à la haine et au meurtre sont réguliers, les propos particulièrement agressifs et les webmasters ne les stoppent pas systématiquement, alors que la loi les y oblige.

Des propos homophobes très virulents

S'il est tout à fait possible de débattre sur Internet (les forums et blogs sont prévus pour), il est interdit d'insulter, de discriminer ou d'appeler au meurtre, y compris en raison de l'orientation sexuelle. Certains internautes persistent à penser, à tort, que leurs propos sur le web sont restreints à leur cercle d'amis ou de connaissances et ne sont pas visibles par tous. Ce statut leur conférerait ainsi une certaine impunité, du moins à leurs yeux. Cela explique sans doute en partie que certains s'autorisent à écrire les propos suivants :

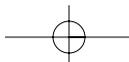
- « *L'homosexualité est un acte contre nature ! Ce sont des personnes malades qui ne deman-*

dent qu'à être soignées! »¹

- *D'autres ordonnent aux homosexuels de changer d'orientation sexuelle : « Va brouter des femmes, sale espèce de race ».*
- *Un forum de discussion d'une association consacrée à Claude François a été fermé par son propriétaire, à contrecœur. Un site concurrent avait affirmé : « ça s'encule dans les réunions de l'association ».*
- *Enfin, un internaute se demande s'il ne devient pas « parano » en voyant un forum consacré aux automobiles rempli de propos tels que « payday », « tarlouze », « tafiolle », « c'est des jantes de payday » ou encore « tiens une tapette gonzesse en Renault ».*

Les sites web permettant aux gens de participer à leur contenu et à leur fonctionnement se multiplient. De plus en plus de jeunes fréquentent ou créent des forums, des blogs, des réseaux sociaux ou des chats, et il est très simple de prendre la parole sur ces sites. On y trouve des dizaines voire des centaines de contributions par jour et cette facilité peut conduire à des dérapages homophobes, y compris sur des sites web qui n'ont aucun lien direct avec l'homosexualité. Ce phénomène, que nous avons déjà mis en évidence en 2006, est toujours bien présent. De plus, les propos qui nous ont été signalés en 2007 sont dans l'ensemble plus violents que les années pré-

¹ Les propos sont repris tels que trouvés sur Internet, fautes de français comprises.



cédentes. Les allusions à des menaces physiques sont nettement plus marquées qu'auparavant.

- « *lé pédé com toi fo lé gazer* ».
- « *On devrait vous passer à la chaise électrique* ».
- *Sur un chat, un internaute a reçu les propos suivants* : « un bon PD est un PD mort de faim, de soif et sous la torture, la et seulement là je dis bien ça sera un bon PD, quelle honte moauhnhhhh, ta mere à honte de toi, de son fils PD, la tare de la famille, elle a honte de son fils gay, elle me dit ta maman, qu'elle aurait du se faire enculé comme son fils PD pour éviter de pondre une sale raclure de PD : donc j'encule ta maman, pigé fdp de tapette, A MORT, CREVE, il faut tué les PD, un chien que tu piques tu vas en taules ??, non alors un PD encore moins, sale merde de gay il faut te brulé comme au bon vieux temps, il faut trépané les PD »
- *Un autre internaute, un militaire, est pris à partie sur un forum consacré à l'armée. Il y est notamment traité d'« enculeur du régiment » et menacé* : « on va s'occuper de toi personnel-

lement ». *Le responsable du forum s'est même mis de la partie* : « S'il veut se suicider, qu'il ne se rate pas au moins ! ».

- *Un lycéen a trouvé les propos suivants sur son blog* : « Lundi je t'attrape et je te tue », « Les pédés n'ont pas le droit de vivre ». *Son lycée étant cité, il a alors compris qu'il avait été découvert et craint pour sa vie*.
- *Un homme a également reçu le message suivant sur son forum* : « Des mecs comme toi, je les égorge, j'espère que tu kiffes, sale chien, espèce de tapette ».

Notons que parmi les 17 témoignages de femmes reçus en 2007 sur des sujets liés à Internet, deux relèvent spécifiquement de la lesbophobie². Les quinze autres nous signalent soit des propos visant à la fois les lesbiennes et les gays, soit seulement des homosexuels masculins, parfois connus des femmes qui nous contactent.

² Cf. chapitre Lesbophobie

Au nom des religions

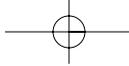
Comme les années précédentes, des internautes se permettent d'insulter ou d'appeler au meurtre des homosexuels au nom de la religion.

Un internaute se dit « *consterné* » de l'homophobie à laquelle il a été confronté sur le site catholique *e-deo* et a décidé de ne plus y retourner : « *à chaque tentative de dialogue sur le thème de la tolérance je ne recois en retour que des insultes homophobes* ».

Un texte publié sur le site de la maison d'édition musulmane « Les Douze » indique : « *Vous dites « Sans culpabiliser ou intimider l'homosexuel » Pourtant Allah les a exterminé jusqu'au dernier et le Prophète a préconisé la peine capitale ! [...] Voudriez-vous que vos enfants deviennent homosexuels ? ! Comment allez-vous réagir ? Que ferez-vous ? Vous serez*

responsable de cette situation ! Respectez les homosexuels, vivre avec eux et les côtoyer n'est-ce pas une manière d'enfoncer les futures générations qui trouveront la perversion comme tout à fait normale ? Comment pouvez-vous avoir du respect pour des gens réduits à s'accoupler comme de vulgaires singes ? ».

Un internaute propose une solution radicale aux visiteurs israéliens du forum *houmous.net*, quelques jours avant la Gaypride de Jérusalem : « *il faut leur balancer de l'huile bouillante a la tronche comme d'antant ou n'importe quoi qui vous passe par la main, ils ne repasseront pas sous vos fenetres* », ou encore : « *bande de pedes... tapettes, tantes laissez moi vous dire que j'ai honte de l'image qu'ils vehiculent de la communaute juive !* ».



Un contrôle de l'homophobie trop fluctuant

Depuis la loi du 30 décembre 2004, les modérateurs et responsables de sites web sont obligés de retirer au plus vite les propos illégaux de leur site web et notamment les insultes homophobes, les menaces de mort, l'incitation à la haine ou à la discrimination à raison de l'orientation sexuelle. Rappelons qu'il ne s'agit en aucun cas de censurer une prise de parole, mais de s'assurer que cette parole s'exerce dans le respect de tout le monde.

En 2007, nous notons une bonne réactivité de certains responsables de sites web en matière de retrait de ces propos homophobes et une meilleure prise en compte de l'interdiction de ces propos dans les chartes des sites web. Il faut peut-être y voir le résultat de nos actions pour informer les webmasters et modérateurs de l'illégalité de l'incitation à la haine à raison de l'orientation sexuelle.

Nous avons également noté avec satisfaction que certains des propos homophobes qui nous avaient été signalés ont été supprimés peu de temps après, sans intervention de notre part. Même s'il s'agit là du travail de base d'un webmaster, cela reste à souligner.

- *Le modérateur d'un site web consacré à la musique classique et contenant un forum a retiré en quelques minutes un message homophobe.*
- *Un site web consacré aux mangas a retiré un propos homophobe en réaction à la préparation d'un court métrage sur la thématique gay : « une fois de plus ce projet donne envie de casser du pédé ».*
- *Le profil d'un utilisateur ayant dit : « avant de critiquer les autres tu devrais te regardais dans un miroir, t'as une face de troll, t'es a vomir, les*



Vu sur le site *Houmous.net*

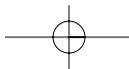
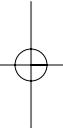
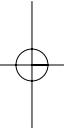
sales PD dans ton genre devraient tous creuver du sida » a été supprimé.

Dans notre précédent *Rapport sur l'homophobie*³, nous mentionnions une plainte de SOS homophobie contre un site web utilisant l'acronyme PDSG pour assimiler le club de football Paris-Saint-Germain (PSG) aux homosexuels sous la forme d'une insulte (PD). Un arrêt du tribunal de grande instance de Paris du 5 février 2007 a demandé le retrait de la vente de tee-shirts « PDSG » et de toute mention de ce sigle sur le site web du webmaster condamné. L'arrêt a été repris sur de nombreux sites de supporters de tous clubs, entraînant la décréue de l'utilisation de ce sigle considéré comme homophobe par la justice.

Si certaines structures présentes sur Internet font donc office de bons élèves en matière d'encadrement de la liberté d'expression, des modérateurs refusent de retirer des propos homophobes contraires à la loi, et ce malgré les contacts et signalements répétés de la part des internautes visiteurs de ces sites web. Bien qu'ils engagent leur responsabilité pénale, certains campent sur leurs positions.

- *Un site web de blogs interdit à ses utilisateurs*

³ Cf. *Rapport sur l'homophobie 2007*, p.145

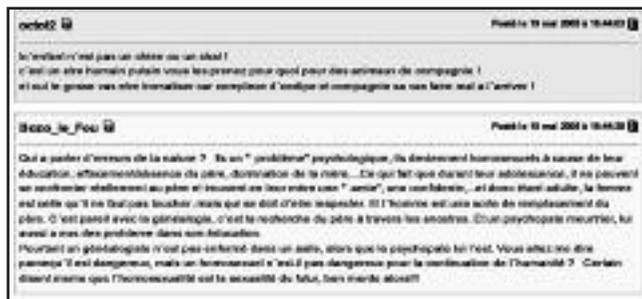


« de diffuser des pages dont le contenu ou la forme encourage et incite à l'homosexualité, la prostitution, la pédophilie ». Nous avons donc contacté le responsable de ce site à propos d'une de ses pages homophobes contenant des coordonnées d'homosexuels avec leur photo et leur numéro de téléphone et appelant à les passer à l'« insecticide ». Il nous a répondu : « Quand quelqu'un me dit que l'homosexualité a été autorisée par telle loi ou tel pays, je trouve cela tellement dégradant et insultant envers l'humain et son créateur que je préfère ne pas répondre ». La page web a toutefois été retirée.

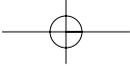
- Un site de rencontres consacré aux jeunes va jusqu'à censurer le terme d'homophobie.
- En ce qui concerne le site lié à l'automobile mentionné précédemment, l'internaute qui nous a contactés a d'abord écrit aux responsables du site web pour faire retirer les propos homophobes. Ces derniers l'ont contacté pour lui demander d'arrêter de signaler les propos homophobes, qu'on touchait là à « une question d'opinion », qu'il aimerait « pouvoir écrire "bougnoles" en toute liberté » ou encore que les expressions « une voiture de pédé » et « tu marches comme une tapette » « ne sous-entendent aucune homophobie ».

En 2007, le très bon a côtoyé le très mauvais sur Internet. S'il est difficile de contrôler l'ensemble des propos tenus sur le web, des internautes vigilants se chargent désormais de plus en plus souvent de signaler les propos homophobes aux éditeurs des sites concernés et c'est avec satisfaction que nous avons noté que des sites professionnels sont désormais plus attentifs au retrait rapide de ces propos. En revanche, des propos incitant à la violence et au meurtre continuent très réguliè-

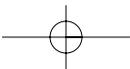
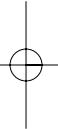
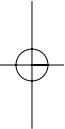
ment d'être diffusés sur Internet. Des sites au contenu entièrement homophobe existent depuis plusieurs années et certains éditeurs de sites refusent toujours de prendre en compte l'homophobie lors de la modération des messages sur leurs forums ou blogs. Alors que notre équipe d'expertise de sites web homophobes s'agrandit pour traiter un nombre de témoignages toujours croissant et demander, lorsque cela est nécessaire, leur retrait, la route reste longue.

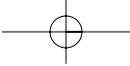


Vu sur le site Jeuxvideo.com



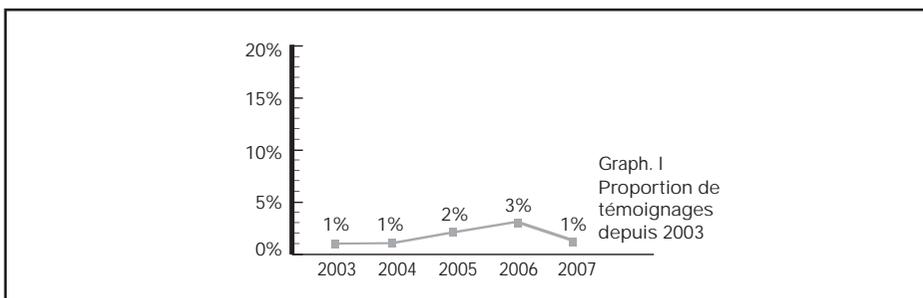
INTERNET





Justice – Données chiffrées

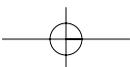
- 11 témoignages en 2007, correspondant à 8 cas uniques, soit 1% du total.



Analyse

Au vu du très faible nombre de témoignages reçus en 2007 dans cette catégorie, une analyse statis-

tique (âge, sexe, origine géographique) n'a pas grand sens.



Chapitre 5

Justice

Le grand écart

JUSTICE

En 2007-2008, la justice française a fait la preuve une fois de plus de ses incohérences en matière de protection des droits des gays et des lesbiennes. Les tribunaux français n'hésitent pas à prononcer des peines sévères à l'encontre des agresseurs homophobes, mais ils ne retiennent pas toujours l'homophobie comme circonstance aggravante. En outre, ils n'offrent pas la sécurité juridique que pourraient attendre les familles homoparentales ou les homosexuels étrangers parfois en danger de mort dans leur pays d'origine.

Sévérité contre les agresseurs homophobes

La justice ne plaisante pas avec les agressions physiques contre les gays et les lesbiennes qui tombent parfois dans de véritables guet-apens. Les attaques qu'ils subissent, notamment sur les lieux de drague, font toujours l'objet de condamnations, même si le caractère aggravant d'homophobie n'est pas systématiquement retenu. A Saint-Malo, un récidiviste qui avait séquestré un gay après l'avoir embarqué sur un lieu de drague et relevait des peines plancher a été condamné à cinq ans de prison ferme. A Nîmes, un gay battu, volé et violé a vu ses deux agresseurs condamnés à treize ans d'emprisonnement. A Saint-Germain-en-Laye, en

région parisienne, deux hommes qui avaient roué de coups deux gays sur un lieu de drague se sont vu infliger deux ans de prison, dont un ferme. Le tribunal a reconnu le caractère homophobe de cette agression comme circonstance aggravante (cf. p. 37). À Béziers, deux hommes ont été punis respectivement de deux ans et 18 mois de prison (dont six mois avec sursis) pour avoir attaqué à quatre reprises des gays sur un parking qui faisait office de lieu de drague. Là aussi, l'homophobie a été retenue comme circonstance aggravante.

Mais ce n'est pas toujours le cas, notamment dans deux affaires : un vol aggravé à l'encontre d'un homosexuel dans le bois de Thouars, près de Bordeaux, et une agression dans le bois de Vincennes d'un gay par deux jeunes hommes qui l'ont battu et dépouillé. Dans le premier cas, nous ne comprenons pas que, malgré les aveux des accusés, l'homophobie n'ait pas été retenue comme circonstance aggravante par le procureur. Dans le second, les accusés ont été condamnés en comparution immédiate à un an de prison, dont six mois ferme.

Les homophobes ne se contentent pas d'attaquer lâchement des homosexuel-le-s sur des lieux de drague. Ils n'hésitent pas à le faire en plein jour et en pleine rue ! Et, là aussi, il arrive que les tribunaux soient sévères. Un homme éméché ayant insulté et frappé deux lesbiennes devant l'Opéra-Bastille à Paris devra verser

1 000 euros d'amende et 500 euros de dommages et intérêts. A Besançon, cinq jeunes, proches d'un mouvement néo-nazi, ont été condamnés pour une agression à la sortie d'une boîte de nuit gay. Le meneur a écopé de vingt mois ferme, les cinq autres personnes de 18 mois avec sursis. Dans le département du Nord, à Avesnes-sur-Helpe, un couple de lesbiennes a gagné son procès contre des voisins qui les avaient insultées et frappées : cinq mois avec sursis pour leurs agresseurs. A Tarbes, un jeune a été condamné à quatre mois de prison avec sursis et 500 euros d'amende pour avoir agressé un homme qui marchait main dans la main dans la rue avec son compagnon. A Lyon, un homme s'est vu infliger un an de prison ferme pour le harcèlement d'un jeune homme qu'il a menacé d'un cutter, en tenant des propos homophobes. Dans tous ces cas, l'homophobie a été retenue comme circonstance aggravante.

Ce ne fut pas le cas à Nancy : alors qu'ils avaient reconnu vouloir « *casser du PD* », deux jeunes gens qui avaient poussé un homme dans un canal, entraînant sa noyade, n'ont été condamnés qu'à cinq ans de prison, dont trois avec sursis. A Lyon, deux hommes, qui avaient agressé, avec armes, des participants à la Marche des Fiertés 2007, n'ont pas été poursuivis par le procureur de la République. L'un d'eux s'est juste vu imposer l'obligation de rédiger deux pages sur l'homophobie ! Ce laxisme est d'autant plus regrettable que l'association *Lesbian and Gay Pride* de Lyon a été contactée pour quatre affaires similaires en moins de dix mois.

Enfin, il faut déplorer des crimes particulièrement odieux. Ainsi, dans les Yvelines, un couple gay a été séquestré, volé et torturé par deux hommes qui s'étaient introduits dans leur domicile. Les coupables ont été condamnés respectivement à onze et douze ans de prison. A Nîmes, un homme rencontré sur Internet a tué son amant d'un soir et écopé de vingt ans de réclu-

sion criminelle. Même peine pour un homme à Toulouse qui avait rencontré sa victime sur un site gay et l'avait assassinée après une soirée arrosée¹. Enfin, à Périgueux, un homme a été condamné à douze ans de prison après avoir poignardé un homosexuel rencontré sur un lieu de drague et mis le feu à sa maison.

Rareté des affaires d'homophobie au travail

Comme nous le signalions déjà les années précédentes, les affaires de discrimination au travail arrivent toujours aussi rarement devant la justice. Ces cas sont pourtant fréquents au vu du nombre d'appels et de mails que nous recevons à ce sujet². Ainsi, un ancien employé du centre Leclerc de Lunel, dans l'Hérault, a poursuivi son employeur devant les prud'hommes, l'accusant de l'avoir licencié en raison de son homosexualité. Même si, évidemment, la victime a été officiellement licenciée pour d'autres motifs, elle a recueilli de nombreux témoignages confirmant l'homophobie de son ancien employeur. Pour autant, le conseil des prud'hommes de Montpellier n'a pas retenu le caractère homophobe du licenciement. Il a, en revanche, lourdement condamné l'employeur pour le non-respect des règles de licenciement et le non-paiement des heures supplémentaires, à tel point que l'employeur a décidé de faire appel.

Par ailleurs, en septembre 2007, la cour d'appel de Versailles a ordonné un non-lieu pour tous les motifs retenus contre Christophe Bridou, injustement licencié. L'affaire remonte à 2001, lorsque ce chef de la police municipale de Garges-lès-Gonesse, en région parisienne, est suspendu de ses fonctions, accusé par sa hiérarchie de vol de matériel, d'escroquerie aux heures supplémentaires et de détenir une image

¹ Cf. aussi p. 30

² Cf. chapitre Travail

pédophile sur son ordinateur. Selon la victime, c'est la découverte de son homosexualité par sa hiérarchie qui serait à l'origine de ce harcèlement : les supérieurs de Christophe Bridou ont semblé juger son homosexualité incompatible avec son statut de chef de la police municipale. La victime a donc été révoquée en mars 2002, a dû divorcer et n'a jamais revu son fils qui avait neuf mois à l'époque. Triste affaire, surtout lorsque l'on sait que trois ans plus tard, la maire UMP de l'époque de Garges-lès-Gonesse, Nelly Olin, signait le décret de création de la Halde en tant que ministre déléguée à l'Intégration, à l'Égalité des chances et à la Lutte contre l'exclusion sous le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin. Quant à Christophe Bridou, il faut espérer aujourd'hui que la justice fera le nécessaire pour le réhabiliter et ordonner les réparations qui s'imposent pour tenter de le dédommager.

Préservation du mariage hétérosexuel

Côté mariage, aucune avancée de la justice française. Comme attendu, la Cour de cassation a définitivement annulé le 13 mars 2007 le mariage entre les deux mariés de Bègles célébré par le député-maire Noël Mamère en 2004. En rejetant le pourvoi des deux mariés, la première chambre civile de la Cour de cassation a validé l'annulation prononcée par le tribunal de grande instance de Bordeaux le 27 juillet 2004, et confirmée en appel le 19 avril 2005. Pour autant, l'affaire n'est pas close puisque la Cour européenne des droits de l'homme a enregistré le 17 septembre 2007 la requête de l'avocate Caroline Mécaray, au nom des deux époux, contre la France.

Incohérences et inégalités du droit familial

Les affaires familiales, en revanche, ont connu une actualité chargée. De février 2007 à février

2008, les questions de l'autorité parentale et de l'adoption simple au sein des couples homosexuels ou encore de l'adoption plénière par un homosexuel ont été au cœur des affaires portées devant la justice, française et européenne³.

L'adoption simple toujours impossible

A deux reprises en 2007, la Cour de cassation a rejeté l'adoption au sein d'un couple homosexuel, ou plus exactement l'adoption simple⁴ par une lesbienne de l'enfant de sa compagne : une première fois, le 14 février⁵, une seconde fois le 19 décembre. Dans ce dernier cas, il s'agissait pour elle de juger un pourvoi en cassation dans l'affaire de Clermont-Ferrand.

Déboutée en appel en juin 2006 par la cour d'appel de Riom, la plaignante, Marie-Hélène, avait invoqué une violation du droit européen pour défendre son droit à adopter l'enfant de son amie. Elle estimait en effet que l'article 365 du code civil français invoqué par la cour d'appel de Riom violait la Convention européenne des droits de l'homme et portait atteinte à sa vie familiale. Or, le 19 décembre 2007, la Cour de cassation a rejeté cet argument en estimant que, juridiquement parlant, Marie-Hélène, sa compagne et leur enfant ne formaient pas une famille au sens où la Convention européenne des droits de l'homme l'entendrait.

Après avoir basé tous ses refus précédents sur le fait qu'une adoption simple entraînait automatiquement la perte de l'autorité parentale par le parent biologique, perte jugée contraire à l'intérêt de l'enfant, voilà que la Cour de cassation va encore plus loin en affirmant que les familles homoparentales ne sont pas de véritables familles. Elle confirme ainsi ses interprétations conservatrices, maintenant les familles homoparentales dans une insécurité juridique insupportable.

³ Cf. communiqué de presse de SOS homophobie, p.73

⁴ L'adoption simple, à la différence de l'adoption plénière, maintient le lien légal entre l'enfant et le parent biologique, mais, comme elle, fait perdre à ce parent l'autorité parentale sur son enfant.

⁵ Cf. *Rapport sur l'homophobie 2007*, p.62

Mais le dossier n'est pas clos, puisque le couple de lesbiennes débouté le 14 février 2007 a porté l'affaire, le 18 juin suivant, devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Les deux femmes plaident la violation par la France de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme selon lequel « toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale » et de l'article 14 de cette même Convention qui interdit toute discrimination. En effet, les couples hétérosexuels, en se mariant, se voient accorder la possibilité d'adoption simple par l'un des deux conjoints sans perte de l'autorité parentale de l'autre parent, procédure interdite aux couples homosexuels puisqu'ils n'ont pas droit au mariage. La CEDH va donc devoir se prononcer sur cette question de l'adoption simple au sein des couples homosexuels.

L'adoption plénière bientôt possible ?

Entre-temps, cette même CEDH s'est prononcée sur l'autre procédure d'adoption existant en France : l'adoption plénière. Le 22 janvier 2008, elle a condamné la France pour discrimination sexuelle à l'encontre d'une lesbienne qui s'était vu refuser un agrément d'adoption plénière par le conseil général du Jura en 1998. Cet arrêt met fin à l'hypocrisie de l'administration française qui autorise l'adoption par un célibataire du moment qu'il ne fait pas état de son homosexualité et la refuse presque toujours dans le cas contraire, une attitude qui a poussé de nombreux gays et lesbiennes à cacher leur orientation sexuelle pour obtenir un agrément.

Dans ses conclusions, la CEDH rappelle que « le droit français autorise l'adoption d'un enfant par un célibataire[...], ouvrant ainsi la voie à l'adoption par une personne célibataire homosexuelle, ce qui n'est pas contesté. Compte tenu de cette réalité du régime légal interne, elle considère que les raisons avancées par le gouvernement ne sauraient être qualifiées de particulièrement graves et convaincantes pour justifier le refus d'agrément opposé à la requérante ». Cet arrêt de la CEDH

est d'autant plus remarquable qu'en 2002, dans une affaire similaire, la Cour avait rendu un avis contraire, donnant raison à la France. Reste à voir maintenant les suites que celle-ci donnera à l'arrêt de la CEDH.

Contradictions autour de l'autorité parentale

Une autre bonne nouvelle pour les parents homosexuels est venue du tribunal de grande instance (TGI) de Lille le 11 décembre 2007. Deux lesbiennes, vivant en couple depuis plus de quinze ans et étant chacune mère d'un enfant, ont en effet obtenu le droit d'exercer l'autorité parentale sur l'enfant de l'autre. Cette décision permet donc une délégation d'autorité parentale « croisée » entre les deux mères. Le procureur s'était opposé à la requête, expliquant que la délégation « ne permettait pas d'assurer la protection de l'enfant en cas de décès du parent biologique » : un comble quand on sait que seule l'adoption simple pourrait effectivement assurer une véritable protection aux enfants, mais que la Cour de cassation s'y oppose systématiquement comme on l'a vu plus haut. La position du procureur de Lille est d'autant plus stupéfiante que la Cour de cassation autorise par contre les délégations d'autorité parentale au sein des couples homosexuels depuis son arrêt du 24 janvier 2006⁶ ! Mais tout cela n'a pas dissuadé le parquet de faire appel du jugement du TGI de Lille. Pourquoi cet acharnement du ministère public qui semble préférer que ces enfants n'aient pas de protection plutôt qu'une protection imparfaite ? Aussi incompréhensible est d'ailleurs le jugement du TGI de Paris du 23 mai 2007 : un couple de lesbiennes franco-américaines, qui vivent ensemble aux Etats-Unis, se sont vu refuser la reconnaissance de l'autorité parentale de la mère française, alors qu'elle la détient depuis 1999 outre-Atlantique !

⁶ Cf. *Rapport sur l'homophobie 2006*, p. 101

Frilosité vis-à-vis des homosexuel-le-s sans-papiers

La justice française continue, année après année, de maintenir les gays et lesbiennes étrangers sans-papiers dans une situation très précaire, alors même qu'ils sont souvent originaires de pays où l'homosexualité est criminalisée et donc menacés de prison ou de mort s'ils y retournent. La politique migratoire de la France se durcissant d'année en année, les sans-papiers homosexuel-le-s en font les frais et ne doivent pas compter sur une quelconque bienveillance des autorités judiciaires.

Ainsi à Marseille, le tribunal administratif a rejeté le recours de Bayram K., Turc d'origine kurde, qui contestait le refus de la préfecture de lui accorder une carte de séjour «vie privée et familiale». Le tribunal administratif, dans un jugement daté du 5 juin 2007, a en effet estimé que deux ans de vie commune avec Stéphane P. et un pacs datant de mai 2006 ne constituaient qu'une relation récente. Cette décision va

pourtant à l'encontre de la pratique de certaines préfectures qui accordent des cartes de séjour aux couples binationaux à partir d'un an de vie commune seulement.

Quand des homosexuel-le-s sans-papiers réussissent à obtenir le droit de séjourner en France plutôt que de retourner se faire jeter en prison chez eux, c'est souvent et seulement au prix d'une mobilisation très forte de leurs avocats ou des associations concernées. C'est ainsi que Myriam, lesbienne iranienne, a obtenu, après deux ans de procédure, le droit d'asile grâce à la décision de l'ancienne commission des recours des réfugiés qui a cassé en audience la décision de l'Ofpra⁷ déboutant Myriam de sa demande en 2005. Une très longue interview de Myriam dans *Têtu a*, sans nul doute, permis de faire pencher la balance en sa faveur. C'est aussi grâce à la mobilisation des associations (Act Up-Paris, les Panthères roses, Tjenbé Rêd et Tapages) qu'un Iranien a pu obtenir le statut de réfugié. Mais qu'en est-il de ceux qui ne peuvent pas mobiliser les associations et la presse ?⁸

Les tribunaux français piétinent. Même s'ils se montrent sévères en matière de protection des individus et que les agressions à caractère homophobe demeurent rarement impunies, la protection des familles homoparentales reste le point faible de nos juridictions. Certes, de-ci de-là, les tribunaux semblent examiner avec bienveillance les demandes de reconnaissance de ces familles, en particulier en matière de délégation d'autorité parentale, mais le conservatisme de l'institution judiciaire s'avère criant. La Cour de cassation le dit et le répète : deux hommes ou deux femmes et leurs enfants ne constituent pas une famille. L'insulte qui leur est ainsi faite est terrible. Une fois de plus, c'est l'Europe qui poussera la France à faire bouger ses lignes. L'arrêt de la CEDH du 22 janvier 2008 en est l'illustration. Seul point positif : la décision, prise par la

ministre de la Justice Rachida Dati, de renforcer la lutte contre toutes les discriminations. Une circulaire de juillet 2007 a en effet créé dans chacun des 181 tribunaux de grande instance un pôle anti-discrimination. Fonctionnant sur la base du volontariat, les membres de ces pôles auront à veiller aux règles de non discrimination dans tous les domaines, que ce soit dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, l'homophobie ou toute autre forme de discrimination. Dans ce but, ils coordonneront le réseau local de lutte contre les discriminations, en s'appuyant sur les associations concernées. Un bon point pour la justice française !

⁷ Office français de protection des réfugiés et apatrides

⁸ Cf. communiqué de presse de SOS homophobie, p. 72

Cafouillage dans les consulats pour la signature de pacs entre binationaux

Le message universel sur les droits de l'homme dont se gargarisent jusqu'à plus soif nos politiques se heurte vite à une certaine *realpolitik*. En effet, une circulaire du ministère des Affaires étrangères du 28 septembre 2007 relative aux conditions d'enregistrement des pacs dans les ambassades et les consulats français prévoyait que les autorités diplomatiques et consulaires devaient refuser d'examiner les demandes d'enregistrement de pacs dans les pays où « *l'ordre public local prohibe la vie de couple, hors mariage, de deux personnes de sexe différent ou du même sexe* ». D'après cette circulaire, seuls les couples composés de deux partenaires français s'engageant à ne pas faire valoir leur pacs dans leur pays de résidence peuvent obtenir l'enregistrement de leur union par les autorités consulaires. Ces dispositions introduisent clairement des éléments discriminatoires à la conclusion d'un pacs basés sur la nationalité. Le ministre des Affaires étrangères, Bernard Kouchner, héraut en son temps du

droit d'ingérence quand les droits de l'homme étaient menacés, nous avait habitués à plus de courage.

Heureusement, cette fois-ci, le Conseil d'Etat veillait. A la demande de cinq associations (Gisti, Inter-LGBT, Ardis, LDH et Aides), la plus haute autorité administrative française a suspendu le 18 décembre 2007 les dispositions discriminatoires de la circulaire. Le juge des référés du Conseil d'Etat a, de plus, donné un mois au ministre pour corriger cette circulaire.

Par une circulaire du 19 janvier 2008, le ministère des Affaires étrangères a donc adressé de nouvelles instructions aux ambassades et aux postes consulaires sur l'enregistrement des pacs à l'étranger. Ceux-ci ont à nouveau obligation d'enregistrer tout pacs conclu par un Français établi à l'étranger, quelle que soit la nationalité de son partenaire et quel que soit « *l'ordre public local* » dans le pays de résidence. Les agents sont seulement tenus de mettre en garde les futurs pacsés des risques éventuellement encourus dans le pays.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 18 OCTOBRE 2007

Homosexuel-le-s étranger-e-s menacé-e-s : SOS homophobie demande à la France de s'engager pour leur protection

Alors que s'ouvre aujourd'hui en Turquie le deuxième procès visant à faire fermer l'association LGBT Lambdaistanbul, SOS homophobie lance une pétition nationale en faveur des homosexuel-le-s persécutés dans leur pays d'origine.

En effet, la situation d'homosexuels, femmes et hommes, vivant dans de nombreux pays du globe est extrêmement inquiétante. La pénalisation ou la négation de l'homosexualité conduit ces personnes à renier leur orientation sexuelle, à la vivre clandestinement, à risquer leur vie ou à fuir des pays dans lesquels elles ne peuvent vivre librement.

SOS homophobie reçoit régulièrement des appels au secours de lesbiennes, de gays, de transsexuel-le-s étrangers qui veulent se réfugier en France pour ne pas être harcelés, emprisonnés, torturés, voire assassinés dans leur pays d'origine.

La pétition est adressée au Président de la République, au Premier Ministre, au Ministre de l'Intérieur, au Ministre des Affaires Etrangères, à la Secrétaire d'Etat chargée des Affaires Etrangères et des Droits de l'Homme, et au Ministre de l'immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Co-développement. Elle leur demande :

- de faciliter et d'accélérer le traitement administratif des dossiers des demandeurs d'asile homosexuel-le-s ou transsexuel-le-s en danger du fait de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre,
- de régulariser l'ensemble des homosexuel-le-s et transsexuel-le-s étrangers vivant déjà sur le sol français et ne pouvant retourner dans leur pays d'origine en raison de l'homophobie qui y est pratiquée,
- de rappeler systématiquement lors des échanges que ces responsables politiques auront avec les dirigeants de pays aux législations, cultures ou pratiques homophobes ou transphobes que la France ne peut entretenir de relations soutenues qu'avec des pays respectant les droits de l'Homme et notamment la dignité et la liberté des homosexuel-le-s et transsexuel-le-s,
- d'appuyer fortement toute résolution de l'ONU qui viserait à dépénaliser l'homosexualité et à lutter contre l'homophobie dans le monde,
- d'inscrire au calendrier officiel de la République la Journée Mondiale contre l'homophobie et de prendre publiquement position en ce sens le 17 mai prochain.

Cette pétition peut être signée en ligne sur le site de SOS homophobie. Elle sera également proposée lors du Forum des associations parisiennes (19 et 20 octobre au Champ-

de-Mars) et pendant le Salon International Gay et Lesbien (Carrousel du Louvre à Paris, du 2 au 4 novembre). Les internautes et les visiteurs pourront consulter la carte du monde "Homosexualité – droits et répressions" parue dans Têtu en 2007.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 30 JANVIER 2008

Congé de paternité : les enfants élevés par des couples homosexuels doivent y avoir droit !

JUSTICE

La cour d'appel de Rennes a débouté ce 30 janvier 2008, une jeune femme qui réclamait un congé de paternité suite à la naissance d'un enfant porté par sa compagne, après une insémination. Cette décision confirme le refus déjà prononcé par le tribunal des affaires de Sécurité sociale de Nantes le 20 mars 2006.

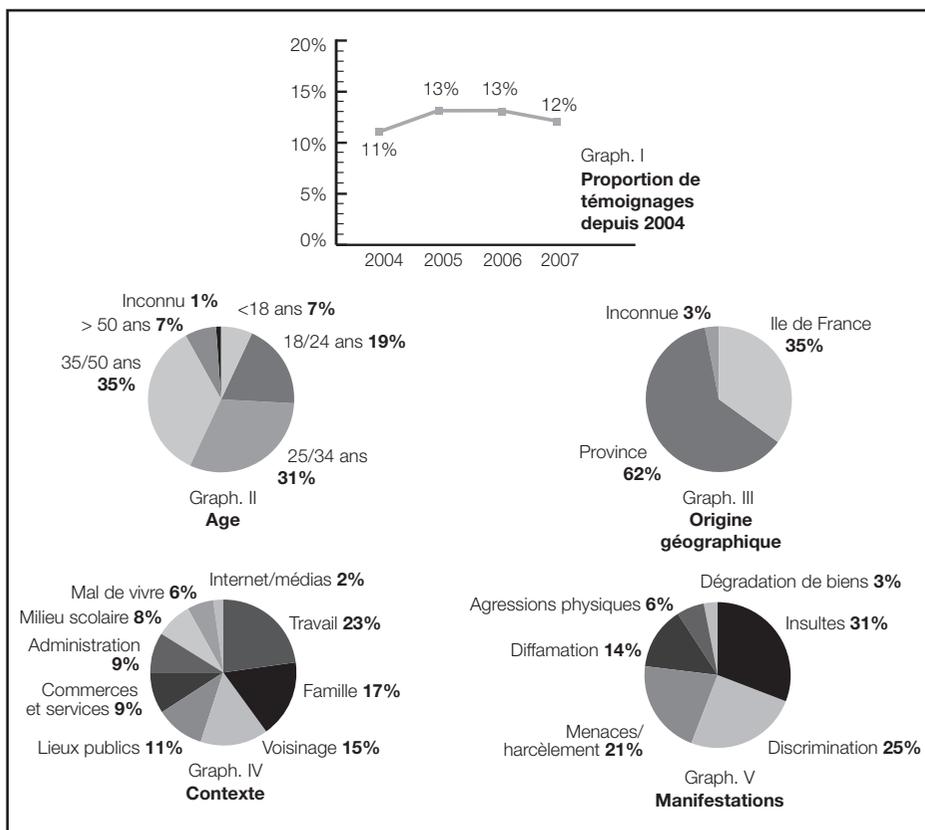
La Halde avait pourtant soutenu le couple dans sa démarche ; elle avait souligné la différence de traitement entre la Caisse d'allocations familiales (CAF), qui accorde les mêmes droits aux couples homosexuels qu'aux couples hétérosexuels, et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) qui ne reconnaît pas le droit au congé paternité aux deux femmes. La Halde avait recommandé au Premier ministre, au mois de septembre 2007, de "substituer à la notion de congé paternité, fondée sur le lien de filiation, un congé d'accueil du jeune enfant", qui serait ouvert au partenaire contribuant à l'éducation de l'enfant.

La déléguée juridique de la CPAM de Nantes a d'ailleurs fait valoir que la Sécurité sociale "ne fait qu'appliquer le texte que lui a confié le législateur qui cite expressément le père" comme ayant droit. En effet, l'article L 122-25-4 du code du travail, créé par la loi n°2001-1246 du 21 décembre 2001 - art. 55, stipule que c'est « le père » qui peut bénéficier du congé paternité.

SOS homophobie réclame donc que le Parlement fasse évoluer le droit dans le sens proposé par la Halde, afin que les couples homosexuels soient traités de la même manière que les couples hétérosexuels en matière de congés parentaux, et que leurs enfants puissent bénéficier de cette présence parentale. Alors qu'elle invoque souvent l'intérêt de l'enfant, la majorité UMP a pourtant rejeté fin 2007 un amendement socialiste qui instituait cette égalité. L'UMP considère-t-elle que tous les enfants n'ont pas droit à la même attention ? Comment peut-elle justifier cette discrimination ?

Lesbophobie – Données chiffrées

• 146 témoignages, correspondant à 139 cas uniques



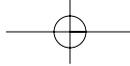
Analyse

12% des témoignages reçus en 2007 relatent des faits lesbophobes (et tous émanent de femmes). La proportion est stable depuis deux ans, mais le nombre de témoignages reçus en 2007 est moindre qu'en 2006 (146 contre 173).

- **Age et origine géographique** : pas d'évolution majeure par rapport à 2006. Deux tiers des témoignages viennent de province et de femmes âgées de 25 à 50 ans.
- **Contexte** : le travail est le contexte majeur de lesbophobie pour l'année 2007 (23% des témoi-

gnages). La proportion de témoignages concernant la famille baisse fortement par rapport à 2006 (17% contre 27%), alors que celle mentionnant des conflits de voisinage reste identique.

- **Manifestations** : les insultes représentent toujours la manifestation lesbophobe prédominante, devant la discrimination et les menaces ou le harcèlement. On remarque une baisse sensible des cas d'agressions physiques, comme sur l'ensemble des témoignages en 2007.



Chapitre 6

Lesbophobie

Quand le sexisme se conjugue à l'homophobie

Même si le rejet de l'homosexualité masculine et la lesbophobie se recourent en de nombreux points, les agressions dont sont victimes les lesbiennes présentent certaines spécificités. Deux phénomènes lesbophobes se confirment ainsi année après année. D'une part, les lesbiennes sont victimes d'une violence plus verbale (insultes, menaces, harcèlement) que physique ; d'autre part, elles suscitent un attrait-répulsion qui s'exprime à leur rencontre de manière souvent grossière et agressive.

Nous avons reçu en 2007 moins de témoignages de faits lesbophobes qu'en 2006 (146 cas contre 173 en 2006) et la hiérarchie des contextes où s'exprime cette lesbophobie évolue. Le monde du travail devient le contexte prédominant, alors que les conflits familiaux sont moins souvent cités qu'en 2006 et sont désormais à peine plus nombreux que les problèmes de voisinage.

Prégnance des agressions verbales

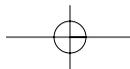
Les insultes restent la manifestation lesbophobe la plus souvent rapportée, puisqu'elles nous sont signalées dans près d'un tiers des témoignages. Elles sont caractérisées par leur gratuité, ce qui en accentue la violence, et sont proférées dans le but évident d'humilier celles qui en sont victimes, de marquer brutalement le rejet ferme de leur identité.

Ces insultes prédominent dans la plupart des contextes : que ce soit le voisin ou le parfait inconnu croisé dans la rue ou dans un commerce, mais aussi à l'école. Ainsi les lieux publics sont encore trop souvent le théâtre de ce type d'invectives qui bouleversent, blessent mais aussi révoltent les appelantes :

- *Corinne habite dans une cité et s'y fait régulièrement insulter : « sale lesbienne », « t'es qu'une pute bouffeuse de chatte ». Corinne a, en outre, peur que ces insultes nuisent à sa fille de onze ans, notamment au sein de son école.*

Il arrive assez fréquemment qu'au-delà de la violence des mots, ce soit l'imprévisibilité de l'acte qui marque les victimes. Les lesbiennes qui évoquent une agression alors qu'elles étaient avec leur compagne précisent ainsi qu'elles n'affichaient pas spécialement leur homosexualité au moment des faits. Même si le contraire n'aurait pas justifié une agression, l'absence de toute attitude démonstrative, souvent interprétée comme une provocation par les personnes lesbophobes, vient renforcer le sentiment d'injustice et le désarroi de ces femmes qui ne savent plus comment se protéger de ce genre de situations.

- *Laure se promène avec sa copine dans le Marais, à Paris, mais sans lui tenir la main. Elles croisent un jeune homme qui leur lance subitement : « ah oui ! c'est le quartier des gouines ici ! », avant de poursuivre son chemin.*
- *Mélanie nous appelle pour nous dire que sa copine*



a fini par la quitter, ne supportant plus les insultes qu'elles enduraient de la part des autres élèves de leur lycée.

Les insultes ne sont parfois que le point de départ d'un véritable déchaînement de haine. Sur l'ensemble des témoignages de lesbophobie, 21% mentionnent des menaces ou un harcèlement, 14% de la diffamation et 6% des agressions physiques. Ces chiffres montrent bien que rabaisser une lesbienne par une injure verbale quelconque n'est pas toujours suffisant aux yeux de l'agresseur.

- *Camille et son amie vivent dans l'angoisse car leur voisin leur adresse des insultes diverses, le plus souvent homophobes. Il les a également menacées de mort.*
- *Joséphine habite une petite ville du Nord de la France où une famille a pris l'habitude de l'insulter en public. Des menaces ont même été proférées par le fils : « je vais te démolir ». L'appelante est à bout, elle a d'ailleurs été placée en arrêt maladie.*

En 2007, la part d'agressions physiques à l'encontre de lesbiennes a nettement baissé par rapport à l'année précédente (6% contre 14% en 2006). De manière générale, ce type d'agressions a toujours été moins fréquent chez les femmes que chez les hommes, celles-ci étant notamment épargnées par le « cassage de PD » prémédité et organisé.

- *Alexandra était dans les rues de Paris et tenait la main de sa copine. Une voiture s'est arrêtée à leur hauteur et le conducteur leur a demandé : « Vous êtes des gouines ? ». Alexandra et son amie ont répondu par l'affirmative et l'homme leur a alors craché dessus « de façon extrêmement violente et méprisante ». Puis, il est sorti de sa voiture et a menacé de leur « casser la gueule ». Elles se sont éloignées rapidement et l'homme est finalement remonté dans sa voiture.*
- *A la fin d'une fête de village et alors que ses amis sont déjà rentrés, Valérie est prise à partie par un groupe de quatre hommes éméchés qui lui lancent des insultes lesbophobes. Ils lui tombent dessus*

et la rouent de coups, sans que personne autour n'intervienne. Au final : huit jours d'ITT pour Valérie. Fait encourageant, les victimes de lesbophobie ont beau être angoissées ou déprimées par les situations qu'elles vivent, elles nous contactent souvent avec l'idée de porter plainte, de réagir. C'est certainement la meilleure attitude à adopter pour faire face à ce genre d'événements, mais aussi pour que les lesbophobes cessent de se sentir légitimes dans leurs actes.

Attrait et répulsion vis-à-vis des lesbiennes

Le lesbianisme peut paradoxalement représenter un objet de convoitise pour les hommes qui agressent les homosexuelles. Cet aspect de la lesbophobie est certainement le plus propre à faire ressortir la part de sexisme qu'elle inclut. La diversité des témoignages se rapportant à cette problématique montre toute son ambivalence : les hommes semblent à la fois désirer et rejeter la lesbienne qui leur fait face et quel que soit le contexte dans lequel cette manifestation de lesbophobie a lieu, elle est forcément très dégradante pour la victime.

- *Sonia est dans Paris en train d'attendre un bus avec sa petite amie quand un jeune s'arrête, la regarde d'un air effaré et lui demande si elle est « un mec ou une nana ». Ses amis le rejoignent et ils se mettent à leur poser maintes questions provocantes : « comment vous faites ? », « pourquoi vous aimez pas les hommes ? ». Puis vient la fameuse proposition du « plan à trois filmé ». Le couple, indisposé par ces questions, ne répond pas, mais la tension monte au point d'en arriver aux insultes et aux menaces : Sonia et son amie finissent par s'éclipser.*
- *Dès son embauche dans un supermarché, Nadine n'a pas cessé de se faire draguer par son supérieur qui était allé jusqu'à lui faire des propositions indécentes pour assouvir son fantasme de coucher avec une lesbienne. Nadine a donc arrêté de lui parler et il l'a alors prise en grippe. À l'occasion d'une incartade, il lui a reproché de*

« trop la ramener » et a fini par lui dire : « vous les homos, vous êtes dans l'anormalité et vous voulez que tout le monde soit comme vous ». Elle a donc demandé un entretien avec son PDG qui ne lui a pas été accordé, mais elle a reçu une lettre la convoquant pour raisons disciplinaires ! Le PDG a toutefois reconnu la version de Nadine et a, par la suite, convoqué son supérieur.

Les médias et Internet sont également dénoncés comme vecteur de cette image : des lesbiennes nous contactent pour nous signaler des propos de star lors d'une émission télé ou nous fournir le lien d'un site web.

- On nous transmet ainsi le lien vers un « blog lesbien, blog de femmes » : « des nanas d'enfer se partoutent et se lèchent comme des salopes. Culs de lesbiennes à faire bander grave », etc.
- Dans une émission diffusée sur une grande chaîne privée française, on a pu entendre : « la copine de Brad Pitt a tout fait, même coucher avec des femmes ! ». Puis, le reportage disait qu'elle s'était assagiée et s'occupait des enfants ! Dans la même émission, on a eu droit aussi, à propos de la chanteuse Britney Spears, à : « tout va bien jusqu'au jour où elle embrasse Madonna. Déchéance, drogue... ». L'appelante qui nous signale ces propos se dit choquée et nous demande s'ils peuvent faire l'objet d'une plainte.

Le travail, contexte le plus lesbophobe en 2007

Le monde du travail est en 2007 le contexte de lesbophobie le plus mentionné puisqu'il représente le cadre d'un quart des actes lesbophobes recensés. Toutes les manifestations de lesbophobie précédemment évoquées se retrouvent ici : insultes, moqueries, *outing*, harcèlement, etc. On relève en outre des insinuations douteuses ou des attaques indirectes dont le seul but semble être de mettre mal à l'aise celles qui les subissent.

- Isabelle travaille dans une imprimerie avec sa copine. En leur présence, leurs collègues ne

cessent de tenir des propos homophobes tels que « j'aime pas les tapettes », alors qu'ils savent parfaitement qu'elles sont en couple. Elles ont par ailleurs entendu dire qu'il y a eu des propos désagréables à leur rencontre. Mais elles n'ont pas de preuves et n'ont en tout cas jamais été frontalement interpellées à ce sujet.

- Catherine nous raconte que son collègue, qui la sait homosexuelle, lui a dit que la série lesbienne *L world* n'avait rien à faire sur une chaîne pour laquelle il paie un abonnement (Canal+) et qu'après tout, il y a Pink TV pour ce genre de séries.

De manière générale, les appelantes qui dénoncent la lesbophobie dans le contexte du travail n'évoquent pas un événement précis mais plutôt une atmosphère globalement délétère du fait d'une ou de plusieurs personnes, collègues voire supérieurs hiérarchiques. La nature de la lesbophobie décrite s'inscrit donc davantage dans la discrimination ou le harcèlement. Du reste, les insultes sont moins fréquemment citées que dans d'autres contextes et, lorsqu'elles le sont, elles s'inscrivent comme point de départ d'une situation de harcèlement.

- Marie travaille sur un plateau d'appels. Sa supérieure suppose qu'elle est homosexuelle alors que Marie n'en parle pas sur son lieu de travail. Un jour, ladite supérieure a lancé, devant tout le plateau mais en apostrophant plus particulièrement notre appelante : « Je ne veux pas de PD et de gouines sur mon plateau ». Marie n'a pas relevé sur le moment, mais comme sa supérieure n'a pas cessé de harceler sur divers sujets par la suite, elle a fini par rompre son contrat.
- Edith travaille dans une association. Elle contacte SOS homophobie pour raconter que l'une des salariées l'a insultée devant témoins : « Ferme ta gueule espèce de gouine mal baisée ». Au fur et à mesure de l'appel, elle en vient à évoquer un climat malsain au sein de la structure : dégradation de son casier, rétention d'informations, etc. à tel point qu'un soutien actif de la part de SOS homophobie a été mis en place.

Autre méthode propre au contexte du travail et destinée à dénigrer et dévaloriser les lesbiennes : l'usage de l'*outing*, méthode également souvent relevée par les gays. Le but est en général de médire ou de provoquer la mise à l'écart de la lesbienne concernée, mais, parfois, il ne semble pas y avoir de finalité précise. Il n'en demeure pas moins que les lesbiennes qui en sont victimes se sentent réduites à leur orientation sexuelle et jugées pour cette raison et non pour leurs compétences, ou défaillances, professionnelles.

- *Deux femmes qui vivent en couple sont victimes d'un outing à la mairie où elles travaillent. L'une d'elles, vacataire, nous a appelés pour nous expliquer qu'elles ont été vues en train de s'embrasser chez des amis par une collègue qui s'est empressée ensuite d'aller le raconter à la mairie. Dès lors se sont multipliés brimades, dénigrements, plaisanteries, mises à l'écart, surtout à l'encontre de la plus fragile des deux femmes, la compagne de l'appelante. La piste de la Halde a été abordée, mais, dans un premier temps, un courrier de rappel à la loi a été adressé par SOS homophobie à la mairie et aux supérieurs hiérarchiques des deux femmes.*

La discrimination liée à l'orientation sexuelle n'épargne pas plus les lesbiennes que les gays. Trop souvent, l'orientation sexuelle de ces femmes leur apparaît comme le seul élément pouvant expliquer leur absence de promotion, voire leur licenciement. Et comme souvent dans ce domaine, elles se heurtent à la difficulté de prouver ce dont leurs constats ou déductions à partir de faits réels les ont convaincues.

- *Hélène était l'entraîneuse d'une équipe féminine de handball dans un club et a été limogée sous de faux prétextes, en dépit de très bons résultats. Elle a constaté qu'une campagne homophobe à son encontre a été menée auprès des plus jeunes.*
- *Malgré de nombreuses années de bons et loyaux services au sein de son entreprise, Christine a été licenciée pour faute grave : des propos racistes dénoncés par son supérieur dans un rapport étayé*

de témoignages. Mais les personnes citées dans ce rapport ont produit des contre-témoignages réfutant les propos qui leur avaient été attribués. Comme Christine n'a jamais caché son orientation sexuelle, son délégué syndical lui a parlé de l'homophobie de son chef, sans pour autant pouvoir en fournir une preuve tangible. Christine a donc engagé une procédure aux prud'hommes.

On le voit, les attaques subies par les lesbiennes sur leur lieu de travail peuvent donc tout aussi bien venir de leurs collègues que de leur hiérarchie. Il est toutefois navrant de constater que lorsque le problème vient des collègues et que les victimes sollicitent leur hiérarchie, elles n'obtiennent généralement aucun soutien : sur cinq femmes évoquant le recours spontané auprès des supérieurs, une seule a obtenu un soutien actif. Il semble que la hiérarchie ait tendance à opter pour la politique de l'autruche, par méconnaissance des recours possibles et/ou absence de courage. D'où l'intérêt de développer au sein des entreprises des actions de sensibilisation sur le sujet de la lesbophobie et de l'homophobie, actions que mène d'ores et déjà SOS homophobie et qui doivent être étendues.

Les conflits de voisinage, typiques de la lesbophobie

En 2007, comme l'année précédente, 15% des témoignages de lesbiennes mentionnent des problèmes de voisinage, qui rattrapent donc pratiquement la thématique familiale (17%). Ce contexte est particulièrement intéressant car typique de ce qu'est la lesbophobie : 2/3 des cas ont lieu en province, près de la moitié signalent des insultes, dans 25% des cas, celles-ci sont assorties de menaces et les agressions physiques sont rares (trois témoignages).

Ces chiffres révèlent une fois encore à quel point il est facile d'agresser frontalement sa voisine lesbienne (ou supposée telle) alors que chez les hommes, l'homophobie des voisins peut adopter des formes moins directes comme la dégradation de biens ou

les lettres anonymes. Les agressions pouvant se répéter à outrance compte tenu de la promiscuité des protagonistes, on comprend aisément l'angoisse dans laquelle vivent la ou les victimes (40% des témoignages concernent des couples).

- *Mathilde habite un petit village avec sa compagne. Elles rencontrent de gros problèmes avec leurs voisins, notamment un qui les traite en permanence de « sales gouines » et a même menacé de les frapper. Il les accuse aussi de dégrader sa voiture et de rendre sa femme malade ! Il a été jusqu'à contacter les gendarmes pour accuser ses voisines de tapage nocturne. Mathilde est donc décidée à porter plainte contre ce voisin. Elle est heureusement soutenue par une famille de sa rue, prête à témoigner.*
- *Un couple nous envoie un mail de détresse, ne sachant plus que faire : « Nous sommes harcelées, insultées par des gens de notre voisinage ; nous avons même été frappées violemment en pleine rue par la plus virulente de nos voisines qui vit juste au-dessus de notre appartement. Malgré toutes les plaintes déposées à la police, il ne se passe pas grand-chose de positif pour nous. Nous avons besoin de votre aide, notre vie est devenue un vrai cauchemar ».*

Une lesbophobie familiale en recul, mais toujours bien présente

La nature de la lesbophobie exercée par les proches est clairement corrélée à l'âge des appelantes. Les moins de 25 ans nous contactent pour évoquer les problèmes qu'elles rencontrent avec leurs parents dont elles dépendent encore financièrement, alors que leurs aînées le font davantage au sujet de problèmes de garde d'enfant, même si certaines sont confrontées au même type de difficultés que les plus jeunes.

Sur les 21 témoignages de lesbophobie familiale, treize sont centrés sur le rejet de l'orientation sexuelle des appelantes, qu'elles aient fait leur *coming out* ou aient été victimes d'*outing*. Ces témoignages incluent l'ensemble des moins de

25 ans auxquels s'ajoutent cinq témoignages de femmes âgées de 25 à 49 ans. Ces dernières nous contactent surtout pour dénoncer l'intolérance de leurs proches (vote d'extrême-droite, discours familial fasciste à l'égard des homosexuels) mais semblent sorties de la détresse que ce genre d'attitude pourrait induire. Du moins ont-elles réussi à prendre une certaine distance par rapport à ces propos. Ce n'est pas le cas des plus jeunes qui nous contactent pour relater ce qu'elles subissent depuis que leur homosexualité est connue. Ici, pas ou peu d'insultes : l'expression du rejet de cette sexualité passe davantage par l'interdiction formelle de poursuivre dans cette voie et l'instauration d'un harcèlement que l'on devine quotidien pour obtenir qu'elles « changent » et reviennent à la « norme ». Les comportements parentaux et notamment de la mère sont décrits comme intrusifs et excessifs.

- *La mère d'Ingrid a découvert son homosexualité et l'a contrainte à renoncer à sa relation amoureuse. Elle a fouillé sa chambre, lu ses lettres et les a détruites. Pour rassurer sa famille, Ingrid fréquente désormais un garçon, mais ne l'aime pas et craint de le faire souffrir.*
- *Gabrielle nous rapporte que sa petite amie a récemment fait son coming out auprès de ses parents qui ont très mal réagi. Ils lui ont interdit de voir l'appelante et ont directement téléphoné à celle-ci pour lui dire de ne pas « pervertir » leur fille et qu'elle aurait une vie « normale ».*
- *Sandrine est sortie avec un ami de son frère sous la pression maternelle. Depuis, cet ami la harcèle en lui envoyant des SMS homophobes. Quant à son frère, il la menace d'aller « voir » ses ex-compagnes, aussi bien les réelles que celles qu'il lui prête.*

Le fort contexte religieux dans lequel s'inscrivent certaines de ces familles est souvent précisé (trois familles musulmanes et une famille catholique), non pour justifier l'attitude des parents et/ou de la fratrie mais comme pour expliciter la vigueur du rejet auquel elles doivent faire face et peut-être aussi pour mieux nous en faire ressentir le caractère immuable. Il en ressort un certain pessimisme quant

à la possibilité d'aboutir à une amélioration de leurs relations familiales. Et c'est malheureusement le point commun de toutes ces jeunes lesbiennes : qu'elles aient à faire face à la colère de leurs parents ou à leur propre culpabilité, elles peinent à trouver les ressources pour rester confiantes et imaginer une issue favorable à la situation qu'elles vivent.

Sur les treize appels ou mails reçus de femmes âgées de plus de 25 ans et ancrés dans le contexte familial ou l'entourage proche, huit mettent en jeu la garde d'enfants. Le problème pour ces lesbiennes tourne autour du rejet de la part de leur ancien compagnon voire de leur ancienne belle-famille de leur nouvelle vie avec une dimension supplémentaire liée à la présence de l'enfant. Celui-

ci se retrouve en effet instrumentalisé et peut se voir réduit au rôle d'intermédiaire pour condamner sa propre mère. Les méthodes employées sont inqualifiables : dévalorisation systématique de la mère, chantage affectif, etc.¹.

Par ailleurs, certaines de ces femmes nous contactent non pour signaler un cas avéré de conflit autour de l'enfant avec leur ex-compagnon, mais par crainte qu'il y en ait un et de se voir retirer la garde de leur enfant par voie judiciaire en raison de leur homosexualité. Si cette peur n'est en aucun cas justifiée par l'existence de textes de loi favorisant le parent hétérosexuel sur l'autre, elle est cependant révélatrice d'un sentiment d'infériorisation en lien direct avec l'absence d'une reconnaissance claire de l'homoparentalité par le législateur.

En 2007, nous avons reçu moins de témoignages de lesbophobie qu'en 2006, et notamment moins de cas de lesbophobie familiale. On ne peut pas en déduire que la lesbophobie serait un phénomène en régression puisqu'il s'agit de la première baisse du nombre de témoignages en cinq ans. De même, évoquer une transformation de ce phénomène semble prématuré compte tenu du fait que la principale évolution est la brutale diminution de la problé-

matique familiale, problématique qui était au contraire en hausse en 2006.

Soulignons en outre que les manifestations lesbophobes n'ont, elles, guère changé d'une année sur l'autre. L'analyse des témoignages recueillis met en lumière des comportements haineux et lâches dont la violence est toujours aussi édifiante.

¹ Cf. les témoignages de Magali et Sophie, dans le chapitre Famille, p. 53

L'enquête de SOS homophobie sur la lesbophobie

Afin de mieux appréhender la réalité de la lesbophobie et d'orienter sa démarche militante, la *Commission lesbophobie* de SOS homophobie a conçu une enquête.

La diffusion de l'enquête

Le questionnaire est basé sur l'expérience de dix ans de ligne d'écoute. Il a été mis en ligne sur notre site Internet et diffusé sous forme papier (distribution lors d'événements LGBT, transmission à des associations lesbiennes et gays de Paris et en régions, relais par des médias LGBT nationaux et des sites Internet associatifs). **1793 questionnaires ont été recueillis** d'octobre 2003 à janvier 2004.

Le profil des répondantes

Le profil sociodémographique des lesbiennes qui ont répondu à notre enquête est établi à travers quatre critères : l'âge, la situation de couple, le lieu de résidence et la profession. Elles ont **entre 25 et 34 ans** (40% des répondantes). Par ailleurs, neuf répondantes sur dix ont entre 18 et 49 ans. Elles sont majoritairement **en couple** : 60% déclarent être en couple et 22% vivent seules. Elles sont issues d'une population essentiellement **urbaine et parisienne** puisque 61% déclarent résider en Ile-de-France et 18% habiter dans des grandes villes en régions. Les trois catégories socioprofessionnelles prépondérantes sont : les **employées**, les **cadres** et les **élèves/étudiantes**. Elles représentent respectivement 34%, 24% et 18% des répondantes.

Le profil à risque de se déclarer victime de lesbophobie

Parmi les femmes qui ont répondu à la question : « *Avez-vous été victime de lesbophobie ?* », **celles qui ont le plus de risque de se déclarer victimes sont les Parisiennes et les femmes en couple.**

Les contextes de lesbophobie

Le questionnaire proposait onze contextes dans lesquels les répondantes étaient susceptibles de déclarer des épisodes lesbophobes².

² N.B. : Ces pourcentages sont calculés, dans chaque contexte, par rapport à l'ensemble des répondantes et non par rapport aux personnes susceptibles d'être exposées à de la lesbophobie dans chaque contexte étudié. Ainsi dans le contexte du travail, le pourcentage total de lesbophobie se réfère à la totalité des répondantes et non pas à celles qui ont ou ont eu une activité professionnelle. Ainsi la réalité de la lesbophobie est sans doute sous-estimée dans certaines rubriques comme le travail, mais aussi le logement, la police, la justice...



Les deux contextes les plus cités sont la **Vie quotidienne** et la **Famille** (respectivement par 45% et 44% des répondantes). La lesbophobie parmi les Ami-e-s et au Travail est évoquée par un quart des femmes. Le Voisinage est cité quant à lui par près d'une lesbienne sur cinq. Les autres contextes sont moins fréquemment évoqués.

De ces deux premiers contextes ressortent deux **profils d'agresseurs distincts**, évoqués à la même fréquence. D'une part, l'inconnu croisé dans la rue ; d'autre part, le proche, dans la famille. Parmi les contextes moins souvent évoqués (Administration/services publics, Police/Gendarmerie, Justice...) se détache un troisième type d'agresseur, plus « *institutionnel* » : un agresseur caractérisé par sa fonction.

63% des répondantes déclarent de la lesbophobie dans au moins un des contextes. Les femmes témoignant d'épisodes lesbophobes mentionnent en moyenne trois contextes. Les domaines sont fortement liés entre eux : évoquer une situation de lesbophobie dans l'un des contextes augmente la probabilité d'en évoquer dans les autres.

57% se déclarent victimes de lesbophobie en général. Elles ont répondu positivement à la question : « *Avez-vous été victime de lesbophobie ?* ». Les caractéristiques sociodémographiques de ces femmes sont présentées ci-dessus.

La différence entre les deux pourcentages, de 63% et 57%, s'explique par le fait qu'une centaine de femmes évoquent de la lesbophobie sans pour autant se déclarer victimes.

On peut penser que les termes de victime et/ou de lesbophobie ont pu poser des problèmes d'interprétation. Le terme de victime a pu être perçu comme faisant référence uniquement à des situations de souffrance physique ou psychologique très forte. Ainsi certains faits peuvent être considérés comme sans gravité par certaines répondantes. Ce terme a aussi pu être compris comme désignant une situation de soumission sans réaction, ce que certaines répondantes auraient refusé.

Le terme de lesbophobie, peu usité, n'était pas défini dans le questionnaire. Certaines situations n'ont pas été qualifiées de lesbophobes par toutes les femmes, ainsi par exemple

l'incompréhension des proches. Certaines, enfin, ont peut-être simplement hésité à incriminer des proches.

On peut penser que certaines lesbiennes sont plus sensibilisées sur les questions de lesbophobie. Cette sensibilisation pouvait déjà être présente avant qu'elles ne répondent au questionnaire ou bien elle a pu être favorisée par sa lecture. Cette enquête a permis à des lesbiennes de dire une réalité qu'elles ne peuvent bien souvent pas exprimer ailleurs et de permettre à certaines de rompre l'isolement.

L'avenir

Nous espérons que les résultats contribueront à éveiller les consciences sur les questions de lesbophobie et susciteront d'autres travaux de recherche, ainsi que la mise en place d'actions concrètes de lutte contre les discriminations et les violences faites aux lesbiennes. Certaines pistes sont abordées dans nos documents d'analyses.

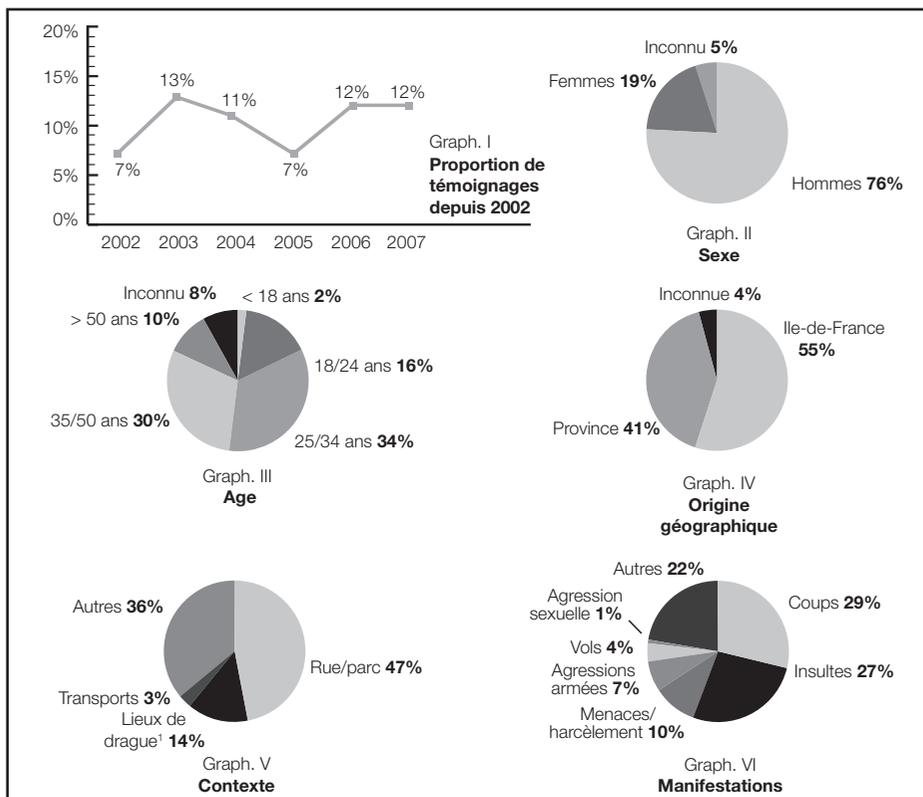
Pour en savoir plus sur les témoignages reçus

Une publication, disponible en librairie ou auprès de l'association, synthétise les résultats et propose des hypothèses. L'intégralité des analyses est consultable sur le site de l'association³. Le document papier peut également être transmis sur demande.

3 www.sos-homophobie.org (zone Publications/Rapports d'analyse/Lesbophobie)

Lieux publics – Données chiffrées

- 144 témoignages en 2007, représentant 135 cas uniques, soit 12% du total.



Analyse

La proportion du contexte *Lieux publics* demeure stable par rapport à 2006 : 12%.

- **Sexe** : ce sont très majoritairement des hommes qui témoignent (76%).
- **Age** : la majorité des appelants a entre 25 et 50 ans. La proportion des appelants ayant moins de 18 ans baisse (5% en 2006, 2% en 2007).
- **Répartition géographique** : contrairement à 2006, la proportion des appels en provenance d'Ile-de-France (54%) est bien supérieure à ceux de province (41%).
- **Contexte** : comme en 2005 et 2006, les agressions dans les lieux publics surviennent majoritairement dans la rue (47%). Les lieux de drague sont moins concernés qu'en 2006 (14% contre 21%).

- **Manifestations** : contrairement à 2006, les coups sont plus fréquents que les insultes (respectivement 29% et 27% contre 27% et 34% en 2006). Par contre, les formes généralement moins directes mais plus insidieuses de l'homophobie (enregistrées dans la rubrique *Autres* du graphique VI) sont en forte augmentation : 21% contre 4% en 2006, ce qui pourrait indiquer que les personnes sont aujourd'hui plus sensibilisées à des manifestations homophobes qui auparavant pouvaient être jugées anodines. Les agressions armées sont en nette baisse (7% contre 14% en 2006).

¹ Sont considérés comme lieux de drague les lieux cités comme tels par les personnes qui nous contactent.

Chapitre 7

Lieux publics

Seul-e dans la foule

Les faits d'homophobie dans les lieux publics se situent en 2007 au troisième rang des motifs pour lesquels SOS homophobie est contactée, après le travail et le voisinage. L'association a reçu 135 témoignages relatifs à cette thématique, ce qui représente 12% du total des témoignages reçus (le pourcentage est le même qu'en 2006).

Les coups et les insultes restent les manifestations d'homophobie les plus fréquentes dans les lieux publics, mais on constate en 2007 une très forte augmentation des manifestations moins violentes et plus pernicieuses de l'homophobie (21% contre 4% en 2006) : réflexions déplacées, sous-entendus, commentaires réprobateurs ou infamants, dégradations de véhicules (inscriptions gravées sur la carrosserie, etc.), crachats, etc.

Dans la rue, un harcèlement multiforme

L'homophobie ne se manifeste pas que par des injures ou des agressions physiques. Ce que l'on voit et entend dans les lieux publics montre une réalité plus large. Des tracts, des graffitis, des publicités, des slogans politiques ou religieux lisibles sur des affiches, entendus lors de manifestations, peuvent véhiculer des messages homophobes. La stigmatisation des

homosexuel-le-s dans l'espace public peut aussi passer par des regards réprobateurs, des ricanements ou des commentaires salaces. L'éventail est large des attitudes et paroles qui ne sont pas explicitement violentes ou insultantes mais sont pourtant des formes d'insultes et de violences. Bien qu'étant condamnée par la loi, l'homophobie s'exprime ainsi ouvertement et fait partie de la vie quotidienne des homosexuel-le-s.

Si certains faits ont pour cadre des bars, des supermarchés, des discothèques, des salles de sport, la majorité d'entre eux a lieu dans des espaces ouverts, souvent au milieu de la foule. Être dans une rue, un square, un parc fréquenté ne protège pas les homosexuel-le-s et n'arrête pas les homophobes. Les réflexions, insultes et remarques ordurières sont fréquentes.

- *Xavier traverse un parc. Il porte un protège poignet « rainbow flag ». Il passe devant deux hommes qui se mettent à l'insulter : « tapette, PD, viens me sucer, je t'encule pédale ! ». Des policiers présents n'interviennent pas. Seul contre deux, Xavier préfère continuer son chemin.*
- *Marc et Peter sont assis à la terrasse d'un restaurant au milieu des autres clients. Un jeune homme s'avance vers eux et leur demande : « qui est devant et qui est derrière ? qui est l'enculé ? qui suce la bite ? ». Puis le jeune repart en riant avec son groupe de copains.*
- *Parfois, l'attitude agressive remplace l'insulte : Nadine marche dans la rue avec son amie qui*

l'embrasse. Un homme leur crache dessus, puis s'éloigne tranquillement.

ça, sales PD ! ». Malgré la foule qui assiste à la scène, personne ne réagit.

Ceci en dit long sur la psychologie et les fantasmes qui animent l'homophobie. Les insultes, les crachats visent à rabaisser et à déshumaniser l'homosexuel-le en le-la situant dans le registre du sale, du dégoûtant, de l'excrémentiel. Les insultes ou comportements agressifs sont souvent présentés par l'agresseur comme un rappel à l'ordre, une condamnation morale, voire une réaction à l'« agression » qu'il dit ressentir face au « spectacle » d'homosexuel-le-s. L'homophobe a un problème avec la visibilité et l'existence publique de l'homosexualité.

- *Didier et David sont assis sur un banc en face de l'église Saint-Eustache, à Paris. Le couple échange un baiser. Trois jeunes s'approchent et commencent à les insulter : « allez faire ça chez vous, vous nous agressez quand on voit*

Ces stigmatisations publiques répétées ne sont pas sans conséquence sur la vie des homosexuel-le-s. Nombreux sont ceux qui, dans les appels et courriels, font état de stress ou de peur lorsqu'ils marchent dans la rue. D'autres évitent certains lieux et adaptent leurs trajets en fonction des personnes qu'ils pourraient croiser. Certains, enfin, cherchent à « *se faire discrets* », à « *passer inaperçus* ». Ces situations se révèlent éprouvantes par leur répétition et poussent des homosexuel-le-s à opter pour des stratégies de capitulation et de négation d'eux-mêmes. Au final, ces formes récurrentes de violence génèrent une angoisse diffuse et peuvent dans certains cas, en particulier chez les jeunes, être particulièrement déstabilisantes.



Vu à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), novembre 2007

Haine et violence

Cette homophobie quotidienne favorise le passage à l'agression physique. Il est plus facile de frapper quelqu'un qui appartient à une catégorie que l'on voit publiquement et impunément insultée, humiliée, rabaissée. Les témoignages montrent que les lieux publics, de jour comme de nuit, voient s'exercer contre les homosexuel-le-s une brutalité physique d'une grande violence. Dans 29% des cas en 2007, des coups, dont certains auraient pu être mortels, sont mentionnés, comme dans le témoignage suivant particulièrement édifiant.

- *Viviane sort d'une discothèque parisienne avec deux de ses amis gays. Le groupe marche dans la rue lorsque des hommes se mettent soudain à agresser ses deux amis en les frappant à coups de pied et de poing, en particulier au visage. Les deux jeunes hommes s'écroulent et les coups continuent de pleuvoir. Viviane tente de s'interposer, mais elle est frappée à la tête. « Mon regard était fixé sur mes deux amis qui continuaient à recevoir des coups. Leur visage était en sang. Quelques individus de ce groupe allaient même jusqu'à prendre de l'élan pour ensuite frapper dans leur tête comme on frappe dans un ballon de foot ». Viviane, qui souffre d'un trauma crânien et de douleurs aux cervicales, est allée porter plainte suite à cette agression.*
- *Gilles marche dans le centre de Vesoul, vers 18 heures. Deux jeunes en scooter commentent à l'invectiver. Comme ils continuent, Gilles sort une bombe lacrymogène. Les deux individus s'éloignent, mais s'arrêtent cent mètres plus loin où ils retrouvent six autres jeunes en scooter, tous ayant 16 ou 17 ans. Gilles tente alors de s'enfuir, mais il est rattrapé, bousculé, frappé à coups de pied et de casque. Personne n'est intervenu ni ne veut témoigner. Gilles a eu huit jours d'ITT et n'ose plus sortir seul. Il a tout de même porté plainte. Deux des agresseurs ont été arrêtés et ont avoué.*
- *Clémence marche dans la rue avec son amie. Huit garçons, entre 17 et 20 ans, les agressent soudainement : insultes et coups. Clémence tombe à terre où elle continue d'être frappée (il s'en suivra un traumatisme crânien et des problèmes aux cervicales). Son amie a reçu des coups de poing dans la mâchoire et à la tempe.*
- *François et Ben sortent d'une boîte parisienne, avenue de Clichy. Deux garçons et deux filles les interpellent dans la rue et demandent s'ils sont « PD ». Pour éviter des problèmes, ils répondent négativement. L'un des deux garçons demande à François s'il ne voudrait pas « sucer son pote ». François et Ben préfèrent s'éloigner. C'est à ce moment que les quatre individus les agressent, rapidement rejoints par six autres qui les rouent de coups et continuent à les frapper à coups de pied et de poing alors qu'ils sont à terre. François et Ben ont été sauvés par l'intervention de passants qui se sont interposés.*
- *Denis, travesti, marche dans la rue, en plein centre de Paris. Il est assez tard, mais l'endroit est fréquenté. Trois hommes l'accostent et se mettent à l'injurier (« sale PD, tantouze »), puis à le rouer de coups de pied et de poing. Une dizaine de témoins assistent à la scène, sans réagir. Suite à cette agression, Denis « ressent de la colère et se sent seul face à cette situation humiliante à vivre ».*

Les agressions physiques homophobes perpétrées en pleine rue ou dans d'autres lieux fréquentés montrent le sentiment d'impunité qu'éprouvent les agresseurs et expliquent l'anxiété dans laquelle peuvent ensuite vivre certains homosexuel-le-s, une anxiété parfois aggravée par l'absence de réaction des témoins. Au traumatisme lié à l'agression s'ajoute celui d'avoir été abandonné à cette violence. Les menaces proférées par l'agresseur contre la victime si celle-ci alertait la police constituent une autre source d'anxiété. Plusieurs témoi-

gnages font état de cette peur des représailles et de la décision de ne pas donner de suite à la violence subie. Le choc de l'agression s'accompagne ainsi d'une intimidation durable et de la crainte de croiser à nouveau les agresseurs qui, sachant que leur victime n'ose pas porter plainte, pourraient s'autoriser à recommencer.

Lieux de drague : le danger existe toujours

Un lieu de drague² « ouvert », situé à l'écart, fréquenté surtout de nuit, peut devenir un endroit facile pour « casser du PD ». Un nombre significatif de témoignages concernant les agressions physiques se réfèrent à des violences subies sur ces lieux³. Certaines agressions s'accompagnent de motifs crapuleux, mais la plupart se résument à une violence gratuite, parfois avec armes, parfois assimilables à une tentative de meurtre et même dans certains cas mortelle, comme à Cambrai, le 19 janvier 2008, où un homme a été frappé à mort par deux jeunes⁴.

L'homophobie sur les lieux de drague ne s'exprime pas uniquement par ces agressions physiques mais aussi, dans certains cas, par des actions des forces de l'ordre ou des municipalités visant délibérément la fréquentation de ces lieux par des gays. Deux faits reviennent régulièrement dans les témoignages que nous recevons. Le premier concerne l'action de certaines municipalités qui ferment ces lieux ou en rendent l'accès impossible. On peut s'étonner de ces mesures dans le cas où elles visent spécifiquement des lieux traditionnels de la drague gay. Le second concerne la police qui fait parfois preuve d'un zèle ressemblant à de l'acharnement : contrôles fréquents des identités, amendes sous des prétextes fallacieux, menaces de fichage, insultes, gaz lacrymogène, etc.⁵.

Il faut aussi prendre en compte les lieux fermés, comme les bars ou discothèques gays, qui

sont également des lieux de rencontre. Si les agresseurs sévissent parfois à la sortie ou aux alentours, il arrive qu'ils aillent chercher leur victime directement à l'intérieur. Plusieurs témoignages rapportent une prise de contact sympathique qui se transforme, une fois à l'extérieur ou dans un appartement, en agression physique, souvent accompagnée de vol.

• *Dans un sex-club/discothèque de la capitale, Martin se lie avec deux hommes. Après avoir dansé toute la soirée, ils projettent d'aller boire un verre dans un bar. En cours de route, les deux individus décident d'acheter plutôt des boissons dans une station-service. Les boissons sont servies dans un gobelet et, pour Martin, ce fut ensuite « le trou noir ». Il s'est réveillé sur un banc, très mal en point, couvert d'ecchymoses, sans argent ni carte bancaire. Le code de sa carte lui avait été extorqué alors qu'il était sous l'emprise de la drogue. Durant la nuit, divers retraits ont été effectués pour un montant de 1 800 euros. Son agression lui a valu en plus une ITT de six jours.*

Des réactions contrastées

Les témoins

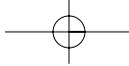
Dans beaucoup de cas de violence verbale ou physique, les personnes présentes n'interviennent pas, n'appellent pas la police, voire s'enfuient. Nous avons signalé le traumatisme supplémentaire que cela peut causer chez la victime, laissée seule, au milieu de tous, face à la violence qu'elle subit. Souvent, la victime ne trouve pas de personnes prêtes à témoigner, ce qui l'empêche d'exposer certains éléments si elle fait une déposition (pour confirmer par exemple le caractère homophobe de l'agression) et prive la police de descriptions permettant d'identifier les auteurs. Il est malgré tout rassurant de voir, dans

² Sont considérés comme lieux de drague les lieux cités comme tels par les personnes qui nous contactent.

³ Cf. chapitre Agressions physiques.

⁴ Cf. communiqué de presse de SOS homophobie, p. 208

⁵ Cf. chapitre Police.



quelques témoignages minoritaires, mentionner des interventions de passants, comme dans le cas de Bertrand et Paul:

- *Alors qu'ils marchaient en se tenant par la main, les deux hommes sont attaqués par un groupe de cinq jeunes. Deux mères de famille se sont alors interposées avec leurs pousettes, ce qui a fait fuir les agresseurs!*

L'accueil par la police et les services médicaux

Les témoignages relatifs à l'accueil des victimes par la police sont contrastés. Il arrive ainsi que l'agent refuse le dépôt de plainte et n'accepte qu'une main courante ou que la nature homophobe de l'agression ne soit pas retenue en dépit des évidences. La déposition peut même être l'occasion d'une nouvelle séance d'homophobie.

- *Après une altercation à caractère homophobe avec deux femmes, à Fontenay-sous-Bois, en région parisienne, James se retrouve au poste avec celles-ci. Les deux femmes continuent à déverser en plein commissariat leur haine des gays sans qu'aucun policier ne réagisse (malgré les demandes de James). Un agent lui glisse même à l'oreille : « tapette, si je n'avais pas été en service, je t'aurais démonté ».*

A l'inverse, le caractère positif de l'accueil est souligné dans d'autres témoignages, comme dans celui de Martin, évoqué plus haut : il précise avoir été bien accueilli par des policiers « *qui ont fait preuve de compassion* ».

- *Fred, agressé dans la rue à Metz, a porté plainte. Son agresseur est confondu. Lors de la confrontation, celui-ci répète devant le policier les propos homophobes qu'il avait tenus : « sale PD, si tout le monde était comme toi, ce serait la fin de l'humanité ». Fred souligne que l'agent a effectivement reconnu l'homophobie de l'agresseur et qu'il « en était extrêmement choqué ».*

Le même contraste se vérifie au sujet de l'accueil médical. Si généralement celui-ci semble être

bon, la révélation du caractère homophobe de l'agression suscite parfois une réaction négative.

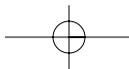
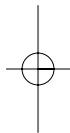
- *Suite à une agression, Michel et Hervé vont aux urgences : huit points de suture pour Michel et huit jours d'ITT. Les deux hommes se rendent ensuite aux urgences médico-judiciaires d'un hôpital parisien. Chacun est reçu par un docteur différent. Lorsque Michel mentionne le caractère homophobe de l'agression, la femme médecin qui s'occupe de lui devient distante, l'examine à peine, ne l'interroge pas sur le choc psychologique qu'il a pu subir. Dans le rapport qu'elle doit envoyer au procureur, elle ne mentionne que six points de suture au lieu de huit et n'attribue à Michel que six jours d'ITT (et non les huit prescrits aux urgences). En sortant, Michel compare son rapport à celui d'Hervé : il le trouve plus léger et constate que le sien n'est pas signé par le médecin. Il retourne voir celui-ci pour demander un rapport plus complet et signé. Le médecin s'énerve et menace de porter plainte contre lui. Elle rectifie néanmoins le rapport, mais refuse de le signer. Elle assure qu'il est sous pli et sera envoyé. Michel demande alors à voir le contenu de l'enveloppe et constate que c'est la première version du rapport qui allait être transmise !*

L'accueil médical ou policier⁶ est variable et dépend surtout des individus qui reçoivent la victime. Il y aurait ainsi au niveau des institutions une défaillance dans la prise en charge des victimes d'homophobie : des directives précises pourraient favoriser un meilleur traitement des cas d'homophobie par les services médicaux et policiers. De même, est nécessaire une meilleure formation des personnels quant à l'homophobie, ses conséquences psychologiques et sa pénalisation par certains textes de loi.

Les victimes

Les agressions ont lieu habituellement par sur-

⁶ Cf. chapitres Police et Santé-Médecine



prise, perpétrées par des groupes parfois armés. Seul face à plusieurs, il est difficile de se défendre ou de fuir, d'autant que la violence physique ou verbale subie de manière inattendue peut paralyser la victime. Cette difficulté à réagir pourrait aussi s'expliquer par l'indifférence des témoins et le sentiment d'impuissance qui peut en résulter. Quelques appelants qui ne se sont pas laissés faire racontent que leur réaction a décuplé les injures ou les coups : l'agresseur homophobe exige de la soumission, dans le cas contraire sa haine et sa violence redoublent.

Une agression verbale ou physique représente un choc, génère un mal-être qui peut être profond, accompagné de troubles psychiques, d'une angoisse persistante, d'un repli sur soi. Certaines victimes suivent une psychothérapie, n'osent plus sortir seules, ou même culpabilisent, déménagent, changent leur mode de vie pour se rendre « invisibles ». Dans tous ces cas, la victime a tendance à agir sur elle plutôt que sur les autres (par exemple en portant plainte). L'agressivité et la rancœur vis-à-vis de l'agresseur peuvent se transformer en agressivité et en rancœur contre soi-même, ce qui dans les cas extrêmes conduit

à la dépression ou à des idées suicidaires. Le défaut de prise en charge adaptée ne peut qu'accroître ces tendances.

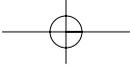
Les témoignages montrent qu'un nombre significatif de victimes se tournent vers la police et la justice. Néanmoins, cette décision n'est pas toujours facile et peut se vivre dans la peur ou l'angoisse : peur d'être mal accueilli, de la vengeance des agresseurs, angoisse de devoir parler des conditions de l'agression (dans le cas d'une agression sur un lieu de drague par exemple), d'avoir à faire un *coming out* forcé auprès de sa famille ou de son employeur, etc. Cette peur, dans certains cas, fait renoncer au dépôt de plainte et aux poursuites judiciaires, favorisant ainsi d'une part le sentiment d'impunité de l'agresseur et d'autre part l'isolement et le repli sur soi de la victime.

Un autre facteur pouvant entraîner la décision de ne pas porter plainte est l'ignorance de la législation, des procédures, des suites judiciaires éventuelles. Nombreux sont les appelants qui demandent à SOS homophobie des renseignements à ce sujet, ce qui laisserait à penser que les recours juridiques pour lutter contre les actes homophobes manquent de publicité.

1 Il faut insister sur un aspect qui a déjà été souligné : l'agression ou l'insulte homophobes s'accompagnent d'une dévalorisation de l'homosexuel-le en tant que tel, considéré-e par son agresseur comme membre d'une catégorie nuisible, scandaleuse et immorale, répugnante, une sorte de sous-humanité. De ce point de vue, l'homophobie correspond aux mêmes schémas que le racisme et l'antisémitisme. Pour l'agresseur homophobe, la dévalorisation régulière de l'homosexualité encourage et légitime son comportement violent, un comportement certainement favorisé par l'ignorance du fait que cette homophobie est passible de poursuites.

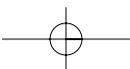
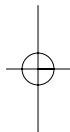
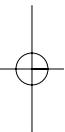
Le caractère public des actes dont il est question ici montre à quel point la dévalorisation répétée des homosexuel-le-s et l'expression courante, sous diverses formes, de messages homophobes produisent ou renforcent chez l'agresseur un sentiment d'impunité ainsi que l'idée qu'il a le droit de dominer, insulter et frapper d'autres personnes, si celles-ci sont des gays et lesbiennes, puisqu'il ne craint pas de les insulter ou de les frapper devant témoins.

De fait, les insultes et agressions homophobes dans les lieux publics sont fréquentes. Il semble en revanche que l'information et l'accueil des victimes par les institutions concernées soient



insuffisants. L'analyse des témoignages reçus fait apparaître la nécessité de nouvelles mesures et actions afin de lutter plus efficacement contre l'homophobie : des actions de prévention, en particulier auprès des jeunes ; une sensibilisation plus importante à la lutte contre l'homophobie,

par une médiatisation à la fois de la réalité et des dégâts des attitudes homophobes mais aussi de la législation et des sanctions ; une prise en compte systématique et organisée de l'homophobie par les institutions et instances représentatives.





Monsieur Didier LOUIS
Rédacteur en Chef
Le Courrier Picard
29 rue de La République
80000 AMIENS

Paris, le 10 Mars 2008

Monsieur,

SOS homophobie est une association de lutte contre l'homophobie qui a pour objectif de soutenir et défendre les hommes et les femmes qui en sont victimes, ainsi que de lutter contre tout propos, acte ou discrimination homophobe.

Des articles parus dans votre journal les 26 octobre et 14 novembre 2007 nous ont été adressés et nous ont particulièrement inquiétés. Les propos tenus lors d'un Conseil Municipal du mois d'octobre y sont relatés avec légèreté sans aucun rappel de la loi qui pénalise tout acte, propos ou incitation à la haine homophobe. Votre journaliste Christophe Berger liste même les lieux de rencontre gay de Picardie en appui de son article du 14 novembre. Nous ne comprenons pas ce qui vous a motivés à publier cette liste.

Les cas d'agressions homophobes dans le Nord de la France ne manquent malheureusement pas. En janvier 2008, 3 homosexuels ont été agressés physiquement sur un lieu de drague de Cambrai. L'un d'entre eux a été assassiné par ses agresseurs. L'initiative de votre journaliste ne nous semble pas, rapportée à un tel contexte, une initiative des plus judicieuses.

Sans doute s'agit-il d'un malentendu ou d'une maladresse. Dans tous les cas nous vous demandons d'être particulièrement vigilant sur ce qui pourrait être publié dans votre journal afin que chaque lecteur puisse prendre connaissance de la gravité des actes et propos homophobes et des peines qui sont encourues.

Notre rapport annuel ci-joint devrait vous convaincre du sérieux et de la notoriété de notre association et vous informer du panorama que nous avons pu dresser de l'homophobie en France. Nous n'hésiterions pas à intervenir si de tels débordements ou maladresses devaient de nouveau nous être rapportés.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos sincères salutations.

Pour SOS homophobie
Marion Le Moine, co-présidente

Jacques Lizé, co-président



Monsieur le Maire
5 Rue du Château
80260 BERTANGLES

Paris, le 10 Mars 2008

Monsieur le Maire,

SOS homophobie est une association de lutte contre l'homophobie qui a pour objectif de soutenir et défendre les hommes et les femmes qui en sont victimes ainsi que de lutter contre tout propos, acte ou discrimination homophobe.

Nous avons été informés de propos qui auraient été tenus lors d'un de vos conseils municipaux du mois d'octobre dernier et relatifs à la fréquentation d'un lieu (privé par ailleurs) par des hommes homosexuels. En effet, Le Courrier Picard, dans une de ses éditions du 26 octobre 2007, relate les propos suivants : « Pourquoi ne pas organiser une opération commando sachant que, parmi les élus, il y a des chasseurs ? », propos visant les homosexuels dont la présence gênerait certains sur votre commune.

Nous nous étonnons que de telles paroles aient pu être tolérées au sein d'un Conseil Municipal. Nous vous rappelons que certains actes et propos homophobes sont désormais punis par la loi et que la responsabilité de votre Municipalité pourrait être engagée si des actes homophobes se produisaient sur ce lieu suite à ce type de déclarations émanant d'un ou plusieurs de vos élus. Nous espérons qu'il s'agit d'un malentendu et que vous saurez désormais rappeler à l'ordre toute personne qui s'autoriserait de tels dérapages verbaux.

Nous n'hésiterions pas à intervenir si un événement de nature à nous inquiéter se produisait à Bertangles. Notre rapport annuel ci-joint devrait vous convaincre du sérieux et de la notoriété de notre association.

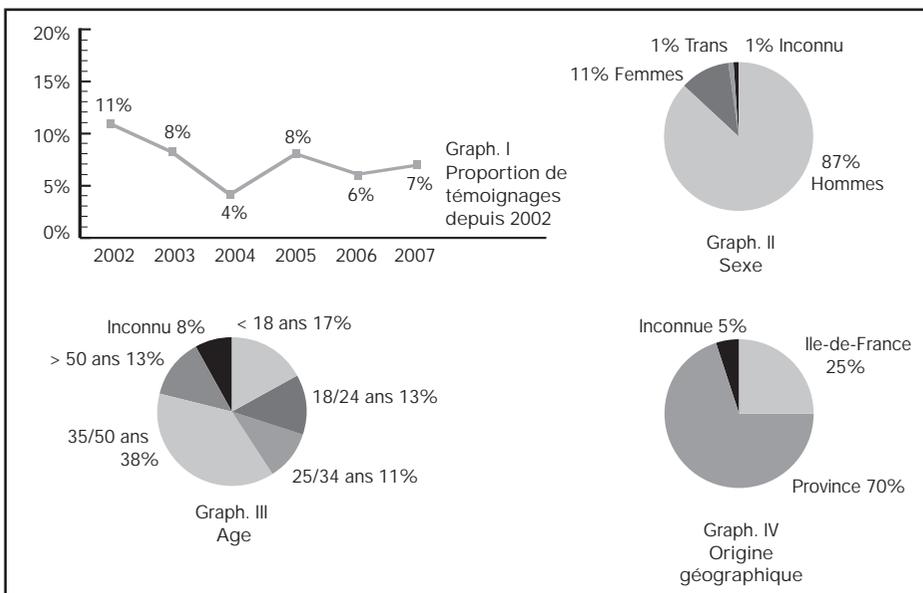
Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Pour SOS homophobie
Marion Le Moine, co-présidente

Jacques Lizé, co-président

Mal de vivre – Données chiffrées

• 84 témoignages représentant 77 cas en 2007, soit 7% du total.



Analyse

Le nombre de cas reste stable : 77 cas en 2007, comme en 2006.

- **Sexe** : il s'agit très majoritairement d'hommes (le pourcentage est même en hausse par rapport à 2006 : 87% contre 74%).
- **Age** : on constate une forte baisse des témoignages des 25/34 ans (11% contre 30% en 2006) et une augmentation de ceux des 35/50 ans (38% contre

27% en 2006).

- **Origine géographique** : les témoignages en provenance de province augmentent fortement de 51% en 2006 à 70% en 2007. Les départements du Rhône et de Paris sont les plus représentés avec chacun 13% des cas. Viennent ensuite l'Aube, le Pas-de-Calais, la Seine-Saint-Denis et les Vosges (6%).

Chapitre 8

Mal de vivre

Quand l'homophobie pourrait la vie

Nous constatons en 2007 une stabilité relative du nombre de témoignages exprimant un mal de vivre son homosexualité. Ces appels et mails ne font pas nécessairement état d'actes homophobes précis, ils sont plutôt l'indice d'une difficulté à assumer son orientation sexuelle dans la société française d'aujourd'hui. En 2006 comme en 2007, 77 des témoignages que nous avons reçus relevaient de cette catégorie. Ce mal de vivre prend de multiples formes et peut apparaître à tous les âges de la vie. Il peut débuter très tôt, lorsque l'adolescent-e prend conscience de sa différence et que le milieu social, scolaire et/ou familial est homophobe. Il peut également apparaître plus tard, entre 30 et 60 ans, lorsque l'homosexuel-le commence à accepter ses désirs qu'il avait jusque-là refoulés pour être dans la « norme ».

Etre homo en milieu scolaire et étudiant

Dès l'adolescence, à l'école, au collège, un certain mal de vivre peut apparaître lorsque le jeune gay ou la jeune lesbienne se rend compte qu'il ou elle est attiré(e) par une personne du même sexe. L'adolescence est déjà, en elle-même, une période difficile, charnière, pour construire sa personnalité et le milieu scolaire représente une micro-société où il est souvent bien difficile d'as-

sumer sa différence face à l'homophobie qui règne parfois tant du côté des élèves que des enseignants ou de l'administration scolaire.

S'il existe des actions officielles de sensibilisation à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, force est de constater que bien peu est fait en matière de lutte contre l'homophobie. Ceci explique probablement en partie qu'en 2007 près du tiers des témoignages « mal de vivre » (30% exactement) vient des moins de 25 ans : c'est le plus fort taux depuis 2002.

- *Alexandre, 16 ans, lycéen à Paris, explique avoir du mal à accepter son orientation sexuelle et son attirance pour les garçons. Les commentaires et les insultes de ses copains sur les homosexuels le blessent et lui font peur. Il se sent « hors normes, seul, isolé ». Il pleure souvent à cause de cela. Après avoir eu des rapports sexuels avec un adolescent de son âge, il se demande si c'est « très moral ».*

En plus de l'homophobie rencontrée dans le milieu scolaire, les 15-20 ans sont souvent confrontés à une homophobie familiale, renforçant ainsi un sentiment d'impasse et d'étouffement. Cette homophobie familiale est très difficile à supporter car elle touche les individus dans ce qu'ils ont souvent de plus cher : la famille. Vivre avec ses parents dans le mensonge, le non-dit, la peur est particulièrement éprouvant, notamment pour les adolescent-e-s, qui doivent alors construire leur personnalité soit en cachant leur orientation

sexuelle, dans la crainte d'être « découvert-e », soit en décidant d'être sincère et de révéler la vérité en risquant le rejet.

- *Sylvie, lycéenne de 16 ans dans le Puy-de-Dôme, s'est fait insulter par des camarades de classe depuis qu'elle a une liaison avec une autre jeune fille. Qui plus est, sa mère a très mal accepté son coming-out. L'écouter de SOS homophobie lui rappelle que la loi punit désormais les propos homophobes et lui explique la procédure à suivre si elle souhaite porter plainte. Les coordonnées d'associations gays et lesbiennes proches de son domicile lui sont fournies. Sylvie est soulagée d'avoir pu discuter et verbaliser son mal de vivre et se « sent regonflée à bloc pour agir ».*
- *Charles-Edouard, 18 ans, dans les Pyrénées-Orientales, appelle SOS homophobie car il s'est fait agresser par cinq jeunes de son lycée. Il subit depuis plusieurs années des insultes et moqueries homophobes. Cette agression physique l'a fortement choqué. Il ne trouve aucun réconfort auprès de sa famille, très religieuse, qui condamne l'homosexualité. Il se sent seul et vulnérable, mais dit aller mieux à la fin de l'appel.*
- *Joaquim, étudiant de 25 ans dans la Nièvre, témoigne du mal-être qu'il ressent face à l'homophobie de la société et de sa famille qui considère l'homosexualité comme une « forme de délinquance ». Sa mère l'oblige à voir un psychiatre pour « se soigner ».*
- *Juliette nous contacte car elle a du mal à s'accepter comme homosexuelle. Elle estime que ce serait mieux « d'être comme tout le monde ». Elle a peur de la réaction de ses camarades étudiants et de ses parents « s'ils savaient ». L'écouter de SOS homophobie déconstruit avec elle les idées reçues sur l'homosexualité, discute de l'homophobie et des moyens de la combattre. Il lui donne les coordonnées d'associations où elle pourra trouver du réconfort et notamment discuter avec des parents d'enfants homosexuels.*

- *Hugo témoigne de son mal de vivre face aux insultes dans son lycée (« t'es une sale pédale »), aux propos homophobes de son père (alors qu'il a acheté un lecteur MP3 rose, son père lui a dit : « t'es mon fils et je suis pas le père d'un PD ») et à l'homophobie sociale qui, par exemple, empêche les homosexuels de se marier. Son malaise est tel qu'il songe à partir à l'étranger étudier dans un pays où les gays ne seraient pas discriminés. L'écouter de SOS homophobie souligne que les propos homophobes sont condamnables et que l'homosexualité peut se vivre sereinement et positivement. Il donne à Hugo les coordonnées d'associations où il pourrait se rendre pour parler et ne pas rester isolé.*

S'assumer à l'âge adulte face à l'homophobie

Assumer son orientation homosexuelle à l'âge adulte peut être difficile. Cela le devient encore plus lorsque l'on a subi l'homophobie de son milieu scolaire, familial ou amical. Ainsi, des lesbiennes et des gays mettent parfois plusieurs décennies avant d'accepter leur véritable personnalité et leur attirance pour le même sexe.

- *Eric nous appelle car il se sent mal. Il a peur de son attirance pour les garçons. Il a peur qu'on le « repère » et qu'on l'identifie comme homosexuel. L'écouter discute avec lui, lui rappelle que l'attirance pour d'autres garçons n'a rien d'anormal et lui conseille de contacter des associations afin de pouvoir parler et être réconforté.*
- *Stéphanie témoigne de sa difficulté à vivre face à l'homophobie et se demande « pourquoi les hétérosexuels ont le droit d'exister et pas les homos ». Elle a des problèmes avec des voisins homophobes qui lui font des réflexions, volent parfois son courrier et voudraient « qu'elle parte ». Aux yeux de sa famille, elle « est une catastrophe ». Stéphanie se demande « si elle trouvera un jour une société qui accepte les homosexuels ».*

Les conclusions de l'Enquête Presse Gay

L'Institut national de veille sanitaire et l'Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales ont publié le 22 juin 2007 le rapport final de l'« *Enquête Presse Gay* » réalisée fin 2004 auprès de 6 000 hommes ayant des rapports homosexuels. Cette enquête a pu être menée grâce à l'implication de seize titres de la presse écrite gay et de dix sites Internet. Outre les comportements sexuels à risque et leurs évolutions au sein de la population étudiée sont abordés le recours aux dépistages, les prévalences déclarées du VIH, les questions d'estime de soi ou encore les consommations de substances psychoactives.

Parmi les nouveaux éléments révélés dans ce rapport figure l'identification de situations de

souffrance psychique. Près de la moitié des participants (49%) indiquent avoir fait une dépression au cours de leur vie. Leurs consommations d'anxiolytiques ou d'antidépresseurs sont plus importantes que celles relevées dans la population masculine générale (47% contre 12%). De même, les tentatives de suicide au cours de la vie sont plus fréquentes : elles concernent 19% des répondants contre 3 à 5% pour la population masculine dans son ensemble.

Même si, depuis deux décennies, le sentiment d'acceptation de l'orientation sexuelle des répondants homosexuels par leur entourage s'est accru, il n'en reste pas moins que 31% ont été victimes d'actes homophobes dans l'année qui a précédé l'enquête.

- *Jean-Baptiste a 25 ans. Il a toujours vécu avec une mère qui refuse le qualificatif d'homophobe mais qui l'a obligé à voir un endocrinologue puis un psychiatre pour « guérir » de son homosexualité. Lorsque Jean-Baptiste essaie de vivre harmonieusement avec un petit ami, sa mère fait tout pour briser son couple. Jean-Baptiste reste ainsi marqué par cette homophobie et en vient à penser qu'il est « anormal ». Il est content de pouvoir parler avec quelqu'un.*
- *Adrienne est une lesbienne de 60 ans qui nous appelle de l'Isère : ce n'est qu'aujourd'hui, à 60 ans, qu'elle commence à assumer son homosexualité qu'elle a toujours refoulée en raison de l'homophobie.*
- *François est marié, il a 40 ans et deux enfants. Il appelle SOS homophobie car il vient d'avoir une première expérience homosexuelle et se sent mal : il a été agressif lors de ce premier rapport. Il s'est toujours considéré comme un homme viril, fort et hétérosexuel. Il souligne qu'il a été élevé dans un environnement où l'homme doit être fort et viril et la femme soumise. Il culpabilise d'avoir eu ce rapport et*

se pose des questions sur sa sexualité car il « sent quelque chose de profond et d'inavoué chez lui ». L'écouter lui parle alors des normes sociales, des images de l'homme dominant (pénétrant) et de la femme soumise (pénétrée) véhiculées par la société. Il faut qu'il puisse parler de ce conflit intérieur qu'il ressent entre ses attirances et les normes sociales afin d'éviter un refoulement qui pourrait se traduire par de la violence.

Dépressions et tentations suicidaires

La dépression est souvent l'une des conséquences du mal de vivre que ressentent certains homosexuel-le-s face à l'homophobie. Les conclusions de la dernière « *Enquête presse gay* », présentées en juin 2007, indiquaient que la moitié des participants à l'enquête (49% exactement) reconnaissent avoir fait une dépression au cours de leur existence (cf. encadré ci-dessus). D'autres études scientifiques, françaises et étrangères, ont mis en

évidence que le taux de risque de suicide était beaucoup plus élevé chez les homosexuel-le-s que chez les hétérosexuel-e-s :

- l'étude de Bell et Weinberg (1978) estimait que les jeunes hommes homosexuels ont, à l'âge de vingt ans, environ treize fois plus de risque que les hommes hétérosexuels de commettre un acte suicidaire
- l'étude de Bagley et Tremblay (1997) concluait que les jeunes hommes d'orientation homosexuelle ou bisexuelle de 18 à 27 ans sont confrontés à une probabilité quatorze fois plus grande de tenter de se suicider que les jeunes hommes d'orientation hétérosexuelle
- l'étude française de Shelly et Moreau (1999-2003) parle elle aussi d'un taux de suicide treize fois plus élevé chez les adolescents homosexuels que chez les jeunes hétérosexuels
- l'étude de Gary Remafedi (1998) arrivait à des résultats plus alarmants encore : 28 % des répondants homosexuels ou bisexuels de cette étude rapportent avoir fait une tentative de suicide.

Cette *sursuicidalité* est sans nul doute liée à l'homophobie et à la dégradation de l'estime de soi qu'elle génère. Elle est particulièrement prégnante chez les jeunes homosexuel-le-s et les témoignages reçus par SOS homophobie confirment le diagnostic des études scientifiques : une forte fréquence d'épisodes dépressifs et de tentations suicidaires chez les gays et les lesbiennes, particulièrement les plus jeunes¹.

- *Frédéric, 17 ans, raconte qu'il était le souffre-douleur de ses camarades au collège. Au lycée, les choses se sont améliorées car l'équipe enseignante l'a aidé à faire face à l'homophobie ambiante. Mais il a peur que son homosexualité soit dévoilée au lycée et « que ça se passe mal ». Il précise qu'il a fait une dépression en raison de l'homophobie qu'il a subie au collège.*
- *Djamel, 17 ans, dans le département de la Loire, nous appelle pour témoigner du suicide*

de l'un de ses amis, âgé à l'époque de 14 ans, parce qu'il ne supportait plus l'homophobie de sa famille. Il est marqué par ce drame, dort mal et souhaite lutter contre l'homophobie. Il dénonce des propos homophobes qu'il a reçus suite au blog qu'il tient sur Internet et dans lequel il ne cache pas son homosexualité. L'écouter lui donne des indications sur les lois existantes, sur les actions de la commission « Interventions en Milieu Scolaire » de SOS homophobie.

- *Patrick, 43 ans, nous appelle du département de l'Aisne et exprime une grande détresse : il « souhaite en finir ce week-end ». Il indique avoir des problèmes depuis qu'il a révélé son homosexualité il y a dix ans : harcèlement, discriminations, appels téléphoniques anonymes. Des voisins ouvrent son courrier et on l'appelle « Madame » à l'ANPE. Il souligne que ce qui lui pèse le plus est « de ne pas pouvoir en parler » dans la petite ville où il habite. Dès qu'il s'éloigne de chez lui, il dit « redresser la tête et aller mieux ». Mais il ne peut pas déménager car il doit s'occuper de ses parents âgés.*

Les pouvoirs publics semblent avoir pris, enfin, la mesure de ce problème de santé publique que représente la fréquence d'épisodes dépressifs et de tentations suicidaires chez les homosexuel-le-s, notamment les plus jeunes. Dans son rapport 2007, intitulé « *Adolescents en souffrance – plaidoyer pour une véritable prise en charge* », Dominique Versini, la Défenseure des enfants, soulignait qu'un quart des tentatives de suicide des garçons âgés de 15 à 24 ans et 10 % de celles des filles du même âge seraient liés à une difficulté à assumer son homosexualité. Le 27 février 2008, la ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, Roselyne Bachelot, présentait, elle, son plan « *Santé des jeunes* » qui reprend la problématique des souffrances psychiques des jeunes gays et lesbiennes et souligne la nécessité de la lutte contre l'homophobie².

Ainsi pour certains, la prise de conscience de leur différence et de l'homophobie qui les entoure provoque une grande fragilisation. Les personnes qui contactent SOS homophobie sont souvent réconfortées par leur échange avec les écoutantes et écoutants de l'association. Cette démarche permet aux

victimes d'objectiver leur situation et d'entrer dans une démarche active, premier pas vers une reconstruction ou l'acceptation de soi.

1 Cf. communiqué de presse de SOS homophobie ci-dessous

2 Cf. communiqué de presse de SOS homophobie page suivante

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 11 JUILLET 2007

Suicide des homosexuel-le-s et violence des jeunes : une ambitieuse politique de prévention de l'homophobie s'impose

Le 16 juin 2007, Alexis Frumin, âgé d'une vingtaine d'année, est retrouvé noyé dans la rivière de la Vesle à Reims (Marne). Il a été frappé et torturé plusieurs heures avant d'être jeté à l'eau. Quatre jeunes gens, dont deux mineurs de 17 ans, ont reconnu les faits et ont été mis en examen et écroués, vendredi 29 juin. Selon la procureure de la République de Reims, Madeleine Simoncello, les individus mis en examen « *disent s'en être pris à ce jeune homme parce qu'il avait le teint basané et qu'il leur semblait un peu efféminé* ». Elle n'a cependant pas souhaité retenir les qualificatifs de crime raciste et homophobe car, selon elle, « *ce n'est pas suffisamment avéré* ». Un meurtre qui n'est pas sans rappeler celui, en septembre 2002 dans la même ville, de François Chenu, homosexuel torturé et noyé par trois jeunes proches des mouvements skinheads. Une marche silencieuse sera organisée le 12 juillet à 18 heures à Reims.

Sur la ligne d'écoute ou sur le site internet de SOS homophobie les témoignages se succèdent indiquant une inquiétante propension à la violence homophobe chez les jeunes, notamment les mineurs. Un collégien témoigne ainsi : « *chaque jour, quand je rentre du collège, je pleure. Les autres me traitent de tapette, de PD, parce que je suis efféminé. Ils ont raison, je suis un monstre. Je veux mourir.* »

Les chiffres de l'Institut de Veille Sanitaire le montrent : le taux de suicide chez les homosexuel-le-s est cinq fois plus élevé que chez les hétérosexuel-le-s. Et ce décalage est de treize fois en ce qui concerne les adolescents, selon une étude du Professeur Shelly menée en 2005 avec l'association Aremedia et l'Inserm. Ce constat n'a rien à voir avec la génétique comme d'aucuns voudraient le faire croire. C'est la triste conséquence de l'homophobie qui imprègne la société et qui se traduit par la violence psychologique et physique.

Interrogé par l'Inter-LGBT sur ses propositions pour que l'école s'engage concrètement contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre, le candidat Nicolas Sarkozy répondait : « *Je suis extrêmement sensible à titre personnel à la question des discriminations. A l'adolescence, quand on est fragile, on supporte très mal d'être différent. La stigmatisation de l'homosexualité perçue à l'école peut produire des effets désastreux sur la construction de la personnalité. C'est ce qui explique que le taux de suicide*

des jeunes homosexuels soit supérieur à celui des jeunes hétérosexuels. C'est pourquoi, il me paraît essentiel de sensibiliser les professeurs et les infirmières scolaires, souvent l'objet de confidences, à cette question dans leur formation. Il me paraît également important de sensibiliser l'ensemble des adolescents sur la question des différences et de l'homophobie au cours de leur scolarité.»

Lors du Colloque international contre l'homophobie et pour la diversité par l'éducation qui s'est tenu le 16 mai (interventions à écouter en ligne), l'ensemble des participants s'est accordé à reconnaître la progression du phénomène homophobe chez les jeunes.

SOS homophobie estime qu'il y a urgence à stopper la fabrication création d'homophobie et de violence à l'école. Il faut impérativement mettre en œuvre des mesures de prévention à tous les niveaux : écoles, collège, lycée, universités. Nicolas Sarkozy candidat l'a promis, Nicolas Sarkozy Président doit le faire. Nous attendons du Ministre de l'Education, Xavier Darcos, qu'il entame rapidement le dialogue avec les associations ayant des programmes de prévention.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 2 MARS 2008

Plan santé des jeunes : de bonnes intentions à transformer en actes

La ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, vient de présenter le plan « *Santé des jeunes* » du gouvernement. SOS homophobie salue ce plan, et est prête à collaborer avec le Ministère sur les projets visant à lutter contre l'homophobie et à favoriser une meilleure acceptation de soi chez les jeunes homosexuel-le-s. L'association soutient particulièrement l'ensemble des mesures visant à « lutter contre les souffrances psychiques liées à l'homosexualité », ainsi que les engagements à lutter contre les pratiques à risque, à développer les maisons des adolescents, à prévenir et repérer les tendances suicidaires.

L'association est particulièrement satisfaite d'avoir été entendue sur la question du suicide des jeunes homosexuels. Elle avait en effet insisté sur la nécessité de réagir à ce fléau lors d'un entretien avec le cabinet de la ministre en septembre 2007.

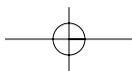
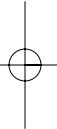
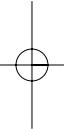
En revanche, SOS homophobie ne comprend pas le choix du 1^{er} décembre 2008, journée mondiale contre le sida, pour lancer le site internet destiné à recueillir « *des témoignages vidéo anonymes (ou pas) de jeunes homosexuels sur leurs difficultés à le dire, de faire témoigner les jeunes qui souhaitent parler de leur orientation sexuelle* ». Pour Marion Le Moine et Jacques Lizé, co-présidents de l'association, « *faire encore rimer en 2008 homosexualité avec sida, maladie et mort, n'est certainement pas le meilleur moyen d'aider les jeunes à accepter leur orientation sexuelle et à la dire* ». L'association demande le choix d'une autre date pour le lancement de cette bonne initiative.

Enfin, le plan annonce plus généralement « *la conduite d'une politique gouvernementale vigou-*



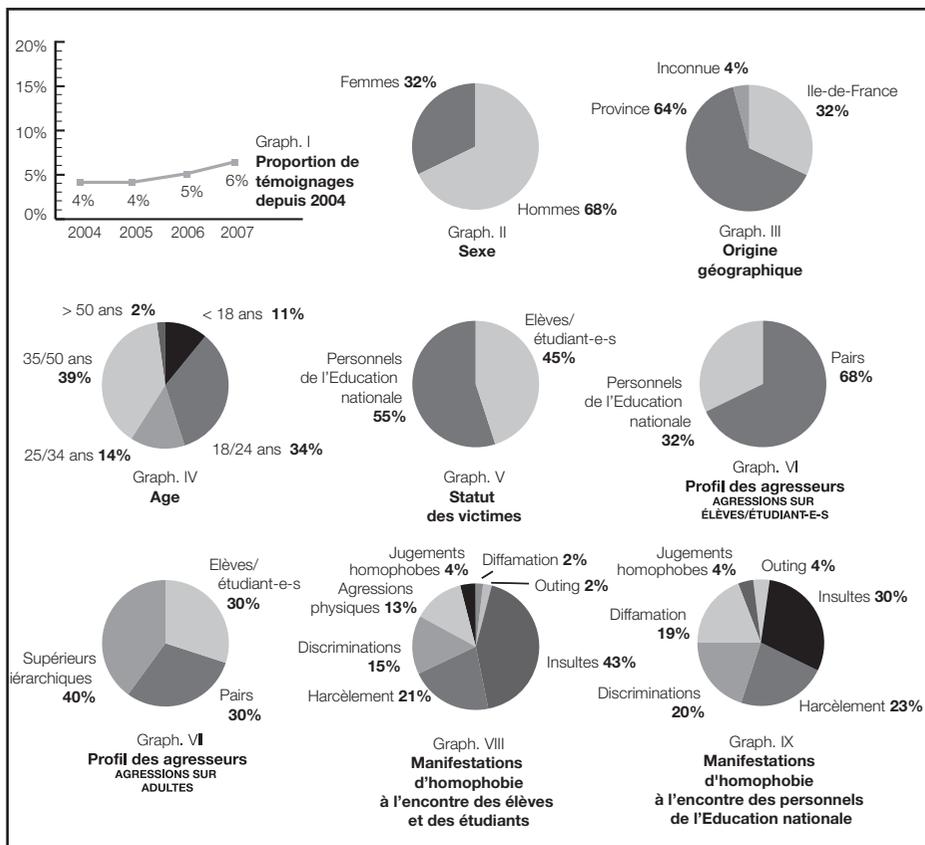
reuse de lutte contre l'homophobie ». SOS homophobie s'en réjouit, et attend aussi du gouvernement qu'il applique les recommandations de la Halde relatives à la non-discrimination des couples homosexuels pacsés.

MAL
DE VIVRE



Milieu scolaire – Données chiffrées

• 73 témoignages en 2007, correspondant à 71 cas uniques



Analyse

On constate une augmentation continue du nombre de témoignages d'homophobie en milieu scolaire : 73 cas en 2007 contre 57 en 2006 et 43 en 2005.

- **Sexe** : les hommes sont toujours majoritaires, mais les témoignages des femmes continuent d'augmenter : 32% contre 23% en 2006 et 7% en 2005. Proportionnellement au nombre total de témoignages reçus, les femmes témoignent plus que les hommes d'homophobie en milieu scolaire.
- **Origine géographique** : nette progression des témoignages en provenance de la région parisienne : 32% en 2007 contre 21% en 2006.
- **Age et statut des victimes** : les victimes sont en majorité des plus de 24 ans (55% contre 42% en

2006) et ce sont désormais majoritairement des personnels de l'Education nationale (55% en 2007 contre 35% en 2006 et en 2005).

- **Profil des agresseurs des élèves et étudiants** : en priorité des pairs (68%), mais légère augmentation du nombre d'adultes : 32% contre 29% en 2006 et 18% en 2005.
- **Profil des agresseurs du personnel de l'Education nationale** : des élèves dans 30% des cas, des pairs dans 30% également et des supérieurs dans 40% des cas.
- **Manifestations** : principalement, des insultes et du harcèlement, en augmentation dans les deux cas par rapport à 2006.

Chapitre 9

Milieu scolaire

Quand l'Etat ne donne pas l'exemple

En 2007, les cas d'homophobie en milieu scolaire sont en légère hausse par rapport à 2006, aussi bien en nombre qu'en pourcentage : 71 cas contre 57, soit 6% du volume total de témoignages contre 5% en 2006. Mais le fait le plus notable est à chercher du côté du profil des victimes. Les témoignages de femmes augmentent, de même que ceux des adultes. Pour la première fois, le nombre de témoignages venant de personnels de l'Education nationale est plus important que celui en provenance d'élèves ou d'étudiants.

Cette homophobie prend en général les mêmes formes quelles qu'en soient les victimes : insultes, harcèlements et discriminations. Mais les agressions physiques ne concernent que les élèves, et la diffamation touche les personnels de l'Education nationale de manière nettement plus importante que les jeunes.

Et pendant ce temps-là, que fait le ministère de l'Education nationale ? Pas grand-chose ! Il continue de ne pas défendre les valeurs républicaines, de ne pas faire appliquer les textes qu'il édicte, de ne pas porter secours aux élèves ou étudiants qu'il éduque, ni de soutenir les personnels qu'il emploie !

Elèves et étudiant-e-s victimes

Les faits

• Les insultes

Les agressions verbales sont la forme la plus fréquente d'homophobie dont souffrent les jeunes gays et lesbiennes qui nous contactent. Dans 43% des cas, il est question d'insultes, des insultes qui n'évoluent guère d'une année sur l'autre.

- *Gaëlle, une lycéenne, se plaint de constamment faire l'objet avec son amie d'insultes de la part de certaines lycéennes.*
- *Rémi, un élève de 4^{ème}, se fait traiter de « tapette » et de « PD ».*
- *Philippe reçoit les mêmes injures de la part d'élèves de son lycée. Face à cette situation, il est confronté au mieux à de l'indifférence, au pire à des jugements également homophobes de la part de ses professeurs.*
- *Méridith, enseignante dans un collège, entend le professeur principal se moquer ouvertement d'un élève efféminé pour faire rire la galerie lors d'un conseil de classe.*
- *Olivier, un lycéen, se fait traiter de « sale gay », pendant qu'on le bouscule ou le siffle, mais lui a la chance d'être soutenu par ses professeurs et sa famille, ce qui est rare.*
- *Josué entend ses camarades traiter les gays de pédophiles.*

• Le harcèlement

Prenant la forme d'insultes à répétition, de moque-

ries, de dénigrements, ce harcèlement peut avoir sur la durée des effets particulièrement destructeurs à un âge où l'on est très sensible au regard de l'autre. Il est parfois assorti de discriminations et même d'agressions physiques et sexuelles.

- *Sylvain est victime, la nuit, de harcèlement téléphonique. Il finit par prendre des antidépresseurs et souffre de troubles obsessionnels compulsifs.*
- *Béatrice, lorsqu'elle était en dernière année de collège, recevait des crachats de la part d'autres élèves pendant les récréations; une fois, on lui a même collé une serviette périodique sale sur le dos.*
- *Thomas a reçu des lettres anonymes, comportant de temps à autre des menaces de mort. Puis des affichettes signalant son nom, son numéro de téléphone ainsi qu'une offre de services sexuels sont apparues sur les aribus et les gares de sa commune et des communes avoisinantes.*
- *Yacine, lui, a fait l'objet d'un harcèlement de son patron pendant les trois premiers jours de son stage, nécessaire pour obtenir son BEP. Puis, le patron, lassé par son propre jeu, a mis fin sans raison au stage de Yacine.*
- *Dans son internat, André a été insulté, menacé de mort et s'est fait cracher dessus. Le harceleur s'est ensuite masturbé et a uriné dans la bouteille de jus de fruit d'André, puis a essayé de la lui faire boire. Par la suite, il a même tenté de le violer. André s'en est plaint et s'est vu exclure de son internat sous prétexte qu'il troublait la vie collective ! Il est maintenant dans un autre lycée à 110 kilomètres de chez lui.*

• **Les discriminations**

Avec une redoutable régularité, on continue en 2007 d'interdire à des élèves de vivre en public une relation homosexuelle au lycée alors qu'on le tolère tout à fait d'élèves hétérosexuels. Il arrive même que l'élève homosexuel-le se fasse sanctionner par l'institution ! Pour un jeune couple d'un lycée de l'Oise, cela a été

jusqu'à une pétition visant à leur interdire de s'embrasser.

- *Adeline se fait insulter par une autre lycéenne. Elles en viennent aux mains, mais seule Adeline est sanctionnée. Le proviseur va même jusqu'à apporter son soutien à l'autre lycéenne en lui indiquant qu'elle pourra toujours compter sur lui si Adeline « l'embête encore ».*

• **L'outing**

Il continue à faire des ravages en mettant de jeunes homosexuel-le-s face à des conséquences qu'ils ne sont pas encore prêts à assumer. Si ces personnes n'ont évidemment pas choisi d'être homosexuelles, elles doivent néanmoins choisir d'assumer et de vivre leur homosexualité. Or l'outing les confronte à des décisions qu'elles ne sont peut-être pas encore prêtes à prendre.

- *L'exemple le plus probant est celui d'Aïcha, une jeune étudiante en CFA¹ dont une amie a révélé l'homosexualité à un professeur. Cela est remonté jusqu'aux oreilles de la directrice, qui lui a conseillé d'aller voir un psychothérapeute. Aïcha est maintenant mise à l'écart par une partie des élèves et des professeurs. Elle n'a qu'une seule peur : que cela soit su par sa famille d'origine tunisienne car elle pense qu'elle serait alors mise à la porte. Son frère commence déjà à la traiter de « gouine ». Comment fera-t-elle pour se débrouiller toute seule ?*

Personnels de l'Education nationale victimes

Les jeunes homophobes n'ont pas besoin d'aller bien loin pour trouver des « modèles ». Il leur suffit d'observer le monde des adultes de l'Education nationale. En 2007, la part des victimes membres de l'Education nationale a dépassé celle des élèves et étudiants victimes : 55% contre 35% en 2006.

¹ Centre de Formation d'Apprentis

Les faits

• Les insultes

Elles sont de plus en plus proférées par des élèves, mais le sont également par des adultes.

- *Quand il passe dans les couloirs de son établissement, Léopold, enseignant, se fait constamment traiter de « PD » par des personnes qu'il ne parvient pas à identifier.*
- *Après avoir subi pendant plusieurs semaines des insultes homophobes sous la menace d'un couteau par un ancien élève exclu, Fodier, assistant d'éducation, s'entend traiter de « sale négro, sale PD » par le gardien du gymnase du collège.*
- *Rose, elle aussi assistante d'éducation, se fait insulter par les autres assistants (« pédette », « gouinasse ») quand elle rejoint une collègue qui est agent de service.*
- *Dans un collège de Seine-Saint-Denis, un professeur de technologie dit sans honte à ses élèves : « Je suis homophobe... ça me dégoûte ».*

• Le harcèlement

Tout aussi destructeur et pernicieux que le harcèlement dont font l'objet les jeunes, le harcèlement dont sont victimes les adultes est lui aussi en augmentation par rapport à 2006. Il est tantôt le fait de la hiérarchie, tantôt le fait des collègues, tantôt celui des élèves.

- *Dominique, enseignant dans le primaire, a vu son inspectrice lui faire des visites surprises. Son directeur l'a obligé à enseigner porte ouverte et a, lui aussi, effectué des visites surprises. Ses collègues l'ont mis à l'écart. Dominique a fini par être en arrêt de travail pour dépression. C'est alors qu'il a appris qu'il avait fait l'objet de ce traitement parce que des parents, ayant découvert sur Internet qu'il était cofondateur d'une association LGBT, avaient fait circuler des rumeurs de pédophilie à son sujet.*
- *Timothée, professeur de danse, se fait régulièrement insulter par une collègue dans un collège parisien.*

- *Brice, professeur dans un lycée rural, se fait continuellement insulter par les élèves. L'un d'entre eux enjoint même ses camarades à « serrer les fesses » à l'approche de Brice.*

• Les propos diffamatoires

Sans être insultants, ils dévalorisent néanmoins ceux qui en font l'objet.

- *Ainsi, en plein conseil de classe, le professeur principal observe qu'un élève a de mauvaises relations avec toutes les professeurs femmes sauf avec Mathilde en ajoutant, parlant à cette dernière : « D'ailleurs, je me demande si tu es une femme ! ».*
- *Patrick a découvert sur le site YouTube une vidéo où un élève le représente en train de sortir d'une boîte gay proférant des propos obscènes sur ce qu'il aurait été censé faire dans une saurroom.*
- *Benoît, jeune surveillant, a entendu son CPE (Conseiller Principal d'Éducation) comparer l'homosexualité à l'inceste, indiquant qu'il préférerait encore l'inceste, que de toute façon l'homosexualité était une déviance et qu'heureusement l'État allait « remettre l'étoile rose » en vigueur.*

• Les discriminations

Elles touchent au déroulement de la carrière ou aux pratiques professionnelles de ceux et celles qui en sont victimes.

- *Le contrat de Jérémy, assistant d'éducation dans un collège, n'a pas été renouvelé pour le motif clairement exprimé que cela était dû à son homosexualité.*
- *Anthony, enseignant en Bretagne, a été poussé à demander sa mutation, suite à de fortes pressions quand on a su qu'il était allé sur un site de rencontres gay.*
- *Roland, enseignant dans un établissement public de la région parisienne et pacsé, vient d'adopter un enfant, mais sa hiérarchie lui refuse le congé d'adoption.*

- *On interdit à Virginie, enseignante dans un lycée, de présenter une affiche concernant la lutte contre l'homophobie alors que la direction de l'établissement accepte des affichages contre d'autres discriminations.*

• L'outing

L'outing est également préjudiciable pour un adulte qui n'y est pas préparé.

- *Une collègue indélicate révèle à des élèves de 5^{ème} et de 3^{ème} l'homosexualité de Thérèse et son amie, ainsi que d'un gay exerçant dans la même commune.*
- *Farid, surveillant dans un internat en Auvergne, entend des rumeurs sur son homosexualité propagées par des élèves. Il s'en plaint au CPE qui le met face à l'alternative suivante : soit Farid révèle lui-même son homosexualité, soit il s'en chargera.*
- *Frédéric, professeur dans un lycée, voit des photos circuler dans les couloirs le représentant dans le plus simple appareil, photos qui ont manifestement été captées sur un site de rencontres gay.*

Les réactions

Comment les personnels de l'Education nationale ont-ils réagi face à ces manifestations d'homophobie ? Une minorité a porté plainte et/ou a cherché à saisir la Halde. Plus nombreux sont ceux qui ont voulu faire appel à un syndicat. Ces attitudes volontaristes ne mettent cependant pas toujours fin à l'anxiété et à la dépression, particulièrement quand l'homophobie touche des personnels du privé qui ont peur de perdre leur emploi ou des enseignants du primaire vis-à-vis desquels on associe encore trop souvent homosexualité et pédophilie.

Un Etat déficient

Face à de telles manifestations et au vu de la gravité des réactions, on pourrait s'attendre à une politique volontariste et courageuse de la part de l'Education nationale. Il n'en est rien, bien au

contraire. Le ministère ne lutte que fort peu contre ce type de discrimination et ne donne pas davantage les moyens aux associations volontaires de le faire à sa place.

Songez que, depuis plus de cent ans, l'école publique est le creuset des valeurs républicaines et démocratiques de la France, cela est d'ailleurs encore rappelé dans le socle commun des connaissances (décret du 11 juillet 2006). C'est par son intermédiaire, souvent désormais le seul parmi les institutions républicaines, que le jeune apprend à être citoyen. Or ce qu'il apprend de positif en matière d'éducation à la citoyenneté, il l'apprend aussi en négatif par les lacunes, les manquements et les contraventions au « vivre ensemble » dans notre système éducatif. Les valeurs de la République sont souvent bafouées quand il s'agit de personnes homosexuelles :

- La liberté ? En quoi deux personnes de même sexe qui s'aiment ou se désirent mutuellement peuvent-elles nuire à autrui ? En revanche les exemples abondent où c'est autrui qui nuit à la liberté d'aimer des gays et des lesbiennes.
- L'égalité ? Les témoignages parlent d'eux-mêmes : les discriminations sont légion dans le milieu scolaire.
- La fraternité ? Le dépassement des particularismes ? Ils n'existent pas ou peu, là aussi les témoignages le prouvent.
- La laïcité ? L'Etat de droit qui sépare nettement sphère publique et vie privée ? Alors pourquoi le public se permet-il une intrusion dans la vie privée d'un-e homosexuel-le ?
- La justice ? Celle qui a été appliquée à Adeline quand elle s'est battue ou à André dans son internat ?

Au final, on s'aperçoit que, souvent, l'homosexuel n'est ni plus ni moins qu'un citoyen de seconde zone.

A cela, on pourrait rétorquer que, depuis un certain nombre d'années, le ministère de l'Education nationale édicte des textes où figure la nécessité de lutter contre l'homophobie (circulaires du

Quelques réactions d'élèves suite aux interventions de SOS homophobie

Pourquoi P. 'homosexualité' se développe-t-elle en France ?

B. - Il y en a encore des créations de personnes homosexuelles ? Dans quel pays ?

ma copine et moi-même on ne s'est pas choisies
c'est une fille et un garçon comme ça
maître !

je ne suis aussi un jour
demandé si j'étais homo
mais j'ai compris que
non car je me suis mise
dans cette situation dans
ma tête et finalement je
préfère le garçon.
je préfère être différente
car sur terre nous
ne sommes pas de clone

Opinion
<ul style="list-style-type: none"> • Je ne suis pas d'accord que le mariage homosexuel est possible. • Je n'aime pas les homo ou les lesbiennes mais je les respecte.

quelqu'un les attire chez
les personnes du même sexe

Moi, j'ai surtout peur des pédophiles...
Sinon j'ai plein d'amis gays et lesbiennes
ça ne me dérange pas du tout au contraire.
Je suis contre les gens discriminant les
choix des personnes.

je pense que les gens ~~se~~ se le disent avec plusieurs
partenaires et avec plusieurs enfants.

Questions: comment les homosexuels et lesbiennes ont des
enfants, et comment ils arrivent à faire l'amour

MILIEU
SCOLAIRE

21 novembre 2001, du 17 février 2003 et du 30 novembre 2006). Mais, outre le fait que la lutte contre l'homophobie n'est souvent citée que d'un ou deux mots entre deux phrases, les moyens ne suivent pas. Les affichages sur les panneaux d'information restent bloqués au niveau des rectorats ou des inspections quand ce n'est pas le principal qui s'y oppose. Les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté ne s'emparent que très peu de la problématique de l'homophobie car ils n'y sont pas sensibilisés.

Enfin, la circulaire du 16 août 2006 enjoint de soutenir et d'accompagner les victimes de la violence en milieu scolaire. Mais que se passe-t-il quand ceux qui sont chargés d'appliquer cette circulaire sont aussi ceux qui l'enfreignent ? La réponse figure dans ce *Rapport* : une augmentation des manifestations homophobes. Et qui s'en soucie au ministère ? Pas grand monde, semble-t-il. En l'absence d'une réelle volonté politique pour les appliquer, les circulaires ministérielles dorment dans les tiroirs.

Pire, les associations LGBT qui se sont emparées de la lutte contre l'homophobie en milieu scolaire (à commencer par SOS homophobie qui est intervenue dans 51 classes en 2007) sont freinées par un certain nombre de rectorats qui refusent les agréments (à l'exception notable du rectorat de Versailles) ou bien par des prin-

cipaux et des proviseurs qui leur refusent l'entrée dans leur établissement pour des motifs fallacieux². Il suffit pourtant de lire leurs chartes d'intervention pour se convaincre que ces associations poursuivent les mêmes objectifs que l'Etat³. C'est là toute la difficulté à laquelle sont confrontées les associations : pour parvenir à lutter contre l'homophobie auprès des jeunes, il faudrait d'abord vaincre celle des personnels de l'Education nationale ! C'est sans doute la raison pour laquelle la Halde préconise de sensibiliser et de former à cette lutte les enseignants ainsi que le personnel d'encadrement⁴. Notons cependant que certaines régions et départements se sont d'ores et déjà engagés dans cette voie de la sensibilisation. Ainsi la région Picardie a-t-elle inscrit les interventions de SOS homophobie dans le catalogue des intervenants externes qu'elle distribue aux lycées. Elle a financé douze interventions en 2007-2008 ainsi que la constitution de fonds documentaires. Le maire de Paris, Bertrand Delanoë, s'est pour sa part engagé⁵ avant sa réélection en mars 2008 à mettre en œuvre « *des actions préventives dans les lycées et collèges dédiées aux adolescents homosexuels* », afin « *de lutter concrètement contre le nombre très élevé de tentatives de suicides de jeunes LGBT, avec le soutien des professeurs et des équipes pédagogiques* ». SOS homophobie encourage vivement ces initiatives.

Au final, on constate que trop souvent encore les pouvoirs publics ont fait preuve de mollesse dans la lutte contre l'homophobie en milieu scolaire et mesuré chichement les moyens aux associations LGBT pour réaliser cette lutte à sa place. C'est pourquoi une partie des associations intervenant en milieu scolaire et des syndicats de l'Education nationale a interpellé les pouvoirs publics par l'intermédiaire d'une lettre ouverte⁶ au lendemain du colloque international qui s'est tenu sur ce thème le 16 mai 2007. A l'heure où nous

publions, ils n'ont toujours pas reçu de réponse satisfaisante ! Et les homosexuel-le-s au sein de l'Education nationale pendant ce temps-là ? Et bien, certains souffrent, certains sont en dépression et d'autres meurent⁷.

² Cf. communiqué de presse de SOS homophobie p. 110 et encadré ci-contre

³ Cf. la Charte des interventions en milieu scolaire de SOS homophobie, p. 195

⁴ Halde, *Rapport annuel 2006*, p.69

⁵ Interview à *e-Ilica*, 7 mars 2008

⁶ Cf. p. 198

⁷ Cf. p. 97

La loterie des agréments

Afin de faciliter leurs interventions dans les établissements scolaires, les associations peuvent demander un agrément rectoral au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public. En mars 2008, seule SOS homophobie disposait d'un tel agrément, obtenu en 2004 pour l'académie de Versailles.

Mais l'association a essuyé deux refus en 2007 : à Créteil et à Paris. Selon le rectorat de Créteil, « *l'action de l'association telle qu'elle est présentée doit s'adresser en priorité aux adultes membres de la communauté éducative* ». Nous lui avons pourtant envoyé les dizaines d'évaluations d'élèves montrant le contraire. Selon le rectorat de Paris, « *les champs d'intervention proposés sont déjà investis par les enseignants dans le cadre normal de leurs missions définies par le décret du 11 juillet 2006 relatif au socle commun des connaissances et des compétences, ainsi que par les équipes médicales et sociales* ». L'enquête conduite par SOS homophobie a pourtant montré que 83% des élèves n'avaient jamais eu de cours sur l'orientation sexuelle ou l'homophobie.

En mars 2005, l'association Couleurs gaies de Metz s'était vu opposer un refus plus argumenté. Selon le rectorat de Nancy-Metz, « *l'orientation sexuelle, comme l'appartenance politique ou confessionnelle, relève d'un choix personnel et privé. Son expression n'est pas compatible avec le principe de neutralité*

qui régit le service public d'éducation ». Il voyait dans la demande de Couleurs gaies « *la défense d'intérêts particuliers* » et estimait que l'outil pédagogique proposé ne répondait pas au critère de qualité, alors qu'il a reçu un prix du ministère de la Jeunesse en 2003. Ainsi, pour justifier leurs refus, les rectorats invoquent des arguments sans cesse renouvelés, mais à nos yeux toujours infondés. Suite à l'action en justice intentée par l'association Couleurs gaies, la décision du rectorat de Nancy-Metz a été annulée le 14 février 2008 par la cour administrative d'appel de Nancy. Dans cette affaire, Couleurs gaies a bénéficié du soutien de la Halde, qui avait également été saisie par SOS homophobie à ce sujet.

Parce qu'elle intervient d'ores et déjà dans toute la France à la demande des établissements, SOS homophobie va déposer une demande d'agrément national. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la volonté exprimée par Nicolas Sarkozy en avril 2007 dans le magazine *Têtu* : « *tout ce qui peut être fait à l'école pour expliquer que la différence est une richesse et pas un risque, je le favoriserai* ». Le futur président de la République avait indiqué pendant la campagne électorale : « *il me paraît également important de sensibiliser l'ensemble des adolescents sur la question des différences et de l'homophobie au cours de leur scolarité* »⁸.

⁸ Réponse au questionnaire envoyé par l'Inter-LGBT aux candidats à l'élection présidentielle de 2007

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 3 SEPTEMBRE 2007

Enquête sur l'homophobie en milieu scolaire : des résultats édifiants

SOS homophobie a réalisé une étude à partir d'une enquête réalisée à l'échelle nationale (principalement par le biais de son site web) en 2005-2006. Les résultats portent sur 712 réponses au questionnaire.

Les chiffres sont édifiants.

Oui, l'homophobie à l'école est une réalité.

Non, l'Education Nationale ne fait pas ce qu'il faut pour la combattre.

C'est pourquoi SOS homophobie interpelle à nouveau les autorités publiques pour la mise en place, conformément aux engagements du Président de la République, d'une véritable politique de lutte contre l'homophobie.

Qui a répondu ?

Les participants représentent 67 %, les participantes 31 %. Leur moyenne d'âge est de 27 ans et 48% ont entre 15 et 25 ans.

58% des personnes interrogées déclarent avoir été victimes ou témoins d'actes homophobes. (Répartition par sexe : 59 % des participants à l'enquête, 55 % des participantes)

Où cela se passe-t-il ?

Le lycée (40 % des cas) et le collège (38 %) sont les lieux privilégiés de ces actes homophobes.

Quelles sont les formes de l'homophobie ?

Moqueries (29 % des cas) et insultes (26 %) en sont les manifestations principales. Un chiffre est préoccupant : dans 5 % des cas il y a coups et blessures.

Ces faits sont souvent renouvelés ou permanents (46 %).

Autre information inquiétante : 21 % des personnes interrogées déclarent avoir été victimes ou témoins d'homophobie de la part de l'institution (encadrement, administration).

Quelles en sont les conséquences ?

Elles sont alarmantes (plusieurs réponses possibles par questionnaire) :

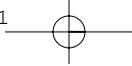
Baisse des notes : 16 %, mal-être, déprime : 35 %, conduites à risques 9 %, tentatives de suicide 5 %.

Quelle est la réaction de l'institution ?

Ces faits restent souvent ignorés des adultes. En effet 44 % des victimes n'ont jamais osé en parler. Quand la situation est connue, seulement 5 % d'entre-elles ont reçu un soutien de la part de l'encadrement (et 20 % d'entre-elles ont été soutenues par des amis)

Quel est le jugement des victimes ?

Il est sans appel : 89 % pensent que l'homophobie est passée sous silence dans les manuels scolaires et 79 % par les enseignant-e-s. 88 % sont d'avis que l'Éducation Nationale ne fait



pas ce qu'il faut et 90 % d'entre-elles pensent que les personnels devraient être formés à la lutte contre l'homophobie.

L'intégralité de cette étude est disponible sur notre site web.

Face à ces chiffres SOS homophobie renouvelle ses appels.

L'institution doit faire des gestes forts, les personnels doivent être formés (IUFM, formation continue), les élèves doivent être sensibilisés, les programmes et les manuels ne doivent plus passer sous silence les questions liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

Ce sont en effet l'ignorance et les clichés qui constituent le terrain de l'homophobie, de la lesbophobie et de la transphobie ordinaires.

Les associations peuvent obtenir un agrément auprès des rectorats pour effectuer des actions de sensibilisation en milieu scolaire.

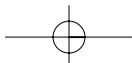
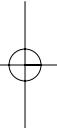
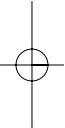
Des associations sérieuses qui demandent cet agrément voient trop souvent leur demande refusée, ou plutôt non réellement examinée, sous les prétextes les plus fallacieux : les dossiers ne sont pas parvenus, ou bien il manque une pièce ou, pire encore, sous prétexte que l'association aurait en fait pour but de "*faire des rencontres*", ou bien que l'"*action de l'association, telle qu'elle est présentée, doit s'adresser en priorité aux adultes membres de la communauté éducative*" ou encore que "*l'orientation sexuelle, comme l'appartenance politique ou confessionnelle, relève d'un choix personnel et privé*" (selon les termes employés dans des notifications de refus d'agrément).

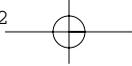
Certes, il faut former les personnels de l'Éducation Nationale. SOS homophobie est prête à relever le défi. Mais l'enquête démontre que rien ou presque n'a été fait au niveau des IUFM et des plans académiques de formation (formation continue des personnels).

Et quel usage font les autorités rectorales des trois circulaires ministérielles qui ont mis la lutte contre l'homophobie dans les établissements scolaires à l'ordre du jour et recommandent l'intervention d'associations partenaires si possible agréées ? Ces circulaires n'auraient-elles d'autres fonctions qu'un effet d'affichage ?

Nicolas Sarkozy a pourtant déclaré dans le magazine Têtu d'avril 2007 : "*tout ce qui peut être fait à l'école pour expliquer que la différence est une richesse et pas un risque, je le favoriserai*". Pendant la campagne électorale, il avait aussi indiqué : "*Il me paraît également important de sensibiliser l'ensemble des adolescents sur la question des différences et de l'homophobie au cours de leur scolarité*".

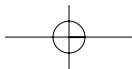
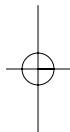
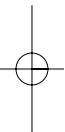
Pour faire le point sur la situation internationale et le retard de la France en la matière, des associations réalisant des interventions en milieu scolaire et des syndicats ont orga-

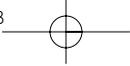




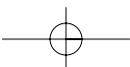
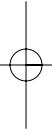
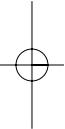
nisé un colloque du 16 mai (interventions audio disponibles sur notre site). Suite à celui-ci, un collectif d'associations a pris la décision de solliciter un rendez-vous avec le Ministre de l'Éducation Nationale pour faire le point à ce sujet.

Bien qu'ayant reçu l'agrément d'une Académie, SOS homophobie, victime comme les autres associations de tracasseries et de refus pour une autre demande, va intenter un recours devant le Tribunal Administratif et se joindre à la saisine de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE), faite par l'association Couleurs Gaies sur le refus d'agrément qu'elle a reçu de l'Académie de Metz.



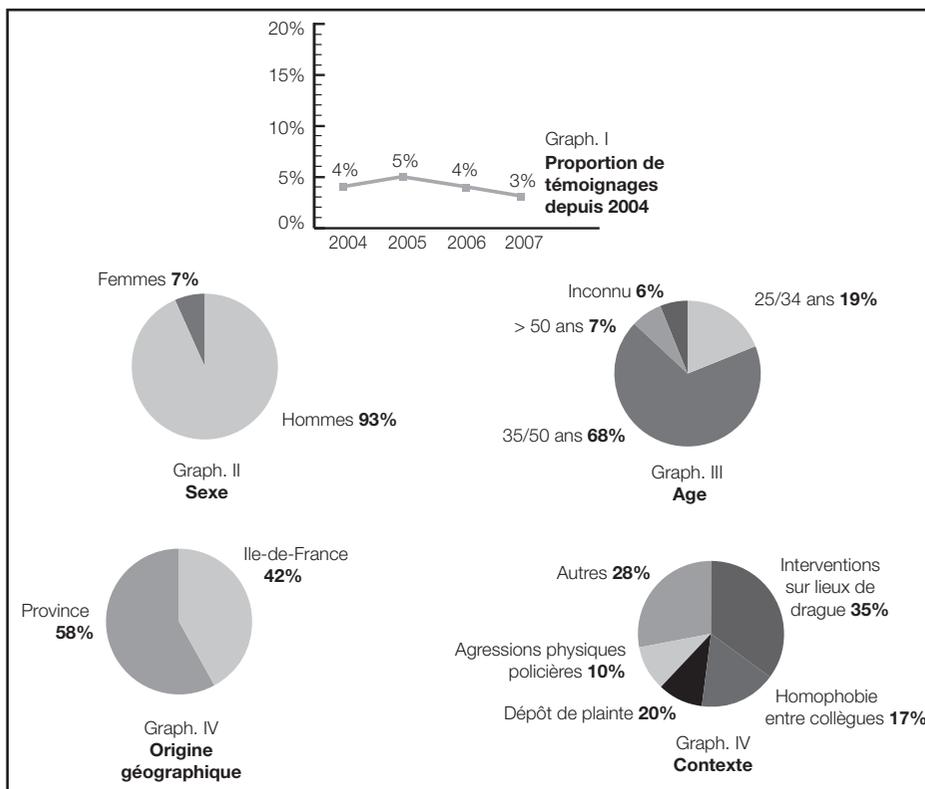


MILIEU
SCOLAIRE



Police et Gendarmerie – Données chiffrées

• 33 témoignages, correspondant à 31 cas uniques



Analyse

La baisse du nombre de témoignages relatifs à l'homophobie de membres de la police ou de la gendarmerie, déjà amorcée en 2006, se confirme en 2007 : 31 cas contre 46 en 2006, soit 3% des témoignages.

- **Sexe et âge** : ce sont quasi exclusivement des hommes qui nous ont contactés, 68% d'entre eux ont entre 35 et 50 ans.
- **Origine géographique** : comme les années précé-

dentes, les cas en province représentent plus de la moitié de ceux qui ont été recensés (58%).

- **Contexte** : les cas qui nous sont rapportés concernent principalement des comportements homophobes sur des lieux de drague (35% des cas). On constate une augmentation des témoignages de fonctionnaires de police victimes de l'homophobie de collègues ou de leur hiérarchie (17% en 2007 contre 9% en 2006).

Chapitre 10

Police et Gendarmerie

Sous le képi, l'homophobie

La principale raison pour laquelle des victimes nous ont contactés dans ce contexte reste le comportement de gendarmes et de policiers sur les lieux de drague¹ (onze témoignages, soit 35 % des cas). D'autres témoignages font également état d'insultes, propos, comportements ou encore discriminations policières homophobes à l'intérieur ou à l'extérieur de commissariats ou gendarmeries ; enfin plusieurs cas d'homophobie au sein même des équipes et des structures de police et gendarmerie nous sont signalés. D'autres cas, plus marginaux mais non moins inquiétants, nous informant de harcèlement policier, de refus de dépôt de plainte ou encore d'agressions policières. Nous ne pouvons néanmoins pas généraliser cette homophobie policière qui nous a été relatée. En effet, bon nombre de personnes ont signalé un accueil plutôt efficace, professionnel ou bienveillant des forces de l'ordre dans des témoignages comptabilisés dans une autre thématique (contact avec des fonctionnaires de police lors d'un dépôt de plainte suite à une situation d'homophobie au travail, en famille ou autre).

Une lutte contre l'homophobie trop timide au sein de la Police Nationale

Cinq policiers ou gendarmes ont témoigné en 2007 auprès de notre association de l'homophobie qu'ils avaient constatée ou subie dans leur pratique professionnelle. L'association de policiers et gendarmes homosexuels Flag ! citait d'ailleurs en février 2007 dans un communiqué de presse deux cas d'homophobie avérée et impunie au sein de la Police Nationale et a noté une augmentation des témoignages d'homophobie au sein des forces de l'ordre. Les collègues qui les contactent préférèrent le faire dans l'anonymat d'un appel téléphonique et confirment rarement leur témoignage par courrier, ne souhaitant obtenir que des conseils et tenant à ce que l'affaire qui les concerne ne s'ébruite pas dans leur cercle professionnel, certains fonctionnaires de police ou gendarmes n'acceptant visiblement pas le fait qu'un ou une de leurs collègues ait une orientation sexuelle différente de celle de la majorité.

Ainsi, un gendarme nous informe que sa hiérarchie envisage de le muter parce qu'elle a découvert son homosexualité et veut éviter les commérages ! Une fonctionnaire de police nous signale être victime de harcèlement, de diffamation, de discrimination, d'insultes, de menaces et de dégradation de ses effets personnels au travail. Aucune des personnes nous ayant contactés à ce sujet n'a indiqué avoir bénéficié d'un appui, d'un soutien, d'une intervention de sa hiérarchie ou de ses collè-

gues ! Une fonctionnaire de police nous signale être victime de harcèlement, de diffamation, de discrimination, d'insultes, de menaces et de dégradation de ses effets personnels au travail. Aucune des personnes nous ayant contactés à ce sujet n'a indiqué avoir bénéficié d'un appui, d'un soutien, d'une intervention de sa hiérarchie ou de ses collè-

¹ Sont considérés comme lieux de drague les lieux cités comme tels par les personnes qui nous contactent.

gues de travail. Ces victimes se sentent impuissantes : leur devoir de réserve leur impose de témoigner anonymement et ils ne trouvent aucun soutien au sein de leur milieu professionnel.

- Noël, 40 ans, est policier. Dans son commissariat francilien, il subit ce qu'il qualifie de « tentatives de déstabilisation verbale » de la part de collègues : « Tu as des lunettes de pédé ! », ou encore plus directement : « T'es pédé toi ! ». Pire : il a constaté que son vestiaire avait été fracturé et qu'on avait uriné sur ses vêtements civils !

Parfois la situation devient si intenable que le fonctionnaire de police, poussé à la dépression, ne trouve comme refuge que celui d'obtenir de son médecin un arrêt de travail lui permettant de se protéger temporairement

d'un climat trop hostile.

- Marc est un policier de 39 ans, bisexuel, qui subit depuis plusieurs mois une situation intolérable. Un de ses jeunes collègues l'a, pense-t-il, aperçu alors qu'il sortait d'une boîte de nuit gay. Les quolibets, les insultes, les médisances se multiplient. Le collègue fait courir la rumeur, se cache pour crier « tarlouze ! » sur le passage de Marc avant de disparaître. En présence d'autres policiers du commissariat, il s'est exclamé : « Tu te rends compte, il paraît qu'il y a des homos dans la police » avant d'éclater de rire. Marc constate que certains regards ont changé, que des collègues parlent de lui à voix basse en souriant. Il est actuellement en arrêt maladie, il se dit malheureux, mal à l'aise et appréhende sa reprise de travail. Il culpabilise, il a « mal à l'intérieur », a envie de pleurer, de trouver appui et soutien. Il ne sait

Quelques progrès en interne

Des avancées notables ont eu lieu en 2007 avec le remplacement dans les articles du Règlement Général d'Emploi de la Police Nationale de l'expression « *préférence sexuelle* » par celle d'« *orientation sexuelle* » à la demande de l'association Flag !. L'association a également obtenu du ministère de l'Intérieur l'autorisation de réaliser une campagne d'affichage destinée à la sensibilisation de ses agents, mais les membres de l'association rencontrent de réelles difficultés à faire appliquer cette décision au sein de certaines entités. Enfin, Flag ! a obtenu du ministère de la Défense des avancées notables dans la reconnaissance des couples pacés, permettant à des gendarmes de voir leur couple reconnu et doté des avantages traditionnellement accordés aux couples hétérosexuels uniquement. Cependant, ces avancées n'ont toujours pas été prises en compte par le ministère de l'Intérieur.

Par ailleurs, la Direction de la Formation de la Police Nationale a conçu, en partenariat avec

la Halde, un *Guide pratique de lutte contre l'ensemble des discriminations*, incluant l'homophobie. On constate néanmoins que les modules de sensibilisation à la lutte contre l'homophobie proposés par SOS homophobie puis Flag ! n'ont toujours pas été intégrés de manière systématique aux programmes des écoles de police alors que les jeunes gendarmes bénéficient déjà de ce type de sensibilisation. Les ministères concernés, les syndicats ou associations présents au sein de la Police Nationale et les différents niveaux de hiérarchie se doivent de participer à la lutte contre l'homophobie comme à celle contre toutes les discriminations. Que penser de la contradiction évidente qui existe entre la sensibilisation des jeunes gendarmes et cette curieuse stigmatisation des homosexuels lors de stages de perfectionnement d'officiers de Police Judiciaire ? Le témoignage que nous avons reçu et que nous publions ici contre nous laisse perplexes.

que faire car s'il démissionnait, il se retrouverait sans ressources alors qu'il a la responsabilité d'une famille.

Comment des fonctionnaires de police ou des gendarmes ouvertement homophobes peuvent-ils garantir le respect des droits des homosexuel-le-s qu'ils pourraient accueillir dans les services publics qui les emploient ? Leurs pratiques professionnelles respectent-elles la déontologie qu'ils se doivent d'appliquer ? Ces attitudes sont particulièrement inquiétantes : si les hiérarchies de la gendarmerie et de la police ne parviennent pas ou n'affichent pas clairement une volonté très ferme d'éradiquer toute discrimination au sein de leurs ser-

vices, comment pourraient-elles garantir que des victimes d'homophobie soient accueillies, entendues, prises en considération lorsqu'elles sollicitent ces services publics ?

Des forces de l'ordre attachées à un certain « ordre moral »

Onze témoignages font état d'interventions policières particulièrement violentes sur des lieux de drague homosexuelle. Si nous ne faisons aucunement l'apologie de la pratique d'exhibition ou d'actes sexuels sur des lieux publics, nous nous étonnons de l'acharnement que mettent certaines équipes de policiers et de gendarmes à se rendre sur ces lieux, en général

Bonjour,

Je tenais à vous faire parvenir mon témoignage concernant une situation que je trouve quelque peu anormale en école de Gendarmerie. Les faits se sont passés à l'école de Gendarmerie de Fontainebleau, lors des stages de perfectionnement d'Officier de Police Judiciaire.

Lors de ce stage d'une semaine, nous sommes amenés à être mis en situation sur une scène de crime. Un exercice pratique et un théorique (un homicide et une affaire de mœurs).

A chaque fois, les auteurs se trouvent être des homosexuels !

Je précise qu'il s'agit de deux cours différents, et qu'il n'y a aucune corrélation entre les deux exercices.

Est-ce un choix délibéré des instructeurs ou le fruit du hasard, même s'il ne s'agit pas là d'homophobie à proprement parlé, cela tend à stigmatiser les homosexuels et à cultiver le ressentiment que peuvent avoir certains militaires de la Gendarmerie envers la communauté gay, sans parler des réflexions homophobes qui fusent lors des exercices...

Je ne sais pas si mon témoignage sera suivi d'effet, mais je tenais à vous le signaler.

Vous comprendrez aussi que de part ma fonction, je ne puis signer cette lettre.

Merci pour votre action.

Lettre reçue par SOS homophobie en 2007

retirés et cachés, donc peu ou pas du tout fréquentés par d'autres publics.

Certaines plages, en général naturistes et connues surtout des gays, sont régulièrement visitées par des policiers. Des parkings d'aires d'autoroute sur lesquels certains hommes aiment à faire des rencontres font l'objet de contrôles intempestifs. Les fourrés de bois ou forêts fréquentés la nuit par des homosexuels à la recherche d'éventuels partenaires sont inspectés par des agents sachant pertinemment ce qu'ils vont y trouver !

- *Gaël, 40 ans, s'est rendu avec des amis dans un sous-bois, lieu de drague connu des gays bretons. Vers une heure du matin, une patrouille de police est passée sur la route sans issue qui traverse ce lieu. Un fonctionnaire a baissé sa vitre pour crier : « ce n'est pas la saison des champignons... bande d'enculés ». Le véhicule de police a poursuivi son chemin et les hommes présents, quelque peu inquiets, ont quitté précipitamment le sous-bois pour regagner leurs voitures. C'est alors que les policiers ont fait demi-tour et aspergé tout le monde d'un jet de gaz lacrymogène avant de repartir.*
- *Abdel, 35 ans, se trouvait aux abords d'un jardin parisien, connus pour être un lieu de drague. Sans qu'il ait pu s'y attendre, trois policiers lui ont littéralement « sauté dessus », ont exigé de voir sa carte d'identité, l'ont menotté, ont ouvert le coffre de leur véhicule pour lui faire comprendre qu'ils étaient prêts à l'y faire basculer afin de l'intimider davantage, puis l'ont emmené au poste de police. Jamais le motif de son arrestation ne lui a été signifié. Une heure durant, il est resté menotté tandis que d'autres policiers se moquaient de lui. L'un d'eux a même menacé : « celui-là, on va le foutre à poil ». Abdel nous appelle une semaine après les faits. Il se sent humilié et en colère. Il veut porter plainte et va contacter le procureur de la République et l'Inspection Générale des Services.*
- *Dans un parc parisien, Guillaume a rencontré*

un autre homme qui lui a proposé de l'accompagner à son domicile. Une heure après, en sortant, il est interpellé par un policier en civil qu'il avait aperçu au parc sans connaître sa profession et qui les avait suivis. Le policier l'a alors menacé de l'emmener au poste, lui a posé des questions sur sa vie privée, lui a fait la morale, a critiqué son partenaire, d'origine maghrébine, tenant des propos homophobes et racistes. Il lui a annoncé qu'il risquait d'être fiché et interdit de parcs de la ville ! Pendant une heure, le policier l'a harcelé de ses paroles et jugements déplacés. Guillaume nous demande quels sont ses droits.

Des méthodes douteuses

Il arrive que des policiers choisissent l'un d'entre eux pour servir d'« appât ». C'est donc un homme sympathique et physiquement attirant qui est chargé de piéger des homosexuels... Même si certains comportements sont punis par la loi (l'exhibition sexuelle est un délit), on peut s'étonner que des fonctionnaires de police utilisent de tels stratagèmes pour interpellier des gays.

- *Michel drague un soir au Bois de Vincennes, à Paris. Un jeune homme mignon et correspondant à ses goûts le suit. Michel se dissimule alors dans un fourré et déboutonne la braguette de son pantalon. Le jeune homme disparaît. Michel ne s'inquiète pas et continue sa virée. Mais, quelques minutes plus tard, il est arrêté avec d'autres personnes et passe la nuit en garde à vue. Quelque temps plus tard, il est convoqué par la justice pour exhibition sur la voie publique. Il y apprend par la déléguée du procureur que ces méthodes sont courantes de la part de la police et que celle-ci choisit des policiers plutôt « mignons » pour provoquer le délit. Michel se dit traumatisé par cette expérience.*

Les forces de l'ordre représentent la loi et l'autorité et certains de leurs membres ont cons-

cience du pouvoir qu'ils exercent sur les citoyens, quitte à en abuser au détriment des homosexuels. SOS homophobie demande donc aux ministères concernés de rappeler à leurs fonctionnaires qu'ils doivent respecter leur code de déontologie et qu'ils n'ont pas à émettre de jugement moral sur le désir d'homosexuels de faire des rencontres. Les propos moralisateurs et les actes de certains policiers ne sont-ils pas déplacés, notamment quand aucun flagrant délit n'a été constaté? Et que dire des contrôles policiers qui prennent parfois la forme de véritables guet-apens ?

- *Sur un lieu de drague connu dans le Nord, vingt policiers et gendarmes sont ainsi intervenus avec chiens et caméras, encerclant le parking de la plage en question afin que personne ne puisse échapper à leur piège. Toutes les personnes présentes ont été conduites au commissariat ou à la gendarmerie pour un contrôle d'identité, bien que la plupart aient eu avec elles les pièces d'identité nécessaires.*
- *Philippe fréquente depuis trente ans la même plage gay de Royan en Charente-Maritime. Ce lieu est très éloigné des habitations et les rencontres se font discrètement en pleine forêt. Or, il constate un regain d'interventions policières « musclées ». Les forces de l'ordre se déplacent en nombre (une vingtaine de fonctionnaires de police ou de gendarmes) et de véritables rafles semblent organisées : contrôle de papiers, insultes, gardes à vue... Philippe se dit terrorisé.*

Ce type de pratiques, que nous constatons et dénonçons depuis plusieurs années, reste particulièrement traumatisant et inquiétant. Que cherchent les forces de l'ordre ? Qui organise et coordonne ces interventions ? S'inscrivent-elles dans une politique globale ? On est en droit de s'interroger quand une des victimes de cette homophobie policière nous rapporte avoir entendu un fonctionnaire de police parler d'objectifs chiffrés : « on a notre quota pour le week-end ; il nous en fallait six, on en a huit » !

Un sentiment d'impunité pour des policiers hors-la-loi

Un policier ou un gendarme ne peut pas refuser à quelqu'un de déposer une plainte ou d'effectuer une main courante. De même, ces représentants doivent veiller à l'ordre public tout en respectant les droits des personnes auxquelles ils sont confrontés. La loi s'applique à tout le monde, y compris à ceux qui doivent la faire respecter. Nous avons reçu plusieurs témoignages qui prouvent que ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Ainsi trois victimes n'ont pas été autorisées à déposer une plainte, les policiers ou gendarmes qui les ont accueillis ayant tout simplement refusé de faire leur travail !

- *Julien, 34 ans, est enseignant ; une de ses élèves l'a insulté sur son blog professionnel en le traitant de « tapette ». Il s'est rendu, accompagné de Marion, une de ses collègues de travail, dans le commissariat le plus proche de son établissement scolaire, dans l'Essonne. L'agent qui l'a reçu a refusé de prendre sa plainte (« Moi, quand je me fais traiter de tapette, je ne suis pas homosexuel, je ne me sens pas concerné, donc vous, vous devez vous sentir concerné ») et n'a même pas voulu le recevoir dans un bureau. Comme Julien protestait, l'agent l'a menacé : « Si vous continuez, je vous coffre ». Il a refusé de communiquer son identité à la victime. Julien s'est rendu au commissariat le plus proche de son domicile où sa plainte a été naturellement acceptée. Il a ensuite envoyé un courrier au commissaire, supérieur hiérarchique de l'agent qui l'avait discriminé. Il nous contacte pour faire le point sur les possibilités d'action qui s'offrent à lui. Il est soutenu dans sa démarche par sa collègue, Marion, qui est prête à témoigner de l'attitude de l'agent.*
- *Frédéric et Laurent, âgés d'une quarantaine d'années, sont victimes depuis deux ans d'injures et de menaces de la part d'un voisin. Ils se sont rendus à la gendarmerie de leur petite ville du sud de la France. Le gendarme*

qui les a reçus a tout d'abord tenté de les dissuader de porter plainte (« En quoi cela vous gêne de vous faire traiter d'homosexuel ? »), puis s'est laissé aller à dire : « Vous savez, j'adhère pas à ce milieu ». Constatant que les victimes n'étaient pas sensibles à ses arguments, il s'est prêté de mauvaise à grâce à la saisie de la plainte mais a refusé d'y indiquer le caractère homophobe des injures car son ordinateur « refusait » ce mot et qu'il ne le trouvait pas dans son dictionnaire !

Certaines des personnes qui nous contactent, victimes ou inculpées dans des affaires diverses sans rapport avec leur orientation sexuelle, ont souhaité témoigner des propos inacceptables tenus à leur encontre par des policiers. Le mépris, les menaces, le jugement porté par certains fonctionnaires ne sont pas des cas isolés. Comme s'ils bénéficiaient d'une totale impunité, certains policiers s'autorisent une liberté de parole et d'humiliation totalement contraire aux principes de déontologie qui devraient les animer : « *Ta gueule sale tafiole, les sales pédés comme toi moi je les foutrais en chambre à gaz* », « *cet homo... ce pervers...* », « *l'homosexualité est une déviance* »...

- *Eric, 38 ans, a été placé trente heures en garde à vue à Lyon pour une affaire de faux et usages de faux, puis a été jugé et reconnu coupable. Il ne remet pas en cause la décision de justice, mais reste très marqué par la façon dont se sont comportés les policiers au commissariat. Ils ne lui ont pas permis de prendre les médicaments dont il avait besoin alors qu'il était sous traitement (antidépresseur et anxiolytique). Ils se sont permis de le tutoyer et de l'insulter : « sale pédé », « Toi avec ton pantalon blanc et ton petit cul, on va bien s'occuper de toi en prison »... Plusieurs mois après, Eric est toujours très abattu.*
- *Jacques et son compagnon ont subi une garde-à-voir assez musclée. De surcroît ils ont subi les insultes d'un des agents lors d'un test*

ADN (« Putain, y a pas de salive, mais pour les pipes ils en manquent pas ») ainsi que les rires de différents fonctionnaires présents dans le commissariat. Ils ont dû rester enfermés pendant cinq heures jusqu'à ce qu'ils mettent en avant la séropositivité de l'un d'eux, annonce qui a déclenché leur libération en moins de cinq minutes !

Ces abus de pouvoir empreints d'homophobie vont parfois jusqu'à l'atteinte à l'intégrité physique : humiliation (« *en slip dans une cellule* »), brimades, bousculades. Les victimes n'osent alors plus protester tant elles sont effrayées. Un simple contrôle d'identité dans la rue peut prendre alors des proportions dignes d'un cauchemar.

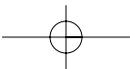
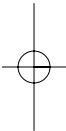
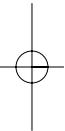
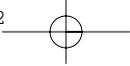
- *A Paris, deux femmes, Sylvie et Marion, ont ainsi été victimes de trois policiers qui les ont physiquement agressées après les avoir arrêtées parce qu'elles roulaient en voiture sur une voie de bus. Extraction violente du véhicule, menottage, coups dans les chevilles et les côtes, coups de pied, de poing... Parce qu'elle souhaitait appeler un ami avocat, un des policiers a écrasé le visage de Sylvie sur le toit du véhicule puis lui a cogné la tête contre la vitre de la voiture de police dans laquelle il l'avait obligée à s'asseoir. Face à ses protestations et menaces de porter plainte, elle a reçu un violent coup de pied dans le genou. Placées en garde-à-voir, elles ont subi alors les railleries d'une dizaine de policiers en uniforme : « C'est la vieille qui bouffe la chatte de l'autre », « Sales gouines », « Vous êtes même pas baisables ». Plus tard, parce que Sylvie protestait contre les traitements qui leur étaient infligés, un des policiers a même tenté de l'étrangler pour lui intimer le silence. L'officier qui convoque ensuite Sylvie pour prendre sa déposition l'invite à porter plainte auprès de l'IGS. Il semble quelque peu douter que des agents aient pu tenir de tels propos et exprime même une*

inquiétude déontologique : « Si ce que vous racontez est vrai, alors j'ai mal à ma police ».

Suite à ces évènements, Sylvie et Marion ont porté plainte à l'IGS.

Les victimes d'homophobie de la part de policiers ou de gendarmes sont relativement démunies. Elles ne savent plus en qui elles peuvent avoir confiance, n'osent pas toujours porter plainte ou ne connaissent pas suffisamment leurs droits. En 2007, les témoignages reçus nous appellent à la plus grande vigilance. Comment accepter que des représentants des forces de l'ordre outrepassent leurs fonctions et se mettent eux-mêmes hors la loi ? Les ministres de la Défense et de l'Intérieur ne peuvent ignorer ces comportements et se

doivent de rappeler leurs personnels au strict respect de la loi et des missions qui leur sont confiées. Une véritable politique de sensibilisation, de prévention et de formation doit être mise en place en direction des nouvelles recrues, mais aussi des policiers et gendarmes plus expérimentés. Nous rappelons que nous proposons et réclavons depuis plus de dix ans la mise en place d'un module de sensibilisation obligatoire destiné aux forces de l'ordre. Il est plus que temps que les bonnes intentions fassent place à des actions concrètes !



Chapitre 11

Politique

Une année pour rien

La période mars 2007-mars 2008 a été marquée par une quasi-absence des problématiques gays et lesbiennes dans le débat politique. Pratiquement aucune avancée législative n'a été enregistrée en matière de lutte contre l'homophobie, d'homoparentalité ou d'égalité des droits entre les couples hétérosexuels et homosexuels. Aucun événement n'a marqué fortement l'actualité, ni engendré de polémiques. Les mois se sont écoulés sans que d'une manière ou d'une autre l'homophobie en France n'ait suscité de réaction politique ou de mouvement d'opinion.

Un sujet absent des élections de 2007

La question de l'homophobie, et plus généralement des discriminations dont sont victimes les lesbiennes et les gays, n'a fait l'objet d'aucun débat pendant les campagnes électorales de 2007. Ces sujets n'ont été qu'exceptionnellement évoqués par les candidats à l'élection présidentielle d'avril-mai et aux élections législatives de juin. Ce qui a frappé durant ces mois politiquement chargés, c'est bien plus le silence face aux enjeux de la lutte contre l'homophobie, qu'une quelconque prise de position de quelque dirigeant que ce soit.

Nous soulignons d'ailleurs dans notre *Rapport sur l'homophobie 2007* que dès l'automne 2006,

au tout début de la campagne présidentielle, les positions des principaux candidats étaient déjà claires¹. Ceux du Parti communiste, du Parti socialiste et des Verts s'étaient dits pour l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples homosexuels, tandis que Nicolas Sarkozy, pour l'UMP, et François Bayrou, pour l'UDF, se rejoignaient sur la proposition d'une union civile réservée aux couples homosexuels (le candidat de l'UDF se distinguant du futur vainqueur en se déclarant favorable à l'ouverture de l'adoption simple pour les couples homosexuels). Une fois connues ces prises de positions des candidats, la question des droits des gays et des lesbiennes a presque totalement disparu du débat politique.

Cette absence traduit simultanément une banalisation bienvenue et un détachement pour le moins troublant. D'une part, il semble que les candidats à l'élection présidentielle se soient sentis obligés de faire connaître leur opinion et leurs propositions en matière d'intégration des homosexuel-le-s, preuve que le sujet est devenu inévitable et que tout programme politique à un niveau national se doit d'intégrer ces questions au même titre que des dizaines d'autres. En ce sens, il y a bien une avancée : on ne peut plus, en 2007, faire l'impasse sur la question de l'égalité de droits entre homosexuels et hétérosexuels. Mais dans le même temps, ces propositions n'ont suscité

¹ *Rapport sur l'homophobie 2007*, p.108

aucun intérêt ni fait naître aucun débat, aucune polémique. Certes, à partir de février 2007 la faible probabilité d'une victoire de Ségolène Royal a dû rassurer la frange la plus homophobe de l'électorat qui n'a pas ressenti le besoin d'agiter le chiffon rouge du mariage homosexuel promis par la candidate socialiste. Mais tout de même, la France a pu vivre une campagne présidentielle et des élections législatives sans que soit posée à aucun moment et de manière un tant soit peu consistante la question de l'homophobie. Pire ! Ce silence autour des discriminations dont sont victimes les lesbiennes et les gays a perduré par la suite.

Peu d'initiatives

Les quelques mois qui ont séparé les législatives de juin 2007 des municipales de mars 2008 ont été marqués par l'absence quasi-totale d'initiatives de la part du gouvernement aussi bien que de la majorité UMP pour remédier à l'inégalité de droits entre hétérosexuels et homosexuels.

Du côté de la majorité, soulignons qu'en août 2007 le régime successoral des couples pacés a été aligné sur celui des couples mariés avec la suppression des droits de succession, et que la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, a présenté le 27 février 2008 un plan « Santé-Jeunes » qui vise notamment à lutter contre l'homophobie et à venir en aide aux jeunes homosexuel-le-s en souffrance psychique. C'est, par ailleurs, à notre connaissance, le premier document gouvernemental à mentionner le terme de lesbophobie. De son côté, l'opposition de gauche a déposé, le 15 janvier 2008, une proposition de loi « *visant à aménager les conditions d'exercice de la parentalité* », à ouvrir l'adoption aux couples homosexuels et à faciliter les délégations partielles d'autorité parentale au sein des familles homoparentales.

Cette proposition de loi n'a suscité aucune réaction, de même que les nombreuses décisions judiciaires en matière d'homoparentalité qui ont marqué la fin de l'année 2007 et le début 2008². Le débat autour de l'homoparentalité, très vif jus-

qu'en 2006, s'est apparemment éteint et, signe des temps, la promesse de campagne de Nicolas Sarkozy de réfléchir à un statut du beau-parent ne semble pas prioritaire. En août 2007, le président de la République avait pourtant chargé Xavier Bertrand, ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, de ce dossier. Mais le rapport que lui a remis le 7 novembre 2007 la Défenseure des Enfants, Dominique Versini, et qui préconise la création d'un « *statut de la tierce personne* » plus large que celui de beau-parent, a été laissé sans suite, à tel point que, le 16 janvier 2008, Xavier Bertrand a cru bon de préciser que ce dossier serait examiné au cours de l'année. Mais rien ne semble le garantir.

Des signes inquiétants

Non seulement la question de la lutte contre l'homophobie n'intéresse plus grand monde au sein de la classe politique, mais l'homophobie même de certains dirigeants perturbe à peine les états-majors des partis. L'illustration la plus effrayante en est l'impunité politique dont bénéficie Christian Vanneste, soutenu par l'UMP en dépit de sa condamnation, confirmée en appel en janvier 2007, pour propos homophobes (cf. encadré ci-contre). Mais les exemples abondent. Sur les 312 membres du groupe UMP à l'Assemblée nationale issus des dernières législatives, 135 sont signataires de l'Entente parlementaire contre l'homoparentalité³. Au sein du gouvernement de François Fillon, Christine Boutin, en charge du Logement et de la Ville, et Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, se sont faites remarquer par des prises de position franchement conservatrices, la première au moment du débat sur le Pacs en 1998-99, la seconde en 2006 lors de la présentation du rapport de la mission Famille de l'Assemblée nationale⁴.

² Cf. chapitre Justice

³ Cf. *Rapport sur l'homophobie 2006*, p.152

⁴ Cf. *Rapport sur l'homophobie 2006*, p.50

Le soutien « *plein et entier* » de l'UMP à Christian Vanneste

Lors des élections législatives de juin 2007 et municipales de mars 2008, l'UMP a montré le peu de cas qu'elle faisait de l'homophobie de Christian Vanneste. Le député du Nord, condamné pour « *injures en raison de l'orientation sexuelle* » en première instance le 24 janvier 2006 et en appel le 25 janvier 2007, a reçu dans les deux cas le soutien de son parti.

A peine six mois après sa condamnation en appel, Christian Vanneste a donc pu siéger sur les bancs de l'UMP à l'Assemblée nationale, comme si de rien n'était ! Certes, l'UMP ne l'a pas investi officiellement pour les élections législatives du mois de juin (Nicolas Sarkozy s'y était engagé dans *Le Figaro* du 31 janvier 2007). Mais la manœuvre de contournement a été si grossière qu'elle n'a trompé personne. Candidat à sa réélection dans la dixième circonscription du Nord (qui regroupe une partie de la ville de Tourcoing et de ses alentours), Christian Vanneste s'est présenté sous l'étiquette du CNIP (Centre National des Indépendants et Paysans) mais sans concurrence de la part de l'UMP. C'est probablement ce qui explique son score de 58% au soir du 17 juin, un score fort peu représentatif de l'audience nationale du CNIP mais très significatif du soutien apporté par l'UMP à un candidat ouvertement homophobe. Une fois effectué ce tour de passe-passe électoral, le parti majoritaire ne s'est d'ailleurs pas gêné pour réintégrer dans ses rangs le député fraîchement réélu, Christian Vanneste apparaissant dans la liste officielle des députés du groupe UMP au lendemain du second tour.

Cette absence totale de scrupules au sein du parti majoritaire a été confirmée quelques

mois plus tard quand la direction de l'UMP a offert à Christian Vanneste la tête de liste pour les municipales à Tourcoing. Probablement impressionné par le score de son député lors des législatives, le parti a vu en lui le meilleur candidat pour affronter le maire sortant, le socialiste Jean-Pierre Balduyck. Le secrétaire général adjoint de l'UMP, Dominique Paillé, l'a d'ailleurs déclaré le 10 janvier 2008 avec un aplomb qui fait froid dans le dos : « *sans hésiter une seule seconde, sans qu'il ait été nécessaire de délibérer* », la commission d'investiture a « *accordé [son] soutien plein et entier à Christian Vanneste* », en insistant sur les « *qualités d'homme* » du candidat à la mairie de Tourcoing.

Cette investiture a provoqué quelques réactions à gauche. Razzye Hammadi, secrétaire national du PS « *chargé de la riposte* », l'a jugée « *indigne* », Aurélie Filippetti, porte-parole du groupe PS à l'Assemblée nationale, l'a qualifiée de « *honte de la République* » et Anne Souyris, porte-parole des Verts, de « *révoltante* ». De son côté, le président de la communauté urbaine de Lille, le socialiste Pierre Mauroy, a appelé les électeurs de Tourcoing à élire « *un maire républicain* », et non un maire « *délinquant* » comme l'a rappelé Bertrand Delanoë. Au-delà de ces réactions, rien, surtout pas à droite. La classe politique française n'est pas plus choquée que cela de voir un homophobe notoire recevoir le soutien d'un grand parti, qui se dit républicain. (cf. communiqués de presse de SOS homophobie, pp. 129-132). C'est donc avec soulagement que nous avons appris le 9 mars 2008 la défaite de Christian Vanneste dès le premier tour des élections municipales.

Condamné pour homophobie, M. Vann

LE DÉPUTÉ (UMP) du Nord Christian Vanneste sera candidat aux législatives sous l'étiquette CNI-UMP. Le 25 janvier, cet élu avait été condamné pour « injures homophobes » par la cour d'appel de Douai. En janvier 2005, quelques semaines après la promulgation de la loi réprimant les propos injurieux ou diffamatoires « en raison de l'orientation sexuelle », il avait déclaré à *La Voix du Nord* que l'homosexualité était une « menace pour la survie de l'humanité ». « Je n'ai pas dit qu'elle était dangereuse, j'ai dit qu'elle était inférieure à l'hétérosexualité. Si on la poussait à l'universel, ce serait dangereux

pour l'humanité », justifiait-il.

Dix jours plus tard, cet ancien professeur de philosophie qui s'était fait connaître en rédigeant un amendement contesté sur le rôle « positif » de la colonisation précisait dans *Nord Eclair* : « Je critique les comportements, je dis qu'ils sont inférieurs moralement. » La cour d'appel avait condamné M. Vanneste à 3 000 euros d'amende et 6 000 euros de dommages-intérêts en soulignant que Félu avait « manifesté de manière outrageante son intolérance ». « Il s'agit d'une présentation tendancieuse de l'homosexualité qui était de nature à susciter chez les

De même, la préparation des municipales a donné l'occasion à l'UMP de montrer le peu de cas qu'elle faisait du respect des valeurs républicaines. Outre le soutien apporté à Christian Vanneste à Tourcoing, l'UMP a multiplié début 2008 les concessions faites à la droite extrême et à l'extrême droite : rapprochement à Lyon entre l'UMP Dominique Perben et les partisans de Charles Millon, ancien allié du FN, investiture à Marnagnane, près de Marseille, de l'ex-frontiste Daniel Simonpieri, alliance au niveau national avec le Mouvement pour la France de Philippe de Villiers. L'UMP n'est pas toujours très regardante sur le pedigree des candidats qu'elle soutient.

Mais le Parti Socialiste n'est pas en reste et sa gestion de l'homophobie de certains de ses dirigeants en Martinique n'est pas à son honneur. En octobre 2006, Marlène Lanoix, première

secrétaire de la fédération socialiste de Martinique, avait qualifié le Pacs de « *dérive de société décadente* » et Raymond Occolier, conseiller régional de l'île et maire du Vauclin, avait déclaré qu'il préférerait « *démissionner du poste de maire plutôt que de célébrer un mariage homosexuel* », propos en contradiction complète avec les prises de position du PS sur le sujet. Cela ne semble pas avoir dérangé la direction du parti qui a investi Raymond Occolier dans la quatrième circonscription de Martinique pour les législatives, tandis que le 14 décembre 2007, la commission nationale des conflits du PS, saisie sur le cas de ces deux élus homophobes, préférerait leur adresser un simple blâme plutôt que de les exclure temporairement du parti. Le PS a par ailleurs envoyé sur place une mission de l'association Homosexualités et Socialisme pour rencontrer les dirigeants locaux.

1 este candidat CNI-UMP aux législatives

lecteurs des réactions de rejet », soulignaient les juges.

Quelques jours plus tard, Nicolas Sarkozy, alors président de l'UMP, avait pris ses distances avec Christian Vanneste. Cet élu ne « sera pas réinvesti aux législatives », avait-il assuré dans un entretien au *Figaro*.

Voilà donc M. Sarkozy contredit. Christian Vanneste se représentera bien dans la 10^e circonscription du Nord, où il est bien implanté. Le député européen (UMP) Jacques Toubon devrait d'ailleurs venir le soutenir lors d'un meeting, le 21 mai. Face à lui, Christian Van-

neeste trouvera Najat Azmy, une « parachutée » du Parti socialiste.

Interrogé par *Le Monde*, Thierry Lazaro, secrétaire de l'UMP-Nord, justifie ce choix. « De facto, nous soutenons Christian Vanneste, investi par le CNI, car il a le soutien des militants locaux de l'UMP, du secrétaire départemental, etc., précise-t-il. Mon boulot, c'est l'équité, elle n'a pas toujours été respectée lors de son procès. Christian Vanneste est un homme de terrain, que nous jugeons sur son efficacité dans cette circonscription. » ■

ANNE CHEMIN
ET GÉOPROY DEFFRENNES (À LILLE)

Le Monde, 18 mai 2007

La disparition quasi-totale des questions gays et lesbiennes du débat public, la compromission de certains états-majors politiques avec des élus ouvertement homophobes, l'absence de mobilisation contre Christian Vanneste (cf. encadré p. 125) ne peuvent laisser totalement indifférents et nous conduisent à nous interroger.

Dans notre précédent *Rapport*, nous constatons déjà un net recul de la prégnance de la problématique de l'homophobie dans l'actualité politique à partir de l'automne 2006, un recul qui s'est confirmé au cours de l'année 2007 et des premiers mois de 2008. Nous sommes bien loin de la fin des années 90 et des polémiques autour du Pacs, bien loin aussi des lois de 2001, 2003 et 2004 pénalisant les discriminations et agressions homophobes, loin aussi des discussions des années 2005 et 2006 autour de l'homoparentalité. Depuis la fin de l'année 2006, et après une décennie de progrès, de débats et de frictions, les dossiers de l'égalité des droits

entre hétérosexuels et homosexuels et de la lutte contre l'homophobie marquent clairement le pas. Il ne se passe plus grand-chose.

On peut estimer, probablement à juste titre, que beaucoup a déjà été fait, relativement vite d'ailleurs, et qu'il faut peut-être laisser le temps à la société française de digérer ces avancées sociales pour qu'elle puisse d'autant mieux accepter les suivantes, tout aussi nécessaires. Mais la chronique des derniers mois écoulés laisse songeur, pour ne pas dire inquiet. Il ne faudrait pas que faute d'avancer, nous ne finissions par reculer ! Et certains signes ne sont pas rassurants. La vigilance semble faiblir et la résistance fléchir. En un sens, le combat contre l'homophobie, après avoir dû s'imposer, s'est peut-être banalisé, perdant alors en vigueur ce qu'il aurait gagné en acceptation. Ce ne serait pas totalement dommageable, à condition que le monde politique n'en reste pas là car ce n'est pas suffisant.

SOS homophobie alerte les députés et sollicite leur soutien

En décembre 2007, SOS homophobie a adressé un exemplaire du *Rapport sur l'homophobie 2007* à chaque député élu en juin, avec des exemples de témoignages reçus de chaque région de France. L'association appelait les parlementaires à soutenir une politique ambitieuse de prévention de l'homophobie à l'école et de sensibilisation de l'ensemble des personnels éducatifs et médico-sociaux.

Nous avons reçu seize réponses aussi bien de députés de gauche que de droite, dont celle de M. Jean-Paul Lecocq (Seine-Maritime) qui a souhaité nous rencontrer. M. Jean-Claude Perez (Aude) s'est déclaré prêt à nous apporter son « *meilleur appui pour toutes les actions* » que nous souhaiterions entreprendre « *pour*

faire reculer ce fléau qu'est l'homophobie ». Mme Ceccaldi-Reynaud (Hauts-de-Seine) se dit « *très sensibilisée à [notre] cause* » et prête à soutenir nos propositions, tandis que le président de groupe UMP Jean-François Copé soutiendra « *le renforcement des sanctions à l'encontre de toutes les discriminations* ».

D'autres députés ont adressé une question écrite au gouvernement : Frédéric Lefèbre (Hauts-de-Seine), Frédéric Cuvillier (Pas-de-Calais), Jean-Claude Fruteau (Réunion), Christophe Sirugue (Saône-et-Loire) et Marie-Line Reynaud (Charente). Au 15 mars 2008, les ministères interrogés n'avaient répondu à aucune d'entre elles.

COMMUNIQUÉ DU 29 AVRIL 2007

Quel candidat à la présidentielle veut lutter contre la progression de l'homophobie ?

Le Parlement européen a adopté jeudi à Strasbourg une résolution condamnant la montée de l'intolérance envers l'homosexualité en Europe. La motion cite notamment des événements et des déclarations homophobes partout en Europe ces derniers mois. Par exemple l'interview de l'évêque de Namur, Mgr Léonard, qui avait qualifié l'homosexualité d'anormale ou encore les récentes déclarations du ministre polonais de l'Education qui avait annoncé son intention de déposer un projet de loi punissant tous les enseignants qui défendraient à l'école les droits des homosexuels et lesbiennes. Un autre projet visant à écarter les homosexuels polonais de certains emplois y est également dénoncé.

SOS homophobie recueille chaque jour des témoignages de gays et lesbiennes discriminés, insultés, agressés en France. Une agression physique est signalée tous les deux jours et demi. Sans compter toutes celles et tous ceux qui ne témoignent pas.

Bien que les agressions contre les homosexuel(le)s ne soient pas souvent médiatisées, deux d'entre elles l'ont été ces derniers jours.

D'abord l'agression d'un homosexuel de 50 ans, dans un square de Brive-la-Gaillarde, qui est toujours hospitalisé au CHU de Limoges. Il a été placé dans un coma artificiel et son état était jugé grave mercredi. Deux jeunes hommes d'une vingtaine d'années, ont été mis en examen pour « violences en réunion à caractère homophobe », mardi soir à Tulle. Les deux jeunes gens s'étaient rendus dimanche soir dans un jardin public, habituel rendez-

vous des gays, dans l'intention avouée de « casser du pédé ». Après avoir déversé un flot d'injures à caractère homophobe, les agresseurs auraient passé à tabac le quinquagénaire.

Ensuite, le procès de deux jeunes gens qui avaient jeté un homosexuel dans un canal de Nancy en août 2003, causant sa mort par noyade, a démarré jeudi à huis clos devant la cour d'assises des mineurs de Nancy. Les accusés, 17 ans au moment des faits, étaient repartis sans répondre aux appels à l'aide de l'homme, qui, ne sachant pas nager, a fini par se noyer. Aujourd'hui âgés de 20 ans, ils sont poursuivis pour "violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner, avec préméditation et en raison de l'orientation sexuelle de la victime". Ils avaient l'intention de casser du pédé et ils le reconnaissent.

SOS homophobie assure les familles et les ami(e)s des victimes de sa solidarité et de son soutien.

SOS homophobie se félicite que les sujets relatifs au mariage homosexuel et à l'adoption aient eu leur place pendant la campagne électorale. Cependant, comme nous le soulignons depuis plusieurs années, il est impératif de mettre en œuvre une politique volontariste et courageuse de lutte et de prévention de l'homophobie, notamment en milieu scolaire car les agresseurs, comme on le voit une nouvelle fois dans ces deux affaires, sont souvent jeunes.

COMMUNIQUÉ DU 18 JUIN 2007

Lutte contre l'homophobie : SOS homophobie dénonce le double langage de l'UMP

Christian Vanneste, député UMP de la 10^{ème} circonscription du Nord, a été condamné en appel en janvier 2007 pour injure envers les homosexuels, sur la base d'une loi votée par la majorité UMP. A l'issue du jugement, Nicolas Sarkozy avait fermement condamné ces propos et indiqué au Figaro que l'UMP ne le réinvestirait pas aux élections législatives. Valérie Pécresse, porte-parole de l'UMP, avait déclaré que les instances de l'UMP seraient saisies de la situation de ce député⁵.

Aujourd'hui, SOS homophobie constate que Christian Vanneste, réélu sans être étiqueté UMP, a disposé du soutien de tous les responsables locaux de ce parti, qu'aucun candidat UMP ne lui a été opposé, et qu'il a de plus participé, le 22 mai, au buffet organisé à Matignon en l'honneur des parlementaires UMP par le Premier ministre François Fillon. SOS homophobie dénonce ce soutien et demande à l'UMP de retrouver un minimum de cohérence avec ses engagements en ne permettant pas à M. Vanneste d'appartenir au nouveau groupe UMP de l'Assemblée.

Par ailleurs, Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud, qui a été condamnée pour diffamation par le tribunal correctionnel de Nanterre (jugement confirmé par la cour d'appel de Versailles

⁵ M. Vanneste a notamment déclaré : "L'homosexualité est une menace pour la survie de l'humanité", "Je connais beaucoup de jeunes homosexuels et je leur apporte mon aide en les dirigeant vers des médecins de façon à ce qu'ils puissent être aidés et soignés", "L'homosexualité est inférieure à l'homosexualité", "Le comportement homosexuel est un comportement sectaire".

le 26 avril 2007) pour avoir insinué qu'un militant socialiste homosexuel avait des penchants pédophiles, a été investie par l'UMP pour reprendre l'ancienne circonscription de Nicolas Sarkozy dans les Hauts-de-Seine, et a été élue au premier tour.

Ainsi, en soutenant Christian Vanneste et en investissant Joëlle Ceccaldi-Raynaud, l'UMP tient un double langage inadmissible. Officiellement l'UMP dénonce l'homophobie, mais par ses décisions politiques elle envoie en fait à l'opinion le signal que les propos et amalgames homophobes sont finalement des écarts négligeables. M. Sarkozy avait annoncé en janvier 2006 qu'il exclurait Christian Vanneste. L'UMP a en fait exclu en mai ses candidats dissidents, montrant qu'il est à ses yeux plus grave de chercher les suffrages du peuple que d'injurier les homosexuel-le-s ou d'insinuer qu'ils sont pédophiles.

Enfin, SOS homophobie se félicite de la défaite, dès le premier tour, du candidat PS à la Martinique Raymond Occolier, qui, en opposition frontale avec le projet du PS, avait entre autres déclaré le 1^{er} octobre 2006 : « *J'ai été élevé dans les valeurs de la chrétienté, je l'affirme, je ne veux pas de mariage homosexuel. Dans la Bible, Dieu dit que c'est une abomination.* »

SOS homophobie attend de tous les partis politiques une détermination sans faille et sans équivoque dans la lutte contre l'homophobie.

COMMUNIQUÉ DU 29 JUIN 2007

A la veille de la Marche des fiertés de Paris, l'UMP récompense Christian Vanneste

Christian Vanneste, ancien député UMP réélu le 17 juin sous la bannière CNI, vient d'être intégré dans le nouveau groupe UMP de l'Assemblée Nationale.

Il avait affirmé, entre autres, dans La Voix du Nord le 26 janvier 2005 que « *l'homosexualité est inférieure à l'hétérosexualité* ». Il a été condamné pour ces propos injurieux et discriminatoires par la Cour d'appel de Douai le 25 janvier 2007.

Les propos de Christian Vanneste sont intolérables dans un Etat de droit où chaque citoyen a droit au respect.

C'était également la position de Nicolas Sarkozy, alors candidat à l'élection présidentielle, qui avait jugé les propos de Christian Vanneste « inadmissibles » et « intolérables » et s'engageait à exclure ce député de l'UMP, en cas de récidive.

Christian Vanneste a maintenu et réitéré ses propos, sur son blog et dans les médias. Il a même tenté de s'autoamnistier en déposant le 6 juillet 2006 une proposition de loi qui aurait ramené les injures homophobes à une simple « *opinion* ».

Ainsi, en accueillant Christian Vanneste dans son groupe parlementaire à la veille de la Marche des fiertés, la majorité UMP n'a semble-t-il qu'un seul à message à adresser aux gays et lesbiennes de France : le mépris de ce qu'ils et elles sont.

Le Président de la République s'était engagé durant la campagne électorale à favoriser la prévention de l'homophobie. Cette première décision va à l'opposé de l'objectif annoncé.

COMMUNIQUÉ DU 4 DÉCEMBRE 2007

Lutte contre l'homophobie : SOS homophobie appelle les députés à agir

L'association SOS homophobie vient d'adresser son Rapport 2007 sur l'homophobie à tous les députés, afin de les sensibiliser à la réalité de ces manifestations de rejet partout en France.

Le renforcement ces dernières années des dispositions législatives réprimant l'homophobie était nécessaire. Mais il ne suffit pas pour lutter efficacement et durablement contre l'homophobie.

SOS homophobie invite les députés à mettre en place une politique nationale ambitieuse et cohérente de prévention, afin de déconstruire les préjugés qui nourrissent les actes et propos homophobes, en particulier dans le milieu scolaire et dans le monde du travail, mais également dans les services de santé, les services sociaux, judiciaires, et au sein des forces de l'ordre.

Les interventions et actions de l'association, tant en milieu scolaire que professionnel, confirment la vision caricaturale et négative que de nombreux jeunes et moins jeunes ont encore de l'homosexualité, avec pour conséquences les incivilités, insultes, violences et crimes ayant pour origine l'orientation sexuelle supposée de la victime.

Au même titre que le racisme, le sexisme ou l'antisémitisme, l'homophobie est un fléau qu'il convient de combattre par tous moyens.

L'association demande en conséquence aux députés leur appui dans les actions décrites dans le Rapport et soutiendra toutes initiatives prises dans leur circonscription pour faire reculer l'homophobie (sensibilisation en milieu scolaire et universitaire, relais dans les collectivités locales, entre autres).

SOS homophobie se félicite par avance des actions des députés, et publiera les résultats de leurs initiatives et engagements.

COMMUNIQUÉ DU 14 JANVIER 2008

L'UMP soutient un condamné pour propos homophobes comme candidat aux municipales à Tourcoing

Christian Vanneste est officiellement soutenu sans réserve par l'UMP comme candidat aux municipales dans la ville de Tourcoing (Nord).

Christian Vanneste, Député UMP de la 10^{ème} circonscription du Nord, condamné pour des propos injurieux et discriminatoires à l'égard des homosexuels par la Cour d'appel de Douai le 25 janvier 2007, n'a jamais hésité à utiliser son mandat de Parlementaire pour exprimer son homophobie (« *L'homosexualité est une menace pour la survie de l'humanité* », « *Je connais beaucoup de jeunes homosexuels et je leur apporte mon aide en les dirigeants vers des médecins de façon à ce qu'ils puissent être aidés et soignés* », « *L'homosexualité est inférieure à l'hétérosexualité* », « *Le comportement homosexuel est un comportement sectaire* »).

Les propos de Christian Vanneste sont intolérables dans un Etat de droit où chaque citoyen a droit au respect.

C'était également la position de Nicolas Sarkozy, alors candidat à l'élection présidentielle, qui avait jugé les propos de Christian Vanneste « inadmissibles » et « intolérables » et s'engageait à exclure ce député de l'UMP, en cas de récidive.

Christian Vanneste a maintenu et réitéré ses propos, sur son blog et dans les médias. Il a même tenté de s'autoamnistier en déposant le 6 juillet 2006 une proposition de loi à l'Assemblée Nationale, appuyée sur des arguments tirés de la Bible, qui aurait légalisé les propos homophobes en les assimilant à une simple « *opinion* ».

La désignation de Christian Vanneste par l'UMP ne peut que consterner les citoyens attachés à la démocratie et à la lutte contre les discriminations, et génère de sérieux doutes quant aux engagements de Nicolas Sarkozy et de son gouvernement en matière de lutte contre les discriminations homophobes.

SOS homophobie regrette que l'UMP n'ait pas exclu Christian Vanneste, comme le seraient, sans aucun doute, des individus racistes ou antisémites.

COMMUNIQUÉ DU 3 FÉVRIER 2008

A quand un mariage homosexuel à l'Elysée ?

Nicolas Sarkozy et Carla Bruni se sont mariés samedi. C'est le troisième mariage du Président de la République. De leur côté, Claire et Natacha, Abdel et Julien, Maxime et Antoine, Isabelle et Caroline... aimeraient aussi se marier, juste une fois. Mais en France ils n'en ont pas le droit. SOS homophobie souhaite beaucoup de bonheur aux nouveaux mariés, et renouvelle sa demande d'ouverture du mariage aux couples homosexuels.

Chapitre 12

Presse

Peu d'évolutions

Comment la presse française rend-elle compte de l'actualité et des débats autour de l'homosexualité, de l'homophobie, de l'ouverture du mariage aux couples homosexuels et de l'homoparentalité ? Donne-t-elle à ses lecteurs des clés pour comprendre les enjeux de ces questions de société ou essaie-t-elle d'orienter leur opinion ? S'en tient-elle à des éléments factuels ou alimente-t-elle la réflexion ?

Pour répondre à ces questions, nous avons suivi de mars 2007 à février 2008 les principaux quotidiens et hebdomadaires nationaux (*La Croix*, *Le Figaro*, *Libération*, *Le Monde*, *Ouest France*, *Le Parisien*, *L'Express*, *Marianne*, *Le nouvel Observateur* et *Le Point*) ainsi que, pour la première fois, le quotidien *20 minutes* et la presse féminine.

Les quotidiens

20 minutes, médaille rose

Pour la première fois cette année, nous avons suivi l'édition parisienne du journal gratuit *20 minutes*, devenu en quelques années le premier quotidien français par son lectorat. Il est distribué principalement le matin dans les transports en commun et son lectorat est avant tout constitué de salariés.

D'une manière générale, *20 minutes* accorde une attention plus soutenue que les autres quo-

tidien à tout ce qui concerne l'homophobie ou l'homosexualité, en dépit de son format réduit. Nous avons ainsi relevé 67 brèves d'actualité française, internationale et culturelle en un an, soit plus d'une par semaine en moyenne. Si ces sujets sont traités principalement sous forme de brèves, la sélection des faits présentés montre bien que le journal dénonce les discriminations et l'homophobie sous toutes leurs formes.

Ainsi dans l'actualité française, *20 minutes* semble attaché à la lutte contre les discriminations, notamment au travail, et rend compte à plusieurs reprises des positions de la Halde, ainsi que des décisions de justice relatives à l'adoption et au congé de paternité. Il a consacré un article à la procédure du ministère de l'Intérieur qui a conduit à l'arrêt du magazine gay *illico*¹. Sur le plan politique, la Marche des fiertés parisienne et ses revendications sont annoncées dans deux rubriques de la même édition², l'ambiguïté du soutien de l'UMP à Christian Vanneste lors des législatives est abordée à trois reprises et la condamnation pour diffamation de la maire UMP de Puteaux est annoncée. Surtout, *20 Minutes* est le quotidien qui a le plus souvent rendu compte des procédures judiciaires visant les responsables de meurtres et agressions homophobes (six cas). Enfin, le journal retient d'une enquête sur la sexualité des Français que l'homo-

¹ *20 minutes*, 3 mai 2007

² *20 minutes*, 29 juin 2007

sexualité est mieux tolérée³, et dénonce dans ses pages « sports » une « *plaisanterie douteuse* » de Didier Deschamps⁴.

L'actualité homosexuelle internationale est illustrée par des brèves sur les revendications et manifestations en Italie et en Israël. L'homophobie d'Etat polonaise fait l'objet d'un article⁵ et l'engagement d'Elton John est ainsi relayé : « *Elton John attaque les culs-bénits. L'internationale des calotins en a pris pour son grade* »⁶. Dans un article sur le viol d'un jeune Français à Dubaï, la journaliste met bien entre guillemets l'expression « avouer son homosexualité ».

C'est seulement dans les rubriques culturelles que quelques articles sont signés, mettant en valeur la bande dessinée *Dans la peau d'un jeune homo* de Hugues Barthe⁷ et le film *Les témoins* d'André Téchiné⁸. L'article consacré à un téléfilm sur la vie de Jean-Paul II lui reproche de ne pas avoir rappelé ses positions sur l'homosexualité⁹. *20 minutes* banalise l'homosexualité en annonçant dans l'agenda culturel les festivals de cinéma et de théâtre gays et lesbiens, les soirées clubbing et les salons, ou en traitant *Têtu* comme n'importe quel média généraliste dans sa *Revue de presse*¹⁰. Le numéro de la Saint-Valentin 2008 ne fait pas l'impasse sur les messages d'amour et les soirées homosexuels et les clichés de *Voici* sur Marc-Olivier Fogiel et son ami sont qualifiés de « *joli numéro d'hypocrisie nappé de mauvais goût* »¹¹. Enfin, une recherche sur les éditions des autres villes montre une attention aux événements locaux : projet de centre LGBT à Bordeaux, manifestations de militants à Strasbourg, articles sur les Marches des fiertés et sur une association nantaise...

A l'évidence, la rédaction de *20 minutes* a intégré l'actualité LGBT : le lectorat homosexuel du quotidien n'aurait ainsi presque pas eu besoin de lire un journal gay ou lesbien pour être *a minima* informé de ce qui le touche spécifiquement.



20 minutes, 14 mai 2007

La Croix, inquiet pour la famille

L'homoparentalité, l'homosexualité ou les questions de genre ne sont pas les thèmes les plus abordés par le quotidien qui rappelle régulièrement qu'ils ne sont pas prioritaires face à des sujets selon lui plus urgents et plus graves. Pour autant, *La Croix* suit de très près l'évolution du droit familial avec en arrière-plan la grande crainte d'une égalité pour les couples de même sexe. Cette idéologie y est presque quotidienne tant le journal n'a de cesse de recentrer « *la recherche de la vérité* » sur La Famille, en n'oubliant jamais de rappeler qu'elle se compose d'un homme et d'une femme... pour le bien de l'enfant évidemment !

3 *20 minutes*, 14 mars 2007

4 *20 minutes*, 22 mai 2007 ; cf. aussi p. 160

5 *20 minutes*, 1er juin 2007

6 *20 minutes*, 23 mars 2007

7 Cf. ci-dessus

8 *20 minutes*, 7 mars 2007

9 *20 minutes*, 25 octobre 2007

10 *20 minutes*, 20 décembre 2007

11 *20 minutes*, 3 septembre 2007

Jusqu'aux élections présidentielle et législatives du printemps 2007, *La Croix* sort sa « grosse artillerie » : son courrier des lecteurs. Certes, quelques articles semblent ouvrir le débat ou du moins informer d'une réalité complexe, mais avec toujours en toile de fond une idéologie conservatrice et des mots bien choisis. En avril 2007, *La Croix* analyse ainsi ce que proposent les candidats à l'élection présidentielle sur le thème « *Famille et homosexualité* ». Après avoir rappelé que Ségolène Royal était « *personnellement réticente au mariage et à l'adoption avant de se mettre au diapason* », le quotidien affirme que de toute façon la loi sur l'adoption plénière « *serait difficile à transposer aux homosexuels* »¹². Le mois suivant, un papier intitulé « *Adoption internationale et homoparentalité, le dilemme* » donne la parole à Médecins du Monde à propos de l'adoption homoparentale et ouvre le dialogue mais en mélangeant les genres au point de ne plus savoir qui parle : *La Croix* ou l'ONG¹³?

Le journal laisse en fait au courrier de ses lecteurs le soin de réaffirmer ses valeurs. Et la réponse à cet article sur l'adoption ne se fait pas attendre : « *il aurait été souhaitable que vous rappelez votre attachement aux valeurs de la famille et au droit de l'enfant à être élevé dans une famille normalement constituée* »¹⁴. La parole se libère et les idées apparaissent vraiment dans une série de courriers déclenchée par un article du mois de février 2007 sur l'homoparentalité, qui nous vaut un florilège de propos conservateurs où l'on parle « *d'OGM, organisme généalogiquement modifié* » et où est comparée la graine de maïs avec le « *petit d'homme* ». On y évoque aussi « *l'harmonie homme-femme* », le danger du mariage gay « *qui plus que la polygamie serait un changement complet de civilisation* »¹⁵ ou encore « *cette préférence [qui] n'est pas une identité* » en réaction à un bon papier sur une maison d'accueil pour jeunes homosexuel-le-s¹⁶.

En réalité, *La Croix* s'est trompée. Il attendait (ou souhaitait ?) une campagne présidentielle sur les questions familiales et le reconnaît : « *La présidentielle ne s'est pas jouée sur les valeurs familiales* »¹⁷. Mais, la remarque est à noter, « *les propositions de Ségolène Royal en faveur de l'homoparentalité ne l'ont pas desservie* ». Le papier reprend, quand même, un sondage Sofres confirmant l'évolution positive de la mentalité des Français envers l'homosexualité et l'adoption par des couples homosexuels, mais se sent rassuré par « *le discours très ferme de la candidate sur les valeurs familiales et son souci de protéger la famille dans sa forme classique* ».

Après les élections, les articles sur ces thèmes se font beaucoup plus rares et ne semblent plus intéresser le courrier des lecteurs. Le quotidien se fait comme à son habitude l'écho des faits divers à caractère homophobe, sans autre commentaire et de manière assez brève. Mais il reste très attentif aux décisions de justice liées à l'homoparentalité, au mariage de personnes du même sexe et à l'ouverture des droits à l'adoption qui provoquent de plus longs développements¹⁸ sans forcément de parti pris évident.

En 2007-2008, *La Croix* fait moins appel que les années précédentes aux habituels spécialistes dont l'ouverture d'esprit ne risque pas d'aller à contresens de sa définition de la famille et ses articles semblent moins catégoriques. Guettons donc le courrier des lecteurs !

Le Figaro, des progrès peu convaincants

En 1998 lors du débat sur l'adoption du Pacs, le *Figaro* avait relayé le discours des opposants à

¹² *La Croix*, 10 avril 2007

¹³ *La Croix*, 14 mai 2007

¹⁴ *La Croix*, 11 juin 2007

¹⁵ *La Croix*, 19 et 28 mars 2007

¹⁶ *La Croix*, 16 mai et 4 juin 2007

¹⁷ *La Croix*, 11 mai 2007

¹⁸ *La Croix*, 28 novembre et 5 décembre 2007, 10 et 23 janvier 2008

cette proposition de loi. Il semble que dix ans plus tard les choses aient peu changé.

Lors de la Journée mondiale contre l'homophobie du 17 mai 2007, *Le Figaro* s'intéresse au monde de l'entreprise¹⁹. L'auteur de l'article utilise les chiffres de SOS homophobie et donne la parole à la présidente de l'Autre Cercle qui rappelle que sexisme et homophobie sont liés, surtout « *dans les milieux traditionnellement masculins et normatifs comme la banque et l'industrie* », lesquels représentent sans doute une part importante du lectorat du *Figaro* !

Lors de la Marche des Fiertés du mois suivant, le quotidien expose quelles sont les revendications des associations, la position du gouvernement et les négociations en cours²⁰. Bien que le nouveau président de la République soit opposé à l'ouverture du droit au mariage et à l'adoption pour les couples homosexuels, *Le Figaro* rappelle que le gouvernement est prêt au dialogue en proposant la création d'un statut de beau-parent. L'article souligne aussi que les associations reconnaissent les progrès accomplis. Peu avant le second tour de l'élection présidentielle, *Le Figaro* publiait une tribune dans laquelle plusieurs personnalités se déclaraient en faveur de Nicolas Sarkozy²¹. Ainsi, Pascal Houzelot, président de la chaîne LGBT Pink TV, énumère les « actions » qui font du président de l'UMP (qui « *respecte l'identité des gays* ») le meilleur candidat selon lui pour défendre les droits des minorités sexuelles. Il partage sa tribune avec l'ancien ministre de la Justice Jean Foyer qui appelle les catholiques à voter Sarkozy pour contrer Royal qui « *cédera à ses alliés d'extrême gauche et instaurera le mariage et l'adoption pour des homosexuels* » si elle est élue.

Le député Christian Vanneste est décrit par *Le Figaro* comme un très bon candidat aux élections municipales. Sa condamnation pour propos homophobes démontre « *comment on tue la liberté d'expression* » d'après le site libertepolitique.com, dont le quotidien donne le lien à la fin d'un article. Le léger aspect *gay friendly* du

Figaro s'efface donc dès que les impératifs politiques l'exigent.

Les nombreuses agressions homophobes qui ont eu lieu en 2007 suscitent peu de réactions dans les colonnes du journal²². Par contre, lorsque la CEDH condamne la France dans les affaires d'adoption, cela fait « *l'effet d'une bombe* » « *susceptible de provoquer une très vive controverse dans le pays* »²³. On sent que cette décision ne déclenche pas l'enthousiasme du *Figaro*. De même, les exécutions d'homosexuels en Iran et les violences homophobes en Russie ne semblent pas intéresser le quotidien qui préfère se scandaliser qu'une famille d'accueil anglaise chrétienne ait dû renoncer à élever des enfants abandonnés à la suite de la loi sur l'égalité qui l'« *obligerait* » à faire connaître l'homosexualité aux adolescents qu'elle élève et à les « *emmener dans les réunions d'associations gays* »²⁴. Cet article laisse penser que les homosexuels veulent imposer leurs idées aux adolescents (éternel fantasme du prosélytisme) et que ce sont les chrétiens qui sont persécutés. Enfin, *Le Figaro littéraire* donne la parole à des psys qui dénoncent « *le communautarisme gay envahissant* » et nous assènent la vieille rengaine du « *caractère fondamental de la différence des sexes [...] qui permet la rencontre avec l'autre* »²⁵.

Malgré ses efforts, *Le Figaro* ne parvient pas à masquer l'idée négative qu'il se fait des revendications LGBT pour l'égalité des droits. Si un projet de loi sur le mariage et l'adoption était présenté un jour au Parlement, il serait surprenant qu'on ne retrouve pas dans les colonnes du *Figaro* les arguments utilisés lors du débat sur le Pacs...

¹⁹ *Le Figaro*, 18 mai 2007

²⁰ *Le Figaro*, 30 juin 2007

²¹ *Le Figaro*, 5 mai 2007

²² A l'exception du meurtre homophobe de Cambrai, mentionné par une brève dans l'édition du 23 janvier 2008.

²³ *Le Figaro*, 23 janvier 2008

²⁴ *Le Figaro*, 26 octobre 2007

²⁵ *Le Figaro littéraire*, 12 avril 2007

Le Monde, une régularité sans faille

Enquête des Pays-Bas sur l'homosexualité dans le monde²⁶, propos homophobes du président iranien Mahmoud Ahmadinejad²⁷, retour en force des Eglises conservatrices²⁸, agressions homophobes en France²⁹ : *Le Monde* continue en 2007-2008 à nous informer sur l'évolution des conditions de vie des homosexuel-le-s à travers la planète et dénonce régulièrement les actes et les pratiques homophobes. Cette dénonciation s'accompagne qui plus est d'un appel à de réelles avancées en matière d'égalité de droits entre homosexuels et hétérosexuels. *Le Monde* réaffirme ses positions quant au retard français face aux réformes déjà bien avancées dans les pays européens³⁰ et n'hésite pas à nous faire connaître des personnalités de la lutte contre l'homophobie à travers le monde (Konato Otsuyi « *homosexuelle déclarée et candidate du parti démocrate* » au Japon³¹ ou Piedra Cordoba qui, « *élue en 2003 au parti libéral colombien, a contribué à moderniser le débat politique et la législation colombienne, en introduisant les grandes questions sociétales, du droit des femmes à celui des afro-descendants ou des homos* »³²).

Par ailleurs, *Le Monde* nourrit avec constance dans ses pages « idées » ou « livres » une réflexion sur la sexualité, les genres, l'homoparentalité ou l'homophobie et permet à des intellectuels appartenant à différents courants de pensées de donner leur avis. Nous l'avons constaté avec *Le Monde des livres* du 13 juillet 2007 consacré à « *la valse des identités* » ou les articles (et les questionnements) de l'écrivain Michel Schneider (« *les deux sexes s'emboîtent tant bien que mal, se complètent peu. Ils ne sont pas faits l'un pour l'autre, mais l'un par l'autre* »³³), de la philosophe Sylviane Agacinski (« *on peut élever un enfant sans qu'il y ait nécessairement un couple des deux sexes mais l'établissement de la filiation, pour un enfant, doit se faire de façon bilatérale qui désigne le côté mâle et le côté*

femelle, même lorsqu'il y a don de gamètes »³⁴) ou du sociologue Eric Fassin (« *Faut-il ouvrir le mariage aux couples homosexuels ?* » et « *Préserver nos institutions de l'homosexualité, n'est-ce pas fonder l'homophobie en droit ?* »³⁵). *Le Monde* démontre également que le social et le culturel sont indissociables dans la lutte contre les discriminations avec un article consacré à une pièce de théâtre : « *Quand les jeunes de banlieue se dressent contre l'homophobie* »³⁶.

Nous saluons donc une fois encore les analyses de fond et le sérieux porté par *Le Monde* aux sujets concernant l'homosexualité, la transsexualité et les questions de genre. A travers des articles constructifs, le quotidien établit un débat contradictoire permettant aux lecteurs de mener leur propre réflexion à partir d'éléments fiables tant au niveau national qu'international.

Le Parisien : allez ! encore un effort !

Le journal suit de très près les affaires à caractère homophobe et, comme à son habitude, ne manque pas d'alerter les homosexuels du risque encouru. Une affaire criminelle secouant la communauté gay de la ville de Groningen en Hollande s'ouvre ainsi sur les risques d'Internet et des relations sexuelles non protégées³⁷. D'ailleurs, *Le Parisien* alerte à plusieurs reprises sur les risques d'agressions homophobes multipliés par l'anonymat d'Internet, mais aussi encourus sur les lieux de drague. En témoigne le cas dramatique d'un homosexuel noyé à Nancy³⁸.

²⁶ *Le Monde*, 7 août 2007

²⁷ *Le Monde*, 26 septembre 2007 : « *En Iran, nous n'avons pas d'homosexuels, comme dans votre pays* ».

²⁸ *Le Monde*, 15 mars 2007

²⁹ *Le Monde*, 18 août et 27 avril 2007

³⁰ *Le Monde*, 15 mars et 21 août 2007

³¹ *Le Monde*, 29-30 juillet 2007

³² *Le Monde*, 12 septembre 2007

³³ *Le Monde*, 22 novembre 2007

³⁴ *Le Monde*, 20 novembre 2007

³⁵ *Le Monde*, 11 avril 2007

³⁶ *Le Monde*, 2 novembre 2007, cf. p. 138

³⁷ *Le Parisien*, 12 juin 2007

Quand des jeunes de banlieue se dressent contre l'homophobie

« Place des Mythos », comédie musicale interprétée par des amateurs



Des membres de la troupe de jeunes amateurs. CAC ESTLOT

Danse

Le spectacle *Place des Mythos* est une anomalie au regard de la comédie musicale. À travers cette pièce écrite et mise en scène par Catherine Régula, une troupe de jeunes amateurs se dresse contre l'homophobie. Ils étaient une trentaine, dont deux tiers issus de l'immigration, lors de sa création en 2004. Trente représentations plus tard, ils sont une quinzaine sur le plateau des Rencontres de La Villette, à Paris. Le 30 octobre, à la MJC de Ris-Orangis (Essonne), où est né *Place des Mythos*, l'atelier-chœur bat son plein sous la caméra de l'éducatrice Vanda Gasthier. Le thème de l'improvisation est « rencontrer un vieux pote perdu de vue », pour Bilikhe, Claudia, Carole, Doua, Justine, Medy, Naim, Sébrina, Thihaot et Victoria, vedettes de *Place des Mythos*.

« Les réactions du public ont été collectives jusque sur sa ex le sentiment de briser un tabou, commente Carole. Au début de chaque représentation, on entend toujours des gros rires dans la salle, et

puis c'est le silence et on vient sous dire "merci". Certains amis du groupe ont même révélé leur homosexualité. »

Place des Mythos est un endroit explosif, la plaque tournante d'une ville de banlieue où l'on échange messages et injures. Kader se fait tabasser parce qu'il est homosexuel. Il affirmait son choix devant sa sœur qui ne le comprend pas, car « un musulman ne peut être pédé ». Pour la bande et les caïds, « c'est trop le hasse d'avoir un copain homo ».

« Lors des discussions au début des répétitions, on a réalisé que de partout, la réputation de quelqu'un était très importante, se souvient Claudia. On a vite fait de dire qu'une fille est une pute, et un garçon copine une salope. Le sujet a décollé dans le groupe des réactions incroyables. Être homo, c'était sale, bruler d'envie, bref, on s'est tous engouffrés et on a décidé d'en faire une pièce. »

Rude, droite, moquette, *Place*

des *Mythos* n'y vit pas de main morte dans sa dénonciation des clichés de la cité. « Il est clair que les banlieues ne sont pas plus homophobes que les beaux quartiers, précise Catherine Régula. Sauf que ça se dit plus franchement et plus crûment. La force brutale, classique, qui opère ici, doit être rendue en question. Et cette pièce permet de comprendre les mécanismes humains de la violence. »

Depuis sa création, de nombreux interprètes ont choisi d'arrêter et ont été remplacés. « Il faut le porter ce spectacle, c'est un fardeau tout de même, glisse Thihaot. J'avais des idées très arrêtées sur le sujet moi aussi, et j'ai dû apprendre à aimer ce que je déteste. » Après des familles, des copains, évoquer l'homophobie n'est pas une mince affaire.

Le plus part des parents et des amis sont venus voir *Place des Mythos*. Pas toujours d'un pas joyeux ni convaincus par l'engagement des jeunes. « J'appartiens à un milieu méditerranéen très macho, et personnel ne comprend ce que je fais ici, ajoute Claudia. Ça me rapporte rien selon eux. Je dois juste penser à me marier et à faire des enfants. »

Sur scène, les archétypes, les rôles assignés par la société et la religion aux filles « soumises » et aux garçons « violents » volent en éclats. *Place des Mythos*, selon Bibiche, « a été une du courage pour choisir sa vie ». ■

ROXITA BOUSNEAU

Place des Mythos. Rencontres de La Villette, Grande Halle, parc de La Villette, Paris 79. M Paris-de-Paris. Le 2 novembre à 20 heures. Les 2 et 3 à 18 à 30. Le 4 à 15 heures. Tél. 01-40-03-75-75 De 10 € à 15 €.

Le Monde, 2 novembre 2007

Heureusement, l'homosexualité n'est pas cantonnée aux faits divers et même de moins en moins. Les pages « politique » (élections obligent) et « société » ne sont pas en reste même si en avril 2007 l'interview du futur président n'aborde le thème de l'homosexualité que sous l'angle de l'inné et de l'acquis³⁹. La présence de candidat-e-s transsexuel-le-s permet en outre de donner, enfin, la parole à une minorité dont la visibilité se réduit habituellement aux faits divers ou aux pages « spectacle »⁴⁰. Il aurait toutefois été souhaitable que les articles consacrés aux campagnes électorales permettent un vrai débat de fond sur les orientations sexuelles et l'homoparentalité.

D'autres articles nous laissent tout autant sur notre faim : en septembre une interview de Rachida Dati où le journaliste n'aborde jamais les crimes homophobes⁴¹, ensuite un entretien avec Jean-Marie Colombani, tout juste nommé chargé de mission sur l'adoption, qui ne se voit pas poser de question directe sur l'homoparentalité⁴², un article sur un rapport de la Halde où la question de l'orientation sexuelle n'est citée que dans les conseils pratiques⁴³ et deux études sur la sexualité des Français où l'homosexualité ne semble intéresser ni les sondeurs ni les journalistes⁴⁴.

Signalons par contre, pour marquer la Journée mondiale contre l'homophobie du 17 mai 2007, un article sur le monde du travail intitulé « *Les homosexuels ont du mal à réussir* » qui souligne la lenteur de l'évolution des mentalités et change un peu des thèmes habituellement abordés⁴⁵. Signalons aussi que depuis longtemps la Marche des Fiertés n'est plus pour *Le Parisien* uniquement plumes et talons hauts⁴⁶ et que l'évolution des lois et des mentalités par rapport à l'homoparentalité est suivie de près. Les articles sur les combats juridiques qui y sont liés présentent même des exemples positifs de familles homoparentales⁴⁷. Enfin, les pages « spectacles » du journal sont « arc-en-ciel ». Tout est bon

pour illustrer la visibilité homosexuelle : de la multiplication des pièces « gay » qui occasionne une analyse historique⁴⁸ aux bruits de couloirs des séries américaines, en passant par l'émission « *Secret Story* » qui traite « avec indignité un jeune homme dont on conçoit la sensibilité » en parlant d'Erwan, jeune transsexuel⁴⁹.

Dès lors comment expliquer le traitement très partiel de l'affaire des banderoles racistes et homophobes brandies par des supporters de Bastia en février 2008 à l'encontre du joueur Boubacar Kébé⁵⁰ ? Sur la première, l'on pouvait lire : « *on n'est pas racistes* », et sur la seconde : « *la preuve, on t'encule* ». Or, non seulement *Le Parisien* du 26 février 2008 ne mentionne pas cette seconde banderole dans l'article qu'il consacre à l'affaire, mais en plus, il coupe la photo qui l'accompagne au milieu de la seconde banderole et fait ainsi disparaître « *on t'encule* »⁵¹. Serait-ce par manque de place ?

Le Parisien est donc un quotidien relativement gay friendly. Bon élève, mais peut mieux faire ! A tendance à s'endormir sur ses lauriers. *Le Parisien* a bien compris les « Qui ? Quand ? Où ? Comment ? ». Reste à travailler le « Pourquoi ? ».

Ouest France, pas de changement

De mars 2007 à février 2008, *Ouest France* n'a fait paraître que quelques articles autour des événements les plus médiatisés de l'actualité LGBT, la plupart du temps sous forme de brèves ou d'articles très courts (par exemple

³⁸ *Le Parisien*, 26 avril 2007

³⁹ *Le Parisien*, 20 avril 2007

⁴⁰ *Le Parisien*, 10 mai et 19 juin 2007

⁴¹ *Le Parisien*, 18 septembre 2007

⁴² *Le Parisien*, 5 octobre 2007

⁴³ *Le Parisien*, 12 avril 2007

⁴⁴ *Le Parisien*, 14 mars et 27 juin 2007

⁴⁵ *Le Parisien*, 16 mai 2007, cf. p. 172

⁴⁶ *Le Parisien*, 1er juillet 2007

⁴⁷ *Le Parisien*, 1er juillet, 17 septembre, 2 et 15 décembre 2007, 23 et 25 janvier 2008

⁴⁸ *Le Parisien*, 3 mars 2007

⁴⁹ *Le Parisien*, 26 juin, 12 et 31 août 2007

⁵⁰ Cf. p. 161

⁵¹ Cf. p. 162

dans son édition du 23 janvier 2008 : « *Homosexuelle adoptante : la France condamnée* »). Comme à son habitude, *Ouest France* semble vouloir afficher une forme de neutralité. Il rend compte des différentes opinions en présence, mais n'apporte pas de réelle analyse, ne prend aucune position en faveur de l'égalité des droits entre hétérosexuels et homosexuels. Signalons cependant que certaines rédactions régionales semblent moins frileuses que d'autres et abordent le sujet de l'homosexualité avec plus d'ouverture. Les pages bretonnes ont ainsi proposé plusieurs articles concernant des couples homosexuels (le 6 décembre 2007 : « *Elodie se bat pour obtenir un congé de paternité* » et le 19 août 2007 « *Une détenue poignardée par dépit amoureux* »).

Les hebdomadaires

***L'Express*, biaisé**

L'évolution du statut juridique de l'homoparentalité et du mariage homosexuel a généré quelques articles sur les questions LGBT dans les pages de *L'Express* en 2007-2008, mais l'hebdomadaire traite toujours du sujet comme d'un enjeu périphérique qui n'aurait d'intérêt que lorsqu'il fait irruption dans la vie publique. Un an après la réorganisation de la rédaction du magazine, entreprise par Christophe Barbier en 2006, il n'y a aucun signe de revirement éditorial sur les questions LGBT.

En 2007, un seul article de fond est consacré à l'homosexualité : « *Iran, gays mais cachés* » aborde le tabou de l'homosexualité dans un pays régi par la charia⁵². Le journaliste suit un jeune homme gay et documente la schizophrénie de sa vie publique, familiale et privée. Mais cet article, le seul à dresser un portrait intime d'un membre de la communauté homosexuelle et à lui donner une voix, documente une réalité étrangère. C'est également le cas pour quatre autres articles courts qui traitent de la question des droits des personnes

LGBT, mais là encore au-delà de nos frontières. En France, *L'Express* n'aborde l'homosexualité qu'à travers les voies d'expressions traditionnelles (la culture et les valeurs politiques) et sous forme de brèves et d'articles courts. Une exception est faite au sujet de l'intervention de l'association Act Up contre le mandat du député Christian Vanneste. L'association dénonce le soutien public de l'UMP à un homme politique condamné pour injure envers les homosexuels. Sinon, quelques articles abordent rapidement la question du mariage homosexuel lors de l'élection présidentielle, l'homoparentalité ou la question de l'habitat communautaire. Mais ils ne donnent que rarement la parole aux personnes LGBT. L'hebdomadaire documente les affaires d'agressions physiques contre des homosexuels et la mise en examen de deux jeunes de Cambrai pour un meurtre homophobe. Certes, un effort est fait sur le site du journal avec l'ouverture d'un forum de discussion sur l'homoparentalité, mais celui-ci n'est plus réellement utilisé. Même chose pour le dossier en ligne « *Etre homosexuel aujourd'hui* », qui ne compte aucune entrée depuis 2005.

On déplore que *L'Express* se permette d'exclure la voix de la minorité LGBT dans ses articles sur l'homosexualité. Trop peu d'articles sortent de la traditionnelle rubrique « culture » ou s'écartent du débat politique sur les valeurs familiales. En occultant la diversité de la communauté LGBT, de ses discours et ses formes d'expression, *L'Express* perpétue l'exclusion médiatique des personnes LGBT.

***Marianne*, bien mais peut encore mieux faire**

Marianne confirme en 2007-2008 l'amélioration que nous avons constatée dans notre précédente édition : moins de clichés et une approche plus respectueuse de la réalité de l'homosexualité. Malgré sa ligne éditoriale inso-

⁵² *L'Express*, 29 juin 2007

lente et anticonformiste, marquée par un sens aigu de la formule lapidaire, *Marianne* a su ces derniers mois se garder de (presque) toute caricature de l'homosexualité. On regrettera seulement l'absence d'article de fond sur le sujet ainsi que de prise de position spontanée de la part de l'hebdomadaire.

Marianne est en effet un magazine d'actualité, fonctionnant presque exclusivement par réaction aux événements de la semaine. De plus, le journal s'intéresse surtout à l'actualité politique et les revendications homosexuelles ont été très tôt évincées du débat précédant les élections de 2007. Pourtant, *Marianne* sait aussi s'inscrire dans la durée et consacrer des articles de fond sur certains sujets qui ne sont pas nécessairement dictés par l'actualité immédiate. Or, la thématique de l'homosexualité se retrouve très souvent reléguée dans les rubriques de brèves, la réduisant ainsi à un traitement anecdotique.

En outre, *Marianne* se fait l'écho des faits d'homophobie dans le monde, mais pas en France. L'hebdomadaire offre ainsi un panorama impressionnant de l'homophobie hors de nos frontières : Maroc, Japon, Israël... Même la campagne présidentielle aux Etats-Unis est passée au crible et l'hebdomadaire assure un suivi sans faille de l'actualité iranienne et des déclarations surréalistes du président Ahmadinejad. Mais *Marianne* n'aborde pas le quotidien des personnes homosexuelles ou les faits d'homophobie en France, à l'exception de la réhabilitation par l'UMP du député Vanneste⁵³ et d'une belle double page pour dénoncer la fermeture d'un bar en province sous les pressions homophobes⁵⁴.

Les trop nombreux clichés ou plaisanteries douteuses sur l'homosexualité, que nous déplorions précédemment, ont presque entièrement disparu des pages de *Marianne*. On regrette cependant l'emploi, une fois, de l'expression

« *grande folle* »⁵⁵ ou le conseil prodigué à des lesbiennes nigérianes en fuite de demander « *l'asile politique sur une île grecque* »⁵⁶, fort probablement celle de Lesbos. Mais même dans ces rares cas, *Marianne* ne semble pas mal intentionnée et nous ne pouvons qu'encourager l'hebdomadaire à poursuivre ses efforts de façon à ce que nous ne puissions plus déplorer l'emploi d'aucune expression ambiguë dans ses pages. Enfin, fidèle à sa foi laïque, voire anticléricale, *Marianne* ne manque pas une occasion de dénoncer les dérives homophobes de l'Eglise catholique et les provocations d'archevêques espagnols soutenus par Benoît XVI.

En conclusion, *Marianne* rassure et confirme que ses opinions sont clairement antihomophobes. Il ne reste plus à l'hebdomadaire qu'à transformer l'essai en devançant l'actualité et en proposant, par exemple, un point sur l'avancée des revendications homosexuelles en France. A quand un article de fond sur les risques de suicide chez les adolescents quand se définit l'orientation sexuelle ?

Le nouvel Observateur, toujours présent.

En 2007, année électorale durant laquelle la puissance médiatique de certains candidats a laissé peu de place à d'autres faits d'actualité, il est intéressant de noter que le *nouvel Observateur* a continué, comme les années précédentes, à aborder des sujets ayant traits aux problèmes rencontrés par les homosexuel-le-s, aussi bien à l'étranger qu'en France.

Avec le débat sur le *dico*, le pacs à l'italienne, les autorités du Vatican et Benoît XVI n'ont pas manqué de faire part de leur « *ingérence homophobe, arrogante et rétrograde dans les affaires de l'Etat* » comme l'a noté de quotidien italien

⁵³ *Marianne*, 30 juin 2007

⁵⁴ *Marianne*, 7 juillet 2007

⁵⁵ *Marianne*, 10 novembre 2007

⁵⁶ *Marianne*, 9 mai 2007

Il Manifesto. Après les combats contre le divorce, l'avortement ou la procréation assistée, le Vatican entre en guerre contre le *dico*. A propos des homosexuel-le-s, l'Eglise catholique parle de déviants et condamne le projet de réforme comme un fléau moderne. Le Grand Inquisiteur Pontife déclare que « *le diable est là qui nous guette* », dénonce avec virulence les « *législateurs qui n'obéissent pas à la loi divine* » avec cette loi proposée « *contraire à la nature humaine* ». Pour le président de la conférence épiscopale, le dico c'est la « *légitimation de l'inceste et de la pédophilie* ». Ces propos répugnants tenus par des conservateurs obscurantistes qui protègent des prêtres reconnus pédophiles donc condamnables doivent être ici dénoncés⁵⁷.

Le *nouvel Observateur* attire également notre attention sur trois autres pays : la Pologne, la Chine et l'Irak. Krzysztof Warlikowski, artiste polonais, rappelle que « *sous la direction des frères Kaczynski, la droite polonaise devient de plus en plus vindicative. Tous les jours des voix s'élèvent pour dire que les homosexuels doivent être privés du droit à enseigner, les manifestations sont interdites* »⁵⁸. En Chine, alors que du temps de Mao Zedong tout était simple et merveilleux et que les homosexuels n'existaient pas, ils surgissent désormais de nulle part ! Dans sa chronique du 18 octobre 2007, Delfeil de Ton note que pour la première fois le journal officiel du Parti fait le récit d'un débat sur le mariage homosexuel. Mais ce semblant d'ouverture ne doit pas être l'arbre qui cacherait la forêt homophobe. Enfin Patrick Fournier revient sur un documentaire traitant de la situation des homosexuels en Irak. Des escadrons de la mort traquent systématiquement les gays, les femmes non voilées, les transsexuelles, etc. Ils s'appuient sur une fatwa lancée par le guide spirituel de la coalition chiite qui stipule que les « *homosexuels doivent être mis à mort de la manière la plus sévère et la plus cruelle* »⁵⁹.

L'actualité hexagonale est fort heureusement

bien plus calme, mais le *nouvel Observateur* se fait tout de même l'écho d'une homophobie toujours prégnante en France. Dans une étude sur la « *gay attitude* » dans les cités réputées machos et homophobes, la journaliste Elsa Vigoureux note que des jeunes s'habillent comme des homosexuels mais rappellent : « *quand même, faut pas aller contre la nature. Nous, on peut pas avoir d'amis PD* »⁶⁰. L'homophobie n'est pas présente qu'en banlieue. L'écrivain américain Daniel Mendelsohn souligne que dans le milieu universitaire français on ne se déclare pas gay avec facilité⁶¹ et en juin 2007, dans un article sur l'absence de thèmes politiques et sociaux comme l'homosexualité ou le sida sur la scène chorégraphique moderne française, Didier Eribon avance l'idée que « *cette réserve est assurément liée à la crainte de s'afficher homosexuel dans une société très policée où l'on n'exhibe pas sa vie en public* »⁶².

Pourtant les mentalités évoluent car « *de nos jours un bon téléfilm doit laisser un peu de place aux minorités visibles : pas de scénario acceptable sans un rôle pour un jeune issu de l'immigration ou un homosexuel* » relève Louis Maria lors d'un article sur les séries télé de l'été 2007⁶³. Le supplément « *Télé-Ciné* » a mis également en avant deux documentaires intéressants : le premier en mars 2007 sur le problème de confrontation à leur propre image vécu par les transsexuelles⁶⁴, le second en mai intitulé « *Pas gay d'être homo* » à propos duquel François Reynaert souligne la terrible réalité de l'homophobie en France sans nier l'évolution des mentalités⁶⁵.

En 2006, le *nouvel Observateur* s'engageait en faveur du « *combat pour l'égalité* »⁶⁶. Depuis, le traitement de l'actualité homosexuelle est peut-

⁵⁷ *Le nouvel Observateur*, 15 mars et 12 avril 2007

⁵⁸ *Le nouvel Observateur*, 5 juillet 2007

⁵⁹ *Le nouvel Observateur*, 29 septembre 2007

⁶⁰ *Le nouvel Observateur*, 17 mai 2007

⁶¹ *Le nouvel Observateur*, 17 janvier 2008

⁶² *Le nouvel Observateur*, 21 juin 2007

⁶³ *Le nouvel Observateur*, 25 août 2007

⁶⁴ *Le nouvel Observateur*, 3 mars 2007

être plus factuel, notamment quand la Cour de cassation a mis fin aux espoirs d'adoption simple au sein des couples homosexuels⁶⁷ : cela n'a fait l'objet que de quelques lignes dans l'édition du 1^{er} mars 2007. Mais, quoiqu'il en soit, le *nouvel Observateur* reste le témoin de la barbarie homophobe de part le monde et des changements progressifs de la société.

Le Point, un silence qui en dit long

Comme les années précédentes, *Le Point* continue à évoquer superficiellement l'homosexualité et l'homophobie, principalement dans des brèves ou des articles traitant d'autres sujets, ces thèmes ne faisant que très rarement l'objet d'articles de fond.

Pendant la campagne présidentielle en France, les thèmes LGBT sont rapidement expédiés dans un court article intitulé « *Promesses aux homos* »⁶⁸ qui présente rapidement les positions prises par les principaux candidats sur l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples homosexuels. De même, les débordements homophobes de plusieurs dirigeants étrangers ne sont traités qu'au détour de brèves (« *Roman Giertych – Polonais, ministre et provocateur* »⁶⁹) et les propos du président iranien Mahmoud Ahmadijad sur l'homosexualité, qui ont agité et mobilisé la communauté homosexuelle en 2007, mais ne font pas l'objet d'un seul article. Quant à la Marche des Fiertés LGBT, elle n'est même pas évoquée directement ! *Le Point* consacre cependant en juin 2007 un article d'une page (« *Nice - Les homos hissent leurs couleurs* »⁷⁰) aux homosexuels niçois et dresse un portrait positif de deux couples homosexuels. Un couple d'hommes est présenté de façon lisse et assez conformiste (« *On a beaucoup de similitudes avec les couples hétéros, même si on se soucie peut-être plus de l'intérêt de l'autre par de petits gestes quotidiens, disent-ils* »), ce qui peut rassurer une partie du lectorat du *Point*. Le second portrait, consacré à un couple de femmes, plus militantes

et qui ont souffert de l'homophobie, évoque les difficultés encore rencontrées par les homosexuel-le-s face à une société « *hypocrite dans laquelle il est de bon ton de ne pas être homophobe* » et s'achève par une remarque d'une des deux femmes sur « *l'intérêt de s'unir quand on est une minorité* ».

Dans une enquête publiée en mars 2007 sur « *d'étranges fiches de comportement [...] parfois utilisées par l'armée pour pousser dehors les militaires qui dérangent* », *Le Point* souligne de « *drôles de cases* » dans ces fiches, comme celle qui considère encore l'homosexualité comme un trouble du comportement. Cette expression est sans doute ce qui se rapproche le plus d'une dénonciation d'actes homophobes par *Le Point* dans ses numéros parus en 2007. La rubrique culturelle est la seule de l'hebdomadaire dans laquelle l'homosexualité est abordée plus régulièrement, mais là aussi le plus souvent sous formes de brèves (« *Glamour attitude* »⁷¹ sur l'exposition de Pierre et Gilles, « *Une couverture trop voyante* »⁷² sur l'outing de l'humoriste Muriel Robin par Paris Match) ou d'allusions anecdotiques dans des articles plus longs comme la nécrologie de Michel Serrault⁷³.

Le Point reste donc très discret sur les thématiques LGBT. Si le discours n'est ni positif ni négatif vis-à-vis des homosexuel-le-s, l'absence d'articles de fond révèle à nos yeux une certaine indifférence et une volonté de minorer, voire de cacher, les difficultés et les combats de la communauté LGBT.

⁶⁷ *Le nouvel Observateur*, 12 mai 2007

⁶⁸ Cf. *Rapport sur l'homophobie 2007*, p. 130

⁶⁹ Cf. chapitre Justice

⁷⁰ *Le Point*, 22 mars 2007

⁷¹ *Le Point*, 14 juin 2007

⁷² *Le Point*, 14 juin 2007

⁷³ *Le Point*, 12 juillet 2007

⁷⁴ *Le Point*, 22 mars 2007

⁷⁵ *Le Point*, 2 août 2007

Un regard sur les mensuels féminins

Les magazines féminins sont légion dans nos kiosques à journaux, qu'il s'agisse de papiers édulcorés proposés aux toutes jeunes préadolescentes ou de mensuels plus hygiénistes pour les retraitées, en passant par les revues stars du marché comme *Elle* ou *Cosmopolitan*. En se basant sur les mensuels uniquement (et en excluant donc *Elle*), quelques-uns sortent du lot par leur audience, leur ancienneté ou encore la diversité de leurs publics. Sur ces critères, *Biba*, *Cosmopolitan* et *Glamour* peuvent être retenus comme représentatifs de la presse féminine mensuelle la plus lue et la plus grand public⁷⁴.

Celle-ci a une double ambition : s'adresser aux femmes dans toute leur diversité et leur donner à lire un discours moderne et féministe. Or, les trois titres que nous avons suivis échouent à atteindre ce double objectif quand il s'agit des lesbiennes. Celles-ci n'existent pas dans la presse féminine, sauf dans les suppléments « sexe » distribués tous les étés ! *Cosmopolitan* a été jusqu'à faire une immersion totale dans le milieu lesbien parisien et envoyer une journaliste consentante vivre sa première expérience homosexuelle pour la relater avec force détails dans le numéro du mois d'août 2007. C'est l'été, tout est permis ! Et effectivement, *Glamour* rappelle régulièrement que faire l'amour avec une femme se place au troisième rang des fantasmes de ses lectrices⁷⁵. Il ne s'agit pas pour autant de reconnaître son homosexualité. L'expérience lesbienne doit rester ce qu'elle est : une expérience. Le vrai épanouissement sexuel et amoureux passe obligatoirement par l'homme.

Non seulement l'homosexualité féminine n'apparaît qu'exceptionnellement dans les pages « love » ou « sexo » de la presse féminine, mais elle n'est pas non plus abordée dans les pages « actu » ou « société ». Alors que

ces journaux prétendent militer contre les discriminations faites aux femmes, jamais ne sont évoqués les débats autour du mariage homosexuel ou de l'homoparentalité.

En fait de libération sexuelle et de féminisme, ces magazines demeurent résolument conservateurs et consensuels, encourageant même par certains aspects une représentation très sexiste des rapports hommes/femmes et de la société. Ainsi, il convient de se pâmer quand l'homme pose la main sur l'aspirateur une fois par an, de le mettre en valeur en toute circonstance plutôt que de lui faire remarquer ses éventuels torts, de s'effacer constamment et de ne jamais se montrer trop intelligente, trop cultivée, trop ambitieuse (de peur de l'inhiber), de comprendre que sa libido est beaucoup plus développée que celle de sa femme (beaucoup moins portée sur la chose, c'est bien connu), d'éviter au maximum de se montrer « naturelle » devant lui, de demeurer sur son trente et un pour rester consommable et entretenir la flamme du couple. L'homme de son côté n'a pas tant d'efforts à faire : du moment qu'il reste fidèle et qu'il peut changer un robinet qui fuit, il sera l'homme idéal.

Cependant, quelques évolutions significatives et bienvenues peuvent être remarquées.

⁷⁴ *Cosmopolitan* cible un public féminin, actif, âgé de 25 à 40 ans, de classe moyenne à aisée, avec ou sans enfant, en couple ou célibataire, plutôt parisien, ou du moins très citadin. *Glamour* se situe à peu près dans la même tranche d'âge, légèrement plus jeune, les 20-35 ans, des femmes actives ou étudiantes, citadines sans être forcément parisiennes. C'est un magazine beaucoup plus récent que *Cosmopolitan* ou *Biba* dans sa version actuelle, qui a vu le jour en 2004 et se distingue un peu des deux autres par sa ligne éditoriale plus traditionnelle. Il se destine à un public un peu plus mûr, entre 30 et 50 ans, de femmes mères de famille, actives ou non.

⁷⁵ *Glamour*, avril 2007

Rendons hommage tout d'abord à *Glamour* qui fait office de précurseur. Dès ses premiers numéros, en 2004, le magazine titrait en couverture sur le témoignage d'une femme qui racontait sa « révélation » homosexuelle et sa relation amoureuse (et pas seulement sexuelle) avec son amie. De façon plus générale, *Glamour* est encore des trois magazines suivis celui où il est le plus régulièrement fait mention d'homosexualité féminine.

Dans son sillage, *Cosmopolitan* sort d'un « *no lesbian land* » total avec trois articles consacrés à l'homosexualité féminine en 2007.

En mai, *Cosmo* fait ainsi son *coming out* dans un article consacré à l'épanouissement de soi et à la prise de conscience de ses réelles aspirations. Au milieu des témoignages de mise au point avec les parents et de reconversion professionnelle, on peut lire le *coming out* d'une jeune femme qui affirme s'être épanouie le jour où elle a reconnu, accepté et annoncé être lesbienne et être amoureuse d'une femme avec qui elle vit heureuse désormais. Le fameux article érotico-lesbien de l'été ensuite. Puis, rebelote en décembre, dans un article consacré à la difficulté d'être en couple avec quelqu'un de « différent ». Entre la femme de l'homme obèse et la femme de l'homme beaucoup plus vieux qu'elle, la femme d'une autre femme ! *Cosmopolitan* semble donc en pleine évolution à ce sujet.

Biba en revanche ne se distingue guère. En dépit d'un remaniement et d'un rajeunissement de la ligne rédactionnelle au cours de l'été 2007, le magazine demeure des plus

consensuels et parmi ceux qui offrent la vision la plus conformiste, voire misogyne de la société. Pour exemple, cette classification des magazines pour enfants : pour les filles, sont ouvertement proposées des petites revues à base de recettes de cuisine et d'astuces beauté (pour les 8-12 ans !), tandis qu'on réserve aux garçons les magazines de sciences et de découverte. La femme *Biba* est donc loin d'être libérée et l'on ressent implicitement que pour elle, la lesbienne est toujours une femme qui n'a pas été capable de trouver un homme.

En termes d'image de la femme et de représentation des rapports amoureux, ces magazines font donc preuve d'un grand conservatisme ou, du moins, d'une ligne rédactionnelle très consensuelle dans l'objectif, sans doute, de toucher le plus grand nombre au détriment d'un éventuel lectorat lesbien qui est de toute évidence jugé trop restreint d'un point de vue purement commercial. Il semble cependant que l'évolution générale des mœurs et des débats de société rende peu à peu possible l'évocation d'autres sexualités que la relation hétérosexuelle même si cela reste encore très anecdotique.

Notons enfin que les gays sont parfois évoqués par ces mensuels féminins, mais c'est le plus souvent avec toute la série de clichés qui les accompagne habituellement : le meilleur ami *fashion* de toute modasse qui se respecte, l'amour impossible des plus romantiques, le garçon sensible, de bon goût, beau comme un dieu (donc forcément déjà pris ou homosexuel). L'ami gay est un accessoire de mode parmi d'autres !

Cette analyse des grands titres de la presse française permet de les classer en trois catégories au regard de leur attitude sur les questions d'homosexualité et d'homophobie :

- les journaux qui suivent ces sujets de manière assidue et ouverte : *20 minutes*, *Le Monde*, *Libération*, *Le nouvel Observateur*
- ceux qui ont fait un effort louable et se montrent plus réceptifs qu'auparavant à nos revendications : *Le Parisien* et *Marianne*
- les titres qui se sentent peu concernés par nos

combats, survolent l'actualité LGBT et laissent poindre par moments une certaine hostilité à nos revendications : *La Croix*, *Le Figaro*, *Ouest France*, *L'Express* et *Le Point*.

Cette classification est en réalité la même que celle qui ressortait de notre édition précédente et c'est cette permanence des lignes éditoriales qui est le fait majeur sur la période étudiée (mars 2008-février 2007) : les titres que nous suivons sont restés sur les mêmes positions qu'en 2006-2007.

Témoignages d'homophobie dans les médias

En 2007, nous avons reçu 27 témoignages nous faisant part de propos homophobes entendus ou vus dans les médias. C'est majoritairement à la télévision qu'on nous les signale : des propos tenus par des présentateurs ou des personnalités invitées dans des émissions, souvent sous couvert d'humour et de dérision des genres, dans des reportages ou des téléfilms dans lesquels le traitement de l'homosexualité paraît inquiétant voire choquant aux personnes qui nous contactent. Mais c'est également le cas en radio, notamment dans des émissions d'information, de culture ou destinées à la jeunesse. C'est d'autant plus inquiétant lorsqu'on connaît l'impact des grandes radios musicales et jeunesse sur cette frange de la population. Quelques articles homophobes parus dans la

presse nationale ou des titres régionaux nous sont également signalés.

Les appelants qui nous contactent sont choqués par la teneur des propos qu'ils ont vus ou entendus et tiennent à les dénoncer. Ils s'étonnent de la persistance des clichés véhiculés, des blagues potaches, de gestes efféminés, très souvent sous couvert d'humour, et de la puissance, de l'impact des médias incriminés. Une grande partie a contacté ou souhaite contacter le média en question afin de réagir et nous demande de faire de même. Lorsqu'il nous est possible de vérifier la teneur de ces propos, nous réagissons en contactant le support⁷⁶.

76 Cf. pp. 92-93

COMMUNIQUÉ DU 26 AVRIL 2007

SOS homophobie soutient le magazine *Illico* face à la menace de la censure

Le magazine gay gratuit *Illico* vient de recevoir un courrier recommandé signé du Sous-directeur des libertés publiques du ministère de l'Intérieur qui le menace d'interdiction en raison de la présence de publicités relatif à des sites internet ou téléphoniques de rencontres dans ses pages ainsi que la présence de photos de films X.

Illico est menacé d'interdiction en raison de l'article 14 de la loi n°49.956 du 16 juillet 1949

qui vise officiellement à protéger la jeunesse, procédure qui peut aboutir à la disparition du magazine visé.

SOS homophobie s'étonne de cette action alors même que d'autres titres de la presse gay contiennent le même type de publicités ou de photos incriminées sans avoir subi une telle menace d'interdiction.

Quant au risque que ces textes et images atteignent la jeunesse, SOS homophobie constate qu'*Illico* n'est pas diffusé en kiosque, mais strictement dans un réseau d'établissements fréquentés par une clientèle homosexuelle majeure (bars, discothèques, saunas...) dont l'accès est précisément interdit aux mineurs.

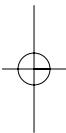
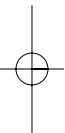
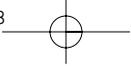
SOS homophobie ne peut que remarquer que le déclenchement de cette procédure du ministère de l'intérieur intervient entre les deux tours des présidentielles alors que le contenu du magazine n'a pas varié depuis des années, mais que sa rédaction mène une campagne très hostile à l'élection de Nicolas Sarkozy.

SOS homophobie fait part de sa profonde inquiétude face à cette affaire qui traduit un climat qui augure mal de l'avenir de la liberté d'expression et de la pluralité de la presse. Force est en effet de constater ces derniers temps la multiplication des témoignages concernant le caractère autoritaire, agressif et menaçant de M. Sarkozy à l'encontre de toute personne qui ne pense pas comme lui.

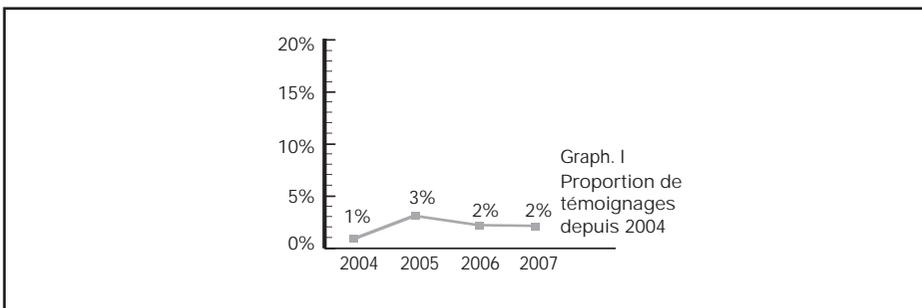
SOS homophobie assure la rédaction et le personnel d'*Illico* de son soutien face à ce qui n'est rien d'autre qu'une menace de censure politique.

Erratum

Suite à un problème technique de dernière minute, il ne nous a pas été possible d'inclure l'analyse de *Libération*. Nous prions nos lecteurs et *Libération* de nous en excuser. Nous avons constaté au cours de la période étudiée que le quotidien portait la même attention que les années précédentes aux questions LGBT.



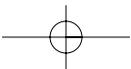
Religion – Données chiffrées



Analyse

Au vu du très faible nombre de témoignages reçus en 2007 dans cette catégorie, une analyse statis-

tique (âge, sexe, origine géographique) n'a pas grand sens.



Chapitre 13

Religions

Confessions homophobes

« **L'homosexualité est une souillure de l'âme** ». « **L'homophobie est un péché** ». Ces propos ont été tenus en 2007 par des responsables religieux en France. Ils reflètent à la fois la persistance de l'image négative de l'homosexualité, véhiculée par un vocabulaire haineux, mais aussi la volonté d'ouverture de certains esprits progressistes. Ces derniers sont malheureusement minoritaires, alors que l'on aimerait entendre leur voix plus souvent, surtout dans le contexte actuel où le fait religieux semble avoir été replacé au cœur du débat politique et la laïcité remise en question par le chef de l'Etat. Beaucoup de croyant-e-s homosexuel-le-s vivent encore dans la souffrance et l'incompréhension face au rejet dont ils sont victimes de la part de leurs communautés religieuses.

Inquiétudes autour de la laïcité

Le 14 janvier 2008, à Riyad, le président de la République Nicolas Sarkozy déclarait que « *la France et l'Arabie Saoudite partagent les mêmes objectifs d'une politique de civilisation* ». Si la « *politique de civilisation* » de la France doit s'identifier à celle de l'Arabie Saoudite, les homosexuel-le-s français peuvent se faire du souci. Rappelons en effet que l'islam rigoriste wahhabite fait loi dans le royaume saoudien et que l'homosexualité y est punie de mort par décapitation ! Quelque temps

auparavant, le 20 décembre 2007, lors de son discours au Latran, à Rome, le chef de l'Etat s'était livré à une semblable défense en règle des valeurs religieuses devant des cardinaux aussi étonnés que ravis. Après avoir rappelé les « *racines chrétiennes* » de la France, il avait encouragé les catholiques à intervenir dans le débat public : « *La France a besoin de catholiques convaincus qui ne craignent pas d'affirmer ce qu'ils sont et ce en quoi ils croient* ». Il n'est pas certain que « *ce en quoi ils croient* » soit très favorable aux revendications des personnes LGBT. Et quand Nicolas Sarkozy précise que « *la République a intérêt à ce qu'il existe une réflexion morale inspirée des convictions religieuses* », ces prises de position peuvent légitimement inquiéter, entre autres, les défenseurs des droits à l'égalité pour les personnes LGBT. Les droits acquis par les gays et les lesbiennes l'ont toujours été contre les forces conservatrices au sein desquelles les valeurs religieuses dominaient. Or, ces propos présidentiels affaiblissent la laïcité en donnant une nouvelle légitimité au discours religieux. Si la « *réflexion morale* » sur les questions de société doit se nourrir des positions de l'Eglise catholique sur l'homosexualité, il est à craindre que les avancées se fassent attendre.

Opposition des catholiques

De toute façon, certains relais d'opinion catholiques n'avaient pas attendu ce retour en grâce

du fait religieux pour s'opposer de manière particulièrement intolérante et parfois même outrancière à l'exigence d'égalité portée par les personnes LGBT. L'élection de Nicolas Sarkozy les aura sans doute soulagés. Ainsi ont-ils vu s'éloigner le spectre du mariage homosexuel et de la légalisation de l'homoparentalité, incarné par le projet du parti socialiste porté par Ségolène Royal. La prise de position de Mgr Ricard, président de la Conférence des évêques de France, dans une lettre publiée le 27 mars 2007, était à ce propos sans équivoque. Il invitait à voter pour celui dont le programme était le plus proche d'une vision de la société définie en plusieurs points, dont le « *refus clair* » du mariage homosexuel et de l'homoparentalité. L'archevêque de Bordeaux a depuis été remplacé à ce poste par Mgr Vingt-Trois, archevêque de Paris, connu pour s'être opposé de manière régulière et virulente à l'égalité des droits pour les LGBT. Il avait assuré qu'*« entrer dans un certain type d'exercice de la sexualité, hors de l'union stable d'un homme et d'une femme, conditionne un certain type de vie sociale, qui peut être marqué par des formes de pathologie, de désespoir, de violence »*¹. Au-delà du caractère définitif du propos (« en dehors de l'hétérosexualité, point de salut »), on notera l'utilisation de périphrases pour ne pas évoquer directement les couples homosexuels!

Si la question de l'homosexualité reste délicate et taboue pour de nombreux responsables catholiques, elle ne leur est pas complètement inconnue, comme l'a montré au mois de novembre 2007 l'affaire concernant un prélat du Vatican filmé en caméra cachée par la télévision italienne et faisant des avances à un jeune homme. Il s'était ensuite défendu en indiquant qu'il agissait ainsi pour dénoncer les risques de l'homosexualité ! La situation pourrait être cocasse, comme celle de ce prédicateur américain se faisant fouetter par un homme dans un hôtel, si ces responsables religieux n'avaient pas autant d'influence sur les esprits.

Les attaques des autres Eglises

Cependant, en 2007, les attaques sont venues également des responsables d'autres communautés religieuses. En visite au Parlement européen de Strasbourg le 2 octobre 2007, le patriarche orthodoxe russe Alexis II, en réponse à une question sur les violences contre la Gay Pride de Moscou, a déclaré que « *l'homosexualité était une maladie qui modifiait la personnalité de l'homme [...]. Ce n'est donc pas l'une de ces pathologies dont on peut parler avec détachement comme de la kleptomanie par exemple* ». Néanmoins, le patriarche assurait les « malades » de sa compassion, comme ses confrères catholiques. Ces propos étaient malheureusement peu surprenants venant du responsable d'une Eglise connue pour son conservatisme ; mais les applaudissements qui ont suivi ce discours dans l'enceinte d'un Parlement où sont censées être combattues toutes les discriminations, les remerciements du président du Conseil de l'Europe (« *merci pour votre message de paix et de tolérance* ») et l'accueil sans commentaire de Nicolas Sarkozy à l'Élysée deux jours plus tard sont révélateurs de l'indifférence et du fatalisme liés à ce genre de déclarations, comme si, au nom de la tradition, on exonérait les responsables religieux de toute responsabilité et acceptait sans broncher leur homophobie.

Suite au communiqué lyonnais du 6 février 2007 s'élevant contre les projets de mariage et d'adoption², l'un des signataires, le rabbin Wertenschlag, a précisé ses propos en déclarant que les homosexuel-le-s avaient « *des problèmes médicaux de type génétique ou des problèmes de pulsions. Il faut donc mettre des parapets, des limites, ou alors on devient une société décadente avec des zoophiles et des pédophiles* »³. Il a ensuite cru bon de rajouter

¹ *Famille Chrétienne*, juin 2006

² Cf. *Rapport sur l'homophobie 2007*, p.137

³ *Lyon capitale*, 13 février 2007

que l'homosexualité était une « *souillure de l'âme* »⁴. On imagine l'impact de telles déclarations sur des jeunes qui découvrent leur orientation sexuelle et se retrouvent ravalés au rang de malades mentaux, qui plus est responsables de la décadence de la société. Dans le même genre obscurantiste, le député ultra-orthodoxe israélien Schlomo Benizri, du parti Shass, a récemment déclaré que les tremblements de terre étaient le fait des homosexuel-le-s⁵. De tels propos ne peuvent que conforter les certitudes des homophobes de tout poil qui puisent dans la religion, entre autres, de quoi alimenter leur haine. D'ailleurs, le rabbin Wertenschlag a été félicité par Bernard Antony, catholique intégriste, ancien membre du Front National. Ces diatribes entretiennent la souffrance des personnes LGBT croyantes qui peinent à mettre en accord leur foi et leur vie intime.

En 2007, nous avons reçu 18 témoignages d'homophobie religieuse (soit 2% du total, sensiblement autant qu'en 2005 et 2006), parmi lesquels celui de Florent qui se définit comme « *catholique et très croyant* » mais à qui un moine, au courant de son homosexualité, a déclaré « *qu'il ne pouvait plus recevoir la communion* ». Depuis, Florent « *s'interroge, se questionne et ne décolère pas* ». Kader, lui, s'est fait agresser par un imam à la sortie d'une mosquée : « *il m'a demandé si j'étais homosexuel. Comme je refusais de répondre à cette question, il m'a traité de "pédé" et a dit en se tournant vers mon cousin qu'il ne traite pas avec les choses comme moi. Il a ajouté que je n'avais pas le droit d'entrer à la mosquée et encore moins de m'en approcher. Il m'a violemment insulté et menacé et s'est même mis en position de me frapper* ». Kader se dit très choqué par cette attitude qu'il qualifie de « *terroriste* » et qui, de plus, a « *ruiné les bons rapports qu'il avait avec sa famille* ». Un autre appelant nous signale que des prêches homophobes sont prononcés lors des cérémonies religieuses aux Antilles et que cela semble expliquer en partie l'ambiance homophobe

qui règne dans ces îles, jusqu'aux responsables politiques socialistes qui n'hésitent pas à se référer à la Bible pour justifier leur homophobie⁶.

Quelques exceptions bienvenues

Face à ce déferlement de comportements homophobes, c'est la communauté protestante, encore une fois, qui a su se montrer la plus ouverte. C'est sans doute ce qui dérange d'ailleurs les homophobes les plus virulents comme le rabbin Wertenschlag. Il n'a pas hésité à déclarer que si les protestants n'avaient pas signé la déclaration contre le mariage, c'est que leurs pasteurs étaient eux mêmes homosexuels⁷, à quoi le pasteur Marcel Manoël, président du Conseil national de l'Eglise réformée de France, répondit que « *la diversité sexuelle ne doit pas être refusée* » et que « *nos contemporains ont besoin de repères pour se construire mais certainement pas de ceux de l'intolérance, de la discrimination et de l'exclusion* »⁸. Il semble que les protestants luthériens et réformés favorisent le dialogue, sans se laisser enfermer dans les théories ou les dogmes, là où les catholiques et les évangéliques ont le sentiment d'une loi divine intangible.

Pourtant, même du côté catholique, certaines choses bougent. Ainsi, le père Michel Deneken, doyen de la faculté de théologie de Strasbourg, a déclaré que « *l'homophobie était un péché* » au cours du Forum européen des groupes chrétiens gais, lesbiens, bi et transgenres organisé à Strasbourg du 16 au 20 mai 2007. La tenue de ce forum témoigne de l'existence de groupes d'homosexuel-le-s croyants qui refusent de se laisser exclure de leurs Eglises en raison de leur orientation sexuelle et essaient de changer les choses de l'intérieur.

⁴ *Lyon capitale*, 20 février 2007

⁵ *Marianne*, 1^{er} mars 2008

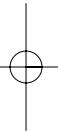
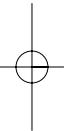
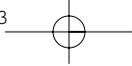
⁶ Cf. chapitre Politique

⁷ *Lyon capitale*, 13 février 2007

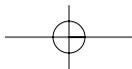
⁸ Communiqué de l'Eglise réformée de France, 15 février 2007

Malgré ces quelques signes encourageants, l'attitude des autorités religieuses vis-à-vis de l'homosexualité reste majoritairement négative, partagée entre l'obscurantisme (celui du rabbin Wertenschlag ou d'Alexis II) et l'hypocrisie voulant qu'on accepte les personnes homosexuelles mais pas leurs

pratiques. La relative indifférence qui accompagne certaines déclarations peut également inquiéter, *a fortiori* si, comme le désire le chef de l'Etat, les responsables religieux sont considérés comme des interlocuteurs incontournables dans les débats sur l'homoparentalité et l'ouverture du mariage aux couples homosexuels.

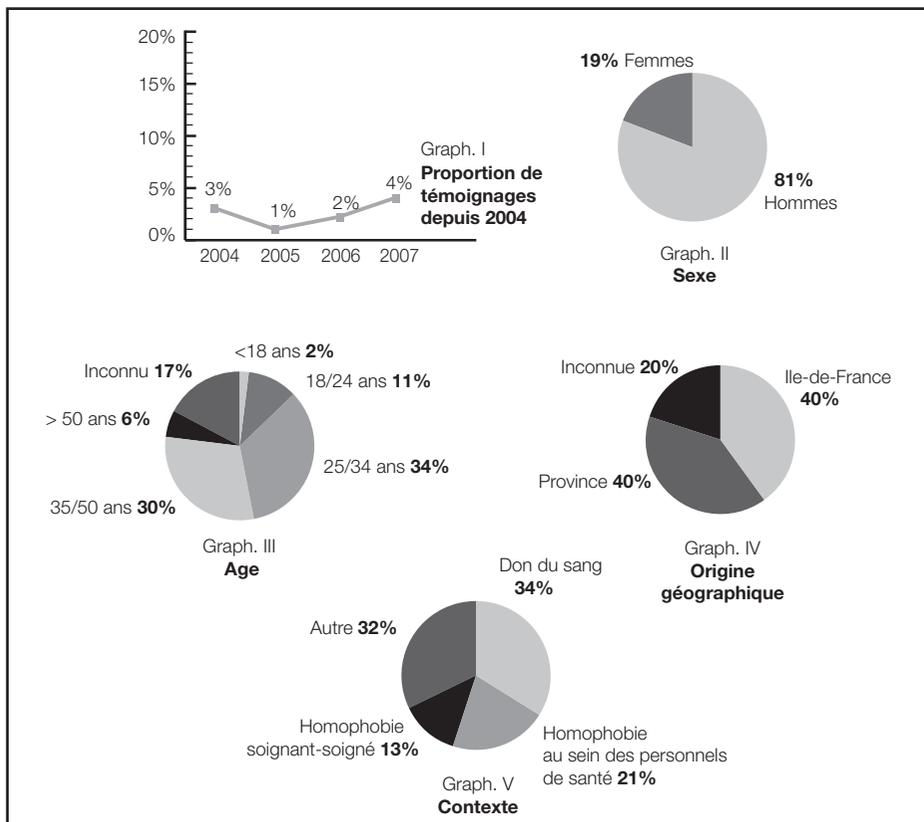


RELIGIONS



Santé Médecine – Données chiffrées

• 50 témoignages correspondant à 47 cas uniques



Analyse

L'homophobie dans les domaines de la santé et de la médecine représente 4% du total des témoignages reçus en 2007, contre 2% en 2006.

- **Contexte** : l'homophobie subie par un soignant dans le cadre de son activité professionnelle représente 21% de ces témoignages, après le don du sang : 34% des témoignages.
- **Sexe** : les hommes sont très majoritairement à l'origine de ces témoignages (plus de 80%). Les gays représentent même 100% des appels liés au refus

du don du sang, ce qui s'explique par la non-discrimination théorique des lesbiennes.

- **Age** : ce sont avant tout les 25/50 ans qui nous contactent. Mais soulignons que pour ce qui touche au refus de don du sang, presque 60% de ces personnes ont moins de 35 ans et que, par contre, pour ce qui a trait à l'homophobie au sein des personnels de santé, 70% des cas recensés par l'association concernent des individus entre 35 et 50 ans.

Chapitre 14

Santé - Médecine

Homophobie sans anesthésie

L'hôpital est un lieu de soins, éprouvant, sévère pour ceux qui le vivent comme pour ceux qui le font vivre. Mais il est toujours saisissant de constater qu'il peut aussi être un lieu de maltraitance à l'encontre de gays et de lesbiennes. Un tiers des évènements « Santé-Médecine » recueillis par l'association en 2007 concerne des homosexuel-le-s victimes d'homophobie de la part de personnels médicaux et paramédicaux : témoignages de soignants moqués, brimés ou harcelés par des collègues, patients discriminés voire insultés par un praticien en raison de leur orientation sexuelle. Enfin, toujours d'actualité, l'exclusion de gays du don du sang représente 34% des témoignages de ce chapitre.

Soigner peut s'avérer douloureux

On peut être médecin, chef d'un service hospitalier, et « *se faire traiter* » de « *petite gamine hystérique* » par un confrère lors d'une réunion professionnelle. Précisément parce que l'on est homosexuel-le. En serait-il de même envers un mandarin hétérosexuel quand on sait le respect que l'Hôpital accorde encore et toujours à l'autorité médicale ainsi qu'au pouvoir hiérarchique ?

C'est d'ailleurs l'absence de soutien hiérarchique lors d'épisodes homophobes qui pousse certaines victimes à demander leur mutation, à l'instar d'Eric,

infirmier psychiatrique, quadragénaire breton, harcelé par l'un de ses collègues et qui nous rapporte les propos relevés après l'annonce de son futur changement d'affectation : « *L'autre chochette va partir dans le service X. Il va aller faire sa chochette là-bas* ».

Parfois, ce transfert est fortement sollicité par une direction embarrassée, préférant la discrétion au scandale, comme pour Marc, autre infirmier psychiatrique, exerçant depuis seize ans dans la région parisienne. Victime « *d'humiliations publiques à caractère homophobe* », il se voit dans un premier temps soutenu par le cadre supérieur de santé, puis déconsidéré par ce même supérieur lors de son évaluation annuelle. Marc nous confie : « *je deviens gênant si je parle, on me préconise de me faire suivre et que, même, une mutation interne serait peut-être salutaire pour ma carrière : je vais devoir fuir mon service* ».

Lorsque la victime se révolte et ose révéler ce qu'elle subit, contrariant de fait l'institution, celle-ci n'hésite pas à brandir la menace de « *sanc-tions disciplinaires* ». Ainsi Hélène, infirmière, se plaint « *de harcèlement homophobe sur son lieu de travail* », dénonce « *les insultes, décorations tendancieuses de son vestiaire, vols d'objets lui appartenant, lettres anonymes, graffitis* » qu'elle endure régulièrement. Elle affirme : « *Bien qu'ayant demandé de l'aide à ma hiérarchie, je n'ai bénéficié d'aucun soutien. Ma supérieure a*

elle-même révélé mon homosexualité à une nouvelle collègue en lui conseillant de se méfier de mes "amitiés féminines"... Et tente de me déstabiliser par des menaces de représailles... J'ai été traitée de menteuse, de perverse devant toute l'équipe ».

Vous avez dit « maladie » ?

Ce n'est pas le discours qu'elle aurait imaginé entendre. Et pourtant ! Marie, jeune trentenaire bisexuelle du nord de la France, suivie depuis plus d'un an par un psychiatre en qui elle avait toute confiance, s'est vue expliquer par ce dernier alors qu'elle évoquait ses attirances homosexuelles : « *L'homosexualité est une maladie* ». Puis : « *Les homosexuels sont des névrosés du fait qu'ils ont vécu quelque chose de traumatisant dans leur enfance. Quant aux personnes qui font leur coming out à la télé, ce sont des pervers ! Et les associations homos qui interviennent dans les établissements scolaires sont dangereuses* ». Révoltée, choquée, Marie se demande « *si c'est un bon "psy"* » remettant en question la relation de confiance indispensable entre elle et son médecin et donc son observance thérapeutique. Tout aussi édifiant, ce témoignage d'une francilienne trentenaire qui, au cours d'une consultation gynécologique en vue d'une intervention future, s'entend signifier par le praticien appre-

nant l'homosexualité de sa patiente qu'il « *profiterait de l'anesthésie pour lui faire perdre sa virginité* », assurant ensuite que « *c'est bon pour les gens comme vous* ».

Parfois plus ténues, les discriminations homophobes n'en sont pas moins traumatisantes. Virginie et sa compagne, enceinte de sept mois et demi, en ont fait la triste expérience en consultant en urgence un praticien de garde lors d'une menace d'accouchement prématuré. Après avoir exclu sans ménagement notre appelante de la chambre, l'obstétricien confiait à sa patiente « *qu'il n'était pas question que sa compagne assiste à l'accouchement, qu'un enfant était le fruit d'un gamète mâle avec un gamète femelle* », précisant ensuite « *que s'il lui arrivait quelque chose dans la nuit, la compagne n'aurait pas le droit d'entrer dans la clinique* ». Au bord des larmes, tremblante, la future maman décidait de quitter l'établissement contre avis médical, malgré les risques encourus pour elle et son bébé. L'une des infirmières, témoin embarrassée de l'incident, a cependant conseillé aux deux femmes de revenir rapidement. Contacté le lendemain, le médecin « attiré », informé promptement de ce malheureux épisode, garantissait cependant au couple que l'accouchement se ferait en la présence de Virginie, s'engageant « *pour qu'il n'y ait plus de problème* ».

Bien que ces témoignages soient, heureusement, singuliers, ils n'en demeurent pas moins insupportables. Compte tenu de l'investissement affectif personnel, que l'on soit soignant ou soigné, de la symbolique forte dans la relation aux soins et des conséquences,

parfois dramatiques, toujours douloureuses, des maltraitements homophobes, il est nécessaire qu'une véritable politique de formation et d'information sur les discriminations liées à l'orientation sexuelle soit mise en place à l'attention des professionnels de santé.

Don du sang : où en sommes-nous des belles promesses ?

En novembre 2007, après que l'un de ses conseillers techniques ait reçu SOS homophobie, Roselyne Bachelot, ministre de la Santé, déclarait souhaiter « *que la population homosexuelle puisse* » accéder au don du sang, les gays en étant toujours exclus. Or, à l'heure où nous publions *ce Rapport*, nous attendons toujours de la part du gouvernement et des institutions concernées une initiative digne de ce nom et non plus de belles promesses¹. L'éviction de gays souhaitant donner leur sang représente encore plus d'un tiers des témoignages traités par l'association pour la rubrique « Santé-Médecine ». Ces gays témoignent de leur stupéfaction, de leur désarroi et de leur colère de voir refusée leur démarche humaniste, comme Cédric, étudiant des Bouches-du-Rhône, éconduit au vu de la fiche de renseignements mentionnant son homosexualité. Alors qu'il explique « *être responsable, n'ayant que des rapports protégés* », il apprend du médecin préleveur « *qu'elle est tenue de respecter les règles d'acceptation du donneur fixées par une commission d'experts et de scientifique* » et « *que les homosexuels se distinguent comme étant une communauté à risque* ». Cédric « *troublé, choqué, révolté* » décide alors d'adresser un mail à l'Etablissement Français du Sang de son département pour lui signifier qu'il trouve « *discriminatoire au plus haut point ce refus, basé sur l'identité sexuelle* ».

Ce rejet discriminatoire s'accompagne parfois de propos particulièrement déplacés, douteux voir foncièrement homophobes tenus par des personnels d'accueil. Comme ceux rapportés par Renaud : « *Au cours de la discussion, ce charmant médecin me dit sans ciller que les minorités gênent et que cela devient pénible, que je dois comprendre que scientifiquement nous sommes une population à risque, que si j'étais bien informé, je ne viendrais pas donner mon sang et qu'un comportement civique irait dans ce sens et non dans la nécessité de venir réclamer* ». Sans commentaire !... Et que dire des propos entendus par Sylvain : « *Je ne prends pas le sang des homos, ils sont à l'origine de la contamination du sang, les homos n'ont pas à donner leur sang, même si ils n'ont jamais eu de rapports sexuels auparavant* ». Comment dès lors ne pas comprendre la réaction de Cyril, jeune étudiant en médecine ? « *Je me suis senti humilié, différent et surtout exclu du droit de sauver une vie. Je fais des études médicales et il ne manquerait plus que l'on vienne m'interdire d'apprendre et de pratiquer en raison de "déviances sexuelles". Je me suis senti ramené 63 ans en arrière à l'époque d'étoiles qui n'étaient pas dorées* ».

¹ Cf. notre communiqué de presse, ci-dessous

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 30 NOVEMBRE 2007

Exclusion des homosexuels du don du sang: SOS homophobie attend la concrétisation des annonces

SOS homophobie enregistre avec satisfaction les déclarations de Madame Bachelot, Ministre de la Santé, qui annonceraient la levée de l'interdiction, pour les homosexuels masculins, de donner leur sang.

Depuis 2005, SOS homophobie mène avec 40 associations partenaires une campagne de promesses de dons et a défendu, de mai à juillet 2006, lors de trois journées de travail avec le ministre de la Santé d'alors, Monsieur Xavier Bertrand, les raisons pour lesquelles cette interdiction de don devait être levée.

Notre point de vue était et reste que pour mieux sécuriser les dons, le critère à retenir et à mieux explorer reste l'éventuelle prise de risques du candidat au don. Et non son orientation sexuelle. Avoir des partenaires multiples et des relations non protégées ne sont pas des pratiques exclusives aux homosexuels et ces données comportementales ne sont pas réellement prises en compte aujourd'hui pour l'éligibilité au don.

Nous avons aussi soulevé qu'un hétérosexuel avouant ces pratiques à risque se voit ajourné pour un an alors que la seule mention de l'homosexualité entraîne une interdiction à vie. Ce qui implique un "fichage" des homosexuels ayant révélé leur orientation sexuelle lors d'une tentative de don. Ce fichier existe aujourd'hui et il fonctionne, puisqu'un homosexuel ayant été refusé pour un don de sang se voit, après consultation du fichier, refusé par un centre de transfusion, même si celui-ci est situé dans une autre région.

Ce "fichage" des homosexuels soulève évidemment des questions éthiques que nous avons stipulées et la garantie du secret médical sur ce fichier ne nous semblait pas satisfaisante.

Le Ministre de la Santé avait pris acte de ces arguments puisqu'il avait, dans une interview au journal Le Monde, le 10 juillet 2006, soit quelques jours après nos derniers entretiens, déclaré que les comportements à risque seraient les seuls critères d'exclusion au don.

Or, depuis juillet 2006, SOS homophobie est restée en contact avec le ministère de la Santé et l'Établissement Français du Sang, pour savoir si les propos de Xavier Bertrand seraient suivis d'effet. Suite à la nomination de Roselyne Bachelot à cette fonction, l'association a été reçue en audience pour rappeler les engagements pris et connaître la position de la nouvelle Ministre.

Après 25 ans de discrimination injustifiée, le bon sens semble enfin revenir.

SOS homophobie se félicite donc de ces déclarations, et demeurera vigilante sur la suite concrète qui leur sera donnée. Lorsque la procédure aura été changée, l'association proposera aux 2000 signataires des promesses de dons de tester les nouvelles dispositions.

Chapitre 15

Sport*Que fait l'arbitre ?*

SOS homophobie a reçu peu de témoignages sur la thématique du sport en 2007 : six courriels nous ont été adressés (contre cinq en 2006). Le phénomène est étonnant à double titre : en premier lieu dans un contexte 2007 riche en actualités sportives (notamment avec la Coupe du monde de rugby en France), ensuite parce qu'il nous semble que l'univers du sport a tendance à sexuer les comportements de façon souvent propice au déploiement de l'homophobie.

Bien que notre association se félicite de réelles avancées, le tabou homosexuel reste entier dans le monde sportif. A ce titre, le football nous semble particulièrement concerné. L'affaire des T-shirts « PDSG » que nous avons gagnée en 2007 en est une illustration flagrante, tout comme les commentaires injurieux qui ont fait suite au *coming out* de l'ancien joueur de l'AS Nancy Olivier Rouyer.

De réelles avancées...

A l'occasion de l'organisation de la Coupe du monde de rugby en France, force est de constater que les mentalités, dans ce sport en tout cas, pourtant chantre de la virilité et de la masculinité à outrance, ont évolué. Ainsi, la campagne française de promotion de cet événement en Grande-Bretagne mettait en scène des rugbymen

dans une mêlée qui s'embrassaient à pleine bouche, signant avec un humour certain : « *Paris, Capital of Love* ». De même, les rugbymen de l'équipe de France ont posé dans *Têtu* pour des photos largement dénudées, signe d'une réelle volonté de déconstruire certains clichés. C'est d'autant plus encourageant que le rugby est iconique de la virilité, de la force physique et de la figure de l'homme.

Dans un autre sport, le tennis, Amélie Mauresmo, l'une des rares sportives à avoir fait son *coming out*, est désormais dans le trio de tête des sportifs préférés des Français et arrive en seconde position du classement TNS-Secodip de juin 2007. Ses performances sportives et sa personnalité semblent donc, dans l'esprit des Français, primer sur son homosexualité, rarement évoquée. Même si leur nombre reste limité, il existe d'autres exemples de sportifs et sportives bien dans leurs baskets après avoir fait leur *coming out*, comme Carole Péon, membre de l'équipe de France de triathlon et dont la carrière n'a pas eu à en pâtir.

En parallèle, le milieu associatif sportif LGBT connaît un succès croissant. La Fédération Sportive Gaie et Lesbienne (FSGL) réunit désormais vingt-cinq associations sportives et regroupe plus de trente activités sportives différentes. Par ailleurs, certains événements LGBT, réunissant des équipes de sportifs et sportives homosexuel-le-s dans différents sports individuels ou collectifs, sont désormais bien installés et

connaissent de gros succès en termes de participation comme de public : le quatrième Tournoi International de Paris, la onzième édition des *Eurogames* à Anvers, les *Outgames*, les *Gay Games*, etc.

... mais le tabou reste entier

Pourtant, on pourrait aussi lire à travers le succès de ce monde associatif comme une impossibilité pour les gays et lesbiennes de vivre leur homosexualité librement dans des clubs de sport. Ils préféreraient pratiquer leurs activités sportives dans un milieu LGBT et en toute sécurité, évitant toute discrimination, blague, injure, mise à l'écart ou agression. Ainsi, Hélène témoigne auprès de notre association avoir été limogée de son poste d'entraîneur d'un club de handball féminin, malgré de très bons résultats...

A ce titre, le football, premier sport en France par le nombre de licenciés, la popularité et la médiatisation, est un exemple frappant de la persistance de clichés et des difficultés que peut éprouver un homosexuel en pratiquant un sport. Ce n'est sans doute pas un hasard si trois témoignages sur les six que nous avons reçus concernent le football. Ils signalent des propos homophobes très présents sur des forums de supporters de clubs de football ou dans les discours des dirigeants.

Ainsi, en mai 2007, lors d'une conférence de presse suite à la victoire de son club, le Montpellier Hérault Sport Club (MHSC), Louis Nicollin avait utilisé le terme de « *pédés* » à plusieurs reprises : « *cette bande de pédés* », « *les pédés* », « *des pédés* », ... Certains joueurs avaient alors contacté le Collectif contre l'homophobie de Montpellier pour faire part « *de leur réprobation suite aux propos de Louis Nicollin* » et « *du malaise qu'ils ressentaient suite à la multiplication et à la banalisation de ce genre de dérapages depuis quelques mois au sein du club* ». Face à cette pression, Louis Nicollin avait fini par présenter des excuses publiques : « *Je voudrais*

m'excuser et je suis sincèrement désolé que mes propos aient blessé ou choqué certaines personnes. Je conviens qu'ils étaient tout à fait déplacés et inappropriés. À aucun moment, je n'ai eu la moindre pensée homophobe au moment où je les ai proférés. Le climat de tension dans lequel s'est déroulée la fin de saison et les allégations injustes dont le club a été la victime m'ont fait employer des termes outranciers que je regrette sincèrement aujourd'hui ».

On pourrait également citer la mauvaise blague de Didier Deschamps, entraîneur de la Juventus de Turin, qui avait critiqué en mai 2007 la couleur rose des T-shirts que ses joueurs avaient revêtus : « *Cette couleur ne me plaît pas, parce qu'en France c'est la couleur des gays* ».

Le malaise ressenti par les joueurs de Montpellier semble légitime. C'est le silence complet : dans le monde du football, pas un seul joueur professionnel en activité n'a fait son *coming out*, ce qui peut sembler étonnant dans un univers où la « métrosexualité » et une certaine modernité sexuelle sont de rigueur. L'omerta (que David Ginola décrivait il y a deux ans déjà dans une émission de télévision en déclarant : « *Je n'ai jamais croisé quelqu'un du côté obscur de la force au cours de ma carrière* ») est toujours de mise. Le *Journal du dimanche* du 17 juin 2007 cite trois cas seulement connus dans ce sport, dont deux ont fini en tragédie : suicide ou tentative de suicide. Selon le président du Paris Foot Gay, seul un joueur de très grand calibre pourrait envisager de faire son *coming out*. En février 2008, Olivier Rouyer, ancien joueur de l'AS Nancy et désormais commentateur sur Canal+, a fait son *coming out* ... à 52 ans, expliquant qu'il y avait renoncé lorsqu'il était en activité car « *le foot est un milieu où l'on n'aime guère ceux qui sortent des clous* »¹. On nous a signalé sur certains forums quelques propos à la fois désespérants et très inquiétants. Ainsi, un internaute nous a

¹ *L'Equipe Magazine*, 16 février 2008

Foot, racisme et homophobie

Le 14 septembre 2007, lors d'un match de football opposant Bastia à Libourne, Boubacar Kébé, attaquant burkinabé du club de Libourne, est la cible d'injures racistes de la part de supporters corses. Ces débordements sont sanctionnés par le Comité National Olympique et Sportif Français (un point de moins au classement), même si le Sporting Club de Bastia conteste la décision. Mais lors d'une nouvelle confrontation entre les deux clubs, le 22 février 2008, les supporters de Bastia déploient une double banderole où l'on peut lire : « *On est pas raciste, la preuve on t'encule* ».

Le *Parisien* du 26 février 2008 dénonce l'affaire, mais se concentre en fait sur les caméras de surveillance qui n'auraient pas fonctionné au moment où les banderoles ont été déployées (« *A Bastia, les caméras ne fonctionnaient pas* ») et passe complètement sous silence le caractère homophobe des injures². Pire, l'article ne montre que la première partie des banderoles, coupant l'image après « *la preuve, on* » !

Pourtant, tout autant que le caractère raciste des insultes, leur caractère homophobe aurait

dû être dénoncé, d'autant que les instances dirigeantes du football français et européen commencent à inscrire l'homophobie comme un des maux du football. Ainsi, le directeur de La Ligue Professionnelle de Football (LFP), Jean-Pierre Hugues, a dénoncé sur RTL le « *caractère raciste, homophobe* » et la « *totale stupidité* » de ces insultes³. La LFP a porté plainte contre les auteurs de la banderole raciste.

Par ailleurs, Michel Platini, à la tête des hautes instances du football européen (l'UEFA), insiste sur l'importance des valeurs de « *lutte contre le racisme et les discriminations* » que le sport porte en lui. Reçu à l'Élysée par Nicolas Sarkozy le 5 mars 2008, il indique avoir évoqué avec le président de la République « *la lutte contre le hooliganisme, le racisme, le blanchiment d'argent, la corruption, l'homophobie...* ». Espérons que des actions concrètes suivront ces encourageantes déclarations.

² Cf. p. 162

³ Propos relatés par le site Internet du *Monde* le 22 février 2008

contactés après avoir lu sur le forum du FC Metz que les homosexuels étaient responsables de la propagation du sida dans le monde.

L'homophobie s'installe également au sein des clubs de football amateurs, célébrant la virilité des équipes et leurs performances : « *on n'est pas des pédés* », insultes des adversaires, mises à l'écart, etc. Les instances n'ont pris aucune disposition face à ce problème et la France ferait bien de s'inspirer des initiatives d'autres pays européens. Outre-Rhin, la Fédération allemande de football (DFB) et les représentants de trente clubs, associations et fan-clubs ont signé une « *Charte contre les discriminations dans le football* ». De même, l'Union belge de football a signé une charte

l'engageant à lutter contre l'homophobie et la *Football Association* anglaise a pris en compte les discriminations liées à l'orientation sexuelle. Le club Paris Foot Gay est pourtant particulièrement actif et vigilant, militant pour que la Fédération Française de Football mette en place des actions concrètes, notamment celle d'ajouter l'homophobie à la liste des discriminations combattues⁴. Seul le PSG se montre *gay friendly* : c'est en association avec ce club que nous avons remporté le procès contre les T-shirts PDSG⁵. Les démarches auprès d'autres clubs (Nancy, Sedan, Toulouse) sont restées lettre morte à cette date.

⁴ Cf. communiqué de presse de SOS homophobie et du PFG, p. 163

⁵ Cf. *Rapport sur l'homophobie 2007*, p. 147

Football/Racisme dans les stades

A Bastia, les caméras ne fonctionnaient pas

LA DOUBLE AFFAIRE Kébé n'a fait plus de dégrader le chroniqueur. Hier soir, le club bastiais a indiqué que les caméras de surveillance du stade n'ont pas fonctionné pendant une trentaine de minutes, de 19 h 55 à 20 h 30 au moment où des banderoles portant des inscriptions racistes à l'égard de Boubacar Kébé ont été déployées avant le match Bastia - Libourne. Selon le président du directeur du Sporting Club Bastia, Pierre-Paul Amatori, elles n'ont pas été coupées, en tout cas pas dans le local de vidéosurveillance où se trouvait un policier. Le procureur de Bastia, Jean-Jacques Fagni, a confirmé la présence d'un responsable policier dans le local, comme chaque soir où se déroule un match.

La Ligue de football professionnel porte plainte

La justice de Bastia a ouvert une enquête pour injures publiques à caractère raciste et incitation à la haine raciale. La Ligue de football professionnel (LFP) a porté plainte contre les auteurs de la bandeole raciste.

De son côté, le Sporting Club Bastia (SCB) a actualisé son intention de se battre pour récupérer le point perdu au classement lors des précédents incidents, survenant au 14 septembre. Kébé, attaquant bur-



STADE ARMAND-CESARI-FURIANI (BASTIA), LE 22 FÉVRIER. Ces inscriptions à l'égard de Boubacar Kébé ont été déployées avant le match Bastia - Libourne. (JEREMY FREELICO/LEVEE IMAGES)

kinabé, avait déjà été la cible d'insultes racistes avant d'adresser un bras d'honneur à l'attention de supporters noirs et d'être expulsé. Hier, le Comité national olympique et

sportif français (CNOSF) a proposé au club bastiais « de s'en tenir à la décision contestée », en faisant face la sanction d'un point. Le SCB a refusé, indiquant qu'il allait « continuer

à se battre » juridiquement pour récupérer le point perdu malgré les événements de vendredi dernier, un événement que les deux affaires Kébé et d'ailleurs ». L.F.

Le Parisien, 26 février 2008

La Fare (*Football against racism in Europe*), qui a organisé les 19 et 20 mai 2007 son congrès annuel à la Fédération française de football, a pourtant reconnu que l'homophobie était la discrimination la plus cachée et celle sur laquelle il y avait le moins d'avancées. De même, dans une enquête réalisée en juin 2006 auprès de 589 communes, la Ligue internationale contre le racisme et l'an-

tisémisme a relevé des avancées significatives contre le racisme dans le monde sportif mais estime que des mesures restent à mettre en place contre l'homophobie « *de plus en plus reconnue comme un phénomène important et inquiétant dans le milieu footballistique* ». L'affaire des insultes racistes et homophobes à l'encontre de Boubacar Kébé en témoigne (cf. encadré p. 161).

Le monde sportif est un milieu encore très homophobe où les clichés ont la vie dure. On entend trop souvent dans les chants des supporters ou des équipes : « *on n'est pas des pédés* » et les adversaires ou les perdants qualifiés de « *pédés* », les vainqueurs

leur signifiant par là le mépris qu'ils éprouvent à l'encontre de joueurs qu'ils jugent inférieurs. Il est urgent que les instances dirigeantes des milieux sportifs, celles du football en particulier, prennent des positions claires et agissent contre l'homophobie. « *On n'est pas des hétéros...* ».

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 17 JUILLET 2007 (AVEC PARIS FOOT GAY)

La Fédération Française de Football doit, comme ses équivalents européens, s'engager dans la lutte contre l'homophobie

Juste avant que ne débutent les Euro Games d'Anvers ce weekend dernier, l'Union belge de football a signé une charte l'engageant à lutter contre l'homophobie, rejoignant ainsi la Football Association anglaise qui avait déjà pris en compte cette discrimination.

Fidèles à leur ligne de conduite actuelle, les instances françaises font toujours la sourde oreille : les déclarations de Messieurs Deschamps et Nicollin, même s'ils ont présenté des excuses, ne font même pas sourciller la Ligue ou la Fédération. Pas plus que la dernière bonne blague du très fin Philippe Lucas (ex-entraîneur de Laure Manaudou : « *moi, je préfère des mecs qui se tapent plutôt que des tapettes qui rentrent avec le short tout propre.* »

Faut-il donc attendre une agression homophobe sur un stade pour que les choses changent ?

Faut-il qu'un équipementier célèbre organise une gigantesque opération de marketing pour que la Fédération y trouve soudainement un intérêt financier ?

Faut-il attendre le coming out, suicidaire dans le contexte actuel, d'un joueur français ?

Nous, SOS homophobie et Paris Foot Gay, réitérons un nouvelle fois notre appel aux instances du Football françaises :

- nous leur demandons de reconnaître les insultes et discriminations homophobes en tant que telles ;
- nous nous tenons prêts à travailler avec elles pour mettre en place les actions adéquates en termes de prévention et d'information auprès des éducateurs, dirigeants, joueurs, supporters...

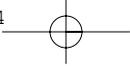
COMMUNIQUÉ DU 29 AOÛT 2007 (AVEC LE PARIS FOOT GAY)

Remise du Trophée *b.yourself*

Dimanche 2 septembre 2007, au Parc des Princes.

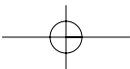
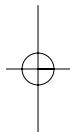
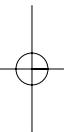
A l'occasion de la rencontre entre le Paris Saint-Germain et l'Olympique de Marseille, le Paris Foot Gay, SOS homophobie et l'Inter-LGBT remettront le Trophée *b.yourself* à Monsieur Alain CAYZAC, président du PSG. La remise de ce trophée sera l'occasion de saluer le partenariat instauré voici trois ans avec le PSG ainsi que les actions menées par ce club, le seul à ce jour en France, en faveur de la lutte contre les discriminations et contre l'homophobie dans le football.

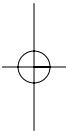
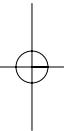
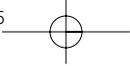
A cette occasion, Monsieur CAYZAC devrait également signer la Charte contre l'homophobie dans le football proposée par le Paris Foot Gay. Déjà ouvertement engagé par ses actions,



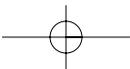
le Paris Saint-Germain sera ainsi le premier club professionnel à confirmer par écrit son engagement dans ce combat.

Une mention spéciale sera également attribuée à la Ligue professionnelle de football et à la Fédération française de football qui, contrairement à l'UEFA ou à d'autres fédérations européennes, brillent par leur absence sur le terrain de l'homophobie, malgré nos appels répétés.



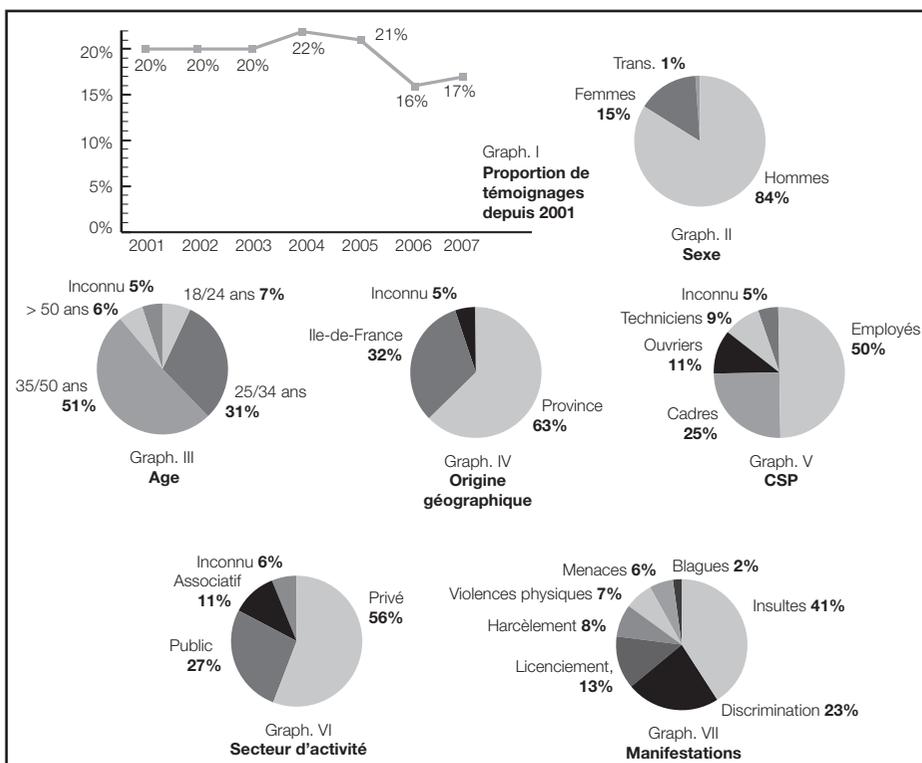


SPORT



Travail – Données chiffrées

• 186 cas, correspondant à 17% du total des témoignages en 2007



Analyse

L'homophobie au travail représente 17% des témoignages que nous avons reçus en 2007, soit sensiblement le même pourcentage qu'en 2006.

- Ce sont très majoritairement des hommes, résidant en province et, très logiquement, âgés de 25 à 50

ans qui nous contactent.

- Les agressions verbales sont les formes les plus répandues d'homophobie sur le lieu de travail, mais les agressions physiques sont en hausse : 7% en 2007 contre 3% en 2006.

Chapitre 16

Travail

Peu de changement dans le monde de l'entreprise

Travail et homosexualité ne font toujours pas bon ménage en 2007. Avec 17% du total des appels et des courriels reçus, le monde du travail reste la première cause de sollicitation de l'association. Comme les années précédentes, toutes les régions, tous les secteurs d'activités économiques (entreprises privées et publiques, associations), toutes les catégories socioprofessionnelles, toutes les tranches d'âges sont concernés par les actes homophobes au travail. Mais la Poste, la grande distribution, l'hôtellerie et la restauration sont les entreprises et secteurs les plus souvent cités, et sur l'ensemble des témoignages, ce sont les insultes qui constituent la forme la plus répandue d'homophobie au travail. Il nous paraît donc urgent que les directions d'entreprises se saisissent de la question du respect de leurs salarié-e-s et collaborateurs-trices homosexuel-le-s.

L'homophobie prend différentes formes dans le monde du travail, allant des blagues aux coups et blessures. L'intention est souvent la même, celle de détruire petit à petit l'individu. Chacun y va de sa remarque homophobe sans qu'il y ait, bien sûr, une volonté commune et planifiée. Mais répété au quotidien, ce harcèlement va souvent conduire le salarié à craquer. Les conséquences se manifestent alors par des arrêts maladie, mais

aussi par une dévalorisation et une perte de confiance en soi.

Un appelant nous dit ainsi après avoir fait l'objet d'insultes et de harcèlement : « *je vais me sacrifier le corps pour sortir le mal-être qui est en moi* ». Un autre nous écrit après avoir été licencié par son chef qui ne supportait pas son homosexualité : « *Aujourd'hui je sombre peu à peu, je n'ai plus confiance en moi et en mes compétences. Je ne pense plus qu'à ça. Les mots et les souvenirs me rongent de l'intérieur. Je culpabilise à fond et je finis par ressembler au portrait que [mon responsable] a fait de moi* ».

L'homophobie « visible »

Les manifestations homophobes au travail peuvent être regroupées en deux catégories : d'un côté, l'homophobie « visible » qui se traduit par des insultes, des menaces, des discriminations assumées et des violences physiques, de l'autre, une homophobie « invisible », masquée, qui prend la forme de discriminations cachées et de licenciements déguisés.

Les insultes représentent les causes les plus fréquentes d'appel de la ligne ou des courriels que nous recevons : 41% des témoignages en font mention. Ce sont toujours les mêmes clichés sur les « *folles* », les « *femmelettes* », les « *hommasses* », les « *pédés* », les « *tapettes* » et les « *gouines* » :

- *T'iras pas au Paradis, t'es qu'un pédé* »

- « *Depuis l'épidémie croissante du sida mieux vaut ne pas lécher le cul de son patron* »
- « *T'es qu'une sale gouine frustrée mal baisée, ce qu'il te faudrait c'est une grosse bite dans la chatte* »
- « *Espèce de Schtroumpf gay* »
- « *Il faut vous jeter au feu, c'est écrit dans le Coran* ».

La majeure partie des témoignages reçus concernent des actes lourds, mais peut-être ne nous contacte-t-on pas pour une blague ou une moquerie (seulement 2% des témoignages). L'homosexuel-le reste souvent l'objet de multiples formes de violences dans l'entreprise, qui ne sont pas toujours que verbales et vont parfois jusqu'à l'humiliation, au harcèlement ou à l'agression physique.

- *Stéphane est professeur de lettres et postule pour un emploi en coopération dans le cadre de l'armée. Lors de la visite médicale d'embauche, des questions lui sont posées par les militaires sur son célibat et le fait qu'il n'ait pas d'enfants. Il finit par annoncer son homosexualité. A partir de ce moment, la visite médicale prend un tour humiliant : mise à nu, obligation de le rester pendant une demi-heure devant plusieurs militaires, toucher rectal, réflexions insidieuses (« Vous ressentez quoi avec un doigt dans l'anus ? Vous avez froid ? »), obligation de faire un test HIV. Après cette visite, Stéphane a croisé d'autres candidats qui n'ont pas eu le droit à ce traitement spécial.*
- *Lors d'un voyage professionnel au Japon, la supérieure hiérarchique de Thomas, lui demande : « Vous êtes gay, n'est-ce pas ? Je vous connais bien, vous les gays. Vous travaillez quand vous en avez envie. Vous êtes lunatiques, susceptibles et beaucoup trop sensibles. Sachez qu'avec tout cela, je vous connais à 80% ». S'en suit un harcèlement quotidien avec remise en cause perpétuelle du travail de Thomas, à tel point qu'il tombe malade, est arrêté par son médecin pendant un mois et est, finalement, licencié.*

- *Olivier nous appelle : « J'ai 41 ans, je travaille au rayon traiteur d'un supermarché et je ne cache pas mon homosexualité. Cela ne plait pas à tout le monde. Je subis des pressions pour démissionner. Samedi dernier, un de mes collègues m'a enfermé dans un frigo. Il m'a mis un couteau sous la gorge et dit que je « foutais la merde » dans le rayon, que je ferais mieux de me mettre en arrêt maladie et que si je continuais, il me casserait en deux et me referait les dents ».*

- *Cédric est âgé de 34 ans. Originaire de Verdun, il travaille dans un centre de formation pour adultes. Depuis plusieurs mois, il est harcelé par deux de ses supérieurs hiérarchiques : le responsable pédagogique et le responsable de la formation. D'après eux, il n'est « pas bienvenu dans l'établissement » et « on ne comprend pas que les pédés puissent se reproduire : il y en a de plus en plus ». Le centre de formation a finalement mis un terme au contrat de travail de Cédric et l'un des deux comparses a prévenu la propriétaire de Cédric de ce renvoi et de l'homosexualité de Cédric. Celle-ci a mis l'ensemble des affaires de Cédric dans des sacs-poubelles et a changé les serrures de l'appartement pendant le week-end avec, pour toute explication, un petit mot lui indiquant que les gens comme lui n'avaient pas leur place dans sa maison !*

L'homophobie « invisible »

Au-delà de ces formes visibles de l'homophobie au travail, il existe une autre forme d'homophobie qui avance plus discrète, plus masquée et plus insidieuse et que l'on peut qualifier de discrimination systémique. Elle n'est ni explicite ni volontaire, ni même parfois consciente ou intentionnelle, mais relève le plus souvent d'un système de gestion fondé sur un certain nombre de présupposés et de préjugés, le plus souvent implicites, quant aux divers groupes et comprend un ensemble de pratiques et de coutumes qui perpétuent une situation d'inégalité à l'égard

des membres des groupes cibles. Les homosexuel-le-s en font partie.

Trop d'entreprises ont encore tendance, face à une orientation homosexuelle récemment dévoilée, à recourir au licenciement. En 2007, 13% des appels ou des courriels mentionnent ce genre de pratique. Bien sûr, lors des procédures de licenciement, l'homosexualité n'est jamais évoquée comme la raison réelle de la rupture du contrat de travail. Elle est toujours habillée et masquée sous d'autres prétextes : insuffisance professionnelle, exécution fautive du contrat de travail, acte malveillant, mésentente et incompatibilité d'humeur, faute grave, etc.

- *Gérard travaille dans une communauté de communes de la Haute-Garonne comme chauffeur de camion de ramassage d'ordures. Il a fait son coming out il y a un an. Depuis, le regard de ses chefs a changé. Son camion a été dégradé : grilles d'aération arrachées, tôles enfoncées, benne taguée à la peinture (« pédé de merde »). Sa hiérarchie lui a fait porter la responsabilité de l'état du camion. Mais, comme dit Gérard, « je ne suis pas assez bête pour dégrader ainsi mon outil de travail ». Il estime que les dégradations sont le fait de sa hiérarchie pour pouvoir s'en séparer. Il sait que, dans son dos, il est l'objet de moqueries, de blagues, mais n'a aucun élément de preuve. Il craint l'entretien, car il sait que, face aux élus, il n'aura pas leur capacité d'argumentation pour se défendre. Quelques semaines plus tard, il nous rappelle pour nous dire qu'il vient d'être licencié au motif de dégradation volontaire de matériel.*
- *Marc travaille dans un supermarché du Pas-de-Calais. Tout se passait normalement jusqu'à ce que Marc révèle son homosexualité en présentant son ami à ses collègues de travail. A partir de là, tout a basculé très rapidement et Marc a été licencié pour plusieurs motifs : agression au cutter envers son supérieur hiérarchique, utilisation du parking clientèle et retard de cinq minutes à la prise de son service. Il nous dit n'avoir jamais agressé le directeur du magasin au*

cutter : son travail consiste à ouvrir les palettes du rayon liquide, il travaille donc en permanence avec un cutter à la main. Malheureusement pour Marc, aucun de ses collègues ne souhaite témoigner en sa faveur de peur de perdre son emploi et personne n'a voulu l'accompagner à l'entretien préalable au licenciement, pas même le représentant du personnel. A la fin de l'entretien, lorsque Marc a annoncé à son directeur qu'il irait aux prud'hommes, celui-ci lui a lancé, sans témoin : « vas-y, espèce de pédé ! ».

Autre forme déguisée de discrimination : le « plafond de verre » lié à l'orientation sexuelle. On ne promeut pas un salarié homosexuel à certains postes. L'entreprise préfère parfois favoriser une personne moins compétente mais hétérosexuelle plutôt que voir une personne compétente mais homosexuelle progresser dans la hiérarchie. L'homosexualité peut être un facteur de blocage de la carrière, particulièrement pour accéder aux fonctions d'encadrement.

- *Denis, cadre dans un organisme consulaire du Nord de la France, vient d'en faire l'expérience. Son directeur a lancé dans un couloir : « de toute façon, celui-là est incapable de gérer du personnel ou d'avoir une responsabilité de service, car c'est un pédé ».*
- *Alexis nous écrit : « Mon travail a beaucoup d'importance pour moi et j'y investis beaucoup de mon temps. Dans le village de vacances dont je suis le directeur adjoint, mon directeur vient de partir et logiquement je devais le remplacer. Mais, un directeur d'établissement avec lequel j'avais travaillé a téléphoné au DG pour porter des jugements de valeur sur moi et l'informer de mon homosexualité. Cette information est parvenue à l'établissement où je travaille. Mes collègues ne s'en doutaient pas et je viens d'apprendre que je n'avais pas le poste ».*
- *Xavier travaille dans l'industrie chimique. Il est révolté : le poste de responsable de service qui vient de lui être proposé aurait dû revenir à*

un de ses collègues, plus compétent que lui mais homosexuel ! Xavier, choqué, nous indique qu'il refusera le poste car il estime qu'il ne le mérite pas !

Signalons enfin que, dans les cas qui nous sont soumis, la discrimination liée à l'homophobie au travail semble rarement s'exercer au moment de l'embauche, mais beaucoup plus souvent dans le cadre de l'exécution du contrat de travail. En 2007, nous n'avons reçu qu'un seul cas de refus d'embauche, en provenance d'un transsexuel.

Les risques de la révélation de son homosexualité

Il ne fait toujours pas bon en 2007 dévoiler son homosexualité au travail. Quand on fait son *coming out* ou que l'on se fait *outer* (généralement par un collègue de bureau), les regards changent encore trop souvent. Du jour au lendemain, l'excellent collaborateur peut devenir un « bon à rien ».

- *Muriel, qui travaille dans le milieu hospitalier, nous écrit* : « Certaines de mes collègues souhaitent mon éviction du service dans lequel je travaille et utilisent le petit scoop, le petit secret (le fait que je sois homosexuelle) pour me mettre la pression et m'inviter à quitter mon unité. Hasard incroyable : une de mes collègues a emménagé dans l'appartement situé juste à côté de celui de ma compagne. Peu de temps après, les sous-entendus, les plaisanteries graveleuses, les amalgames (pédophilie), les menaces de révélation et de scandale ont débuté. Après plusieurs années de pression qui vont crescendo, je vais demander ma mutation très prochainement, voire mon changement d'hôpital ».

Comment faire pour que le quotidien de l'homosexuel-le dans un monde hétérosexiste, hétérocentriste et hétéronormé ne devienne pas un placard permanent ? Dans le monde du travail, le

seul choix qui s'offre à la personne homosexuelle, c'est souvent l'annonce ou le silence, l'affirmation ou le placard. S'affirmer demande du courage et c'est en outre un combat sans cesse recommencé : ce n'est pas une question que l'on règle une fois pour toutes. S'enfermer dans le silence, c'est gagner du temps mais c'est aussi se nier, se mentir et mentir aux autres (l'un ne va pas sans l'autre). Parfois, il faut de très longues années pour faire le chemin qui mène à accepter et dire son orientation sexuelle. Mais dire que l'on est homosexuel ne règle rien au problème de l'oppression ! C'est juste un premier pas décisif, une prise d'identité, une revendication.

La faiblesse des soutiens en entreprise

En décembre 2007, la Halde et le CSA ont réalisé un sondage sur les discriminations au travail qui nous apprend que la lutte contre ces discriminations apparaît importante aux yeux de 95% des salariés du privé. Ce combat s'avère selon eux d'autant plus nécessaire que les niveaux déclarés de discrimination sont élevés. Toujours d'après ce sondage, la majorité des victimes de discrimination, interrogées sur leurs réactions, déclarent n'avoir rien dit et préféré le silence. Les témoins de discrimination déclarent quant à eux, dans leur majorité, en avoir parlé avec la personne discriminée. Toutefois, les salariés de grandes entreprises, où la distance est sans doute plus importante entre les salariés, se sont tus dans la majorité des cas.

Le constat que nous faisons en analysant les témoignages reçus est légèrement différent. Nous constatons le peu de soutien reçu par les homosexuel-le-s victimes d'actes homophobes de la part de leur environnement professionnel : directions générales, DRH, ligne hiérarchique, collègues, syndicats. Rappelons tout de même qu'il incombe à un employeur de veiller à « *la santé physique et mentale* » de ses

Homophobie: les victimes osent enfin se plaindre

La principale association note une nette hausse des témoignages.

Les humiliations homophobes au boulot, voici ce que cela donne: la responsable d'Environnement se plaint «d'être en face d'une piscine toute la journée, c'est dur». Un des clients de Julien, jeune avocat, lui a déclaré: «Les pédophiles, c'est comme les pédés, ça ne se reproduit pas mais il y en a de plus en plus». Le directeur de Mireuil a envoyé un SMS à certains de ses collègues: «Aujourd'hui, journée de la sodomie, envoyez aux SMS à cet endroit, ça t'arrive mais j'en ai vu beaucoup sur ce site». Ces exemples, issus du rapport 2007 de l'association SOS Homophobie, lient hier, confirmé la tendance: c'est le quotidien professionnel homophobe dont les gens se plaignent le plus, 16% du total des témoignages recueillis par SOS Homophobie parlent de cela. «Elle concerne tout les secteurs -privé comme public- et revêt de multiples formes: insultes, brimades, discriminations, renvois ou démissions», note le rapport. Avant d'ajouter: «Les appels ont désormais un impact, fait de grandes citations, regards moqueurs et plaines en public, envoi de messages de haine pour les gays». En 2006, plus de 1230 témoignages ont été recueillis par SOS Homophobie. Soit 10% de plus que l'année précédente. Et c'est un motif de satisfaction

des responsables de l'association. Ils voient le signe chez les victimes de «croquer le lion plus facilement (76%), tandis que les femmes restent hésitantes (22%)». La part des appels venant de province est de 60%. Par ailleurs, les agressions sur les lieux publics -pour lesquelles SOS a constaté

«un doublement des appels (12%)» - constituent la «vraie nouveauté surprise» de cette édition 2007. Policiers et gendarmes sont par ailleurs accusés de se livrer à un «sérieux harcèlement» sur les lieux de dragage, parfois pour les «motayer» -c'est arrivé à Paris, mais aussi dans l'Aude ou en Vendée. Les agressions

physiques, enfin, se stabilisent autour de 12% des appels. «Le résultat est surtout excellent de la part de Jacques Lizé, le président de l'association, qui a aussi regretté l'ambivalence des personnes assistant à des agressions. Ceux-ci hésitent à intervenir. Et à témoigner.»

DICIER AUBIN

Françoise, transgenre non grata

Parce qu'elle s'estime discriminée dans le café de Saint-Cloud où elle avait ses habitudes, elle vient de porter plainte.

Depuis samedi, Françoise Médard, 57 ans, - Françoise pour l'état civil - ne peut plus boire son café, comme elle avait l'habitude de le faire depuis des années après avoir acheté son paquet de cigarettes quotidiennes dans l'établissement proche de sa demeure. Depuis le 12 mai, le couple Minetti, les propriétaires du

Françoise lui a fait son café de joré, et il n'a pas pu s'asseoir à côté de son amie. Puis elle s'en porte: «Elle a dû se faire le café, et après elle a été des virages effectués». Le grand-père a été des virages effectués. Françoise Médard s'en est fâchée, et depuis rien ne va plus au Magenta. Les Minetti se défendent d'être ho-

«C'est un gey de 95 ans, il n'a plus qu'un seul plaisir dans la vie, c'est de regarder les jolies filles. Il n'avait pas vu que c'était un monsieur.»

La patronne du Magenta à propos d'un client

«être constitué un foyer d'amis. Les patrons du bar se plaignent aussi d'une baisse des consommations au comptoir, où Françoise a l'habitude de s'asseoir. Le litige se règle devant un tribunal parisien. Françoise a porté plainte pour refus de vente auprès du procureur de la République de Nanterre, car le commissariat a refusé de l'enregistrer, n'y voyant «pas de motifs précis.»

STÉPHANE BRET

Libération, 16 mai 2007

salariés et à ce qu'aucun ne soit victime de harcèlement moral. Malgré cela, une victime d'homophobie se retrouve souvent bien seule pour faire face au rejet dont elle est victime.

- Dans la direction départementale de l'équipement où il travaille, Philippe se fait régulièrement traiter de «sale petit homo» et s'entend dire: «t'es qu'une tante qui nous emmerde». Philippe a alerté sa direction, qui lui a répondu: «ce n'est pas dit méchamment, on est dans un monde viril!».

- Jean est employé dans une entreprise d'immobilier social à Lyon et nous écrit: «Encore une raillerie à caractère homophobe dont je suis victime sur mon lieu de travail. Un collègue qui, en parlant à un autre, lui dit en passant devant mon bureau: «Ça pue la tarlouze!». Ce fut la blague de trop. J'en ai marre d'entendre des remarques de ce genre qui sont un vocabulaire courant sur mon lieu de travail. Je suis allé voir la directrice de mon agence et elle m'a simplement dit: «Je vous souhaite bien du

TRAVAIL

Les homosexuels ont

DEMAIN, sera « célébrée » la Journée mondiale contre l'homophobie. Les victimes de discrimination raciale ou de torture, les femmes, les enfants agressés, les casques bleus, la paix, les musées, la santé bucco-dentaire et même le « sans-voiture » ont, chacun, leur journée internationale depuis longtemps. Contre l'homophobie, en revanche, ce sera la troisième année de célébration. C'est dire si, en la matière, les mentalités évoluent doucement.

Car la peur, la haine, le dénigrement des homosexuels sont encore bien présents. Selon l'association SOS Homophobie (1), les « agressions très violentes » à leur encontre ont explosé de 17 % en 2006 ! Et, si les violences physiques y sont rares, le petit monde de l'entreprise n'a rien d'un paradis non plus : 52 % des homosexuels estiment avoir été mis hors jeu lors d'une promotion interne, simplement du fait de leur orientation sexuelle, estime une étude (2) qui sera dévoilée en juin par la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) (3).

Mise sur la touche, rumeurs malveillantes, dénigrement — plus souvent de la part des collègues que de la hiérarchie, d'ailleurs —, carrières torpillées, voire menaces anonymes par téléphone... Une fois enclenchée, la machine à exclure se traduit bien souvent par la perte de confiance, la dépression puis... la porte. On comprend mieux, dès lors, que 42 % des gays ou lesbiennes cachent leurs préférences sexuelles au boulot, l'immense majorité d'entre eux ayant peur des représailles.

Mais de plus en plus de baloués se rebiffent : en un an, le nombre d'homosexuels ayant saisi la Halde a doublé, pour atteindre 100 dossiers l'an dernier. « Au départ, il s'agissait surtout de couples à qui on avait refusé l'entrée d'un hôtel, par exemple, mais désormais, de plus

en plus de cas visent le monde du travail », souligne le directeur juridique de la Halde, Luc Ferrand — public et privé étant à égalité de (mauvais) traitement, si l'on ose dire.

La lutte pour la reconnaissance des droits « reste un véritable parcours du combattant »

La création de cette instance, en 2005, y est pour beaucoup — « nous disposons d'un pouvoir d'enquête important afin de rechercher les preuves de cette discrimination », explique Luc Ferrand. Sans oublier la présence, essentielle en France, d'associations très actives, à la fois nationales (SOS Homophobie) et sectorielles (les policiers avec le Flag, l'automobile, les gaziers, etc., ont des associations de défense des homosexuels).

La lutte pour la reconnaissance des droits, cependant, « reste un véritable parcours du combattant », reconnaît Xavier *(lire son témoignage*

ci-dessous), dont « pourrait retenir », iro comme d'autre leur action en d'exemple, et moins un peu préjugés.

(1) SOS Homophobie 08.10.108.135 (ca)
(2) « L'Homophobie à l'entreprise », en menée auprès d'
(3) Halde : 08.16 appel local.

■ **Après avoir cause** en juin d correctionnel d cosmétique Gar et la société d Adecco étaient cour d'appel po ciale à l'emba tentée par SOS par le parquet jugement rendu tance le 1^{er} juin cour d'appel maines.

« Un harcèlement

XAVIER, 44 ans, fonctionnaire, a s

« **C**ELA COMMENCE par des regards en coin, des remarques perfides, des petites brimades ordinaires. Puis des Post-it homophobes déposés sur mon bureau pendant le déjeuner. Ou des cartes de visite de marabouts sur les troubles sexuels. Des coups de fil anonymes d'insultes — *sale pédé, gros pédé* — et les menaces de mort — *on aura ta peau*. Un harcèlement progressif, insidieux, presque quotidien, de certains collègues, de supérieurs, qui vous broie. Et vous pousse à bout jusqu'à la dépression. »

Ce provincial, parisien d'adoption « en quête d'anonymat » croyait pourtant qu'il serait à l'abri de l'homophobie en intégrant les services de l'État. « J'ai tenu plus de dix ans ! Mais je ne suis pas un surhomme. » Briser la loi du silence,

nt du mal à réussir

ues), dont le dossier juridique trait remplir une biblio- », ironise-t-il. Mais lui : d'autres en sont persuadés : tion en justice aura valeur ple, et contribuera — au un peu — à tordre le cou aux s.

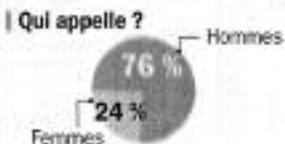
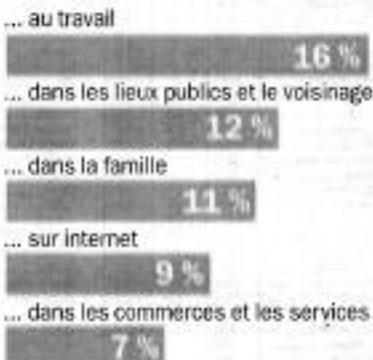
ODILE Plichon

Homophobie : 8.135 (coût d'un appel local). Homophobie dans rse », enquête du Dr Falcoz auprès de 2 000 personnes, le : 08.1000.5000 (coût d'un xcall).

is avoir été mis hors de en juin dernier par le tribunal ionnel de Paris, le géant du ique Garnier (groupe l'Oréal) ociété de travail temporaire étaient convoqués hier à la appel pour discrimination rap- embauche. Une action in- par SOS Racisme, ainsi que et qui avait fait appel du nt rendu en première ins- l'1^{er} juin dernier. Verdict de la appel dans quelques se-

L'homophobie au travail progresse

1 332 appels en 2006 (+ 10 % en un an) dont, pour signaler de l'homophobie...



ment insidieux qui vous broie »

te, a saisi la Halde

en même si les « gens disent que ça n'existe pas ! » Xavier, 44 ans, deux DEA en poche, fonctionnaire catégorie A dans les services déconcentrés du ministère des Finances, a décidé de porter plainte « pour les autres », auprès de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde). Le premier gros dossier d'homophobie dans le monde du travail.

« C'est très dur à porter »

« Je n'avais plus que cette solution pour arrêter cette descente aux enfers. » Du jamais-vu dans l'administration française, selon la Halde, qui en a fait un cas d'école au nom du « harcèlement

moral et des discriminations pour orientation sexuelle ». Son dossier, étayé par une enquête de sept mois de l'Inspection générale des finances (IGF), est en passe de créer un « séisme » à Bercy, où des sanctions individuelles pourraient être prises. La Halde, dans son rapport annuel, souligne les retards dans la notation de cet agent et donc dans le déroulement de sa carrière, les mutations successives et la passivité de la hiérarchie. « J'ai fait soixante heures d'audition à l'IGF. Il y a des preuves. Mais la procédure est longue. C'est très dur à porter. Ce que je veux, c'est pouvoir à nouveau travailler en paix. En attendant, ça continue... »

CATHERINE GASTÉ-PECLERS

TRAVAIL

courage pour le chemin à parcourir pour briser ces réflexes débilés » ; mais elle n'a pas agi ».

D'une année sur l'autre, la difficulté à apporter des preuves de ces actes et à obtenir l'appui des témoins d'une scène homophobe apparaît toujours aussi grande pour les personnes qui nous contactent. Quand des propos homophobes sont tenus devant témoin, la probabilité que celui-ci n'assume pas ses responsabilités est assez forte. Pire : le salarié, victime d'homophobie, est parfois poussé à bout jusqu'à ce qu'il commette un acte répréhensible et bascule ainsi de sa position de victime à celle d'agresseur et donc de coupable !

Une sensibilisation et une formation nécessaires

Les stéréotypes à l'égard des homosexuel-le-s dans le monde du travail ont la vie dure. Les entreprises donnent l'impression que ce sujet ne les concerne pas ou que c'est une violence mineure par rapport aux autres formes de discrimination (liées à l'âge, au sexe, à l'origine, etc). Parfois, elles ne savent pas comment aborder la question de l'orientation sexuelle dans leurs accords de diversité et de non-discrimination. Le sujet reste très souvent une question taboue. Pour lever ces réticences, il convient donc de mener des politiques de sensibilisation et de formation volontaristes au sein des entreprises et de généraliser la connaissance du phénomène homophobe. Ainsi, en septembre 2007, une délégation de

SOS homophobie a rencontré Frédéric Amar, conseiller technique chargé des questions de diversité auprès du ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, Xavier Bertrand. Lors de cette rencontre nous lui avons fait part de notre position et de nos propositions. Le renforcement de l'arsenal législatif de type répressif ne suffira pas à faire évoluer les mentalités et les comportements. Par contre, plusieurs types de mesures pourraient être envisagées soit au niveau des entreprises, soit au niveau des branches professionnelles, soit au niveau des acteurs de l'emploi (État, syndicats, patronat, intermédiaires de l'emploi), comme par exemple :

- des actions de formation et de sensibilisation à la question de l'homophobie auprès des directions départementales du travail, de la médecine du travail, des conseillers prud'homaux, des organisations syndicales et patronales, et des entreprises,
- des rappels de l'égalité des droits entre les conjoints mariés et pacsés, voire des obligations de négocier sur cette question au niveau des accords d'entreprises, des conventions collectives, des accords de branche ; des mesures de mise à niveau des accords de prévoyance collectives intégrant systématiquement le statut de pacsé ; des mesures de protection des salariés qui ne voudraient pas afficher leur orientation sexuelle mais bénéficier des dispositifs actuels du pacs,
- la création au niveau national, comme cela existe en Suède, d'un médiateur chargé des discriminations basées sur l'orientation sexuelle.

Le monde du travail est un lieu où sévit une homophobie tenace, malgré les différents dispositifs législatifs et la création de la Halde. L'analyse des appels et courriels que nous avons reçus en 2007 montre que les acteurs du travail n'ont pas déconstruit leurs sté-

réotypes et préjugés à l'égard des homosexuel-le-s. L'homosexuel-le reste encore parfois perçu comme un déviant aux règles économiques et considéré comme un salarié de seconde zone qui n'a droit ni au respect, ni à toute la protection du code du travail. Il peut rapidement devenir

le bouc émissaire tant de sa direction et de sa hiérarchie que de ses collègues, des représentants syndicaux ou de la clientèle.

Dans un monde professionnel basé sur le culte de la performance individuelle, de la compétition, de l'individualisation, l'homosexuel-le est porteur-euse de l'image d'un sous-homme ou d'une sous-

femme qui ne peut qu'être un frein et un handicap à cette exigence de réussite, de performance et de compétitivité attendue des autres salariés. Le monde normatif de l'entreprise exclut la différence malgré les discours prônant la diversité et les chartes qui n'engagent parfois que des auteurs soucieux de se donner bonne conscience.

Les actions de SOS homophobie dans le monde du travail

Faire de la lutte contre l'homophobie l'un des piliers des politiques de diversité dans les entreprises est un élément majeur du combat de SOS homophobie. Les entreprises les plus avancées en matière de lutte contre la discrimination reconnaissent la nécessité de vastes programmes de développement au niveau du personnel afin d'accroître la compréhension de la diversité et la sensibilisation à ce problème, notamment les questions juridiques et de conformité ainsi que les implications en termes de processus de recrutement, de promotion et d'évaluation. Les entreprises offrent aussi à leurs cadres une série de structures de planification des performances, des listes de vérification en matière de diversité et des outils qui doivent les aider à mettre en œuvre les politiques définies à cet égard. C'est dans ce cadre que SOS homophobie propose aux entreprises concernées deux types d'actions :

a/ la ligne d'écoute d'entreprise

Elle a pour objectifs de :

- mettre à la disposition des salariés d'une entreprise une ligne d'écoute spécifique pour témoigner des actes homophobes dont ils peuvent être victimes ou témoins au sein de leur entreprise,
- permettre aux entreprises d'offrir un milieu de travail ouvert et non-discriminatoire en lien avec l'orientation et l'identité sexuelles de leurs collaborateurs,

- permettre aux entreprises d'afficher leur ouverture à l'égalité pour tous et de se doter des moyens concrets de maintenir cet engagement.

Cette ligne fonctionne actuellement pour la Ville de Paris et des échanges sont en cours avec trois entreprises du CAC 40.

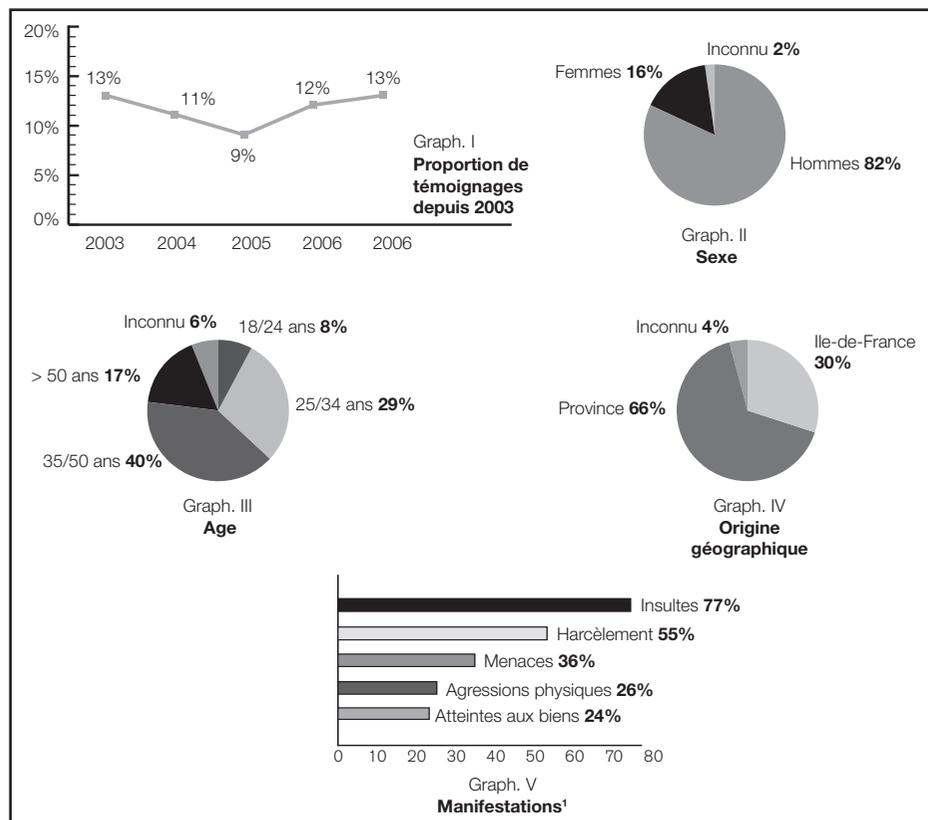
b/ les modules de formation centrés sur la lutte contre l'homophobie

SOS homophobie a développé un module de formation pouvant être adapté aux attentes des entreprises, des collectivités ou de tout autre acteur du monde du travail (organisations syndicales et patronales, fédérations et associations professionnelles, conseils de prud'hommes, etc.). Son contenu est le suivant :

- permettre aux managers de l'entreprise d'offrir un milieu de travail ouvert et non-discriminatoire en lien avec l'orientation sexuelle de leurs salariés,
- insister sur la responsabilité de l'encadrement dans la lutte contre les phénomènes de discriminations et lui permettre d'intervenir en cas d'homophobie dans ses équipes ou son environnement professionnel,
- s'approprier les enjeux de la politique sociale de l'entreprise dans sa dimension de diversité sexuelle et la relayer efficacement, dans le discours comme dans l'action.

Voisinage – Données chiffrées

• 171 témoignages, correspondant à 146 cas, représentant 13% du total



Analyse

En augmentation depuis 2005, les témoignages rapportant des problèmes d'homophobie de la part du voisinage représentent en 2007 plus de 13 % des cas. C'est, après le travail, le cadre le plus fréquent où s'exprime l'homophobie en 2007.

- **Sexe** : la répartition entre hommes et femmes reste sensiblement la même que les années précédentes avec une surreprésentation masculine.
- **Age** : les témoignages proviennent essentiellement de personnes de plus de 35 ans, donc plutôt « installées » dans la vie et dans leur logement. Mais, en 2007,

les témoignages des 25-34 ans sont en nette hausse.

- **Origine géographique** : les déclarations provenant d'Ile-de-France sont en augmentation, mais la province fournit encore deux tiers des témoignages.
- **Manifestations** : les insultes et le harcèlement sont cités dans plus de la moitié des cas d'homophobie au sein du voisinage.

¹ Le total est supérieur à 100%, car un même témoignage peut faire état de plusieurs manifestations d'homophobie.

Chapitre 17

Voisinage

Pas de quartier pour les homosexuel-le-s

En 2007, les témoignages d'homophobie dans le voisinage ont connu une hausse spectaculaire de plus de 40%, passant de 104 à 146 cas. Ainsi, c'est dans les endroits les plus importants de la vie d'une personne que les gays et les lesbiennes sont le plus souvent victimes d'homophobie. Après le milieu professionnel, c'est en effet sur leur lieu d'habitation que les homosexuel-le-s sont le plus fréquemment (13% des cas) la cible d'injures, d'atteintes à leur vie privée et à leurs biens, de violences, de harcèlement et, parfois, d'agressions physiques. Malheureusement, les solutions ne sont pas toujours dissuasives à l'encontre de voisins qui ne manquent pas d'imagination pour pourrir la vie de celles et ceux qui contactent SOS homophobie. Elles ne sont pas non plus toujours satisfaisantes : la victime est parfois contrainte de déménager pour retrouver la tranquillité.

Il est des activités banales pour tout un chacun, mais qui sont manifestement périlleuses pour les homosexuel-le-s : promener son chien en bas de chez soi, franchir le hall d'entrée, recevoir des amis. Bon nombre des témoignages reçus par l'association en 2007 montrent qu'en ces occasions la verve homophobe peut se déverser sans limite, parfois même accompagnée d'actes plus ou moins violents.

• *Véronique, cadre à Paris, nous écrit par mail :*

« Il y a quelques minutes, je promenais mon chien dans mon quartier. Un homme était à sa fenêtre. Je suis passée devant et il a jeté un œuf vers moi juste après mon passage et a crié : "sale goudou !" ».

• *Fabrice, un employé des Hauts-de-Seine, raconte aussi :* « Quand je sors ma chienne, une femme crie de chez elle, en se cachant "PD du quartier !" ». Il trouve cette situation franchement « pénible ».

Franchement usante aussi est la situation de Yann, un cadre qui vit dans les Yvelines et se voit interdire l'accès à un jardin commun à toute la résidence : « Depuis plusieurs semaines, je suis agressé verbalement par des voisines (une mère et sa fille) qui ne supportent pas de me voir à cet endroit. Elles m'interpellent par la fenêtre pour me demander de partir » avant de passer aux insultes : « sale PD ! tantouse ! », parce qu'il refuse d'obtempérer.

Tous les prétextes sont bons pour s'en prendre à l'homosexuel-le dans un immeuble ou un quartier, le service qu'on ne rend plus par exemple :

• « Au début que je vivais dans mon logement, je dépannais mes futurs agresseurs en cigarettes et feuilles à rouler, explique *Ludovic, un Lyonnais dans la vingtaine*. Quand j'ai voulu arrêter, ils se sont mis à m'insulter : "tarlouze, tantouse, tapette, péédé"... et cela fait maintenant cinq ans que cela dure ».

• *Rebecca rentre chez elle en voiture. Sa voisine*

lui grille la priorité. Altercation. Trois semaines après, « elle m'a traitée de "sale gouine" en bas de mon domicile et m'a donné un coup de poing au visage », raconte cette Gardoise de 40 ans. Conséquence : vingt jours d'ITT.

Pour certains homosexuel-le-s, il est interdit de se plaindre de ses voisins quand bien même ces derniers feraient trop de bruit ou gêneraient les habitants de l'immeuble.

- *Lionel et Bastien, un couple de Parisiens d'une trentaine d'années, attendent l'ascenseur. Il tarde à venir. L'un d'eux va voir ce qu'il en est et constate que l'ascenseur est bloqué par deux commères et leurs enfants. Invitation à laisser repartir l'ascenseur. Lorsqu'elles arrivent en bas, les deux femmes insultent le couple : « pédés, sales pédés ! ».*
- *Régis, Marseillais de 58 ans, raconte au téléphone qu'il a un voisin de 27 ans, « bruyant et turbulent ». Pour protester contre ce tapage nocturne, l'appelant a fait circuler une pétition dans l'immeuble. Mal lui en a pris : il s'est fait agresser devant les boîtes aux lettres. « Vous, vous êtes qu'une pute, qu'un PD », lui hurle le voisin qui menace de faire « circuler une pétition contre les homos » et de mettre l'appelant « en morceaux ».*
- *Un couple de femmes, à Viry-Chatillon, en région parisienne, nous raconte qu'après avoir demandé par tous les moyens à une voisine de faire moins de bruit, elles se sont entendu dire : « Vous ne supportez pas le bruit parce que vous êtes gouines, de sales gouines ; pour être gouine, il faut être malade mentale ! ».*

Il n'est parfois même pas nécessaire de faire quoi que ce soit pour être injurié : « Hé ! les PD ! », voilà ce qu'a entendu Jérôme, un habitant du Nord, alors qu'il était avec son ami dans le jardin de sa maison. L'interpellation est venue de la propriété des voisins, vraisemblablement lancée par un de leurs amis qui leur rendait visite.

Avec ou sans prétexte, tous les moyens semblent

adaptés dès lors qu'il s'agit de manifester sa haine des gays et des lesbiennes : humilier, avilir, nuire, salir, exclure.

- *Lorsque le voisin de Loïc le voit sortir de son immeuble, en Seine-Saint-Denis, « il [lui] crache dessus du haut de sa fenêtre » non sans déverser en plus une bordée d'injures : « sale PD ! enculé de ta mère ! etc ».*
- *Frédéric vit dans le Finistère et nous écrit dans un courriel qu'il a été surnommé « Doigt dans le cul » par des voisins et que cette insulte a fait le tour du quartier : « Des gamins de dix ans sont aussi au courant, tellement cela va loin ! ». Et cela fait « plusieurs semaines que cela dure ».*

La volonté de salir l'homosexuel-le s'exprime parfois jusque dans les moyens employés : « Notre boîte aux lettres est l'objet de dégradations depuis la fin 2004. Détritus, excréments » et graffitis insultants complètent le tableau d'une homophobie anonyme à laquelle un couple de quadragénaires parisiens peine à trouver une réponse.

- *Tristan, la vingtaine, habite avec son ami un rez-de-chaussée dans le Val-de-Marne. Ils trouvent régulièrement dans leur jardin des détritus. « Même si le jet incessant de déchets en tous genres n'est pas a priori homophobe, cela le devient lorsqu'il s'accompagne d'insultes », relève-t-il dans son courriel.*

Les atteintes aux biens sont fréquentes : 24% des témoignages évoquent des boîtes aux lettres taguées, des graffitis sur les murs, des portes endommagées, etc. C'est à coups de batte de base-ball qu'un appelant des Mureaux (Yvelines) s'est fait casser sa parabole sur son balcon par son voisin du dessous qui lui envoie régulièrement des « crève sale PD ! t'as qu'à déménager sale pute ! ». Fernando, un Toulousain de 42 ans, malade et harcelé par un jeune arrivé dans l'immeuble deux ans auparavant, n'a plus qu'une épave comme voiture « à la suite de nombreuses dégradations » accompagnées de messages homophobes.

Cela va parfois bien au-delà, comme en témoigne

ce quadragénaire orléanais : « *Récemment, un de mes voisins, un jeune homo, a été roué de coups par une bande de racailles. Ceux-ci n'en sont pas restés là puisqu'ils ont écrit des menaces de mort sur la porte de sa cave* (« Tu vas mourir, sale PD, on te suit ! »), *avant d'y mettre le feu quelques jours plus tard* ». Pour d'autres, cela a été jusqu'à l'agression physique.

- « Mon amie et moi sommes harcelées, insultées par notre voisinage et même frappées violemment, en pleine rue, par une de nos voisines », *écrit une employée de la Gironde.*
- *Antoine, 27 ans, de Montpellier* « souhaite témoigner de l'agression » *dont il a été victime en novembre 2007* : « Mon voisin, âgé de 35 à 40 ans, est venu sur mon palier, puis dans mon domicile, me porter coups et blessures après m'avoir insulté de sale PD ! ».
- *Un professeur de sport, âgé de 39 ans, dans l'Isère, raconte qu'il a été* « violemment poussé dans les escaliers » *de l'immeuble où il vit depuis quinze ans. Quinze marches ou bas, il a perdu une dent, eu deux côtes cassées et des blessures au crâne. Explication des agresseurs, fraîchement arrivés dans l'immeuble* : « On ne veut pas de PD dans la résidence ; dans mon pays on t'aurait pendu ! ».

Double peine à domicile

Les conséquences de ces agressions verbales ou physiques sont multiples. Toutes montrent que les victimes ne se sentent plus en sécurité chez elles, qu'elles vivent dans la peur, se cloîtent à leur domicile ou font de longs détours pour éviter de croiser leurs agresseurs en rentrant chez elles.

- « J'avoue angoisser qu'un tel incident se reproduise », *déclare Lionel, un trentenaire parisien.*
- *Pierre, le quinquagénaire des Mureaux, se dit* « au bout du rouleau » *et prend des tranquillisants.*
- « Je suis chez moi à Fort-de-France et maintenant j'ai très peur de retourner dans la maison que j'ai achetée avec mon ami et où l'on effectue des travaux avant de s'y installer,

peur que la violence soit montée d'un cran, que le voisin menaçant décide de passer à l'acte, qu'il me tue... », *écrit, terrorisé, un Martiniquais d'une trentaine d'années.*

- « Je suis lesbienne et habite en cité. Dès que je sors mon chien ou autre, je me fais insulter : « *sale lesbienne, t'es qu'une pute bouffeuse de chatte !* » et j'en passe. Je suis maman d'une petite fille et j'ai peur que ça la gêne à l'école, etc... Que faire pour être tranquille sans insulte ? », *demande Corinne qui écrit son courriel de l'Essonne.*

Que faire en effet ? Le professeur de sport de l'Isère, encore choqué par ce qui lui est arrivé, n'a pas trouvé le moindre réconfort auprès de la gendarmerie. « *Sale tapette ! tu l'as bien mérité* », lui auraient lancé les gendarmes quand il est allé porter plainte. Un Parisien de 28 ans n'a pas réussi à faire enregistrer sa plainte, alors qu'une voisine était prête à témoigner des insultes qu'il avait subies. Toutefois, il arrive quand même que l'accueil soit meilleur et que la plainte soit suivie d'effets.

Mais certains en viennent aux mains pour se défendre, comme nous l'explique Tarik, un Alsacien d'origine marocaine, dans un courriel : « *Aujourd'hui, je me suis battu avec un gars parce qu'il m'avait traité de sale PD et qu'il "fallait brûler tous les PD comme ça on économiserait du gaz"*... Toujours ce vieux fantasme des chambres à gaz et des camps de la mort qui traîne encore dans l'esprit de certains homophobes ! La volonté de chasser l'homosexuel-le, de l'extirper, est manifeste. Et les victimes finissent parfois par lâcher prise comme Tristan qui nous confie : « *Bien entendu, nous cherchons à déménager de cet appartement dans lequel nous ne sommes plus vraiment chez nous* ». La tentation est d'autant plus grande que le voisinage parfois se terre lui aussi dans la peur. Depuis que la cave d'un jeune gay d'Orléans, évoqué plus haut, a été incendiée, « *les habitants de l'immeuble ont pris peur et souhaitent le départ de la victime, qui les expose au danger ! Ils veu-*



Vu dans la Sarthe, janvier 2008

lent lancer une pétition à cet effet », nous rapporte le voisin et témoin. Heureusement, le représentant du syndic « s'indigne que l'on accable encore davantage ce jeune homme ».

C'est effectivement cette double peine qui est le plus insupportable dans les problèmes de voisinage. Après les agressions, les victimes ne voient malheureusement guère d'autre issue que de partir, à moins que, collectivement, les responsables du logement social et les représentants de la loi ne se soulèvent contre ces agressions homophobes et soutiennent effectivement les victimes. C'est ce qui se passe dans cet immeuble parisien où un jeune s'est fait agresser. Son voisin témoigne

par courriel : lors de l'agression, « un voisin est intervenu. Il a porté plainte » et la victime aussi. « La police l'a soumis sans prévenir à une confrontation directe avec son agresseur principal. Celui-ci, en dépit du témoignage de notre voisin, a nié les faits. » Mais la jeune victime « a reçu le soutien de notre amicale de locataires ».

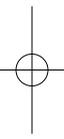
SOS homophobie apporte son soutien en rappelant par exemple la loi aux voisins homophobes, en sensibilisant les bailleurs sociaux aux problèmes soulevés par les appelants et les victimes qui témoignent de la frayeur que les habite dès lors que leur voisinage se montre hostile à leur égard.

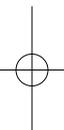
S'il est un lieu où chacun peut espérer trouver la tranquillité, c'est bien son domicile. Or, pour nombre d'homosexuel-le-s, cette sérénité est impossible. Un prétexte, une remarque anodine, le simple fait d'habiter là peuvent déboucher sur des faits graves que la loi réprime et sanctionne. Souvent, l'anonymat des agresseurs, qui ne signent pas toujours leurs forfaits, renforce le sentiment d'impunité. Il est d'ailleurs paradoxal de constater que les mêmes qui reprochent aux

homosexuel-le-s de se montrer et de ne plus se cacher se sentent autorisés à rendre publique l'homosexualité de leurs voisins. L'héroïsme ayant ses limites, les victimes finissent parfois, de guerre lasse, par chercher refuge ailleurs. Cette double peine est insupportable. Rien n'indique qu'elle est inéluctable, à condition que tous, du maire au bailleur social, des voisins aux associations de défense des victimes ou de lutte contre l'homophobie, sanctionnent ceux qui doivent vraiment l'être.



Annexes





Chronologie

Cette chronologie de l'actualité française a été établie à partir des informations de *Tetu.com* et *E-Ilico*, que nous remercions.

Mars 2007 – Février 2008

- 13 mars • **Justice / Mariage** La Cour de cassation confirme l'annulation du mariage célébré à Bègles le 5 juin 2004 entre Stéphane Chapin et Bertrand Charpentier, en rejetant le pourvoi déposé par les deux hommes.
- 30 mars • **Gendarmerie** Une note de rappel sur les discriminations liées à l'orientation sexuelle et sur le formalisme de la prise de plainte des victimes d'homophobie est transmise à l'ensemble des gendarmeries.
- 30 mars • **Chanson** La Sacem (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) remet un de ses prix Guadeloupe 2007 au chanteur Admiral T, connu pour les paroles homophobes de certaines de ses chansons.
- 2 avril • **Justice** Un homme qui avait agressé un couple gay cinq jours auparavant est condamné par le tribunal de grande instance de Belley (Ain) à dix mois de prison dont cinq mois ferme pour « *violences sans interruption de travail avec menace d'une arme, insultes publiques à caractère homophobe et menaces de mort* ».
- 10 avril • **Halde** La Haute autorité de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) rend public son deuxième rapport annuel. Les réclamations pour discriminations basées sur l'orientation sexuelle représentent 1,5% du total des réclamations de l'année 2006.
- 12 avril • **Justice/ Nouchet** La cour d'appel de Douai (Nord) confirme le non-lieu prononcé le 25 septembre 2006 par un juge de Béthune (Pas-de-Calais) dans l'enquête sur l'agression de Sébastien Nouchet le 16 janvier 2004.
- 19 avril • **Justice** Le tribunal correctionnel de Tarbes (Hautes-Pyrénées) condamne un jeune homme de 22 ans à quatre mois de prison avec sursis et 500 euros d'amende pour injures et agression à caractère homophobe d'un homosexuel d'une quarantaine d'années, le 28 septembre 2006 dans le centre-ville de Tarbes.
- 22 avril • **Agression physique** Un homosexuel de 50 ans est agressé très violemment dans un square de Brive-la-Gaillarde (Corrèze) sur un lieu de drague homosexuelle. Deux jours plus tard, les deux agresseurs présumés, âgés d'une vingtaine d'années, sont mis en examen pour « *violences en réunion à caractère homophobe* ».

- 29 avril • **Mémoire** Lors de la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation, deux associations (les Oubliés de la Mémoire et le Mémorial de la déportation homosexuelle) participent aux cérémonies à Bordeaux, Marseille, Montpellier, Nîmes, Paris, Reims et Toulouse.
- 17 mai • **Journée mondiale contre l'homophobie** Troisième édition de la Journée mondiale contre l'homophobie. Malgré l'accord de principe donné par le chef du gouvernement, Dominique de Villepin, en mai 2006¹, cette journée n'est toujours pas intégrée au calendrier officiel français.
- 23 mai • **Justice-Homoparentalité** Le tribunal de grande instance de Paris refuse de prononcer l'*exequatur* (reconnaissance de la validité en France d'un jugement à l'étranger) d'une adoption prononcée aux États-Unis en faveur de la compagne française d'une lesbienne américaine.
- 16 juin • **Meurtre** A Reims, un jeune homme est retrouvé mort dans une rivière. Le 29 juin, quatre jeunes gens, dont deux mineurs de 17 ans, sont mis en examen et écroués. Ils reconnaissent les faits et, d'après la procureure de la République de Reims, « *disent s'en être pris à ce jeune homme parce qu'il avait le teint basané et qu'il leur semblait un peu efféminé* ». Les qualificatifs de crime raciste et homophobe ne sont cependant pas retenus.
- 18 juin • **Homoparentalité / Justice** Suite à l'arrêt de la Cour de cassation du 20 février 2007 qui interdit à une homosexuelle de procéder à l'adoption simple de l'enfant de sa compagne², un couple de lesbiennes dépose un recours auprès de la Cour européenne des droits de l'homme.
- 19 juin • **Justice** Un couple de lesbiennes vivant dans le Nord et victimes d'agressions homophobes de la part de leurs voisins en 2004 et 2005 voient ceux-ci condamnés à cinq mois de prison avec sursis et 2 000 euros de dommages et intérêts.
- 20 juin • **Justice** La cour d'assises du Gard condamne le meurtrier de David Estournel à vingt ans de réclusion criminelle, mais sans peine de sûreté. La victime avait été tuée en octobre 2004 de 56 coups de couteau et frappée à coups de marteau.
- 22 juin • **Agresion physique** Un homme d'une trentaine d'années est agressé par six à huit adolescents sur un lieu de drague homosexuelle à Colmar. Par la suite, quatre des adolescents sont arrêtés et reconnaissent les faits.

¹ Cf. *Rapport sur l'homophobie 2007*, p. 173

² Cf. *Rapport sur l'homophobie 2007*, p. 183

-
- 22 juin • **Suicide** L'Institut national de veille sanitaire (INVS) présente les conclusions de l'*Enquête presse gay 2004* : la prévalence des tentatives de suicide est cinq fois plus importante chez les homosexuel-le-s que chez les hétérosexuel-le-s. D'après l'enquête, 32% des moins de 20 ans ont déjà fait une tentative de suicide et plus de 23% des 20-24 ans³.
-
- 23 juin • **Agression** La *Lesbian and Gay Pride* de Lyon porte plainte contre deux individus pour violence volontaire avec arme par destination à caractère homophobe et insultes homophobes, suite à deux incidents survenus lors de la Marche des Fiertés.
-
- 26 juin • **Politique / Vanneste** Le député Christian Vanneste, condamné pour propos homophobes et élu dans le Nord sur une liste du Centre national des indépendants et paysans (CNI) sans concurrence de l'UMP, est officiellement membre du groupe UMP à l'Assemblée nationale.
-
- 29 juin • **Tours** La mairie de Tours reçoit le prix 2006 de la Fédération française des centres LGBT pour son engagement dans l'organisation de la première Marche des fiertés de Tours en 2006 ainsi que son soutien dans la mise en place de l'espace LGBT de Touraine.
-
- 30 juin • **Manifestation** Selon ses organisateurs, la Marche des Fiertés parisienne rassemble 700 000 personnes dans les rues de la capitale (400 000 marcheurs et 200 000 badauds selon la police).
-
- 2 juillet • **Halde** Catherine Tripon, porte-parole de l'association L'Autre cercle est nommée au Comité consultatif de la Halde. Le Collège de la Halde, son organe dirigeant, ne comprend par contre aucune personnalité issue du monde associatif LGBT, y compris après son renouvellement de septembre 2007.
-
- 5 juillet • **Justice** Après plus de deux ans de procédure, Miryam, Iranienne menacée de mort par la justice de son pays parce que lesbienne, obtient le droit d'asile en France.
-
- 26 juillet • **Union européenne** Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, les États-Unis et l'Union européenne signent un nouvel accord qui permet au ministère américain de la Sécurité intérieure d'obtenir des informations relatives « à la santé ou à la vie sexuelle » (et donc à l'orientation sexuelle) des passagers européens qui se rendront aux États-Unis.

³ Cf. p. 97

Août • Justice	Un couple de gays vivant dans le Morbihan porte plainte et saisit la Halde suite au harcèlement homophobe que leur fait vivre le maire de leur village.
Août • Justice	Après avoir été innocenté, Christophe Bridou, 41 ans, ancien chef de la police municipale de Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise), porte plainte pour dénonciation calomnieuse ⁴ .
2 août • Homoparentalité	Une lettre de mission du président de la République au ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, Xavier Bertrand, charge celui-ci de travailler à la création d'un statut de « <i>beau-parent</i> ».
21 août • Mémoire	Alain Marleix, secrétaire d'État à la Défense chargé des Anciens combattants, se dit favorable à l'apposition, dès 2008, d'une plaque commémorative en mémoire des déportés homosexuels internés aux camps de Schirmeck et du Struthof, en Alsace.
22 août • Pacs	Suite à la réforme adoptée par le Parlement, les droits de succession entre partenaires pacsés sont alignés sur ceux des couples mariés.
23 août • Justice	Le tribunal correctionnel de Besançon condamne un jeune homme de 26 ans à vingt mois de prison ferme pour avoir agressé le 15 août précédent une demi-douzaine de clients d'une discothèque réputée gay de Besançon. Trois autres garçons et deux filles, tous âgés d'une vingtaine d'années et qui avaient participé à l'agression, écopent de 18 mois de prison avec sursis « <i>pour violences aggravées par trois circonstances : en réunion, avec armes et en raison de l'orientation sexuelle des victimes</i> ».
23 août • Justice	Le jeune homosexuel iranien Hamid obtient le statut de réfugié après une intense mobilisation associative.
31 août • Justice	Le tribunal correctionnel de Béziers condamne deux jeunes hommes de 22 et 21 ans à deux ans de prison ferme et dix-huit mois de prison, dont six avec sursis, pour « <i>vols et violences en réunion</i> » à quatre reprises à l'encontre d'homosexuels fréquentant le parking de la Poste à Béziers, de fin 2006 à début 2007. La circonstance aggravante d'homophobie a été retenue.
Septembre • Justice	La nationalité française est refusée à un enfant né au Québec et élevé par deux mères françaises.
2 septembre • Sport	Trois associations homosexuelles (le club Paris Foot Gay, SOS

⁴ Cf. chapitre Justice

homophobie et l'Inter-LGBT) remettent le Trophée « b.yourself » à Alain Cayzac, président du Paris-Saint-Germain, pour l'action menée par le PSG contre les discriminations et l'homophobie dans le football⁵.

-
- 4 septembre • **Milieu scolaire** Un enseignant d'histoire et de lettres de l'agglomération de Rouen est muté pour avoir figuré sur un site de rencontres homosexuelles.
-
- 4 septembre • **Politique / Martinique** Les associations Tjenbé Rèd et SOS homophobie sont reçues au cabinet de François Hollande, premier secrétaire du Parti Socialiste, pour lui remettre une pétition contre les propos homophobes tenus par des membres du PS en Martinique, et particulièrement par Marlène Lanoix, première secrétaire de la fédération de Martinique, et Raymond Occolier, conseiller régional et maire du Vauclin. Tous deux feront l'objet d'un simple blâme le 14 décembre suivant lors de la réunion de la commission nationale des conflits du PS.
-
- 10 septembre • **Justice** La cour d'assises des Yvelines condamne à douze et onze ans de prison les deux agresseurs d'un couple d'homosexuels le 14 juillet 2005 à leur domicile de Rambouillet (Yvelines) pour vol, séquestration et torture.
-
- 17 sept. • **Homoparentalité / Halde** La Halde dénonce la différence de traitement faite aux couples homosexuels avec enfant par la Caf (Caisse d'allocations familiales) et la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie), la première accordant les mêmes droits aux couples homosexuels et hétérosexuels, la CPAM réservant le congé-paternité aux couples hétérosexuels. Cet avis de la Halde fait suite à sa saisine par un couple de lesbiennes qui avait été déboutée par le Tribunal des affaires de Sécurité sociale de Nantes⁶.
-
- 17 sept. • **Justice / Mariage** La Cour européenne des droits de l'homme enregistre la requête de l'avocate Caroline Mécarry, au nom de Stéphane Chapin et Bertrand Charpentier, contre la France. Cette requête fait suite à l'arrêt de la Cour de cassation du 13 mars 2007 (cf. *supra*).
-
- 20 septembre • **Justice** La cour d'assises des mineurs du Gard condamne deux hommes à treize ans de réclusion criminelle pour vol avec arme et viol contre un homosexuel en avril 2005 à Nîmes.
-
- 21 septembre • **Justice** Le tribunal correctionnel de Versailles (Yvelines) condamne deux hommes de 18 et 33 ans à un an de prison ferme pour avoir roué de coups un homosexuel dans la nuit du 13 au 14 août à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines). Le caractère homophobe de

⁵ Cf. communiqué de presse de SOS homophobie, p.163

⁶ Cf. *Rapport sur l'homophobie 2007*, p. 170 et *supra*

l'agression a été retenu comme circonstance aggravante.

-
- 26 septembre • **Police** Un gay se suicide cinq jours après avoir été interpellé sur un lieu de drague à Nantes et placé en garde à vue pendant dix-huit heures. Il s'était dit profondément choqué par les conditions de cette garde à vue et avait laissé une lettre à l'attention des policiers. Une enquête est diligentée.
-
- 27 septembre • **Politique / Île-de-France** Le conseil régional d'Île-de-France adopte un rapport intitulé « *Engagement régional pour une politique intégrée de lutte contre les discriminations* » qui inclut les discriminations homophobes.
-
- Octobre / Novembre • **Chanson** Malgré la mobilisation des associations LGBT, des salles de spectacles à Paris, Strasbourg et Montluçon maintiennent les concerts du chanteur Admiral T, dont des chansons sont violemment homophobes. Ces mêmes chansons conduisent à l'annulation des concerts de Rouen et de Ramonville Saint-Agne, près de Toulouse⁷.
-
- 2 octobre • **Religions** A Strasbourg, devant le Conseil de l'Europe, le patriarche orthodoxe de Russie Alexis II déclare : « *Si certains se livrent à une propagande en faveur de l'homosexualité, il est du devoir de l'Eglise de dire où est le Bien car l'homosexualité est une maladie qui modifie la personnalité de l'homme* ». Ces déclarations homophobes n'ont pas empêché le patriarche d'être reçu deux jours plus tard à l'Élysée par Nicolas Sarkozy.
-
- 4 octobre • **Sondage** Selon une enquête réalisée par *OpinionWay*, 61% des Français jugent « *répandues* » les discriminations homophobes (enquête réalisée en ligne du 8 au 20 septembre auprès de 1 772 personnes).
-
- 10 octobre • **Police** Dans tous les articles du Règlement général d'emploi de la Police Nationale, le terme de « *préférence sexuelle* » est remplacé par celui d'« *orientation sexuelle* ». Dans le même temps, la Direction de la formation de la Police Nationale conçoit un *Guide pratique de lutte contre l'ensemble des discriminations* (racisme, antisémitisme, xénophobie et homophobie).
-
- 21 octobre • **Halde** Le juriste Daniel Borrillo présente au collège de la Halde un rapport sur les discriminations envers les homosexuels. Le rapport propose une amélioration du dispositif juridique pour les couples de même sexe en droit de la famille, droit des assurances et droit du travail.
-
- 29 octobre • **Pacs** Le ministère de la Justice annonce qu'à partir de 2008 tout pacs sera mentionné en marge de l'acte de naissance, avec la date et le lieu d'enregistrement du pacs ainsi que l'identité du partenaire.

⁷ Cf. communiqué de presse de SOS homophobie, p. 205

-
- 31 octobre • **Sondage** D'après un sondage réalisé dans le cadre du projet européen de lutte contre les discriminations Deledios, 24% des personnes interrogées et qui se disent homosexuelles ont constaté des actes d'homophobie dans leur entreprise. 6% des personnes interrogées reconnaissent avoir tenu des propos homophobes (sondage réalisé auprès de 2 000 salariés en mars 2007).
-
- 1er novembre • **Agression physique** Un étudiant de 23 ans est victime d'une agression homophobe à Lyon. Ses deux agresseurs sont rapidement interpellés, mais le parquet de Lyon, contrairement à l'usage, leur épargne la comparution immédiate.
-
- 5 novembre • **Religions** Mgr André Vingt-Trois, archevêque de Paris, opposant résolu à l'égalité de droits entre hétérosexuels et homosexuels et à la pénalisation des propos homophobes, est élu président de la Conférence des évêques de France, la plus haute fonction au sein de l'Eglise catholique française.
-
- 15 novembre • **Justice** Trois hommes sont condamnés à des peines de prison ferme par un tribunal correctionnel de La Réunion pour avoir roué de coups et jeté du haut d'une falaise un homosexuel le 16 avril 2005.
-
- 21 novembre • **Outre-Mer** Le président de l'association LGBT Tjenbé Réd est chargé par le délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer d'une mission de six mois sur « *les discriminations de nature particulière dont paraissent être victimes certaines personnes originaires de l'outre-mer, vivant en France métropolitaine, du fait de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre* ».
-
- 26 novembre • **Don du sang** La ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, déclare souhaiter « *que la population homosexuelle puisse* » accéder au don du sang, les gays en étant toujours exclus.
-
- Déc. • **Homoparentalité/Justice** Le 11 décembre, le tribunal de grande instance de Lille autorise deux homosexuelles vivant en couple et toutes deux mères d'un enfant à exercer chacune l'autorité parentale sur l'enfant de l'autre. Cette délégation d'autorité parentale croisée est la première dans l'histoire du droit français. Quelques jours plus tard, le parquet fait appel de cette décision. Toujours en décembre, la même juge aux affaires familiales du TGI de Lille accorde à deux homosexuelles qui ont rompu leur pacs le partage de l'autorité parentale sur la petite fille qu'elles ont élevée ensemble. Enfin, le 19 décembre, la Cour de cassation rejette le pourvoi d'une femme qui souhaitait adopter le fils de sa compagne⁸.

⁸ Cf. *Rapport sur l'homophobie 2007*, pp. 175 et 183 et chapitre Justice

Décembre • Toulouse	Le 10, la mairie de Toulouse lance une campagne de communication municipale contre l'homophobie. Les panneaux d'affichage de la Ville arborent le slogan « <i>Ensemble contre l'homophobie</i> » et « <i>Acceptons les autres avec leurs différences</i> ». Le 21 décembre, deux ans après la mort de Pierre Seel, à Toulouse, le conseil municipal de la ville se prononce à l'unanimité pour l'attribution de son nom à une rue.
5 décembre • Syndicats	A l'issue d'une campagne de deux ans contre les discriminations de toute nature au travail, la CFTC appelle les pouvoirs publics à « <i>faire respecter les lois et les textes</i> » en ce domaine.
7 décembre • Agression physique	Deux jeunes gays sont victimes d'une agression homophobe à la sortie d'un bar de Nantes. Prévenue par le voisinage, la police n'a procédé à aucune arrestation.
11 déc. • Santé-Médecine	Un rapport de l'Académie de médecine mentionne l'homosexualité parmi les « <i>états</i> » liés au besoin de tatouage et de piercings, au même titre que l'« <i>usage de drogues et consommation d'alcool</i> » et des « <i>activités illicites</i> ».
18 décembre • Justice	La <i>Lesbian and Gay Pride</i> de Lyon dénonce le risque d'expulsion imminente d'un lycéen homosexuel d'origine algérienne, vivant en France depuis plus de sept ans.
19 décembre • Publicité	Le Bureau de vérification de la publicité (BVP) délivre « <i>un avis favorable, sans restriction de diffusion</i> » à la campagne télévisée de Dolce & Gabbana qui met en scène des couples de même sexe en train de s'embrasser, ce qui avait entraîné la saisine du BVP par des téléspectateurs choqués. Le BVP en profite pour expliquer sa doctrine en la matière : « <i>accepter des représentations publicitaires de personnages ouvertement homosexuels, à condition que les postures ne soient pas hypersexualisées et les propos choquants pour le grand public</i> ».
28 décembre • Justice	Un homme de 28 ans est condamné par le tribunal correctionnel de Toulouse à un an de prison, dont dix mois avec sursis, pour avoir dégradé, dans le courant de l'année 2007, 75 voitures garées sur un lieu de drague homosexuelle toulousain.
10 janvier 2008 • Politique / Vanneste	L'UMP soutient officiellement la candidature de Christian Vanneste à la mairie de Tourcoing pour les élections municipales des 9 et 16 mars.
15 janvier • Homoparentalité Politique	Les députés socialistes déposent à l'Assemblée nationale une proposition de loi visant à faciliter l'exercice de l'autorité parentale dans les couples de même sexe avec enfant et à ouvrir l'adoption

aux couples de même sexe.

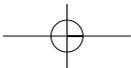
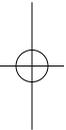
-
- 16 janvier • **Homoparentalité** Xavier Bertrand, ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, assure lors de ses vœux à la presse que la question du statut du beau-parent sera examinée au cours de l'année 2008.
-
- 19 janvier • **Pacs** À la demande du Conseil d'Etat, le ministère des Affaires étrangères met fin aux restrictions qu'il avait précédemment posées à l'enregistrement des pacs dans les pays opposés aux unions de même sexe et aux unions hors mariage⁹.
-
- 21 janvier • **Justice** Le tribunal correctionnel de Melun (Seine-et-Marne) condamne à six mois ferme un homme qui a reconnu avoir fait chanter un notable rencontré sur un site homosexuel en menaçant de porter plainte contre lui pour pédophilie.
-
- 22 janv. • **Homoparentalité / Justice** La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) condamne la France pour le refus d'agrément d'adoption plénière opposé à une lesbienne en raison de son orientation sexuelle¹⁰.
-
- 22 janvier • **Meurtre homophobe** Deux jeunes de 18 et 26 ans, soupçonnés d'avoir tué trois jours plus tôt dans un parc de Cambrai (Nord) à coups de pied et de poing un homme d'une soixantaine d'années, supposé homosexuel, sont mis en examen pour homicide volontaire avec circonstance aggravante d'homophobie.
-
- 23 janvier • **Rhône-Alpes** Le Conseil régional de Rhône-Alpes adopte une charte de lutte contre les discriminations, notamment homophobes.
-
- 24 janvier • **Sondage** D'après un sondage réalisé par l'institut *OpinionWay* les 23 et 24 janvier auprès de 1 100 personnes, 54% des personnes interrogées sont favorables à l'ouverture du mariage aux couples homosexuels et 52% opposées à l'adoption par des couples homosexuels.
-
- 30 janv. • **Homoparentalité / Justice** La cour d'appel de Rennes déboute une homosexuelle résidant en Loire-Atlantique et qui demandait à bénéficier du congé paternité pour s'occuper du fils de sa compagne. La CPAM et le tribunal des affaires de la Sécurité sociale lui avaient auparavant opposé le même refus (cf. *supra*).
-
- Février • **Politique** François-Xavier de Peretti, candidat MoDem à la mairie d'Aix-en-Provence, porte plainte pour diffamation et injures publiques avec sept de ses colistiers, à la suite d'un tract homophobe qu'il attribue à l'équipe de la maire sortante UMP, Maryse Joissains-Masini, et qui associe homosexualité et pédophilie.

⁹ Cf. chapitre Justice

¹⁰ Cf. chapitre Justice

Février • Justice	Des associations se mobilisent pour éviter que Louka Koutateladze, un homosexuel de 23 ans, soit expulsé vers la Géorgie qu'il dit avoir fui à la suite d'agressions physiques et de harcèlement par les forces de l'ordre, en raison de son homosexualité.
5 février • Suicide	A l'occasion de la Journée nationale de prévention du suicide, la Défenseure des enfants, Dominique Versini, rappelle qu'« <i>un quart des tentatives de suicide des garçons de 15 à 24 ans et 10% de celles des filles du même âge seraient liées à un problème d'homosexualité</i> » et demande la mise en place « <i>en urgence</i> » d'une stratégie nationale destinée à prendre en charge les adolescents en souffrance psychique.
11 février • Halde	La Halde recommande au ministère du Travail d'amender l'article L.226-1 du code du travail « <i>afin d'étendre le bénéfice de l'ensemble des congés pour événements familiaux réservés aux seuls salariés mariés aux salariés unis par un pacte civil de solidarité, et ce dans les six mois suivant la notification de la présente délibération</i> ».
14 février • Milieu scolaire	La cour administrative d'appel de Nancy annule la décision du recteur de Nancy-Metz qui avait refusé d'agréer l'association Couleurs Gaies pour des interventions en milieu scolaire. Elle demande au recteur de réexaminer la demande d'agrément déposée par l'association.
14 février • Meurtre	Un jeune homme de vingt ans soupçonné d'avoir, fin janvier à Romans-sur-Isère (Drôme), poignardé de sept coups de couteau un sexagénaire homosexuel est mis en examen et écroué. Il a reconnu les faits.
15 février • Justice	La cour d'assises de Paris condamne Nicolas Berthe à douze ans de réclusion criminelle pour avoir drogué à mort un homosexuel, Xavier Boudinot, en janvier 2005.
19 février • Justice	Afif Dria est condamné à vingt ans de réclusion criminelle par la cour d'assises d'Albi pour avoir tué Yitzhak René Autard dans la nuit du 30 juin au 1 ^{er} juillet 2005, après avoir eu des relations sexuelles avec lui.
22 février • Sports	Lors d'un match de football de Ligue 2, le joueur burkinabé Boubacar Kébé fait l'objet d'insultes racistes et homophobes. Le directeur de la Ligue de Football Professionnel, Jean-Pierre Huges, condamne le « <i>caractère raciste, homophobe</i> » des insultes.
27 février • Santé-Jeunes	La ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, présente les grandes lignes de son plan « <i>santé des jeunes</i> » afin de « <i>prévenir les conduites</i>

à *risques* », notamment en luttant contre l'homophobie. Une campagne d'information pour combattre le mal-être des jeunes homosexuels sera élaborée avec l'aide du cinéaste André Téchiné. A noter aussi la première apparition du terme de *lesbophobie* dans un document gouvernemental.



Charte des interventions en milieu scolaire de SOS homophobie

La présente charte a pour objet de définir le cadre des interventions de l'association SOS homophobie dans la lutte contre les discriminations homophobes, qui concernent les hommes et les femmes, et transphobes, en milieu scolaire. Ces interventions se font en respect du décret numéro 92-1200 du 6 novembre 1992 du ministre de l'Éducation nationale et en particulier des « principes de laïcité et d'ouverture à tous sans discrimination ».

A. Objectifs de l'intervention

1. Lutte contre les discriminations dont pourraient être victimes à l'école certains jeunes des deux sexes en raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée, notamment :
 - a/ violences verbales, physiques et morales
 - b/ mises à l'écart.
2. Prévention des conséquences de ces discriminations, comme le suicide, l'adoption de comportements à risque, la dépression, la dégradation des résultats scolaires...
3. Rappel des grands principes de l'universalisme républicain, sur le respect de la personne humaine et sur l'égalité des droits.
4. Déconstruction des idées reçues, des stéréotypes et des préjugés dont se nourrit la discrimination homophobe.
5. Information sur les dispositifs de lutte contre les discriminations et les ressources dont pourrait avoir besoin une victime.
6. Amener les élèves à réfléchir sur leurs croyances, attitudes et pratiques au sujet de la discrimination homophobe afin de promouvoir la prévention de l'homophobie en milieu scolaire par les pairs. Une fois l'intervention terminée, il appartiendra en effet aux élèves de chercher à ce que la vie au sein de l'établissement se fasse dans le respect de tous.

B. Engagement des intervenants

1. **Légalité.** Les intervenants s'engagent à respecter les lois en vigueur, à ne pas inciter leur public à les enfreindre, à ne pas cautionner un fait qu'il sait être répréhensible. Notamment :
 - a/ **Législation concernant les mineurs :**
 - Toute relation sexuelle est interdite entre un adulte et un mineur de 18 ans non émancipé (+ de 15 ans, - de 18 ans), si l'adulte est un ascendant légitime, naturel ou adoptif, s'il a autorité sur lui ou s'il abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions
 - Toute relation sexuelle est interdite entre un adulte et un mineur de 15 ans (moins de 15 ans)
 - Il est interdit d'organiser des réunions comportant des exhibitions ou des relations sexuelles

auxquelles un mineur assiste ou participe (backroom, soirée privée...)

Ne pas inciter un mineur à fréquenter un établissement servant des boissons alcoolisées (bars, boîtes de nuit..)

Ne pas inciter un mineur à consulter un support à caractère pornographique (revues, cassettes vidéo X, minitel rose, sites Internet pour adultes...)

b/ Ne pas inciter à la violence, notamment en ce qui concerne les mineurs

c/ Délit de non-révélation : ne pas révéler un crime dont on aurait suffisamment d'éléments permettant à la justice d'enquêter.

2. Apolitisme et laïcité. Les intervenants agissent au nom de l'association, de ses objectifs et de son éthique. Ils ne font l'apologie d'aucune idéologie. Les intervenants observent une stricte neutralité dans les domaines religieux, philosophiques et politiques.
3. Universalisme républicain. Les interventions se situent dans le cadre strict de l'universalisme républicain à l'exclusion de tout communautarisme : il s'agit seulement de faire progresser le respect de la personne humaine et l'égalité des droits, et non de promouvoir des droits particuliers.
4. Non-discrimination. Les intervenants sont attentifs à ce que leurs valeurs, leurs préjugés, leur façon de vivre n'aient pas d'incidence, notamment discriminatoire, sur le déroulement de l'intervention.
5. Confidentialité. Les intervenants s'engagent à ne pas procéder et à ne pas encourager l'outing (révélation de l'homosexualité réelle ou supposée) de toute personne au sein de l'établissement, élève, professeur ou autre.
6. Rigueur. Les intervenants ne s'appuieront au cours de l'intervention que sur des éléments dont la validité et le sérieux sont établis. Toute idée relevant d'une conviction personnelle ou considérée comme discutable ne pourra être évoquée qu'avec précautions et présentée comme soumise à caution.
7. Evocation de la sexualité. L'objet de l'intervention est la lutte contre l'homophobie et non la sexualité, notamment homosexuelle. Les intervenants n'aborderont pas le domaine de la sexualité ni ne répondront à des questions posées par le public sur ce thème, sauf s'il s'agit de déconstruire une idée reçue et/ou de prévenir un comportement à risque. Dans ce dernier cas, les intervenants veilleront à conserver un discours adapté à la sensibilité de leur public et ne se montreront jamais explicites.
8. Langage. Les intervenants emploient un langage correct et accessible à leur public. Ils ne feront pas usage, et décourageront au niveau du public, l'utilisation de termes injurieux, discriminatoires (qu'il s'agisse de discrimination raciste, sexiste, homophobe...), familiers.
9. Atteintes personnelles. Les intervenants ne prendront pas comme une attaque personnelle toute remarque provenant du public. Ils s'engagent à conserver une attitude neutre.

C. Moyens mis en oeuvre

1. L'intervention de SOS homophobie est subordonnée à l'accord du chef de l'établissement. Dans la mesure du possible, les instances lycéennes ou collégiennes, les associations de parents d'élèves, sont consultées et invitées à participer au projet.
2. Relations avec l'équipe pédagogique. Les interventions se font systématiquement en présence

d'au moins un représentant de l'établissement scolaire accueillant l'association. Le ou les représentants veillent au respect de la discipline au sein de la classe, mais sont également encouragés à intervenir et participer à l'intervention dès qu'ils le jugent nécessaire. Ils sont les seuls à connaître la psychologie des élèves et donc les plus à même de savoir sur quel domaine particulier devrait s'orienter la discussion, et quels sont les points à approfondir.

3. Les intervenants interviennent toujours en binôme, sauf cas de force majeure. Les binômes mixtes seront privilégiés aux binômes de même sexe lorsque cela est possible.
4. Encourager le dialogue. Plutôt que de faire un cours magistral, les intervenants chercheront à faire participer au maximum le public, en l'amenant à réagir sur les sujets qui l'intéressent plus particulièrement, par voie orale ou écrite. Pour favoriser cette dynamique, ils veilleront à instaurer un climat de confiance entre le public et eux-mêmes, notamment en évitant de juger les élèves.
5. Supports. Les intervenants se réservent le droit de produire tout support pédagogique (vidéos, articles, questionnaires, photos, jeux de rôles...) susceptible d'éclairer l'intervention, sous réserve que ces supports soient respectueux de la sensibilité et des convictions, en particulier en matière d'éthique, du public concerné. Les documents doivent respecter les principes énoncés dans la charte des intervenants.

Lettre ouverte aux pouvoirs publics dans le cadre du « Colloque international contre l'homophobie et pour la diversité par l'éducation » du 16 mai 2007

La question des discriminations a pris ces dernières années une place importante dans le débat public, avec le constat unanimement partagé d'une montée des intolérances et des replis sur soi.

L'école n'est pas épargnée et doit sans cesse réaffirmer les valeurs du vivre-ensemble, et contribuer à les faire partager par tous les membres de la communauté éducative. Elle le fait avec détermination et de nombreuses actions tout au long du calendrier scolaire permettent de donner aux adultes les outils sur lesquels s'appuyer pour défendre ces valeurs.

En matière d'homophobie, de lesbophobie ou de transphobie les avancées sont timides, au point que l'on évoque parfois une discrimination dans la discrimination ou pour le moins une hiérarchisation des discriminations. Dans le secteur éducatif, l'amalgame entre homosexualité et pédophilie affleure toujours, tout comme l'accusation de prosélytisme dès lors que des membres de la communauté éducative, souvent aidés par des associations, se proposent d'évoquer objectivement cette forme de discrimination et l'homosexualité comme une orientation sexuelle respectable.

De nombreuses organisations depuis le début des années 2000 ont dressé le constat des conséquences désastreuses pour les personnes homosexuelles ou transsexuelles (membres du personnel ou jeunes adolescents) de la discrimination qui s'exerce à leur rencontre. Des études ont mis en évidence le rapport entre le mal-être généré par le rejet dont ils font l'objet et la sur-suicidalité des jeunes homosexuel-le-s. En matière de prévention les associations de lutte contre les IST (dont le VIH) ont souligné depuis longtemps le lien entre mal-être, mauvaise estime de soi et prise de risque.

A l'école la gêne fréquente qui entoure ces questions contribue à laisser perdurer stéréotypes et préjugés, quand une action positive en ce domaine devrait être menée avec force comme cela est souvent fait à juste titre contre les autres discriminations.

Il serait faux de prétendre que l'administration scolaire en France n'a jamais rien fait en ce domaine. Dès 1998 le ministère de l'éducation lançait une série de documents et d'outils où la dimension de refus de la discrimination homophobe était présente. Cette volonté de ne pas taire cette question a perduré et régulièrement les textes officiels l'évoquent au détour de documents où les sujets traités sont plus larges mais permettent cette référence.

Malheureusement, ces quelques initiatives ne doivent pas masquer les grandes carences et l'absence d'une politique ambitieuse d'éducation à la citoyenneté et donc de lutte contre les discriminations qui n'oublierait pas celles liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Par exemple, aucun texte officiel n'est venu pour le moment mettre la focale sur la nécessité de combattre précisément cette discrimination, alors que c'est le cas pour d'autres (sexisme, racisme, handicap...). Ce déni doit cesser.

Alors que la circulaire n°2001-245 du 21 novembre 2001 relative à la journée mondiale de lutte contre le SIDA et la circulaire n°2003-027 du 17 février 2003 relative à l'éducation à la sexualité évoquent toutes deux l'affichage de numéros d'écoute comme celui de Ligne Azur¹⁰, jamais aucun financement institutionnel émanant de l'administration centrale de l'éducation nationale n'a été débloqué pour permettre de l'assurer.

En matière de formation des personnels, les initiatives pour sensibiliser les futurs professionnels ou ceux qui sont déjà en poste sont très rares et rien n'est prévu pour les généraliser.

Dans le quotidien des élèves, les règlements intérieurs des établissements scolaires évoquent rarement le refus des discriminations, et donc à fortiori ne citent presque jamais celles qui touchent à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre, préférant s'en tenir aux notions de respect dû à chacun ou à la tolérance.

Les fonds documentaires comportent rarement des ouvrages, notamment en littérature jeunesse, qui seraient susceptibles d'amener tous les élèves à envisager l'homosexualité ou la transsexualité sans les préjugés habituels, et d'aider les élèves en interrogation sur eux-mêmes à envisager sereinement leur identité et leur orientation sexuelles en les déculpabilisant et en leur permettant de s'accepter.

De même, l'éducation à la sexualité prend-elle rarement en compte cette diversité, même lorsqu'elle n'envisage pas la sexualité à travers la seule visée reproductive.

En matière d'agrément des associations complémentaires de l'enseignement public, il conviendrait que les autorités académiques et nationales reçoivent des instructions pour évaluer sans a priori et en toute neutralité les demandes des associations LGBT susceptibles d'intervenir en milieu scolaire pour travailler sur les représentations discriminatoires, dès lors qu'elles s'inscrivent pleinement dans le respect des principes de laïcité, de neutralité et de gratuité. Ces associations rencontrent trop souvent une hostilité systématique parce que leur spécificité dérange, alors que c'est sur leurs compétences éducatives réelles et sur le respect de ces principes que leur candidature doit être évaluée.

En lien avec les Conseils des délégués pour la Vie Lycéenne et dans le cadre des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, sous l'autorité du Conseil d'administration, la constitution d'une commission de lutte contre les discriminations associant élèves, parents et personnels chargée de réfléchir à la mise en place d'actions destinées à faire reculer les préjugés et l'intolérance serait une avancée certaine. Cette action pourrait être adaptée aux spécificités de fonctionnement de l'enseignement supérieur.

Des études relatives à ces questions de discrimination dans les milieux éducatifs devraient être financées par les pouvoirs publics, afin d'établir un état des lieux précis de ce que vivent certain-es adolescent-es et certains membres du personnel.

¹⁰ Ligne Azur est un dispositif de l'association Sida Info Service : www.ligneazur.org et 0 810 20 30 40.

Des études relatives aux conduites à risque des jeunes lesbiennes et homosexuels seraient également opportunes. De même, il serait souhaitable qu'au niveau national soit mis en place un groupe d'experts chargés d'élaborer et de proposer des outils pédagogiques destinés à promouvoir une éducation au respect de la diversité. Ainsi, très rapidement, il deviendrait possible d'envisager que soient distribués à l'ensemble des jeunes des outils de sensibilisation (de type brochure ou dépliant) visant à combattre les discriminations lesbophobes, homophobes, transphobes.

A l'instar de la semaine d'éducation contre le racisme qui se tient chaque année dans les établissements scolaires, un temps de réflexion devrait y être régulièrement organisé pour déconstruire les schémas sexistes, homophobes et transphobes, et rendre cette démarche permanente et quotidienne. Ainsi, la journée mondiale de lutte contre l'homophobie pourrait permettre à l'ensemble des personnels de se saisir de cette thématique pour un usage pédagogique et éducatif.

On le voit des propositions d'actions sont avancées et peuvent être facilement mises en oeuvre, dès l'école primaire et tout au long de la scolarité, pour peu que la volonté politique s'y attelle. C'est le sens de cette lettre ouverte, que l'ensemble de nos organisations souhaitaient souligner. Depuis quelques années en effet, après de nombreux contacts et entrevues que nos différentes structures ont pu avoir avec les administrations concernées, aucune des préconisations présentées ici et transmises régulièrement lors de ces rencontres n'a trouvé le moindre début de concrétisation. Dans d'autres pays, et en Europe notamment, des administrations de l'enseignement et de l'éducation ont su s'impliquer fortement dans la mise en place de dispositifs officiels de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

Pourquoi ce qui est possible ailleurs ne pourrait pas l'être en France ? Il est enfin temps que les pouvoirs publics agissent sérieusement et efficacement dans cette direction.

Organisations signataires :

ADHEOS / ANGEL / ARC-EN-CIEL / COLLECTIF CONTRE L'HOMOPHOBIE DE MONTPELLIER / COMITE IDAHO / COULEURS GAIES / DAVID ET JONATHAN / ESTIM / EX AEQUO / FCPE / FERC-CGT / FSU / HOMOEDU / INTER-LGBT / LDH / MAG / SGEN-CFDT / SIDA INFO SERVICE / SOS HOMOPHOBIE / UNEF / UNL

Le droit français face à l'homophobie¹¹

L'homophobie, circonstance aggravante

Si le mobile d'une agression physique, sexuelle, verbale ou écrite, d'un viol ou d'un meurtre est l'orientation sexuelle de la victime, le droit prévoit des peines plus lourdes : l'homophobie est considérée comme une circonstance aggravante.

Voici le détail des peines prévues par la loi quand la motivation homophobe d'une agression, d'un crime ou d'un délit est reconnue :

- **meurtre** : prison à perpétuité (art. 221-4-7 du Code pénal)
- **tortures et actes de barbarie** : vingt ans de prison (art. 222-3 du Code pénal)
- **violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner** : vingt ans de prison (article 222-8 du Code pénal)
- **viol** : vingt ans de prison (art. 222-24 du Code pénal).
- **violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente** : quinze ans de prison (article 222-10 du Code pénal)
- **agressions sexuelles autres que le viol** : dix ans de prison et 150 000 euros d'amende (art. 222-30 du Code pénal)
- **extorsion** : dix ans de prison et 150 000 euros d'amende (art. 312-2-3 du Code pénal)
- **vol** : cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende (art. 311-4-9 du Code pénal)
- **violences ayant entraîné une incapacité de travail supérieure à huit jours** : cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende (article 222-12 du Code pénal)
- **violences ayant entraîné une incapacité de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ayant entraîné aucune incapacité de travail** : trois ans de prison et 45 000 euros d'amende (article 222-13 du Code pénal)
- **menaces** : la menace de commettre un crime ou un délit contre une personne est punie de deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende si elle est « *soit réitérée, soit matérialisée par un écrit, une image ou tout autre objet* » et si elle est motivée par l'orientation sexuelle de la personne menacée. S'il s'agit d'une menace de mort, la peine est de cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. La menace de commettre un crime ou un délit faite avec

¹¹ Ces informations sont extraites du Guide pratique contre l'homophobie édité par SOS homophobie et dont une nouvelle édition doit paraître au printemps 2008. La version complète de ce guide est téléchargeable sur le site de l'association.

l'ordre de remplir une condition et motivée par l'orientation sexuelle de la personne menacée est également punie de cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. S'il s'agit d'une menace de mort, la peine est de sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende (articles 222-17 à 222-18-1 du Code pénal)

- **injure publique** : six mois d'emprisonnement et 22 500 euros d'amende
- **diffamation publique** : 45 000 euros d'amende et/ou un an d'emprisonnement
- **appel à la discrimination, à la haine et/ou à la violence** : un an d'emprisonnement et/ou une amende de 45 000 euros.

Discrimination

Le Code pénal définit la discrimination comme une distinction opérée entre des personnes physiques ou morales à raison notamment de leur orientation sexuelle (art. 225-1).

L'article 225-2 du Code pénal envisage six comportements discriminatoires :

- refuser de fournir un bien ou un service
- gêner l'exercice normal d'une activité économique
- faire dépendre de l'orientation sexuelle la fourniture d'un bien ou d'un service
- faire dépendre de l'orientation sexuelle une offre d'emploi, une demande de stage ou une formation en entreprise
- refuser d'embaucher, sanctionner ou licencier une personne
- refuser une personne à un stage.

Le même article punit ces comportements discriminatoires de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Cependant, l'article 225-3 prévoit certaines exceptions.

D'autre part, l'article 432-7 du Code pénal prévoit que la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et commise par une personne dépositaire de l'autorité publique dans l'exercice de ses fonctions est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende lorsqu'elle consiste à :

- refuser le bénéfice d'un droit accordé par la loi
- entraver l'exercice normal d'une activité économique.

Récapitulatif des communiqués de presse de SOS homophobie

2007

1 ^{er} mars	Soutien et participation de SOS homophobie à la Semaine de l'égalité en Pologne	p. 205
26 avril	SOS homophobie soutient le magazine <i>illico</i> face à la menace de la censure ..	p. 146
29 avril	Quel candidat à la présidentielle veut lutter contre la progression de l'homophobie ?	p. 128
18 juin	Lutte contre l'homophobie : SOS homophobie dénonce le double langage de l'UMP	p. 129
29 juin	A la veille de la Marche des fiertés de Paris, l'UMP récompense Christian Vanneste	p. 130
11 juillet	Suicide des homosexuel-le-s et violence des jeunes : une ambitieuse politique de prévention de l'homophobie s'impose	p. 99
17 juillet	La Fédération Française de Football doit, comme ses équivalents européens, s'engager dans la lutte contre l'homophobie	p. 163
29 août	Remise du Trophée <i>b.yourself</i>	p. 163
3 sept.	Enquête sur l'homophobie en milieu scolaire : des résultats édifiants	p. 110
20 sept.	Aggression physique homophobe : procès le 21 septembre à 14 heures au TGI de Versailles	p. 38
23 sept.	Aggression homophobe : deux ans de prison	p. 38

18 oct.	Homosexuel-l-e-s étranger-e-s menacé-e-s : SOS homophobie demande à la France de s'engager pour leur protection	p. 72
18 oct.	Tournée du chanteur Admiral T : SOS homophobie appelle à la vigilance	p. 205
2 nov.	Iran : homophobie : agissez contre une exécution imminente.	p. 206
30 nov.	Exclusion des homosexuels du don du sang : SOS homophobie attend la concrétisation des annonces	p. 157
4 déc.	Lutte contre l'homophobie : SOS homophobie appelle les députés à agir.	p. 131
10 déc.	SOS homophobie dénonce la nouvelle pendaison d'un jeune homme accusé d'homosexualité en Iran.....	p. 207

2008

14 janvier	L'UMP soutient un condamné pour propos homophobes comme candidat aux municipales à Tourcoing	p. 131
23 janvier	Meurtre homophobe : combien de morts avant que le gouvernement et l'UMP réagissent ?	p. 208
30 janvier	Congé de paternité : les enfants élevés par des couples homosexuels doivent y avoir droit !	p. 73
3 février	A quand un mariage homosexuel à l'Elysée?.....	p. 132
2 mars	Plan santé des jeunes : de bonnes intentions à transformer en actes	p. 100

COMMUNIQUÉ DU 1^{ER} MARS 2007

Soutien et participation de SOS homophobie à la Semaine de l'égalité en Pologne

Le trois mars débutera à Varsovie, en Pologne, la Semaine de l'égalité, en partie consacrée à la lutte contre l'homophobie. Au programme figurent des manifestations de rue, des expositions et des conférences organisées par différentes ONG polonaises.

Le gouvernement conservateur, par la voix de son ministre de l'éducation, le chef de la Ligue des familles polonaises (LPR, ultra-catholique et nationaliste), Roman Giertych, a refusé de se joindre à ce projet.

En raison du climat homophobe entretenu par les autorités politiques et religieuses en Pologne et afin de soutenir la semaine de l'égalité, le Conseil de l'Europe a choisi d'organiser la 4^{ème} réunion des Comités nationaux de campagne de l'opération "tous différents tous égaux" (<http://www.tousdifferentstousegaul.fr/> et <http://alldifferent-allequal.info/>) à Varsovie avec la tenu d'un colloque sur le thème de la prévention de l'homophobie.

SOS homophobie fait partie du Comité National de Campagne français de "tous différents, tous égaux" et son président, Jacques Lizé, a été choisi par le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour représenter la France lors de cette réunion. Nous marquerons ainsi notre soutien à l'action des associations polonaises pour l'organisation de la semaine de l'égalité. Des rencontres sont prévues avec Robert Biedron, le Président de l'association LGBT polonaise Kamapania ainsi que des représentants de l'association Lambda, associations de terrain d'aide aux victimes d'homophobie, partenaires de nos rencontres internationales annuelles, à Berlin.

Jacques Lizé présentera aux Comités nationaux l'histoire et les actions de SOS homophobie ainsi que plusieurs opérations en faveur des jeunes dont nous avons soutenu la labellisation "tous différent, tous égaux" : "Carton rouge à l'homophobie" du Paris Football Gay (<http://parisfootgay.free.fr/>), le spectacle "Places des Mythos" de la MJC de Ris Orangis (<http://www.mjcris.org/rubriqueplacedesmythos.html>) et le colloque inter associatif international du 16 mai à Paris : "Pour une éducation sans homophobie".

COMMUNIQUÉ DU 18 OCTOBRE 2007

Tournée du chanteur Admiral T : SOS homophobie appelle à la vigilance

Le chanteur Admiral T entame le 26 octobre une série de concerts en France au Centre culturel municipal John Lennon à Limoges (Haute-Vienne).

Admiral T a écrit et interprété des chansons violemment homophobes telles que "Makoumé" ou "Batty Boy Dead", qui appellent à la violence, à la haine et à l'extermination des homosexuels.

Si le chanteur a ultérieurement tenté de minimiser la portée de ses textes, sans jamais les

renier, SOS homophobie n'est nullement persuadée qu'il ait modifié son opinion, s'en défendant sous prétexte d'une pseudo culture rap antillaise qui considérerait comme inférieurs les homosexuels, entre autres catégories d'êtres humains à discriminer.

Cette attitude est particulièrement préoccupante et condamnable dans la mesure où les genres musicaux (rap, dancehall, ragga...) en cause sont écoutés par des jeunes, dont les repères sont encore flous et les caractères encore malléables. Certains de ces jeunes, encouragés par ces chansons, peuvent verser dans la violence envers les homosexuels, ce que constate trop souvent l'association tant dans les établissements d'enseignement que devant les tribunaux.

SOS homophobie a donc alerté les responsables des salles de concert, les Procureurs de la République et les Préfets des villes concernées par cette tournée, et rappelé que la loi n°2004-1486 du 30 décembre 2004 punit d'un an de prison ou de 45.000 euros d'amende les auteurs de provocation à la haine, à la violence ou à la discrimination à raison de l'orientation sexuelle.

SOS homophobie appelle l'ensemble de ses militants et de ses sympathisants à se mobiliser pour surveiller les concerts d'Admiral T afin que les éventuelles manifestations d'homophobie constatées ne demeurent pas impunies.

COMMUNIQUÉ DU 2 NOVEMBRE 2007

Iran : homophobie : agissez contre une exécution imminente

Makwan Moloudzadeh, Kurde iranien, risque la peine de mort très prochainement. Il aurait été déclaré coupable de lavat-e iqabi (relations anales) lors du viol présumé d'un garçon de treize ans, alors que Makwan Moloudzadeh, était lui-même âgé de treize ans au moment des faits présumés. Le jeune homme a été jugé par la 1ère chambre du tribunal pénal de Kermanshah et condamné à mort le 7 juin 2007. Les témoins se sont rétractés et ont signé des déclarations écrites et certifiées à cet effet. Il doit être exécuté en public, près de son domicile.

La loi iranienne prévoit une peine de flagellation pour les mineurs (garçons âgés de moins de 14 ans) accusés de lavat («actes homosexuels»). Le juge a cependant invoqué le principe d'elm-e qazi, c'est-à-dire le fait qu'il «savait», en tant que juge, qu'il y avait eu pénétration et que Makwan Moloudzadeh pouvait à ce titre être condamné à mort. Makwan Moloudzadeh a formé un recours le 5 juillet, mais il a été débouté par la Cour suprême le 1er août.

Le droit international interdit catégoriquement l'application de la peine capitale à des personnes reconnues coupables de crimes commis alors qu'elles avaient moins de dix-huit ans. En tant que partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et à la

Convention relative aux droits de l'enfant, l'Iran s'est engagé à ne pas exécuter de mineurs délinquants.

Tous les prétextes fallacieux sont utilisés pour assassiner des homosexuels dans un pays où le code pénal islamique rend passible de la peine de mort l'homosexualité entre adultes consentants. Face aux multiples déclarations homophobes des dignitaires religieux iraniens, force est de constater qu'une nouvelle fois la religion est prétexte à la haine, à la violence et au meurtre.

SOS homophobie appelle tous ses militants et sympathisants à faire pression sur le gouvernement Iranien en lui demandant, d'une part de respecter les textes internationaux auxquels l'Iran est parti et donc à ne pas appliquer la peine de mort contre un accusé mineur au moment des faits présumés, et d'autre part de respecter les droits des personnes LGBT.

COMMUNIQUÉ DU 10 DÉCEMBRE 2007

SOS homophobie dénonce la nouvelle pendaison d'un jeune homme accusé d'homosexualité en Iran

Makwan Moloudzadeh, âgé de 21 ans, a été pendu mercredi 5 décembre à 5 heures du matin, à la prison centrale de Kermanshah, parce qu'il était accusé d'avoir, à l'âge de 13 ans, violé un autre garçon de 13 ans. Le jeune homme aurait reconnu sous la torture ces relations sexuelles remontant à 1999.

Plusieurs associations, dont SOS homophobie, avaient appelé à faire pression sur le régime religieux iranien afin d'empêcher cette exécution (voir communiqué de presse de SOS homophobie du 2 novembre).

Le régime iranien a décidé cet assassinat au mépris du Code pénal iranien qui exclut la peine capitale pour des faits commis par des mineurs, et au mépris du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et à la Convention relative aux droits de l'enfant, par lesquels l'Iran s'est engagé à ne pas exécuter de mineurs délinquants.

Tous les prétextes fallacieux, comme cette accusation de viol, sont utilisés pour assassiner des homosexuels dans un pays où le code pénal islamique rend passible de la peine de mort l'homosexualité entre adultes consentants. En phase avec les multiples déclarations homophobes des dignitaires religieux iraniens, force est de constater qu'une nouvelle fois une interprétation intégriste et bornée d'une religion est prétexte à la haine, à la violence et au meurtre.

SOS homophobie a lancé une pétition nationale en faveur des homosexuel-le-s persécutés dans leur pays d'origine. Cette pétition peut être signée en ligne sur le site de SOS homophobie.

Alors que Louise Harbour, la Haute Commissaire aux droits de l'Homme des Nations-Unies a dénoncé l'exécution de Makwan Moloudzadeh, SOS homophobie interpelle la secrétaire d'État aux droits de l'Homme, Rama Yade, afin que le gouvernement français condamne cet assassinat et pour savoir quelles actions la France compte entreprendre pour faire respecter les droits des homosexuel-le-s en Iran et dans les autres pays pénalisant l'homosexualité.

COMMUNIQUÉ DU 23 JANVIER 2008

Meurtre homophobe : combien de morts avant que le gouvernement et l'UMP réagissent ?

Un homme supposé homosexuel a été battu à mort à Cambrai.

Les deux jeunes agresseurs sont mis en examen pour homicide volontaire avec circonstance aggravante d'homophobie.

Il est à souhaiter que ces probables condamnés pourront réfléchir de longues années en prison sur les fortes paroles d'un autre nordiste, déjà condamné celui-là, et par ailleurs candidat UMP, pour qui l'homosexualité est "une menace pour la survie de l'humanité".

Table des documents

Le Monde, 24 janvier 2008

« Feu vert pour l'adoption homosexuelle en Europe » p. 69

Le Monde, 18 mai 2007

« Condamné pour homophobie, M.Vanneste candidat CNI-UMP aux législatives » p. 126

20 minutes, 14 mai 2007

« Désorientation sexuelle » p. 134

Le Monde, 2 novembre 2007

« Quand des jeunes de banlieue se dressent contre l'homophobie » p. 138

Le Parisien, 26 février 2008

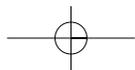
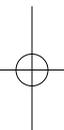
« A Bastia, les caméras ne fonctionnaient pas » p. 162

Libération, 16 mai 2007

« Homophobie : les victimes osent enfin se plaindre » p. 171

Le Parisien, 16 mai 2007

« Les homosexuels ont du mal à réussir » p. 172



Informations pratiques

- **Vous êtes victime ou témoin**

- de discriminations homophobes par votre entourage, sur votre lieu de travail, dans un lieu public, ...
- d'insultes, de menaces ou de violences homophobes

- **Vous avez besoin d'être écouté/e**

- **Vous recherchez des informations (juridiques, pratiques, etc.)**

- **Vous vous posez des questions**

Contactez nous :

- **Par téléphone :**

Notre ligne d'écoute :
0 810 108 135 /
01 48 06 42 41

Lundi : 18h-22h

Mardi : 20h-22h

Mercredi : 20h-22h

Jeudi : 20h-22h

Vendredi : 18h-22h

Samedi : 14h-16h

Dimanche : 20h-22h

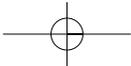
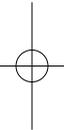
(sauf jours fériés)

- **Par Internet :**

Notre site : www.sos-homophobie.org
Notre mail : sos@sos-homophobie.org

- **Par courrier :**

SOS homophobie
c/o Centre LGBT Paris IDF
61- 63 rue Beaubourg
75003 PARIS



Remerciements

SOS homophobie tient à remercier :

La Fondation Pierre Bergé – Yves Saint-Laurent
Elisabeth de Rothschild

Le Centre Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris-Ile-de-France

Act Up-Paris

Le SNEG

Paris Foot Gay

Le Football Club Paris-Saint-Germain

Adheos, les centres LGBT de Rennes et Nantes

Maneo

Le CRIPS

Flag !

Podium Paris

Le Gai Moulin

Jack T., organisateur des Follivores

Le Festival parisien de théâtre gay et lesbien

Louphy

La Fnac de Nice

L'ensemble de nos partenaires associatifs

Les commerces qui soutiennent notre action

Le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

Le Conseil national de la jeunesse

La Mairie de Paris, la Mairie du 3^{ème} arrondissement et les Maisons des Associations des 3^{ème}
et 10^{ème} arrondissements

Le Conseil régional d'Ile-de-France

Le Conseil régional de Picardie

Le Conseil général de Seine-Saint-Denis

Le Centre Régional d'Information pour la Jeunesse de Basse-Normandie

L'Orchestre Universitaire de Caen

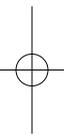
Illico, Têtu, et les médias qui ont relayé notre action

Les établissements scolaires qui ont accueilli les intervenant-e-s de SOS homophobie

Le Salon International Gay et Lesbien de Paris

Les organisateurs de salons auxquels SOS homophobie a participé

Tous les membres de SOS homophobie pour leur formidable investissement,
ainsi que tous les donateurs et sympathisants de l'association.



BULLETIN D'ADHESION ET DE SOUTIEN

Bulletin à découper et à retourner accompagné de votre règlement libellé à l'ordre de SOS homophobie, à :
SOS homophobie c/o Centre LGBT Paris IDF - 61-63 rue Beaubourg - 75003 Paris

Adhésion

J'adhère à SOS homophobie et je verse la somme de :

- 30 € : Adhésion individuelle, cotisation normale (coût réel après réduction d'impôt* : 10 €)
- 16 € : Cotisation réduite (études, chômage, RMI, service national, AAH)
- 30 € : Association à but non lucratif
- 50 € : Couple (coût réel après réduction d'impôt* : 17 €)
- 80 € : Commerce, entreprise

L'adhésion est valable un an.

Soutien

Je soutiens SOS homophobie et je verse la somme de :

- 15 € (coût réel après réduction d'impôt* : 5 €)
- 45 € (coût réel après réduction d'impôt* : 15 €)
- _____ €

Bon de commande

Je désire recevoir :

- le Rapport annuel au prix de 12,97 € (frais de port inclus)
- le Rapport de l'enquête sur la lesbophobie au prix de 10,18 € (frais de port inclus)

Coordonnées

Nom/Raison sociale :

Prénom :

Pour les personnes morales, nom, prénom et fonction du représentant légal :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone (facultatif) :

E-mail :

Comment avez-vous connu SOS homophobie ?

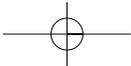
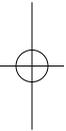
Fait à :

le :

Signature :

Ces données confidentielles feront l'objet d'un traitement informatique interne à l'association. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

* Les dons effectués à SOS homophobie peuvent faire l'objet de réduction de l'impôt sur le revenu (œuvre à caractère social), conformément à l'article 200 du Code Général des Impôts. SOS homophobie n'est pas pour l'instant reconnue d'utilité publique, et il ne nous est donc pas possible de recevoir des legs.



Votre avis nous intéresse

Nous aimerions connaître vos réactions à la lecture de ce 12^{ème} *Rapport sur l'homophobie* en France. Nous vous remercions de répondre à ces quelques questions et d'envoyer cette page à l'adresse suivante :

SOS homophobie – Rapport annuel 2008
c/o Centre LGBT Paris IDF
61-63 rue Beaubourg
75003 Paris

Qu'avez-vous le plus apprécié dans ce Rapport ?

.....
.....
.....
.....

Qu'avez-vous le moins apprécié ?

.....
.....
.....
.....

Que devrions-nous ajouter ?

.....
.....
.....
.....

Que devrions-nous supprimer ?

.....
.....
.....
.....

Commentaire libre :

.....
.....
.....
.....
.....

ISBN 978-2-917010-03-7
EAN 9782917010037

Dépôt légal à parution,
publication de SOS homophobie, association loi 1901
Parution : Mai 2008

Reproductions effectuées par l'association SOS homophobie
avec l'autorisation du Centre Français d'exploitation du droit de Copie
(CFC - 20 rue des Grands Augustins - 75006 Paris). Le document
reproduit est une œuvre protégée et ne peut être à nouveau reproduit
sans l'autorisation préalable du CFC.

© SOS homophobie - Photo : DR
Création couverture : Marty de Montereau